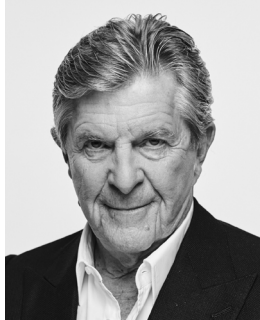


RAPPORT ANNUEL 2017

econocom



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Econocom a réalisé une belle performance en 2017. Nous avons atteint les objectifs du plan stratégique Mutation lancé en 2013, à savoir un doublement du chiffre d'affaires à 3 milliards d'euros, et un doublement du résultat opérationnel courant, à 154,4 millions d'euros.

Ces bons résultats confirment, une nouvelle fois, la pertinence de notre modèle de développement et de nos investissements.

Nous avons poursuivi la stratégie « One Galaxy » en prenant des participations majoritaires dans de nouveaux Satellites, tout en multipliant les initiatives innovantes sur la Planète. Ces opérations ont permis de renforcer les compétences du groupe sur les segments les plus porteurs du digital et de déployer notre modèle original dans les principaux pays d'Europe.

En parallèle, grâce à des investissements opérationnels, nous avons renouvelé et rajeuni nos équipes, participé à la construction de nouvelles offres et à la modernisation des outils de production.

C'est donc dans de bonnes conditions que nous avons lancé notre nouveau plan stratégique à 5 ans, « e for excellence ». Ce plan a fixé de nouveaux objectifs pour Econocom : un doublement du résultat opérationnel courant à 300 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros à horizon 2022.

Le cap fixé par ce plan stratégique est centré sur l'excellence, critère indispensable pour que nos solutions digitales intégrées soient de haute qualité et à fort impact.

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, nous avons renforcé l'équipe de direction, conduite désormais par mon fils Robert Bouchard qui prend la direction exécutive du groupe en ce début d'année 2018.

Pour la première année du plan, nous anticipons une croissance organique supérieure à celle du marché des ESN et une nouvelle progression du résultat opérationnel courant.

Enfin, Econocom poursuivra sa politique d'acquisitions ciblées dans les secteurs considérés comme stratégiques.

Je suis donc enthousiaste et confiant à l'aube de cette nouvelle ère qui commence pour Econocom.

Jean-Louis Bouchard

Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J.L.' followed by a flourish.

SOMMAIRE

01. L'ESSENTIEL	9
1. LA GALAXIE ECONOCOM	11
2. CHIFFRES CLÉS 2017	12
3. PERFORMANCE ET CAPITAL	14
4. GOUVERNANCE	16
02. PRÉSENTATION DU GROUPE	19
1. HISTOIRE DU GROUPE	20
2. ORGANIGRAMME	22
3. POSITIONNEMENT DU GROUPE	24
3.1. Expertises et métiers	24
3.2. Les marchés et l'environnement concurrentiel	28
4. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT	33
4.1. Faits marquants des trois derniers exercices	33
4.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2017, 2016 et 2015	35
4.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres	38
5. VIE DU TITRE ET ACTIONNAIRES	38
5.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SE	38
5.2. Nom, siège social et constitution	40
5.3. Objet social (article 3 des statuts)	40
5.4. Capital	41
5.5. Droits attachés aux actions	44
5.6. Assemblées Générales	47
5.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société	49
5.8. Notifications des participations importantes	51
5.9. Premier actionnaire d'Econocom	52
6. CORPORATE GOVERNANCE	52
6.1. Conseil d'Administration et Comités Consultatifs	52
6.2. Conflits d'intérêts	62
6.3. Curriculum vitae des Administrateurs	63
7. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	65
8. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	66
8.1. En 2015	66
8.2. En 2016	67
8.3. En 2017	69
9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	70
9.1. Procédures judiciaires et arbitrages	70
9.2. Contrats importants	70

03. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE 73

1.	LES COLLABORATEURS, ACTEURS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE	74
1.1.	Politique de recrutement et d'intégration	75
1.2.	Le développement professionnel	76
1.3.	La satisfaction des collaborateurs	77
1.4.	La politique de diversité	80
2.	LA DÉMARCHE RSE	82
2.1.	La mission et l'organisation	82
2.2.	Une démarche éthique	85
3.	ECONOCOM, PIONNIER DE LA RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES	87
3.1.	Des solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie	87
3.2.	La promotion de l'entrepreneuriat	88
3.3.	Un engagement fort dans l'éducation	89
3.4.	La politique d'achats responsables	91
4.	LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	92
4.1.	Optimisation des consommations énergétiques des bâtiments	92
4.2.	Analyse et maîtrise des consommations du Système d'Information	92
4.3.	Repenser les déplacements pour réduire les émissions	93

04. FACTEURS DE RISQUE 95

1.	RISQUES OPÉRATIONNELS	96
1.1.	Risques liés aux contrats de l'activité Services	96
1.2.	Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	96
1.3.	Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	96
1.4.	Risques liés à la concurrence	97
1.5.	Risques sociaux	97
1.6.	Risques environnementaux	97
1.7.	Assurances et couverture des risques	97
1.8.	Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	97
1.9.	Risques liés à la croissance externe	98
2.	RISQUES RÉGLEMENTAIRES	98
2.1.	Risques juridiques	98
2.2.	Risques liés aux contrôles fiscaux	98
2.3.	Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	99
2.4.	Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Technology Management & Financing	99
3.	RISQUES DE DÉPENDANCE	99
3.1.	Dépendance envers les refinanceurs	99
3.2.	Dépendance envers les clients	99
3.3.	Dépendance envers les fournisseurs	100
3.4.	Dépendance envers les technologies	100
4.	RISQUES FINANCIERS	100
4.1.	Risques de marché	100
4.2.	Risques de crédit et de contrepartie	101
4.3.	Risques sur actions	102

05. RAPPORT DE GESTION	105
1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	106
1.1. Variations de périmètre de l'exercice	107
1.2. Principaux investissements	108
1.3. Split des actions Econocom Group en deux	108
1.4. Opérations de financement	109
1.5. Recherche et développement	109
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	110
2.1. Compte de Résultat	110
2.2. Bilan et structure financière	114
2.3. Comptes sociaux 2017 de la Société Econocom Group SE	117
3. FACTEURS DE RISQUE ET LITIGES	121
4. PERSPECTIVES 2018 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES	121
5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	121
5.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable	121
5.2. Dérogations au Code 2009	122
5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	123
5.4. Structure de l'actionnariat et limitations des droits des actionnaires	125
5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités	126
5.6. Composition des organes de surveillance	132
5.7. Rapport de rémunération 2017	132
5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	136
5.9. Relations avec les actionnaires dominants	137
5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	137
5.11. Émoluments du Commissaire	139
5.12. Autodétention d'actions	139
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES	139
06. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	141
1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS	142
2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	144
3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	146
4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	148

SOMMAIRE (SUITE)

5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	150
1. Base de préparation des comptes	151
2. Principes de consolidation et périmètre	159
3. Information sectorielle	169
4. Résultat opérationnel courant	171
5. Autres produits et charges d'exploitation non courants	177
6. Résultat financier	179
7. Impôts sur les résultats	180
8. Résultat par action	184
9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	185
10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	189
11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	198
12. Actifs et passifs d'exploitation	200
13. Instruments financiers	204
14. Trésorerie, endettement brut, endettement net	209
15. Éléments sur capitaux propres	214
16. Provisions	220
17. Provisions pour retraites et engagements assimilés	222
18. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	226
19. Gestion des risques	230
20. Engagements hors bilan	235
21. Information sur le transfert d'actifs financiers	237
22. Informations sur les parties liées	240
23. Événements postérieurs à la clôture des comptes	242
24. Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	242
07. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	245
08. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	253
09. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS	257
1. BILAN NON CONSOLIDÉ	258
2. COMPTE DE RÉSULTAT NON CONSOLIDÉ	260
3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS	262
10. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	265

01

L'ESSENTIEL

energy net
jade solutions helis
caverin bizmatica
asystel italia aragon-erh
digital.security
jtrs econocom
gigigo nexica
exaprobe
asp serveur cineolia
infeeny alter way
econocom brésil
synertrade
rayonnance








1. LA GALAXIE ECONOCOM

Econocom conçoit, finance et accélère la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques.

Le groupe met en œuvre pour ses clients et avec eux, des projets ambitieux de A à Z : conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets.

Acteur de référence dans les services numériques, il est le seul sur son marché à combiner expertises technologiques et financements innovants. Il tire également sa force de son modèle d'organisation et de développement inédit : la « Galaxie ». Elle est constituée de la Planète Econocom, regroupant les activités historiques du groupe, et de Satellites, petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise, dont les dirigeants entrepreneurs conservent une part significative du capital et leur autonomie.

Positionnés sur des segments stratégiques du numérique tels que la cyber sécurité, le développement d'applications web, le cloud, l'infrastructure et les réseaux, la mobilité, l'écosystème Microsoft, le multimédia et le digital signage, ces Satellites complètent très efficacement les offres historiques du groupe et jouent un rôle d'accélérateur de sa croissance.

CYBER SÉCURITÉ		DIGITAL SECURITY • EXAPROBE
MICROSOFT		INFEENY
WEB APPS, SAAS & CLOUD		ALTER WAY • ARAGON-ERH • ASP SERVEUR • ECONOCOM BRÉSIL • NEXICA • SYNERTRADE
INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX		ASYSTEL ITALIA • ASP SERVEUR • EXAPROBE • NEXICA
MOBILITÉ		BIZMATICA • ECONOCOM BRÉSIL • GIGIGO • JADE SOLUTIONS • JTRS • RAYONNANCE
DIGITAL SIGNAGE & MULTIMEDIA		CAVERIN • CINEOLIA • ENERGY NET
CONSEIL		HELIS

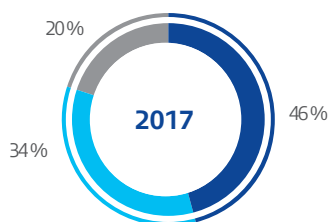
2. CHIFFRES CLÉS 2017

Chiffres d'affaires consolidé (en millions d'euros)



CROISSANCE ORGANIQUE
+ 11,2 %

Répartition du chiffre d'affaires par activité



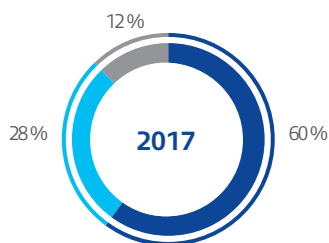
- Technology Management & Financing
- Services
- Products & Solutions

Résultat opérationnel courant¹ (en millions d'euros)



TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE
+ 5,2 %

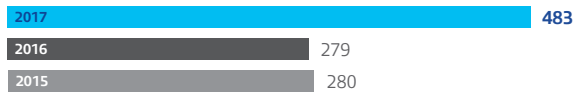
Répartition du résultat opérationnel courant par activité



- Technology Management & Financing
- Services
- Products & Solutions

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition

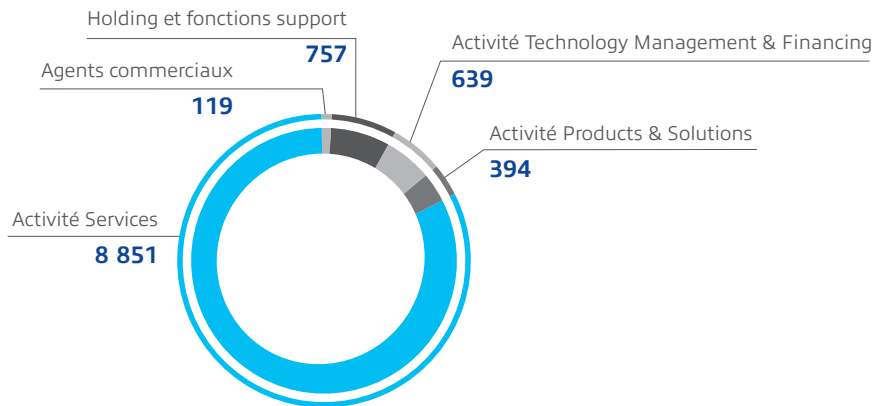
Fonds propres (en millions d'euros)



Endettement net (en millions d'euros)

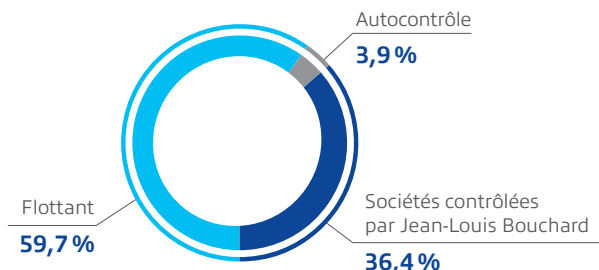


Répartition des équipes au 31 décembre 2017



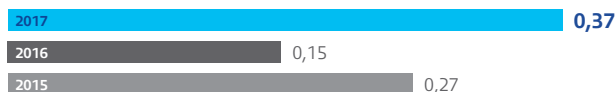
3. PERFORMANCE ET CAPITAL

Répartition du capital au 31 décembre 2017



Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 :
1 461 M€
Nombre d'actions en circulation :
245 140 130

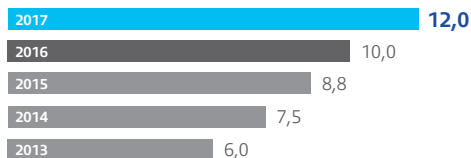
Résultat net par action¹ (en euro)



Résultat net récurrent par action¹ (en euro)



Rémunération par action¹ (en centimes d'euro)



Rémunération des actionnaires
+ 20 % par rapport à 2016
+ 37 % sur 2 ans

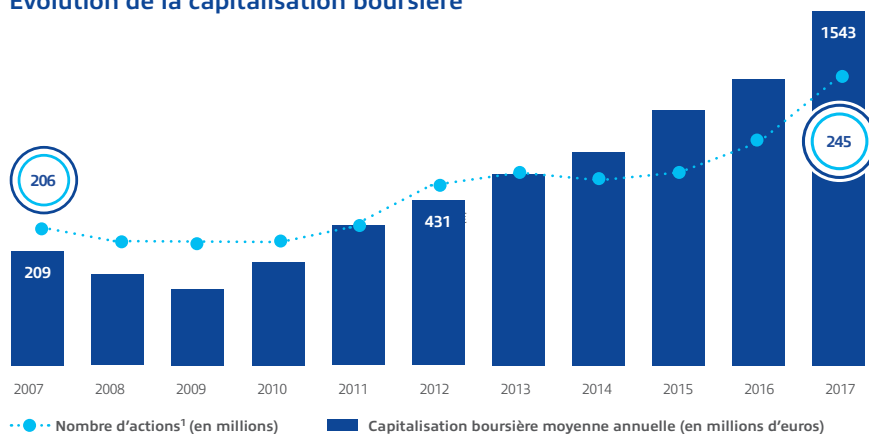
Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 15 mai 2018 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de **0,12 euro par action**.

Évolution de l'action

Année	Plus haut en €	Plus bas en €	Dernier en €	Volume moyen quotidien de titres échangés
2015	4,49	3,01	4,27	194 380
2016	7,17	3,69	6,97	210 890
2017	8,00	5,75	5,96	399 425

Évolution de la capitalisation boursière



Calendrier de l'actionnaire

19-04-2018

Publication du chiffre d'affaires T1 2018 après bourse

15-05-2018

Assemblée Générale Annuelle

19-07-2018

Publication du chiffre d'affaires S1 2018 après bourse

05-09-2018

Publication des résultats semestriels définitifs 2018 après bourse

06-09-2018

Réunion sur les résultats semestriels 2018

18-10-2018

Publication du CA T3 2018 après bourse

L'action Econocom Group est cotée sur le marché **Eurolist Compartiment B** d'Euronext Bruxelles et fait partie des **indices Bel Mid et Family Business**

Code ISIN : BE0974313455

Une actualité financière disponible en temps réel:

www.econocom.com

<https://finance.econocom.com>

¹ Après split de l'action

4. GOUVERNANCE

Au 31 décembre 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président et Administrateur Délégué

Jean-Louis Bouchard

Vice-Président et Administrateur Délégué

Robert Bouchard

Administrateur Délégué

Bruno Grossi

Administrateurs non-exécutifs

Véronique di Benedetto

Gaspard Dürrleman

Rafi Kouyoumdjian

Jean-Philippe Roesch

Administrateurs Indépendants

Walter Butler

Philippe Capron

Adeline Challon-Kemoun

Anne Lange

Marie-Christine Levét

Jean Mounet

CONSEIL DU PRÉSIDENT

Jean-Louis Bouchard

Président

Robert Bouchard

Chief Operating Officer

Sébastien Musset

Directeur Exécutif

Transformation & Ressources

Martine Bayens

Directeur Exécutif Satellites

Bruno Grossi

Directeur Exécutif

Stratégie & Acquisitions

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Galliane Touze

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers

Reviseurs d'Entreprises scrl

représentés par Damien Walgrave



Jean-Louis Bouchard



Robert Bouchard



Martine Bayens



Walter Butler



Philippe Capron



Adeline
Challon-Kemoun



Véronique
di Benedetto



Gaspard Dürreleman



Bruno Grossi



Rafi Kouyoumdjian



Anne Lange



Marie-Christine
Levat



Jean Mounet



Jean-Philippe Roesch



Galliane Touze

02

PRÉSENTATION
DU GROUPE

1. HISTOIRE DU GROUPE

- 1974**

Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.
- 1985**

Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».
- 1986**

Econocom Belgique entre au second marché de la bourse de Bruxelles.
- 1993**

La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.
- 1996**

Econocom est coté sur le premier marché de la bourse de Bruxelles.
- 2000**

Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.
- 2001**

Le groupe compte 2 000 collaborateurs.
- 2002**

Acquisition de Comdisco-Promodata en France (Gestion Administrative et Financière de parcs informatiques).
- 2004/2007**

Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms avec l'acquisition de Signal Service France, de l'activité entreprises d'Avenir Telecom puis du pôle entreprise de The Phone House France.

En 2007, le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.
- 2008**

Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.
- 2009**

Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance.
- 2010**

Econocom Group achète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.
- 2013**

Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires proforma dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.
- 2014**

Econocom et Georges Croix créent ensemble en janvier Digital Dimension, une nouvelle filiale ayant pour vocation de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud. Trois acquisitions ont été réalisées: Rayonnance, le spécialiste des solutions mobiles en entreprises en mai, ASP Serveur, acteur de référence dans la mise à disposition de solutions cloud public-privé destinées aux entreprises en juillet, et enfin, Aragon e-RH, un éditeur français de solutions SIRH en mode cloud.

Econocom place 175 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance en 2019. Le produit de cette émission est destiné à accroître les ressources financières d'Econocom, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « Mutation ».

2015

Econocom noue un partenariat avec l'allemand TechnoGroup IT-Service GmbH et lui cède sa filiale allemande de Services.

Econocom Group intègre l'indice Tech 40, sélectionné par EnterNext parmi 320 valeurs européennes cotées de haute technologie.

Econocom place en mai un « Euro Placement Privé » (Euro PP) de 101 millions d'euros répartis en deux tranches d'une maturité de cinq et sept ans assorties de coupons respectivement aux taux de 2,364 % et 2,804 %. Cette opération contribue à renforcer, diversifier et désintermédié les moyens financiers du groupe, ainsi qu'à en optimiser les conditions financières.

Econocom devient le 18 décembre 2015 une Société Européenne (SE) afin de refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe.

Enfin, au cours de l'exercice 2015, Econocom a mis en œuvre une stratégie de croissance externe qui privilégie des prises de participations majoritaires dans des sociétés de taille moyenne laissant une large place à l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, le groupe a, directement ou via sa filiale Digital Dimension, réalisé plusieurs opérations d'acquisition et d'investissement :

Dans le domaine de la sécurité : Altasys, Clesys, Econocom Digital Security ;

Dans le domaine des applications internet et mobile : Bizmatica, SynerTrade, Norcod ;

Dans le domaine des plateformes cloud : Alter Way, Nexica ;

Dans le domaine du conseil en transformation digitale : Helis.

2016

La capitalisation boursière dépasse en avril le seuil de 1 milliard d'euros.

Econocom compte plus de 10 000 collaborateurs.

Fin novembre, Econocom Group émet avec succès un emprunt de type « Schuldschein », placement privé de droit allemand) pour un montant total de 150 millions d'euros et ainsi

renforce ses moyens financiers en profitant des conditions de marché favorable.

Au cours de l'année, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe originale « Satellites », Econocom Group a ainsi, directement ou indirectement via sa filiale Digital Dimension, réalisé plusieurs opérations d'acquisition : Gigigo, Asystel Italia, Infeeny, Caverin, Cineolia.

2017

La capitalisation boursière dépasse le seuil de 1,5 milliard d'euros.

Robert Bouchard, fils de Jean-Louis Bouchard, est nommé Chief Operating Officer du groupe et Administrateur Délégué, confortant ainsi l'engagement de long terme de la famille Bouchard.

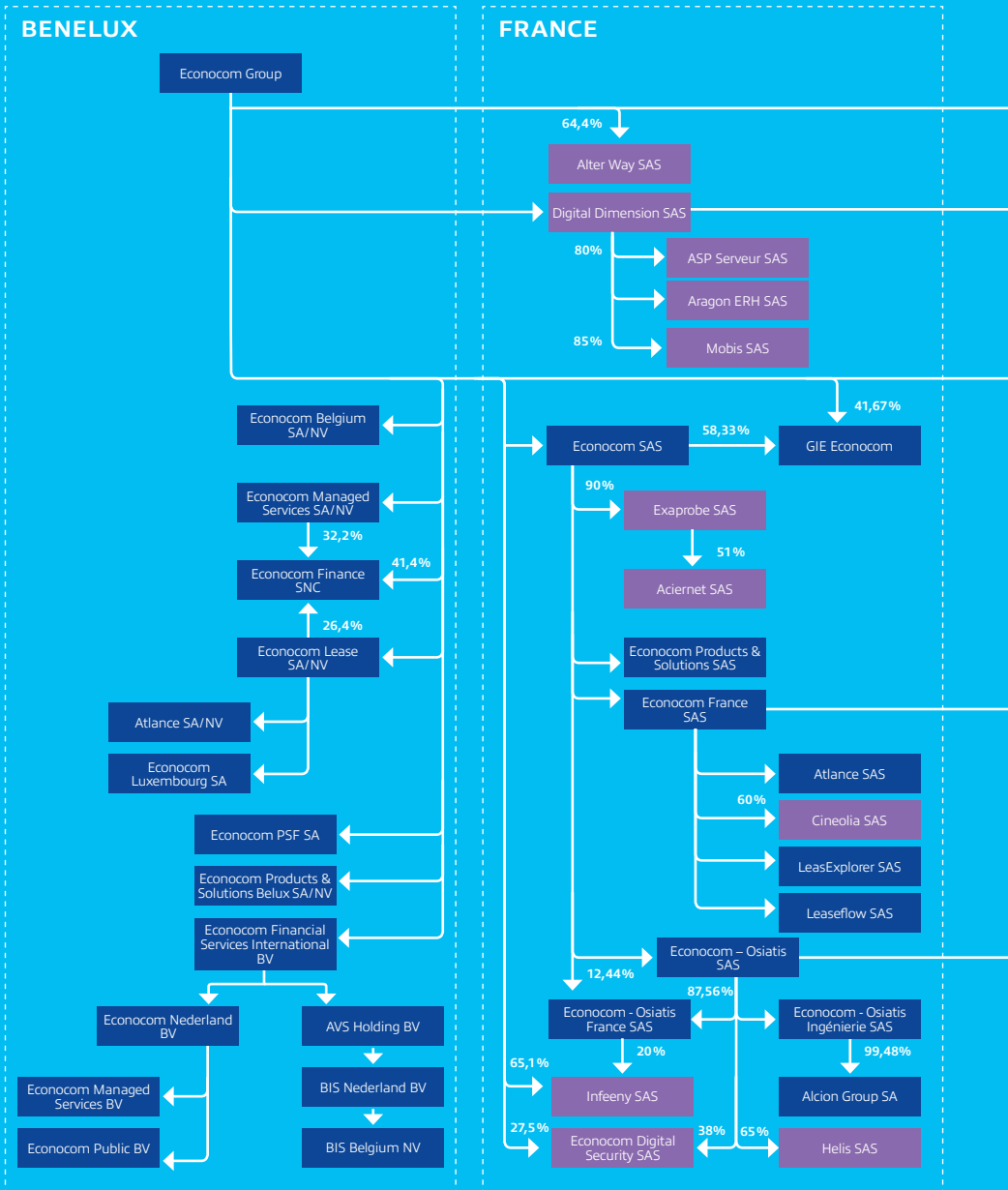
Sept opérations de croissance externe sont réalisées :

- au sein des Satellites : Aciernet (acquis par Exaprobe), LP Digital (acquis par Alterway), Energy Net en Allemagne, Jade Solutions et JTRS au Royaume-Uni ;
- sur la Planète : BIS aux Pays-Bas et en Belgique et Biboard en France.

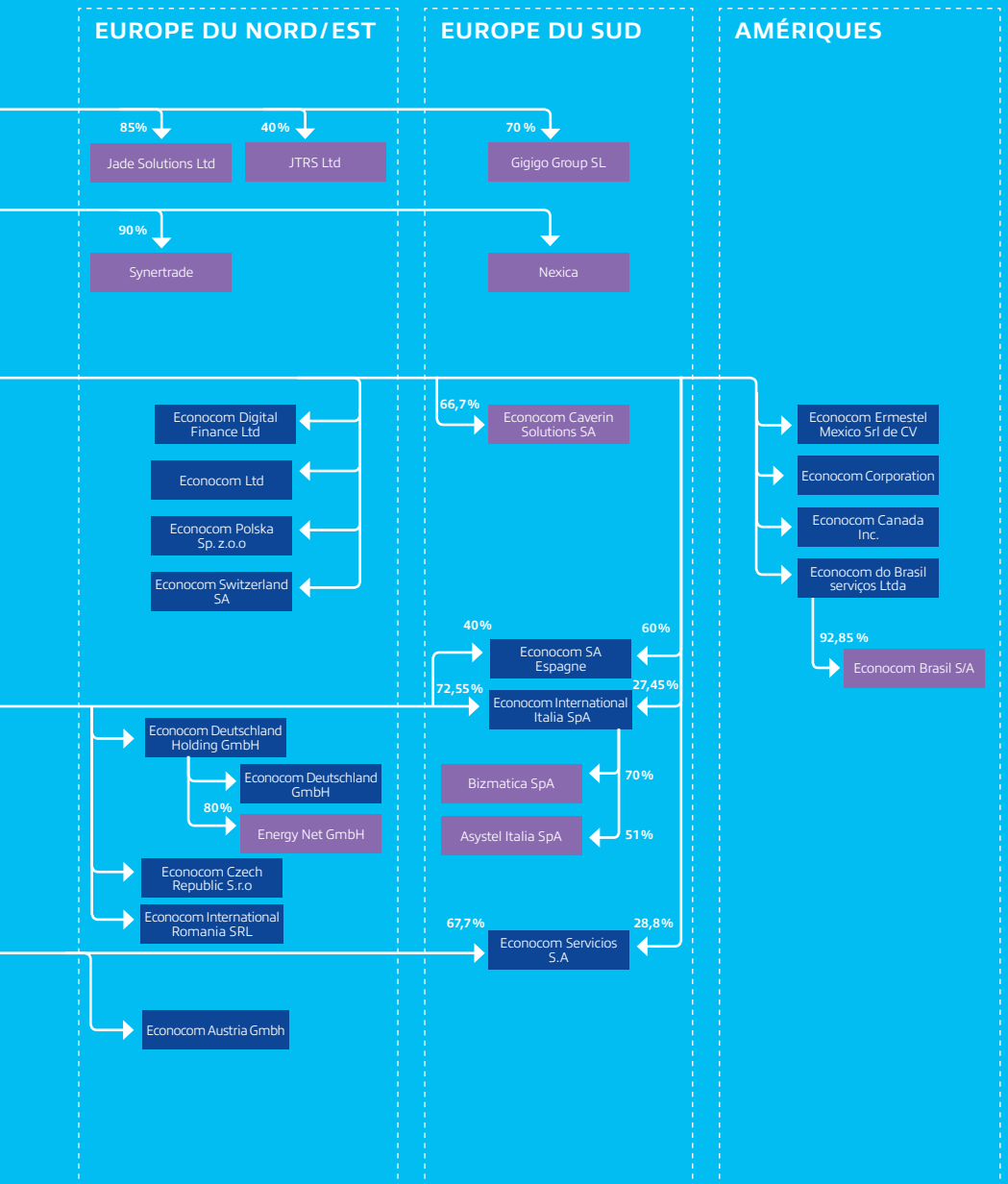
Econocom finalise, en avril 2017, la conversion anticipée de son ORNANE émise en janvier 2014 à échéance 2019, ce qui a permis de renforcer les fonds propres de la Société de 183 millions d'euros.

Le groupe atteint les objectifs fixés en 2012 pour le plan stratégique Mutation (doublement du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant) et présente son nouveau plan stratégique à cinq ans « e for excellence » qui vise un nouveau doublement du résultat opérationnel courant à 300 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros à horizon 2022.

2. ORGANIGRAMME



Planète Econocom ■ Satellites Econocom



Ne sont pas indiqués: les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale.

3. POSITIONNEMENT DU GROUPE

Econocom est un acteur de référence des services numériques en Europe. Il est le seul à combiner des expertises technologiques et financières pour faciliter de façon compétitive l'accès à des produits et solutions informatiques de dernière génération.

Le modèle de développement du groupe, la Galaxie, permet à Econocom d'être à l'avant-garde des domaines incontournables comme la sécurité, les applications web et mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation digitale.

3.1. EXPERTISES ET MÉTIERS

3.1.1. L'ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

Pour 30% des entreprises, le manque de ressources financières est un frein à leur transformation digitale¹. Pour répondre à cet enjeu, Econocom leur propose des solutions financières adaptées, dans un cadre budgétaire maîtrisé. Ces solutions leur permettent d'accélérer la réalisation de leurs projets (digital, objets connectés, mobilité, équipements métiers, informatique & multimédia, équipements industriels, énergie,...), tout en respectant les contraintes financières et opérationnelles de l'ensemble des acteurs et des métiers impliqués (DAF, DSI).

A l'écoute de ses clients, Econocom propose des solutions financières complètes ou à la carte, combinant plusieurs de ses expertises, avec un mode de paiement linéarisé : une gamme globale de solutions de location et des services facturés à l'usage ou à l'unité d'œuvres, allant de la location évolutive généraliste aux contrats de services abonnés. La souplesse contractuelle garantit le renouvellement régulier des actifs et la stabilité budgétaire.

En complément, Econocom propose des services de gestion d'actifs performants, apportant une réponse opérationnelle aux attentes des clients en terme de gestion, de maîtrise et de pilotage des ressources.

Econocom fait bénéficier ses clients de son expertise tout au long du cycle d'usage du produit avec notamment la gestion simplifiée des aléas et la gestion du fin de cycle d'usage des produits. Econocom respecte la gestion de la donnée en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Dans une démarche d'économie circulaire, Econocom privilégie toujours le réemploi des produits plutôt que leur recyclage, qui se fait en respectant les normes environnementales DEEE.

Pour faciliter l'accélération de la diffusion de ses offres digitales les plus avancées, Econocom dispose, depuis 2014, d'une entité qui apporte au groupe une capacité d'innovation financière. Econocom Digital Finance Limited (EDFL) est une structure dédiée et centralisée, spécialisée en gestion des risques et en structuration des solutions de financement. EDFL apporte une expertise spécifique en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. Grâce à EDFL, Econocom accroît son indépendance et sa capacité de refinancement.

3.1.2. L'ACTIVITÉ PRODUCTS & SOLUTIONS

La digitalisation est un enjeu majeur pour le développement des entreprises privées et publiques. L'évolution des infrastructures IT existantes et des équipements au service des métiers et des usages, est sensible.

Pour faire face à ces défis, les entreprises ont besoin :

- d'un guichet unique en conseil, approvisionnement, intégration, personnalisation, stockage, déploiement, support, maintenance et recyclage des équipements ;
- de solutions incluant des produits, des logiciels et des services d'approvisionnement sur mesure ;
- de passer d'un mode transactionnel vers un mode projet ;

¹ Baromètre des pratiques digitales Econocom, Sia Partners et Ifop.

Econocom répond à ces attentes et apporte une réponse efficace à l'accélération des besoins de digitalisation des entreprises en :

- distribuant des produits : matériels et logiciels, informatiques, télécoms, mobiles, audiovisuels et IoT ;
- mettant en œuvre des solutions complètes d'intégration de ces équipements digitaux, d'affichage, d'impression, de mise en mobilité, de consolidation et de virtualisation de serveurs.

Econocom complète ces savoir-faire avec les compétences de son Satellite :

- Caverin, une entité basée en Espagne spécialisée dans les produits et services audiovisuels intérieurs et extérieurs, intègre et exploite des solutions d'affichage dynamique (Digital Signage).

Econocom est un partenaire privilégié des principaux acteurs technologiques du marché : Apple, Brother, Dell EMC, Epson, HPE, HP Inc, Lenovo, Microsoft, Samsung, VMware, etc. Ils reconnaissent Econocom pour ses compétences technico-commerciales, son engagement, et sa qualité de service validée par des certifications de haut niveau.

3.1.3. L'ACTIVITÉ SERVICES

La transformation digitale est aujourd'hui un véritable levier de croissance pour les entreprises. Le cabinet IDC indique ainsi qu'en 2021, 60 % du PIB mondial sera issu d'activités numériques contre moins de 40 % en 2017 (étude IDC 2018).

Dans ce contexte, Econocom accompagne la transformation digitale des entreprises en Europe. Plus de 8 500 collaborateurs dédiés à cette activité, présents dans dix pays, interviennent sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures, des applications et des solutions digitales.

Econocom les guide ainsi vers l'atteinte de trois enjeux business :

L'excellence opérationnelle

Parce que le business ne s'arrête jamais, les Directeurs des Systèmes d'Informations (DSI) doivent fournir des ressources IT plus performantes et plus flexibles aux métiers. Econocom optimise les services IT et les engage vers un système d'information à la demande, grâce à ses offres dédiées aux infrastructures : Infrastructure Advisory Services, Infrastructures & Network Integration, Managed Services & Cloud (public, privé, hybride), Infrastructure Lifecycle Services (maintenance, notamment prédictive).

Econocom est également hébergeur de données et dispose de quatre plaques européennes de datacenters, privilégiant ainsi la proximité avec ses clients et l'amélioration des performances. Le groupe apporte une réponse concrète aux enjeux de localisation et de sécurisation des données, préoccupation majeure des DSI, notamment avec le RGPD.

Econocom propose des services d'exploitation des environnements multi-cloud et non cloud de ses clients. Son offre leur permet de commander très simplement des infrastructures informatiques et d'en assurer le pilotage opérationnel et financier. Elle s'accompagne de services de conseil technologique (advisory) pour aider ses clients à adapter leurs infrastructures au digital, au rythme de chacun.

Le groupe propose une large gamme de services autour de solutions IaaS (Infrastructure-as-a-Service) et PaaS (Platform-as-a-Service) à partir d'infrastructures cloud hautement disponibles et sécurisées, basées en France (délivrées par ASP-Serveur, Alter Way et Econocom) en Espagne (par Nexica) et au Benelux (par Econocom).

Le groupe accompagne ainsi ses clients pour opérer leurs infrastructures en cloud hébergé chez Econocom, mais aussi sur les grandes plateformes de cloud public, notamment Microsoft Azure via Infeeny, Satellite spécialisé dans les solutions Microsoft.

Son Satellite Asystel, en Italie, propose une plateforme complète de services numériques, avec une grande expertise dans les domaines du conseil, de l'infogérance d'infrastructures & cloud, de la sécurité et des architectures applicatives.

L'expérience utilisateur

Parce que les utilisateurs veulent tous vivre des expériences uniques, les DSI doivent proposer les services associés aux nouveaux usages. Econocom conçoit et intègre des environnements numériques de travail (Digital Workplace, Communication et Collaboration Unifiées) et des solutions digitales de services aux utilisateurs (Self-help, Self-care, Service Desk, support de proximité).

Notamment, les consultants d'Infeeny consolident l'ensemble des compétences Microsoft d'Econocom. Ils pensent et implémentent des outils collaboratifs et les environnements utilisateurs qu'ils peuvent héberger dans le Cloud.

Econocom accompagne également ses clients dans l'ensemble du cycle de vie de leurs applications : conception, développement, intégration, TMA (Tierce Maintenance Applicative).

Son Satellite Alter Way est réputé pour sa démarche orientée solutions Open Source et DevOps. Véritable guichet unique sur les sites web (design, ingénierie/projets, TMA, infogérance et cloud), Alter Way a notamment développé une offre innovante liée aux containers Docker.

La société italienne Bizmatica développe des services d'applications business et mobiles, et propose des technologies innovantes à ses clients, par exemple pour la gestion des API (Application Programming Interface).

Econocom Brésil, spécialisé dans l'APM (Application Performance Management), accompagne ses clients dans l'obtention de la meilleure performance de leurs applications. L'APM permet ainsi aux clients d'Econocom Brésil d'optimiser le contrôle de l'efficacité opérationnelle de leur business, paramètre primordial de la transformation digitale dans leur organisation.

Econocom, au travers de différentes solutions, se positionne aussi comme éditeur de logiciels métiers on premise (à installer) ou SaaS (Software as a Service) avec la mission de rendre les fonctions support plus efficaces grâce à des processus plus souples et plus agiles :

- Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) avec Aragon-eRH : administration RH, gestion des talents, gestion des temps et planification ;
- eProcurement avec SynerTrade : des solutions e-achat en mode SaaS, pour la numérisation des processus achat dans l'entreprise (Source to Contract, Procure to Pay, Supplier Management, Spend & Purchasing Intelligence) ;
- Data Visualisation avec BiBoard : des solutions innovantes de Business Intelligence.

La croissance dynamique

Parce que la croissance est aussi ailleurs, les entreprises doivent explorer et conquérir de nouveaux territoires. Econocom co-construit les solutions digitales des business models de demain : conseil et accompagnement à la transformation digitale, mise en place de preuves de concept (POC) dans ses laboratoires d'innovation, déploiement et industrialisation de solutions sur mesure et clés en main.

Au carrefour de leur transformation digitale, Econocom offre à ses clients une gouvernance unique, combinant la confiance et l'agilité nécessaires à la réalisation de tels projets.

Un parti pris : accompagner ses clients dans le changement et l'évolution de leur système d'information, en préconisant des solutions informatiques traditionnelles associées aux solutions digitales innovantes servant les métiers, pour faciliter la transition et l'adoption par les utilisateurs.

Econocom certifié ISO 27001

La sécurité des systèmes d'information est un enjeu majeur pour Econocom et relève d'une démarche de progrès continu. Depuis 2016, le groupe s'appuie sur la certification ISO 27001¹, l'une des normes les plus reconnues dans le monde en matière de sécurité de l'information. Cette certification couvre l'ensemble des activités de Services d'Econocom en France. Les actions et dispositifs de lutte contre la cybercriminalité déployés en 2017 ont touché tous les métiers du groupe avec la généralisation d'une série de dispositifs de protection des postes de travail, le renforcement des experts en SSI au sein de la DSI, la sensibilisation obligatoire pour tous les collaborateurs des Services via des MOOC, et des campagnes de sensibilisation de tous les collaborateurs.

3.1.4. LES SOLUTIONS DIGITALES DES SATELLITES ECONOCOM

Les Satellites du groupe Econocom disposent d'une gamme étendue de solutions et de services « sur-mesure » ou « sur étagère », orientés usages, proposés en mode « build and run ».

Econocom Mobility : issue du rapprochement du groupe Econocom avec ses Satellites qui opèrent sur le marché de la mobilité, cette offre répond à toutes les problématiques de la mobilité, pour l'entreprise comme pour ses clients.

Grâce à ses applications mobiles sur mesure, Econocom Mobility transforme les usages et les métiers des collaborateurs nomades (field forces) dans de nombreux domaines tels que le retail, les transports ou la logistique. Ce savoir-faire s'applique également dans les applications destinées aux consommateurs des marques, au travers de solutions mobiles centrées utilisateurs et d'une plateforme de marketing mobile.

Expert des technologies mobiles, Econocom Mobility simplifie la gestion et la sécurisation des usages dans l'entreprise avec, en amont, la fourniture, la configuration, le déploiement et la maintenance des terminaux grand public et professionnels. En aval, Econocom Mobility, propose des solutions et services managés Wi-Fi, EMM

(Enterprise Mobility Management), support desk dédié et App Store d'entreprise, ainsi que des services d'optimisation des dépenses télécoms.

3.1.5. LA SÉCURITE

Econocom a choisi de structurer l'offre de sécurité autour de deux entités complémentaires. Le groupe dispose aujourd'hui avec Exaprobe et Digital.Security, d'une offre pertinente et reconnue d'intégration des infrastructures de sécurité :

Exaprobe, une entité de référence pour la sécurisation des infrastructures et des territoires numériques des entreprises :

Société acquise en 2013, et regroupant aujourd'hui les sociétés Cap Synergy (2012), Comiris (2014) Aciernet (2017) ; Exaprobe est un intégrateur de solutions de sécurité. Elle intervient dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures réseau, des plateformes de communication unifiée et de la digitalisation des espaces de travail. Son business model actuel est basé sur un mix de produits et de services d'intégration en mode projet ou infogérance. Avec ses 300 collaborateurs et un chiffre d'affaires 2017 de 270 millions d'euros, Exaprobe s'est affirmée grâce à son expertise technologique et à des offres innovantes. Avec le rachat de la société Aciernet en 2017, elle dispose d'une expertise spécifique dans la conception et l'équipement de grands data centers. La société bénéficie de partenariats de haut niveau avec les plus grands constructeurs et éditeurs (Cisco, Check Point, HP, Microsoft, ...).

Econocom **Digital.Security**, une expertise pour accompagner ses clients dans la maîtrise de leurs risques numériques. Cette entité adresse à la fois la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des objets connectés en :

- anticipant les nouveaux usages et contrant rapidement les menaces émergentes ;
- garantissant un niveau de sécurité constant et optimal des données numériques sensibles ;
- intégrant les bonnes pratiques de sécurité dans le quotidien et dans les projets de transformation numérique.

¹ La norme ISO 27001 concerne les Systèmes de gestion de sécurité de l'information et aide les organisations à assurer la sécurité de leurs informations.

Plus d'infos ici : <https://www.iso.org/fr/isoiec27001-information-security.html>

Digital.Security propose les prestations suivantes : audit, conseil, sécurité opérationnelle, intégration & projet. Elle offre les services du premier CERT™ (Computer Emergency Response Team) européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT). Dotée d'expertises rares et spécifiques au monde de l'IoT, Digital.Security couvre les technologies de communication, les protocoles d'échanges de données et les systèmes d'exploitation. Cette entité est officiellement reconnue par l'instance européenne TF-CSIRT, qui coordonne les relations entre les différents CERT mondiaux et vient d'obtenir la certification PASSI.

3.1.6. LE CONSEIL EN TRANSFORMATION DIGITALE

Econova, entité spécialisée dans le conseil en transformation digitale, accompagne les organisations dans la définition et la formalisation de leurs solutions innovantes. Via une approche de co-construction basée sur une démarche « Human Centric » et associant les expertises digitales et financières du groupe, Econova permet à ses clients de révéler leurs opportunités de croissance, d'engagement collaborateurs ou de transformation interne .

L'objectif d'Econova est de faire des technologies numériques un levier de développement avec pour focus particulier l'alignement entre la stratégie, les besoins des métiers et les attentes des utilisateurs, collaborateurs ou clients.

Econova répond à deux grands enjeux majeurs :

- Employee eXperience : design de nouvelles expériences et amélioration des processus ;
- Customer eXperience : design de plan stratégique, de nouveaux business models ou offres.

Agile et personnalisée, la démarche Econova repose principalement sur les méthodes de Design Thinking et de Lean Startup. Utilisant l'intelligence collective et son réseau d'open innovation, elle couvre l'ensemble du projet client : immersion, co-construction, expérimentation, accompagnement au changement et communication.

Au terme de la mission Econova, les entreprises et organisations disposent de solutions digitales concrètes et sur mesure intégrées dans une roadmap globale de mise en œuvre.

Helis est un cabinet de conseil qui met au service de ses clients l'expertise et les compétences de ses consultants dans les domaines de la direction de projets et de programmes ainsi que de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à forte valeur ajoutée.

Avec une équipe de 60 consultants, les experts d'Helis accompagnent les entreprises au plus près de leurs métiers, dans des domaines aussi pointus que l'infrastructure IP, la technologie audiovisuelle, le Big Data ou la RSE, et apportent ainsi une réponse sur mesure à leurs projets de transformation.

3.2. LES MARCHÉS ET L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

3.2.1. PRINCIPAUX MARCHÉS : TENDANCES PAR ACTIVITÉ

Marché de la gestion administrative et financière

Dynamisée par un marché de la transformation digitale en pleine croissance, la tendance sociétale de consommation orientée vers l'usage, plutôt que la propriété, s'accélère.

Si les modes de consommation traditionnels sont toujours bien présents, c'est un modèle mixte qui se développe dans les secteurs de l'IT et du numérique.

Bien que les grandes entreprises continuent à vouloir garder le contrôle de leurs équipements stratégiques, elles cherchent aujourd'hui à variabiliser les coûts des autres équipements.

Cette tendance sera vraisemblablement renforcée dans les années à venir par l'évolution des normes comptables IFRS entrant en vigueur en 2019. Les entreprises qui chercheront à déconsolider leurs actifs de valeur unitaire significative devront en confier le contrôle à des sociétés de services qui seront à même de transformer la mise à disposition de l'actif en une prestation de services complète ou proposeront des loyers variabilisés.

Une autre tendance significative du marché est l'économie circulaire. Elle a pour impact le développement du modèle location, qui prend tout son sens au travers d'une filière de réemploi et de recyclage organisée et structurée. Cette dernière permet aux entreprises de s'appuyer sur des spécialistes de la gestion responsable et durable de leurs équipements.

Marché des produits informatiques

En matière de ventes de PC le marché est apparu en repli en 2016. Gartner¹ estime dans ses études semestrielles que les livraisons mondiales ont reculé de 6,2 % en 2016. Il s'agit de la cinquième année consécutive de recul du marché et ces baisses successives ont ramené les livraisons à leur niveau de 2007. Les ventes de PC devraient se stabiliser en raison du fort repli des achats de PC traditionnels. Les consommateurs leur préfèrent en effet d'autres terminaux comme les tablettes. Les acheteurs, professionnels compris, semblent conserver plus longuement leur équipement, et faute d'innovation de rupture sur le marché, n'éprouveraient pas le désir de s'équiper de nouveaux ordinateurs. En ajoutant les ultramobiles, les livraisons mondiales de PC freinent leur baisse. Gartner estime que les ultrabooks ont représenté 44 millions d'unités en 2015, contre environ 21 millions en 2013. En ce qui concerne le segment entreprise, le cabinet estime qu'un renouvellement des parcs, via Windows 10, contribuera à une stabilisation de la demande.

Sur le marché de la téléphonie, 2016 fut marquée par un net ralentissement des livraisons de smartphones dans le monde avec une croissance estimée par IDC² à tout juste 2,3 %. Nombre de consommateurs sont en effet équipés et la progression à deux chiffres des années précédentes ne s'est pas observée à nouveau. IDC prévoit toutefois dans ce contexte une croissance mondiale pour les smartphones de 4,4 % en 2018.

En 2016, selon les données recueillies par IDC, le marché de la tablette a rencontré des difficultés qui vont continuer de s'accroître. Le cabinet estimait que le marché des tablettes renouerait avec la croissance en 2018. Et les analystes³ pensent que la croissance se maintiendra au moins jusqu'en 2020 avec cette année-là 194,2 millions de tablettes écoulées. Ce redémarrage sera principalement dû à l'intérêt porté par les entreprises et les particuliers pour les tablettes détachables. Fin 2016, les constructeurs Apple et Microsoft avec l'iPad Pro et Surface dominant toujours le segment des détachables, mais avec des difficultés. Pour le cabinet GFK, cela s'explique notamment par la concurrence entre les détachables et les convertibles avec un écart de prix et de performances qui se réduit.

Marché des services

Le marché des services numériques a montré une bonne dynamique en 2017, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2020 avec une croissance moyenne annuelle de 3,7 % pour la zone EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique) selon PAC. Une tendance encore plus positive au niveau mondial avec 4,6 % de croissance en 2017 et 5 % prévus pour 2018.

L'enquête de conjoncture du Syntec Numérique/ IDC parue en décembre 2017 prévoit une accélération de la croissance du secteur « Conseil en Technologies, Conseil & Services, et Edition de Logiciels » sur le territoire français, avec une croissance de 1,6 % en 2015, 2,8 % en 2016, 3,4 % en 2017 et 3,6 % en 2018, soit un haut niveau de croissance non atteint depuis 2011. Le secteur présente une activité florissante avec un chiffre d'affaires 2016 de 52 milliards d'euros.

Les entreprises de services numériques, bénéficient d'un environnement de marché positif. Plus de sept entreprises sur dix augmentent leur chiffre d'affaires en 2017. Les deux tiers du marché (64 %) envisagent une croissance de leur prises de commandes sur 2018. Cette tendance positive concerne tous les métiers : éditeurs de logiciels + 4,4 % en 2017, Entreprises de Services Numériques (ESN) + 2,9 % en 2017, et sociétés de conseil en technologies + 4,2 % en 2017.

¹ Gartner, Juillet 2016 et Janvier 2017

² IDC, Worldwide Quarterly Tablet Tracker, February 2, 2017.

³ GFK, Point of Sales Tracking, 2016.

Les entreprises continuent à investir massivement dans les projets de transformation digitale et le développement des nouvelles offres de services et domaines de compétences (IoT, Big Data, Mobilité, DevOps...) alimente le marché des ESN. Selon Syntec Numérique/IDC, les dépenses des entreprises en solutions technologiques supportant les projets de transformation digitale (cloud, big data et analytique, environnements de mobilité et IoT, réseaux sociaux, sécurité) progressent de 16,2 % en 2017 soit 1,3 milliards d'euros de croissance nette. Cette enveloppe devrait continuer à croître en 2018 pour générer 22,6 % du marché logiciels et services et une croissance de + 15 %. Cette tendance de fond, qui se dessine depuis début 2014, est bien ancrée dans les projets des directions informatiques.

Les projets de mise en conformité réglementaire sont également des opportunités pour le secteur. La mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) représente, en 2017, 670 millions d'euros de dépenses en logiciels et services et devrait atteindre près d'1 milliard en 2018.

Les secteurs « Banque Assurance Finance », « Energie Utilities Transports », « Distribution » et « Industrie » portent la croissance du Conseil et Services.

Marché de la sécurité

La cyber sécurité est devenue un enjeu critique de la transformation numérique et s'impose comme l'un des segments les plus dynamiques de la filière IT. Avec une révolution digitale qui s'accélère, les usages rendus possibles par les nouvelles technologies amplifient les enjeux liés à la sécurité des systèmes d'information :

- une croissance exponentielle des volumes de données numériques permet de nouvelles analyses créatrices de valeur, mais posent le problème de leur protection et de leur appartenance ;
- selon une étude IDC de 2017 (Data Age 2025), le volume total des données numériques devrait être multiplié par huit dans les prochaines années pour atteindre les 163 billions de gigaoctets. Tous secteurs confondus et tous modèles concernés, BtoB comme BtoC ;

- l'accroissement du nombre de terminaux mobiles et des objets connectés répond à un besoin de réactivité et de contrôle, mais augmente les zones à risques et les surfaces d'attaque ;
- selon de récentes études, il y aurait aujourd'hui plus de 3 milliards de smartphones et plus de 8 milliards d'appareils de type IoT dans le monde, et d'ici 2020, leur nombre dépassera les 20 milliards ;
- la croissance moyenne annuelle des investissements dans le domaine de l'IoT entre 2015 et 2020 sera de l'ordre de 16 %, tous secteurs confondus ;
- selon la Communauté Européenne, 80% des entreprises européennes ont déjà été victimes de piratage informatique ;
- la multiplication des attaques informatiques et la mise en place de nouvelles réglementations, comme le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de plus en plus contraignantes, stimulent et dynamisent logiquement le marché ;
- le nombre et le niveau d'exigence des réglementations s'élèvent et se précisent toujours plus :
 - la Loi République Numérique (LRNfin 2016) : Droits des utilisateurs et Protection des données personnelles,
 - le règlement général pour la protection des données (RGPD) mai 2018 : nouvelles obligations relatives à la portabilité des données personnelles et à la responsabilisation des dépositaires de ces données,
 - le Règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS) second trimestre 2018 : harmonisation des réglementations européennes sur les signatures électroniques,
 - E.PRIVACY, projet Européen qui vise à renforcer le cadre de la vie privée de l'internaute, et qui lui aussi pourrait être rendu applicable en 2018.

L'intelligence artificielle, le Big Data, la blockchain ou encore le cloud computing ouvrent des perspectives de croissance extrêmement importantes pour la sécurité qui doit et devra être considérée comme un élément indispensable de tout projet de transformation numérique.

Marché de la mobilité

D'après le cabinet PAC-CXP, le marché français des services et des logiciels de mobilité d'entreprise représentent 1,3 milliard d'euros en 2017. PAC estime la croissance moyenne annuelle de la mobilité à 20,4 % sur la période 2017-2021.

Le segment des services, incluant le développement et la maintenance d'applications pèse 1 milliard d'euros, et le logiciel représente quant à lui 210 millions d'euros.

Parmi les priorités d'investissements des décideurs de la mobilité en entreprise (source : Enterprise Mobility Exchange)¹, on trouve la sécurisation des applications mobiles (une priorité pour 63 % des décideurs). 57 % des entreprises européennes prévoient de développer la gestion des applications mobiles (MAM) et 50 % d'investir dans l'amélioration de l'expérience utilisateur.

Ces chiffres illustrent la place prise par la mobilité et l'usage d'appareils mobiles dans l'environnement professionnel depuis quelques années. La mobilité s'applique désormais à tous les secteurs d'activité et adresse tous les métiers au point de modifier les habitudes et les protocoles au sein des entreprises.

3.2.2. CONCURRENCE : IDENTITÉ DU GROUPE ET PANORAMA

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- son expérience de plus de 40 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique ;
- sa double compétence informatique et télécoms ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Econocom enrichit ses offres et solutions avec de nouveaux types d'actifs digitaux. Ces nouvelles technologies rentrent dans le monde de l'entreprise, bouleversant les business model existants et créent de nouveaux usages. Econocom s'organise, notamment en se dotant d'une approche verticale afin de se positionner sur ces relais promis à une forte croissance.

¹ Enterprise Mobility Exchange.

Alors que l'écosystème des entreprises bouge à grande vitesse (opportunités de nouveaux business, menaces de nouveaux concurrents, volatilités des meilleurs talents...), la capacité de mouvement, la flexibilité et l'innovation sont plus que jamais des facteurs déterminants de succès et de pérennité.

Econocom a choisi un business model unique et différent, la galaxie, constituée de la Planète Econocom et de ses Satellites. Ce système relationnel et organisationnel répond aux enjeux de la révolution digitale. Celle-ci impose en effet aux organisations une nouvelle façon de fonctionner : les modes collaboratifs et transversaux prennent le pas sur les modes hiérarchiques et verticaux.

Les différents investissements du groupe réalisés en 2017 dans ces Satellites sont détaillés dans le Rapport de gestion, paragraphe 1.1.1. Acquisitions. Ils sont ici tous présentés depuis la création de la Galaxie, en 2015, par secteur d'activité :

Cyber Sécurité : Digital.Security (spécialiste de la maîtrise des risques numériques, sécurité opérationnelle, intégration et projet, audit, conseil, formation et qui a créé le premier CERT européen dédié à la sécurité des objets connectés), Exaprobe (intégration, expertise et services managés en sécurité et réseaux) ;

Microsoft : Infeeny (spécialiste des technologies Microsoft au service des projets de transformation digitale) ;

Web Applications, SaaS et Cloud : Alter Way (spécialiste du web et de l'open source : design, ingénierie/projets, TMA, infogérance, cloud), Aragon-erh (éditeur d'une solution SIRH 100% cloud qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises), ASP Serveur (hébergeur d'infrastructure de production et opérateur de cloud Public/Privé/Hybride), Econocom Brésil (projets de consulting stratégiques, de services managés et infogérance), Nexica (solution de sécurité dans le Cloud et externalisation informatique), SynerTrade (plateforme de e-procurement en mode SAAS) ;

Infrastructure & Réseaux : Asystel Italia (expert en infrastructure : cloud, infogérance), ASP Serveur (hébergeur d'infrastructure de production et opérateur de cloud Public/Privé/Hybride), Exaprobe (intégration, expertise et services managés en sécurité et réseaux), Nexica (solution de sécurité dans le Cloud et externalisation informatique) ;

Mobilité : Bizmatica (gestion des API, Business Process Management en Italie), Econocom Brésil (projets de consulting stratégiques, de services managés et infogérance), Gigigo (développement d'application mobile pour les consommateurs – solution de marketing mobile), Jade Solutions (société spécialisée dans les solutions professionnelles de mobilité auprès de grands comptes, notamment dans le Retail et la Logistique au Royaume-Uni), JTRS (Expert des solutions digitales dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni), Rayonnance (applications et déploiement de parc de matériels professionnels) ;

Digital Signage & Multimedia : Caverin (produits et services audiovisuels en BtoB), Cineolia (dédié au milieu hospitalier et à l'accueil des patients), Energy Net (distributeur et intégrateur de solutions Apple B2B) ;

Conseil : Helis (Conseil stratégique, AMOA et Direction de projets).

Une offre diversifiée

Econocom est aujourd'hui en Europe le seul groupe indépendant (des constructeurs d'équipement informatique, des opérateurs, des éditeurs et des banques) en mesure de concevoir, accompagner et financer les projets de transformation digitale des entreprises.

Le groupe s'est lancé dès 2000 dans les services télécoms, bien avant ses principaux concurrents. Il entend s'appuyer sur ces atouts pour tirer parti de la croissance soutenue attendue du marché de la mobilité, à la croisée du monde informatique et télécom. Il dispose des compétences pour répondre au fort développement des besoins en solutions de mobilité et de gestion de parc.

Par ailleurs, Econocom a lancé des offres transversales, impliquant plusieurs de ses métiers, afin de répondre aux besoins croissants des entreprises pour des offres globales. Ces nouvelles offres permettent d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises.

Implantation géographique

Le groupe Econocom dispose depuis plus de 40 ans d'une solide implantation européenne.

Le groupe est désormais présent dans 19 pays, principalement en Europe, mais également au Maroc, au Brésil, au Mexique, au Canada et aux États-Unis. Econocom est aujourd'hui le premier acteur de la gestion administrative et financière en Europe et figure parmi les acteurs majeurs pour ses activités de distribution et de services. Au plan international, le groupe a pris plusieurs initiatives afin d'accompagner ses grands clients dans leurs principales zones d'opérations. Cette présence étendue, couplée à des partenariats noués à l'international, permet au groupe de répondre aux besoins de ses grands clients, là où ils opèrent.

Les principaux concurrents

Sans qu'aucun ne combine l'ensemble de ses expertises ou ne possède une gamme de produits et services aussi diversifiée, les principaux concurrents d'Econocom sur chacun de ses métiers sont :

- **pour l'activité Services :** Capgemini, Atos, Sopra Steria, CGI, Gfi, Devoteam, Neurones, qui ont une implantation internationale mais ne proposent ni services de distribution ni services de gestion administrative et financière évolutive. De même, le groupe Econocom a peu de concurrents dans le domaine des services télécoms ;
- **pour l'activité Products & Solutions :** Computacenter (France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni), SCC (France et Royaume-Uni) et Realdolmen (Belgique et Luxembourg). La différence principale entre ces concurrents et Econocom réside dans le business-model largement externalisé au sein d'Econocom (logistique chez les grossistes et agents commerciaux indépendants) ;

- **pour l'activité Technology Management & Financing** : Econocom n'a pas d'équivalent direct car la plupart des concurrents sont, soit des sociétés généralistes, filiales de banques, soit des spécialistes filiales de constructeurs (IBM, HP, Dell) ou sociétés de leasing filiales des banques (Arius – BNP Paribas Rental Solutions, Etica – Crédit Agricole Leasing). Ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de

spécialisation informatique que le groupe Econocom. Parmi les concurrents indépendants, CHG ou Grenke Leasing (Allemagne) n'ont pas d'activités de distribution et de services ;

- **pour les activités des Satellites Econocom** : toutes les sociétés citées précédemment qui sont présentes sur les métiers des Satellites.

4. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

4.1. FAITS MARQUANTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'exercice 2017 a été marqué par :

- l'atteinte des objectifs du plan stratégique Mutation à cinq ans lancé en 2013 à savoir un doublement du chiffre d'affaires à 3 milliards d'euros et un doublement du résultat opérationnel courant¹, qui atteint 154,4 millions d'euros ;
- la progression de l'ensemble de ces indicateurs confirme la pertinence du modèle et des investissements du groupe qui fait collaborer, au sein de sa Galaxie, une Planète constituée d'entités détenues à 100% avec des Satellites, petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise et dans lesquelles les entrepreneurs dirigeants conservent une part du capital. La stabilité et la taille de la Planète, qui assoient la crédibilité du groupe vis-à-vis des tiers, conjuguées à l'agilité et à l'innovation des Satellites, permet à l'ensemble de conquérir de nouveaux marchés ;
- la poursuite de la stratégie d'investissement initiée en 2014, en prenant des participations majoritaires dans de nouvelles filiales (voir infra) tout en multipliant les initiatives innovantes sur la Planète. Ces opérations ont pour objectif de renforcer les compétences du groupe sur les segments les plus porteurs du marché et de déployer son modèle original dans les principaux pays d'Europe ;

- la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Robert Bouchard Administrateur Délégué et Chief Operating Officer du groupe, confortant ainsi l'engagement de long terme de la famille Bouchard ;
- en avril 2017, la conversion anticipée de son ORNANE émise en janvier 2014 à échéance 2019, ce qui a permis de renforcer les fonds propres de la société de 183 millions d'euros ;
- la scission en deux des actions Econocom Group (split de l'action) ;
- enfin, l'annonce en octobre du nouveau plan stratégique à cinq ans. Le plan « e for excellence » vise un nouveau doublement du résultat opérationnel courant¹ à 300 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros à horizon 2022.

L'exercice 2016 a été marqué par :

- l'atteinte des objectifs annoncés par le groupe avec un chiffre d'affaires dépassant les 2,53 milliards d'euros et d'un résultat opérationnel courant qui ressort à 140,3 millions d'euros ;
- la poursuite de la stratégie d'investissement d'Econocom, initiée en 2014, en prenant des participations majoritaires dans de nouveaux Satellites tout en multipliant les initiatives innovantes sur la Planète. Cette stratégie vise à développer son modèle original dans ses pays stratégiques d'Europe de l'Ouest, à attirer les entrepreneurs talentueux du digital et à étoffer ses compétences pour apporter des solutions digitales toujours plus adaptées aux besoins de ses clients ;

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

- une politique d'optimisation des ressources financières, en profitant des conditions de marché favorables pour émettre avec succès fin novembre 2016 un emprunt de type « Schuldschein » (placement privé de droit allemand) pour un montant total de 150 millions d'euros.

L'exercice 2015 a été marqué par :

- une forte croissance des résultats qui atteste du succès de l'intégration d'Osiatis et de la réalisation des synergies prévues lors de l'acquisition ;
- le renforcement de la stratégie d'acquisitions originale du groupe qui privilégie les opérations de prise de contrôle de sociétés de taille moyenne ; Econocom se plaçant aux côtés de dirigeants entrepreneurs qui conservent une participation au capital de leur entreprise. Au cours de l'année 2015, le groupe a ainsi procédé à huit acquisitions et investissements sur des marchés stratégiques au cœur de la transformation numérique : la sécurité, les applications internet & mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation digitale ;
- une politique de renforcement, de diversification et d'optimisation des ressources financières du groupe par, d'une part la réalisation en mai d'un Euro Placement Privé de 101 millions d'euros à 5 et 7 ans destiné à financer la stratégie d'acquisitions et plus généralement d'investissements du groupe, et d'autre part l'émission de Billets de Trésorerie permettant d'accéder à des ressources court terme à des conditions très favorables ;
- l'intégration d'Econocom dans l'indice Tech 40, sélectionné par EnterNext parmi 320 valeurs européennes cotées de haute technologie ;
- l'adoption par Econocom Group du statut de Société Européenne (SE) afin de revendiquer l'identité et l'ambition européennes du groupe.

4.2. DONNÉES CONSOLIDÉES ANNUELLES : COMPARAISON 2017, 2016 ET 2015

4.2.1. CHIFFRES CLÉS

<i>en millions €</i>	2017	2016 ajusté	2015
Produits des activités poursuivies	2 979,7	2 536,2	2 316,1
Résultat opérationnel courant (avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition)	154,4	140,3	117,7
Résultat opérationnel courant	150,2	136,1	113,5
Résultat opérationnel	130,3	123,8	108,3
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	483,2	279,0	280,5
Endettement net	(278,6)	(185,2)	(186,4)

4.2.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en millions €</i>	2017	2016 ajusté	2015
Technology Management & Financing	1 379	1 259	1 149
Services	1 007	802	730
Products & Solutions	594	475	437
Total chiffre d'affaires	2 980	2 536	2 316
		+ 17,5 %	
			+ 28,7 %

Le groupe Econocom a réalisé sur l'exercice 2017 un chiffre d'affaires consolidé annuel de 2 980 millions d'euros contre 2 536 millions d'euros en 2016, soit une progression de 17,5 % dont 11,2 % au titre de la seule croissance organique. Cette performance est portée par la bonne dynamique de toutes les activités ainsi que par la bonne dynamique des Satellites qui contribuent pour 478,3 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2017.

Entre 2015 et 2017, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 28,7 %. Cette performance s'appuie à la fois sur la politique de croissance externe, le positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale et les synergies commerciales entre ses trois activités complémentaires.

Activité Technology Management & Financing

Au 31 décembre 2017, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 379 millions d'euros contre 1 259 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 9,5 % intégralement organique. Cette performance reflète la bonne orientation des affaires (particulièrement en France et aux USA), portée par le renforcement de l'équipe de financements structurés et la société de refinancement interne Econocom Digital Finance Ltd.

Cette activité avait affiché un chiffre d'affaires en croissance de 9,6 % en 2016, essentiellement organique, et une progression de 10 % sur l'exercice 2015.

Activité Services

L'activité Services réalise, en 2017, un chiffre d'affaires de 1 007 millions d'euros contre 802 millions d'euros sur 2016, soit une hausse de 25,5 % dont 12,7 % de croissance organique. L'activité poursuit sa croissance sur la Planète, en ligne avec celle du marché, notamment grâce à la montée en puissance de grands contrats d'infogérance. La croissance de l'activité est surtout portée par la bonne dynamique des Satellites et de leur positionnement à forte valeur ajoutée dans les segments clés du digital et les services d'intégration.

En 2016, le chiffre d'affaires de l'activité Services était en hausse de 9,9 % dont 2,7 % de croissance organique. L'activité avait bénéficié de la bonne dynamique des Satellites et de leur positionnement à forte valeur ajoutée dans la transformation digitale.

En 2015, l'activité Services avait atteint le chiffre d'affaires de 730 millions d'euros grâce à l'intégration réussie du groupe Osiatis acquis en 2013. Cette acquisition a permis au groupe Econocom de disposer d'une plateforme de services robuste.

Activité Products & Solutions

L'activité Products & Solutions enregistre en 2017 un chiffre d'affaires de 594 millions d'euros, en forte croissance à + 25,2 % dont 12,7 % en organique.

Cette dynamique est notamment portée par la France, ainsi que la Belgique et les Pays-Bas via le groupe BIS acquis en début d'année.

En 2016, l'activité Products & Solutions réalisait un chiffre d'affaires de 475 millions d'euros contre 437 millions d'euros en 2015. Cette progression était portée par la France mais aussi l'Espagne dont le Satellite Caverin, acquis en début d'année, s'était fortement développé, bénéficiant des synergies entre les trois activités du groupe, désormais toutes représentées dans ce pays.

En 2015, l'activité Products & Solutions était portée par les ventes des objets connectés qui contribuaient à plus de la moitié de la progression du chiffre d'affaires, en particulier dans le secteur public, la santé et l'éducation. Cette performance était également alimentée par les fortes synergies commerciales avec les autres métiers du groupe et le succès du démarrage de l'activité en Italie sur le segment porteur des actifs digitaux.

4.2.3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

en millions €	2017	2016 ajusté	2015
Technology Management & Financing	92,4	80,2	70,1
Services	43,4	46,4	35,5
Products & Solutions	18,6	13,7	12,1
Total Résultat opérationnel courant*	154,4	140,3	117,7

* Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition du groupe s'élève à 154,4 millions d'euros contre 140,3 millions en 2016, en progression de 10,1 %. Cette croissance est portée par l'activité Technology Management & Financing dont le taux de rentabilité opérationnelle courante est passé de 6,4% à 6,7% et à l'activité Products and Solutions dont le taux de rentabilité progresse de 2,9% à 3,1%. Au niveau du groupe, toutes activités confondues, la rentabilité ressort à 5,2 %.

Entre 2015 et 2017, le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition a progressé de 31,2 %.

En 2016, le groupe avait déjà connu une progression à deux chiffres (19,2%) de son résultat opérationnel courant, grâce à un bon niveau d'activité, au succès des offres multi-métiers et aux effets des synergies nées de l'acquisition d'Osiatis ainsi que des plans de productivité menés dans l'ensemble des activités du groupe.

En 2015, le résultat opérationnel courant du groupe avait progressé de 23% à 117,7 millions d'euros.

4.2.4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel du groupe est de 130,3 millions d'euros, contre 123,8 millions d'euros l'année dernière, en croissance de plus de 5 %. Les charges non courantes ressortent à 19,9 millions d'euros, en progression de 7,6 millions d'euros par rapport à 2016 ajusté sous l'effet notamment des mesures de réorganisation et de coûts des fermetures des sites.

En 2016, les charges non courantes ressortaient à 12,3 millions d'euros après ajustement du changement de méthode comptable sur les variations de juste valeur des dettes de put passant désormais en capitaux propres.

En 2015, les charges non courantes étaient d'un montant limité au regard de celui observé en 2014, année de finalisation de l'intégration d'Osiatis (5,2 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2014).

4.2.5. SITUATION FINANCIÈRE

Le groupe dispose, au 31 décembre 2017, d'une situation financière saine avec une trésorerie nette bancaire de 102,0 millions d'euros et un endettement net comptable maîtrisé, qui s'élève à 278,6 millions d'euros soit moins de 1,5 fois l'EBITDA 2017 du groupe.

Au 31 décembre 2016, l'endettement net comptable était de 185,2 millions d'euros, soit moins de 1,3 fois l'EBITDA 2016 du groupe. L'émission d'un emprunt de type « *Schuldschein* » pour un montant de 150 millions d'euros avait permis à Econocom de diversifier ses ressources financières.

Au 31 décembre 2015, l'endettement net comptable du groupe s'élevait à 186 millions d'euros, soit moins de 1,5 fois l'EBITDA 2015 du groupe.

4.3. RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX PROPRES

Econocom a émis un emprunt obligataire Euro PP en mai 2015 et un emprunt de type Schuldschein émis en novembre 2016.

Dans le cadre de ces emprunts obligataires, le groupe n'est soumis qu'à un seul covenant. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA pro-forma. Ce ratio ne peut dépasser 3 pendant deux exercices consécutifs. Le non-respect de

ce covenant ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période pendant laquelle le groupe n'atteint pas le ratio.

Les autres lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

5. VIE DU TITRE ET ACTIONNAIRES

5.1. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ECONOCOM GROUP SE

Les données ci-dessous sont retraitées pour tenir compte de la scission en deux de chaque action Econocom Group intervenue le 2 juin 2017.

2015	PRIX (€)				VOLUME	
	Plus haut en euros	Plus bas en euros	Dernier en euros	Prix moyen en euros	Nombre d'actions traitées	Valeur en K€
Janvier	3,64	3,01	3,62	3,20	5 544 996	17 718
Février	4,00	3,63	3,95	3,85	5 829 114	22 457
Mars	3,97	3,33	3,69	3,71	5 349 038	19 835
Avril	4,19	3,61	3,90	3,96	5 917 964	23 455
Mai	4,12	3,77	3,92	3,98	2 495 322	9 935
Juin	4,03	3,50	3,69	3,86	3 671 982	14 163
Juillet	4,26	3,69	4,22	4,02	4 448 966	17 900
Août	4,27	3,47	3,93	4,02	3 843 152	15 461
Septembre	4,02	3,51	3,88	3,76	3 344 742	12 585
Octobre	4,10	3,61	4,07	3,85	2 862 436	11 033
Novembre	4,24	3,92	4,17	4,13	3 366 246	13 907
Décembre	4,49	4,06	4,27	4,24	3 087 148	13 075
Total 2015	4,49	3,01	4,27	3,85	49 761 106	191 522

2016	PRIX (€)				VOLUME	
	Plus haut en euros	Plus bas en euros	Dernier en euros	Prix moyen en euros	Nombre d'actions traitées	Valeur en K€
Janvier	4,42	3,80	4,31	4,15	3 205 310	13 313
Février	4,49	3,69	3,84	4,05	3 322 588	13 458
Mars	4,55	3,87	4,55	4,29	3 251 146	13 933
Avril	4,86	4,50	4,71	4,68	4 309 060	20 255
Mai	5,40	4,70	5,36	4,98	3 937 102	20 675
Juin	5,50	4,53	5,16	5,20	6 675 862	35 861
Juillet	6,13	5,11	5,86	5,57	4 763 886	26 982
Août	5,95	5,36	5,69	5,81	2 686 460	15 729
Septembre	6,74	5,61	6,69	6,29	5 135 074	32 960
Octobre	7,08	6,42	6,78	6,78	5 827 716	39 754
Novembre	7,17	6,35	6,74	6,81	6 022 760	41 012
Décembre	7,02	6,55	6,97	6,77	5 061 738	34 285
Total 2016	7,17	3,69	6,97	5,69	54 198 702	308 217

2017	PRIX (€)				VOLUME	
	Plus haut en euros	Plus bas en euros	Dernier en euros	Prix moyen en euros	Nombre d'actions traitées	Valeur en K€
Janvier	7,25	6,78	6,99	7,07	12 715 426	89 993
Février	7,20	6,80	7,06	7,03	7 578 192	53 341
Mars	7,40	6,60	6,94	7,02	10 939 812	76 826
Avril	7,62	6,77	7,38	7,09	8 476 814	60 954
Mai	7,82	7,18	7,82	7,44	9 379 917	69 656
Juin	8,00	7,06	7,32	7,40	7 696 144	57 152
Juillet	7,69	6,40	6,46	7,33	8 992 524	64 336
Août	6,60	5,98	6,17	6,30	9 481 797	60 144
Septembre	6,48	6,06	6,46	6,31	8 068 838	50 864
Octobre	6,85	6,30	6,61	6,60	7 039 646	46 506
Novembre	6,69	5,94	5,99	6,29	5 615 011	35 011
Décembre	6,20	5,75	5,96	5,98	5 869 330	35 090
Total 2017	8,00	5,75	5,96	6,82	101 853 451	699 874

5.2. NOM, SIÈGE SOCIAL ET CONSTITUTION

Dénomination : Econocom Group SE

Siège social : Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).

Forme juridique, constitution, publications :

Econocom a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par Me Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11). Elle a été transformée en Société Européenne (Societas Europaea) par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par Me Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

Econocom est une Société Européenne (Societas Europaea) régie par les dispositions du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « Règlement SE »), et de la Directive n°2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, complétant le statut de Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et par les dispositions du droit belge relatives aux Sociétés Européennes ; ainsi que, pour toutes les matières partiellement ou non couvertes par le Règlement SE, par le droit belge applicable aux Sociétés Anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes. Econocom a la qualité de société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des sociétés.

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée.

Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.3. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

A cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'acquisition, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

La Société peut effectuer ses activités en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui.

5.4. CAPITAL

5.4.1. CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 5 DES STATUTS)

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Econocom s'élève à 23 489 757,67 euros et est représenté par 245 140 430 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

5.4.2. MODIFICATION DU CAPITAL PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLE 6 DES STATUTS)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, et ce sur proposition du Conseil d'Administration.

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification aux Statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital social peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

5.4.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2017, le capital social d'Econocom s'élève à 23 489 757,67 euros et est représenté par 245 140 430 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Le capital autorisé disponible s'élève, au 31 décembre 2017, à 21 372 399,86 euros (hors primes d'émission).

Les variations du capital intervenues au cours des trois derniers exercices sont décrites ci-après.

Le capital n'a pas subi de variation en 2015 ou en 2016.

Le capital a subi les variations suivantes en 2017 :

- à la suite de l'émission, au cours de l'exercice 2014, d'une ORNANE (« Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ») pour un montant de 175 millions d'euros, Econocom Group a procédé au rachat de 39,12 % des obligations émises et le solde, soit 60,88 % a été converti en 2017 conduisant à l'émission de 10 050 928 actions Econocom Group dans le cadre de sept augmentations de capital réalisées respectivement les 17 février 2017, 3 mars 2017, 16 mars 2017, 21 mars 2017, 24 mars 2017, 31 mars 2017 et 6 avril 2017 (détail ci-après), à la suite desquelles le capital d'Econocom Group s'élevait à 23 489 757,67 euros, représenté par 122 570 215 actions ;
- par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017, Econocom Group a procédé à la scission en deux de ses actions, à la suite de laquelle le capital d'Econocom Group s'élève à 23 489 757,67 euros, représenté par 245 140 430 actions.

Le nombre d'actions Econocom Group et le nombre de droits de vote (dénominateur) sont l'un et l'autre de 245 140 430 au 31 décembre 2017.

En synthèse, le capital social et le nombre d'actions, depuis le 1^{er} janvier 2008, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital en €	Prime d'émission en €	Total de l'opération en €	Nombre d'actions	Capital souscrit en €
01/01/2008						25 800 000	16 180 922,08
22/12/08	Annulation d'actions propres	(1 000 000)	-	-	-	24 800 000	16 180 922,08
28/10/10	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	1 372 897	895 755,62	14 206 111,38	15 101 867,00	26 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Annulation d'actions propres	(2 000 000)	-	-	-	24 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Division de l'action par 4	72 518 691	-	-	-	96 691 588	17 076 677,70
12/09/13	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	9 527 460	1 682 642,38	50 734 212,37	52 416 854,75	106 219 048	18 759 320,08
18/11/13	Augmentation de capital en paiement d'une offre publique d'acquisition	6 313 158	1 114 965,29	36 763 982,71	37 878 948,00	112 532 206	19 874 285,37
31/12/13	Annulation d'actions propres	(6 014 892)	-	-	-	106 517 314	19 874 285,37
24/01/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	20 000	3 732,00	101 268,00	105 000,00	106 537 314	19 878 017,37
25/02/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	266 028	49 640,82	1 347 006,18	1 396 647,00	106 803 342	19 927 658,19
26/03/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	210 592	39 296,47	1 066 311,53	1 105 608,00	107 013 934	19 966 954,66
28/05/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	708 428	132 192,66	3 587 054,34	3 719 247,00	107 722 362	20 099 147,32
18/06/14	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	7 850 228	1 464 852,54	39 748 844,46	41 213 697,00	115 572 590	21 563 999,86
29/12/14	Annulation d'actions propres	(3 053 303)	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17/02/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
03/03/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16/03/17	Augmentation de capital par conversion d'Ormane	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital en €	Prime d'émission en €	Total de l'opération en €	Nombre d'actions	Capital souscrit en €
21/03/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24/03/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32
31/03/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
06/04/17	Augmentation de capital par conversion d'ORNANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66
02/06/17	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a renouvelé, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à quatre euros par action le prix minimum de rachat et à 20 euros par action le prix maximum (ces montants sont désormais de deux euros minimum et 10 euros maximum après prise en compte de la scission en deux de chaque action Econocom Group intervenue le 2 juin 2017).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à prendre en gage des actions propres de la Société, conformément à l'article 630 du Code des sociétés, dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a octroyé au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts modifiés soit le 9 juin 2015, une nouvelle autorisation d'augmenter le capital social conformément aux articles 603 et 604 du Code des sociétés, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, pour un montant maximum de 21 563 999,86 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de 3 ans à compter de la publication des Statuts modifiés soit le 9 juin 2015, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la société Econocom Group sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2016 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trois ans à dater de la décision de l'Assemblée Générale, à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société. Les autorisations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 décrite ci-dessus.

Au 31 décembre 2017, Econocom Group détenait 9 338 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 191 691 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 9 529 793 actions Econocom Group représentant 3,89 % du nombre total d'actions en circulation.

5.5. DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

5.5.1. PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DROIT DE VOTE

5.5.1.1. Participations aux Assemblées Générales

5.5.1.1.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom Group, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section «Assemblées Générales» du présent chapitre.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

5.5.1.1.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 10 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'ils convoquent une Assemblée Générale des actionnaires.

5.5.1.1.3. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital social d'Econocom Group ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées après qu'une première Assemblée n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital social d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande et (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital social d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^e jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^e jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site internet de la Société (www.econocom.com). Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

5.5.1.1.4. Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

5.5.1.1.5. Autres droits d'informations

Tous les actionnaires d' Econocom Group bénéficient de droits d'informations spécifiques en vertu du Code des sociétés.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent, entre autres, le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie : (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote, (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels, rapports et autres documents décrits à l'article 553 du Code des sociétés), (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration, (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des actionnaires, dès que possible après leur réception par la

Société et (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom-Group, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

5.5.1.2. Droit de vote aux Assemblées Générales

5.5.1.2.1. Principe

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des cas de suspension prévus par la loi.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- l'autorisation de certains actes du Conseil d'Administration ;
- l'approbation du Rapport de rémunération ;
- l'habilitation d'acquisition d'actions propres ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- l'approbation des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

5.5.1.2.2. Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'Assemblée Générale statue sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto détenus, ainsi que sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'Assemblée Générale pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

5.5.1.2.3. Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non, conformément aux dispositions des articles 547 à 549 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 533 ter du Code des sociétés reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

5.5.1.2.4. Vote à distance

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou,

si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

5.5.2. DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 617 et 619 du Code des sociétés. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du Code des sociétés, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

5.5.3. LIQUIDATION

En cas de dissolution d'Econocom, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à

défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 186 et suivants du Code des sociétés. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par le tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément à l'article 184 du Code des sociétés.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

5.5.4. DROIT DE PRÉFÉRENCE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En cas d'augmentation de capital en espèces, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital social représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du Conseil d'Administration. Une telle décision doit satisfaire des conditions de quorum, de vote et de présence à la décision identiques aux conditions de la décision d'augmentation du capital social de la

Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

5.5.5. MODIFICATIONS DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les droits attachés aux actions émises par Econocom Group peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

5.6. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le troisième mardi du mois de mai à onze heures, ou le premier jour ouvré qui suit si ce jour est un jour férié. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SPÉCIALES

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième au moins du capital social (article 27 des Statuts).

CONTENU DES CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'informations suivants :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée :
 - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société ;
 - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé ;
 - le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des Statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (articles 28 et 34 des Statuts) ;
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, notamment le texte intégral des documents

et des propositions de décision visés, ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;

- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

MISE À DISPOSITION SUR LE SITE WEB D'ECONOCOM

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 533 ter du Code des sociétés sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site Internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à

l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

FORMALITÉS ET DÉLAIS DE CONVOCATION

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans Le Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace Économique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le Code des sociétés, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au paragraphe ci-dessus lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai

de trente jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

FORMALITÉS À SATISFAIRE POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale, à 24 heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désigné à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

5.7. DISPOSITIONS POUVANT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

5.7.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le Code des sociétés et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des

concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

5.7.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 19 mai 2015, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 21 563 999,86 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2017 s'élève à 21 372 399,86 euros (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du

Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 soit le 9 juin 2015. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2016 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de trois ans à compter de la date de l'Assemblée Générale. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 612 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 595 et suivants du Code des sociétés, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 606, 3° dudit Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

5.7.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D' ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision

d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 559 du Code des sociétés, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 620 du Code des sociétés, ainsi que les contre-valeurs minimales et maximales.

Une telle autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 pour une période de cinq ans à compter de la date de l'Assemblée Générale, dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à 4 euros par action le prix minimum de rachat, et à 20 euros par action le prix maximum de rachat (ces montants sont de deux euros minimum et 10 euros maximum après prise en compte de la scission en deux de chaque action Econocom Group intervenue le 2 juin 2017).

L'Assemblée Générale peut également autoriser le Conseil d'Administration à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions ou parts bénéficiaires de la Société par voie d'achat ou d'échange pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de trois ans à compter de la publication des Statuts modifiés, soit le 9 juin 2015, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société en cas de danger grave et imminent.

Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la date de l'Assemblée Générale, à prendre en gage des actions propres de la Société, conformément à l'article 630 du Code des sociétés, dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le Code des sociétés, ainsi que lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, dans ce dernier cas, que les

titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires.

5.8. NOTIFICATIONS DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la Directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »). Cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifiée à celle-ci et à la FSMA (Autorité des services et marchés financiers) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conformément à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) à la suite, entre autres : (i) de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ; (ii) du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou (iii) de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

5.9. PREMIER ACTIONNAIRE D'ECONOCOM

M. Jean-Louis Bouchard, Président du groupe Econocom, reste le premier actionnaire d'Econocom avec environ 36,44 % du capital au 31 décembre 2017.

6. CORPORATE GOVERNANCE

6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS CONSULTATIFS

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités sont régités par :

- les articles 517 et suivants du Code des sociétés ;
- les articles 14 et suivants des Statuts ;
- les règlements d'ordre intérieur des comités respectifs, disponibles sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir : (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 19 mai 2016 (le « ROI CA ») ; (ii) le règlement d'ordre intérieur du Conseil du Président (anciennement Comité Exécutif) du 7 septembre 2016 (le « ROI Conseil du Président ») ; (iii) le règlement d'ordre intérieur du

Comité d'Audit du 22 novembre 2012 (le « ROI Comté d'Audit ») ; et (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Rémunération du 31 août 2011 (le « ROI Comité de Rémunération »).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également à la section 5 chapitre V du présent document comprenant le Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2017.

6.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

6.1.1.1.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés pour quatre ans

au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil assure une représentation équilibrée entre les Administrateurs Délégués, les Administrateurs non-exécutifs et les Administrateurs non-exécutifs indépendants. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens de l'Annexe A du Code Belge de Corporate Governance. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non exécutifs et qu'un tiers au moins des membres du Conseil soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom Group, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateurs Délégué(s) et avec le Conseil du Président.

6.1.1.1.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

6.1.1.1.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des statuts, articles 5 et 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1. Assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Notamment :

- préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents ;
- établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et, le cas échéant, le Conseil du Président ;
- assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des points à l'ordre du jour du Conseil et à leur disponibilité dans un délai raisonnable préalablement aux réunions du Conseil.

2. Assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités et du Conseil du Président, pour assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- la nomination ou la réélection des membres du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités et du Conseil du Président.

3. Assurer la liaison entre le Conseil et le Conseil du Président, à savoir :

- avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les autres membres du Conseil du Président ;
- veiller à ce que les relations entre le Conseil et le Conseil du Président aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que le Conseil du Président fournisse au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle ;
- s'il le juge dans l'intérêt de la Société, le Conseil peut confier la fonction de Président à un Administrateur qui exerce par ailleurs des fonctions exécutives au sein d'Econocom ;

- en cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un président pour la séance du Conseil concernée.

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire Général.

6.1.1.4. Rémunération (article 14 des Statuts et article 10 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité de Rémunération.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

6.1.1.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Il a notamment les fonctions et responsabilités suivantes, dont il s'acquitte avec l'aide du Conseil du Président et des Comités qu'il a constitués :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités créés dans le cadre des dispositions du Code des sociétés, ainsi que les membres du Conseil du Président et, de

façon générale, assurer la mise en place d'une structure claire et efficace de management ;

- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Conseil du Président ;
- évaluer le fonctionnement d'Econocom par rapport à ses orientations stratégiques et ses objectifs budgétaires, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver toute opération d'acquisition externe, d'investissement ou de réorganisation interne considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Conseil du Président ;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des états financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;
- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Conseil du Président estiment devoir soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Conseil du Président, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Conseil du Président.

6.1.1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

6.1.1.3.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement

de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Conseil du Président, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt de la Société impose un délai plus court ou si les Administrateurs conviennent d'un délai de convocation raccourci, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les informations importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion sont adressées à chacun des Administrateurs dans les meilleurs délais avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

6.1.1.3.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées. En cas de partage des voix, la voix du Président ou, en son absence, du Vice-Président ou, en son absence, de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

6.1.1.3.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut donner, par écrit, par email, par télécopieur ou par tout autre moyen de conférer mandat spécial sans équivoque, délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par email ou par télécopieur.

6.1.1.3.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

6.1.1.3.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Conseil du Président, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

6.1.1.4. Gestion journalière - délégation (article 21 des Statuts et article 3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs choisis hors ou dans son sein qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pas les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le Conseil d'Administration et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le Conseil d'Administration ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

6.1.1.5. Responsabilité du Conseil d'Administration (article 25 des Statuts)

Les Administrateurs et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions du Code des sociétés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

6.1.1.6. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le Conseil d'Administration représente, en tant que collègue, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collègue, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

6.1.2. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 21 DES STATUTS)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout Comité consultatif ou technique, permanent ou non qu'il juge utile. Les règles de fonctionnement de ces comités sont définies par le Conseil d'Administration.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités, ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 526bis du Code des sociétés, ainsi qu'un Comité de Rémunération au sens de l'article 526quater du Code des sociétés. La composition de ces Comités, leurs missions et leurs règlements sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein d'autres Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par la loi.

6.1.2.1. Conseil du Président (article 21 des Statuts, article 3 du ROI CA et ROI Conseil du Président)

6.1.2.1.1. Généralités

Conformément aux articles 898 et 525 du Code des sociétés et à l'article 21 des Statuts d'Econocom, le Conseil peut instaurer un Conseil du Président, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer la gestion opérationnelle de la Société, ainsi que des pouvoirs spéciaux autres que ceux relevant de la gestion opérationnelle, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués.

Toutefois, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des Statuts ou de son règlement d'ordre intérieur. Le Conseil peut en outre se saisir de toute question relevant de la gestion opérationnelle, s'il le considère opportun. Conformément aux décisions du Conseil, le Comité peut à son tour déléguer tout ou partie de ses responsabilités à un Comité Exécutif (Comex) dont le Conseil du Président détermine les pouvoirs et la composition.

6.1.2.1.2. Composition du Conseil du Président

Les membres du Conseil du Président sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Conseil du Président se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non. Le Conseil d'Administration veillera en principe à ce que tout Administrateur Délégué et tout Directeur Général en charge de la gestion journalière d'Econocom soit membre du Conseil du Président.

Les membres du Conseil du Président sont, en leur qualité de membres du Comité, révocables ad nutum par le Conseil d'Administration (sans préjudice des contrats de travail ou de management qui les lient à Econocom Group).

Les membres du Conseil du Président sont nommés pour une période de six ans maximum. Ils sont rééligibles.

Le Conseil du Président est présidé par un Administrateur Délégué nommé Président par le Conseil d'Administration.

6.1.2.1.3. Responsabilités du Conseil du Président

Le Conseil du Président peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
- Proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil et arrêter les budgets, à établir dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil ;
- diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;
- conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat, la vente, la location de tout bien matériel ou immatériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services ;
- prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout bien matériel ou immatériel, et tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;
- contracter des financements, avec ou sans constitution de sûretés, à l'exception des opérations suivantes qui relèvent de la compétence du Conseil d'Administration : toute opération de marchés de capitaux (autre que des billets de trésorerie), tout financement ayant pour effet que la dette nette consolidée excède les fonds propres consolidés ou deux fois l'EBITDA consolidé ;
- réaliser toute opération de croissance externe, investissement ou désinvestissement, à l'exception de toute opération stratégique (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 4 millions d'euros) qui relève à ce titre de la compétence du Conseil d'Administration ;
- agir auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;

- gérer les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;
- représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;
- rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Par ailleurs, le Conseil du Président est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux comités du Conseil (tel que le Comité d'Audit) :

- de la mise en place des contrôles internes ;
- de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
- de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- le Comité peut déléguer toute compétence qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration, ce tant à des employés d'Econocom que des tiers. Il délègue notamment au Comité Exécutif les pouvoirs détaillés dans le ROI Conseil du Président.

Les compétences conférées au Conseil du Président ne peuvent en aucun cas comprendre les compétences réservées par la loi, les statuts ou les règlements d'ordre intérieur au Conseil d'Administration. Il incombe en outre au Conseil du Président :

- de soumettre au Conseil toute question ou opération stratégique afférente à Econocom ou au groupe, sans préjudice par ailleurs de la faculté du Conseil de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- de respecter les pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs Administrateurs Délégués et/ou Directeurs Généraux.

Le Conseil du Président n'a pas de pouvoirs de représentation à l'égard des tiers ; ceux-ci sont

fixés dans les Statuts et le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration.

6.1.2.1.4. Fonctionnement du Conseil du Président

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux, prévues par les Statuts pour le Conseil sont applicables par analogie au Conseil du Président.

Le Conseil du Président se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Conseil du Président le demandent. Le Conseil du Président se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile. Le Conseil du Président délibère sur la base des dossiers contenant toutes les informations nécessaires aux prises de décision, dont chaque membre a reçu un exemplaire. Le Comité du Président peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Conseil du Président fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Conseil du Président peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil du Président rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil d'Administration. Le Président du Comité, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet chaque trimestre un rapport à ce titre à l'attention du Président du Conseil ; ce rapport contient notamment le reporting interne des résultats financiers du trimestre.

Le Conseil du Président prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi, les statuts ou son règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil du Président était composé au 31 décembre 2017 de Messieurs Jean-Louis Bouchard, Robert Bouchard, Bruno Grossi et de

Monsieur Sébastien Musset ainsi que de Madame Martine Bayens.

6.1.2.2. Comité d'Audit (article 21 des Statuts et ROI Comité d'Audit)

6.1.2.2.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 21 des Statuts d'Econocom Group et conformément à l'article 526bis du Code des sociétés.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'audit interne et externe. Il rend des avis.

6.1.2.2.2. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux Administrateurs, exclusivement non-exécutifs. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit était composé au 31 décembre 2017 de Messieurs Jean-Philippe Roesch, Rafi Kouyoumdjian et Gaspard Dürreleman, ainsi que de Madame Marie-Christine Levet. Le Comité est présidé par Monsieur Jean-Philippe Roesch.

6.1.2.2.3. Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Reporting financier

Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des états financiers ;

Discuter avec les membres du Conseil du Président et avec le Commissaire des aspects significatifs du reporting financier. Notamment, le Conseil du Président veille à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques.

2. Contrôle interne - gestion des risques

- S'informer des systèmes de gestion et de contrôle des risques mis en place par les Directions d'Econocom, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants ;
- Examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société en raison de présomptions de fraudes ou d'erreurs ou pour toute autre raison : examiner les décisions prises à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations ;
- S'informer sur les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales pour assurer le respect de principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

3. Audit Interne

- Examiner et faire des recommandations sur les propositions du Conseil du Président relatives à la nomination et au remplacement du Directeur de l'Audit Interne ainsi qu'au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Directeur de l'Audit Interne et de ses rapports ;

- Examiner l'efficacité de l'Audit Interne notamment en analysant la mesure dans laquelle le management tient compte des conclusions et recommandations de l'Audit Interne.

4. Audit Externe

- Formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission ;
- Veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 4 avril 2003 ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports ;
- Analyser périodiquement l'efficacité du processus d'Audit Externe, de même que vérifier dans quelle mesure le Conseil du Président donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire ;
- Définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale.

5. Autres

- Formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit ;
- Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

6.1.2.2.4. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux états financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du Conseil du Président ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Conseil du Président.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le Directeur de l'Audit Interne ainsi que tout autre membre du Conseil du Président ou du personnel du groupe Econocom. Le Directeur de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires en lien avec les points à l'ordre du jour. Le Conseil du Président a l'obligation de fournir toutes informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes clarifications qu'il souhaiterait.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix.

Le Comité d'Audit évalue annuellement son fonctionnement et son efficacité. Il rencontre à cet effet le Directeur de l'Audit Interne et le Commissaire pour un échange de vues sur le processus d'audit et sur le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'Audit. Il rend compte de cette évaluation au Conseil d'Administration et lui fait, si nécessaire, des propositions de modifications.

6.1.2.3. Comité de Rémunération (article 21 des statuts et ROI Comité de Rémunération)

6.1.2.3.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 526quater du Code des sociétés et de l'article 21 des Statuts de la Société.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération exerce sa mission sous la surveillance et sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Conseil du Président.

6.1.2.3.2. Composition du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 526ter du Code des sociétés). Le Comité de Rémunération possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité de Rémunération est de trois ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité de Rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité de Rémunération dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité de Rémunération en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité de Rémunération désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Le Comité de Rémunération était composé au 31 décembre 2017 de Messieurs Jean Mounet, Rafi Kouyoumdjian et de Madame Anne Lange. Le Comité est présidé par Monsieur Jean Mounet.

6.1.2.3.3. Responsabilités du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération assiste le Conseil d'Administration, sous la responsabilité de celui-ci, dans toutes les matières relatives à la rémunération du Président et Administrateur Délégué (le « Président Administrateur Délégué »), des Administrateurs et des membres du Conseil du Président.

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé sur propositions du Président Administrateur Délégué :

- de faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Conseil du Président et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être

soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

- de faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Conseil du Président en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
- de faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Conseil du Président ;
- de préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernance d'entreprise ;
- de commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- de soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Conseil du Président ;
- en général, d'effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité de Rémunération conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

6.1.2.3.4. Fonctionnement du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité de Rémunération sont convoquées par le Président et il en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Conseil du Président peut demander au Président du Comité de Rémunération de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité de Rémunération, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Avant la réunion du Comité de Rémunération, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour. Le Conseil du Président a l'obligation de fournir toutes informations nécessaires et le Comité de Rémunération peut solliciter toutes clarifications qu'il souhaiterait.

Le Comité de Rémunération peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité de Rémunération lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président Administrateur Délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité de Rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs Délégués et des autres membres du Conseil du Président.

Le Comité de Rémunération peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité de Rémunération sont prises à la

majorité des voix émises par les membres du Comité de Rémunération présents ou valablement représentés.

6.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 523 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 524 (conflit d'intérêts intra-groupe) du Code des sociétés.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son Conseil du Président concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son Conseil du Président, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts adoptée le 22 novembre 2012 par le Conseil (le « ROI Conflits »), ainsi qu'aux stipulations relatives aux conflits d'intérêts propres aux Administrateurs d'une part, et aux membres du Conseil du Président d'autre part, détaillées respectivement dans le ROI CA et le ROI Conseil du Président.

En résumé, les Administrateurs et les membres du Conseil du Président doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts entre Econocom et les Administrateurs ou membres du Conseil du Président.

Lorsqu'un Administrateur ou un membre du Conseil du Président a, directement ou indirectement, un intérêt opposé, de nature patrimoniale ou non, à une décision ou à une opération d'Econocom, il en informe immédiatement le Président du Conseil d'Administration, ainsi que, s'il est Administrateur, les autres Administrateurs et s'il est membre du Conseil du Président, les autres membres de cet organe, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant

lieu au conflit est discuté. Il ne participe alors pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet. Le Président jugera s'il y a lieu d'en faire un rapport au Conseil d'Administration.

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit, qui s'assure que les procédures détaillées ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Le Comité d'Audit a estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2017 étaient des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Toutes les transactions majeures du groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 22 « Informations sur les parties liées » des Etats financiers consolidés du rapport annuel 2017.

6.3. CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS

Monsieur **Jean-Louis Bouchard** démarre sa carrière en 1966 chez IBM comme Ingénieur Commercial et passe deux ans chez IBM World Trade à New York. De 1971 à 1981, il crée et occupe la fonction de Président-Directeur Général d'Informatiques Inter Ecoles. En 1973, il fonde la Société Europe Computer Systems (ECS), dont il assure la présidence jusqu'à la vente de sa participation minoritaire à Société Générale en 1984. En 1982, il fonde Econocom à Bruxelles et devient à partir de 1985, Président du Directoire d'Econocom International NV. En 1987, il est élu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges.

Monsieur **Robert Bouchard** a commencé sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que négociateur. En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, il prend la présidence d'APL (société spécialisée dans la conception, la construction et la maintenance de datacenter) dont il est le premier actionnaire. Il a occupé les fonctions de président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017. Il a été nommé Administrateur Délégué et Chief

Operating Officer d'Econocom Group par le Conseil d'Administration du 18 mai 2017. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Monsieur **Walter Butler**, de nationalité française et brésilienne, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il a débuté sa carrière à l'Inspection Générale des Finances puis est devenu Directeur Exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a créé Butler Capital Partners en 1991 (BCP). Son groupe gère aujourd'hui des activités de private equity, de crédit en Europe (Butler Investment Managers à Londres) et des investissements en propre dont faisait notamment partie Osiatif. Monsieur Walter Butler a été Président de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), membre du Comité du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et du Conseil d'Analyse Economique de la République Française.

Monsieur **Philippe Capron** est actuellement directeur général adjoint en charge des finances du groupe Veolia et membre du conseil de surveillance du groupe Virbac. Il a été successivement directeur général de la Banque Duménil Leblé, partner chez Bain, président directeur général de la SFAC (aujourd'hui Euler Hermes France), directeur financier d'Usinor puis président d'Arcelor Packaging et membre du directoire et directeur financier de Vivendi. Il jouit d'une expérience au plus haut niveau des fonctions financières de très grands groupes.

Madame **Adeline Challon-Kemoun** a commencé sa carrière dans le conseil en communication au sein du cabinet Image 7 puis au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances. Elle a ensuite occupé des postes de direction générale (Euris, Rallye) et de directrice de la communication et du marketing/des marques dans de grands groupes (Casino, France Télévisions et Air France). Elle a occupé les fonctions de directrice générale adjointe marketing, digital et communication d'Air France-KLM, membre du comité exécutif du groupe de juillet 2015 à juin 2017. Elle est administratrice indépendante de Bourbon Corporation depuis mars 2017. En tant que spécialiste du marketing et du digital, elle dispose d'une connaissance fine des attentes des clients particuliers et entreprises.

Monsieur **Gaspard Dürleman** a commencé sa carrière au sein du groupe Basaltes en 1982. Puis il dirige successivement Econocom Trading de 1985 à 1987 et Innovation et Gestion Financière de 1987 à 1992. Il prend ensuite la direction de la division maroquinerie d'Hermès jusqu'en 2000, puis de Delvaux en Belgique jusqu'en 2003. Il rejoint le groupe Arthus-Bertrand qu'il dirige durant 3 ans. En 2009, il devient Président-Directeur Général du groupe Cambour (Manufacture de Joaillerie), fonction qu'il exerce jusque fin 2015. Il développe depuis lors une activité de conseil auprès des grands groupes de luxe français et internationaux et enseigne en école de commerce.

Madame **Véronique di Benedetto** a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent Commercial d'ECS puis en 1995 elle prend la Direction commerciale d'ECS à Paris. Elle dirige ensuite les activités internationales du groupe ECS avant d'en devenir Directrice Générale en 2009. A l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, elle est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises. En 2015 elle est nommée Vice-Présidente France en charge notamment de la stratégie RSE, de la gouvernance de l'innovation et du développement de business digitaux de B to B to C ou B to C dans différents secteurs, comme l'éducation ou la culture.

Monsieur **Bruno Grossi** a exercé pendant plus de vingt ans chez Accenture, où il était associé responsable des secteurs télécoms et médias en France, en Belgique et au Luxembourg. Coprésident d'Osiatis entre 2010 et 2013, avant son rapprochement avec le groupe Econocom conclu en septembre 2013, il est désormais membre du Conseil du Président de la Société depuis octobre 2013, où il est en charge des acquisitions, de la stratégie et de la communication du groupe Econocom.

Monsieur **Rafi Kouyoumdjian** a commencé sa carrière chez IBM en 1983 en tant qu'Ingénieur Commercial. Il rejoint le groupe Econocom en 1987, où il passe 13 ans à différents postes de responsabilité dont la Direction Générale de 1995 à 2000. En 2001, il prend la présidence de Liberty Surf Group (devenu Tiscali France), puis la Direction Générale de NextiraOne Group de 2006 à 2010. Il préside Vizada dans les communications satellitaires en 2011 jusqu'à sa cession. Il est depuis juin 2015 l'actionnaire et dirigeant d'Oteis, société d'ingénierie.

Madame **Anne Lange** a commencé sa carrière dans les services du Premier ministre où elle a dirigé le bureau de la tutelle de l'Etat sur l'audiovisuel public. Elle est ensuite nommée directrice e-business Europe chez Thomson puis secrétaire générale du Forum des droits sur l'Internet. Elle occupe ensuite plusieurs postes de direction exécutive au sein du groupe Cisco, en France et en Californie. Plus récemment, Anne Lange s'est lancée dans l'entrepreneuriat, comme fondatrice et CEO de Mentis, une société de logiciel spécialisée dans l'internet des objets et revenue depuis. Elle partage désormais ses activités entre des missions de Senior Advisor auprès de dirigeants confrontés à de grands enjeux de transformation et des mandats d'administratrice. Elle est membre des conseils d'administration d'Orange, de l'Imprimerie Nationale et de Pernod Ricard. Ses fortes compétences technologiques, en particulier liées au monde de l'Internet, lui permettent de bien appréhender les grandes évolutions en cours du digital.

Madame **Marie-Christine Levet** est l'une des figures pionnières de l'internet en France et dispose de plus de 20 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et d'investisseur. Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club-Internet, groupe Tests...). Fort de son expérience entrepreneuriale, Marie-Christine Levet s'est ensuite tournée vers l'investissement en participant à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France. Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Education, Marie-Christine Levet a fondé en octobre 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen dédié au secteur de l'éducation innovante. Elle est aussi administratrice des sociétés Iliad, Mercalys, Maisons du Monde, SoLocal et de l'AFP. Son expérience entrepreneuriale en tant qu'investisseur et dirigeante de sociétés précurseurs du marché numérique puis dans le conseil en transformation digitale est un atout pour accompagner la stratégie de développement d'Econocom Group

Monsieur **Jean Mounet** a une formation d'ingénieur (ESCE Lyon). Il est docteur ès sciences physiques et diplômé de l'Université de Stanford en marketing stratégique. Il a occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM

et BULL). Puis, il rejoint Sopra Group en 1988 en tant que Directeur Général et en devient Vice-Président en 2005. Il est aujourd'hui administrateur du groupe Sopra Steria et conseiller spécial du Président. Il a été Président du Syntec Numérique de 2003 à 2010.

Il a présidé, dans le cadre du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication :

- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.
- « Faire de la France un leader de l'Economie Numérique ».

Monsieur Jean Mounet a été nommé Président du Comité Statutaire du Syntec Numérique, le premier syndicat professionnel de l'écosystème numérique français. Ses membres sont des ESN (Entreprises de Services du Numérique), des sociétés de conseil en technologie, des éditeurs de logiciels et des acteurs du Web, dont près de la moitié sont implantés en région.

Monsieur **Jean-Philippe Roesch** a débuté sa carrière par six années chez Arthur Andersen. Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2004 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Directeur Général. Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

7. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'innovation est au cœur de l'ADN d'Econocom. Le digital a transformé tous les secteurs d'activités et Econocom doit offrir à ses clients des solutions inédites qui nécessitent une parfaite connaissance des nouveaux usages que la technologie apporte. Le groupe a donc une dynamique d'innovation permanente, facteur clé de sa compétitivité sur le marché de la transformation numérique.

En 2017, les efforts en matière de R&D ont été réalisés plus particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la robotique, du développement d'applications web, mobile et verticale, du BigData, de l'IoT et de la réalité virtuelle.

Econocom a ainsi été récompensé pour l'une de ses innovations en remportant le trophée de l'Innovation IT 2017. Econocom concourait avec son Captain DC. Ce robot répond aux besoins spécifiques de ses clients dans un datacenter : inventaire, surveillance, remontée d'alertes en temps réel et, grâce aux données collectées par le robot, la capacité à apporter du conseil. Bardé de capteurs, le robot parcourt le datacenter de façon autonome et procède à une surveillance visuelle,

hygrométrique et thermique en temps réel, 24h/24, 7j/7. Ce trophée de l'innovation récompense le travail réalisé par les équipes R&D et l'alliance de la robotique et du Big Data dans l'offre de maintenance prédictive des infrastructures. Cette innovation technologique est un atout majeur d'Econocom au service de ses clients et de sa propre transformation.

Autre exemple de la dynamique constante d'innovation : l'acquisition de BiBoard. Acteur majeur de la Business Intelligence collaborative en France, BiBoard a développé une approche différente du décisionnel grâce à une technologie innovante. Econocom a ainsi complété son offre de services autour de la donnée et déploie, pour ses clients aussi bien que pour ses propres besoins, une solution de Business Intelligence efficace, sécurisée, et facilement intégrable aux systèmes d'informations déjà en place. Les possibilités de co-innovation entre Econocom et BiBoard, de création de nouveaux services à valeur ajoutée sont importantes : Smart Business, Smart City, Smart Building, Smart Home, Smart Health, etc.

En matière de sécurité, Econocom est, avec Digital Security et Exaprobe, spécialiste de l'intégration des infrastructures de sécurité et des solutions de communication unifiée, à l'avant-garde de la sécurisation des équipements, des usages et des données. L'unité de Recherche et Développement de Digital Security mène des analyses sur les nouveaux protocoles de radiofréquences de l'Internet des Objets, étudie la sécurité matérielle des objets connectés et permet de réaliser des acquisitions de preuves numériques en cas d'incidents de sécurité. Les travaux de recherche sont régulièrement formalisés sous la forme d'études et de conférences de sécurité inédites sur des équipements et des technologies innovantes.

Pour accompagner cette dynamique et le lancement du nouveau plan stratégique « e for excellence », une direction de l'Innovation a été annoncée fin 2017, pour une mise en œuvre début 2018. Cette gouvernance de l'innovation permet de renforcer la capacité du groupe à écouter, développer et concrétiser les meilleures idées venant de ses collaborateurs.

La direction Innovation s'appuie sur deux structures :

- un Hub innovation pour :
 - assurer une gouvernance pragmatique de l'innovation afin de permettre une priorisation des projets, de les concrétiser et d'en dégager de la valeur ;
 - construire une plate-forme d'open innovation regroupant les partenaires clés que le groupe

souhaite promouvoir et intégrer dans les solutions proposées à ses clients.

- un incubateur des "Business Units innovantes" pour :
 - accélérer leur maturation et en faire des leviers d'avenir ;
 - accroître leur développement en renforçant notamment leur synergie avec le groupe.

La direction de l'Innovation vient compléter l'expertise en conseil et innovation apportée par Econova dont l'objectif est de comprendre les enjeux et besoins métiers des entreprises et de les traduire en solutions IT et digitales grâce à toutes les expertises d'Econocom et à son écosystème innovant (partenaires, start-ups...).

Pour soutenir et développer l'innovation, Econocom investit également dans des fonds spécialisés dans des secteurs tels que l'IT/Internet/Digital, sciences et biotech/MedTech, éducation et formation (Edtech). Ainsi, en 2017, Econocom a investi dans Paris-Saclay Seed Fund, et Educapital. Plus qu'un investissement, il s'agit avant tout d'une implication concrète et continue dans la promotion de l'innovation.

Econocom est éligible au titre de certaines de ces activités au bénéfice du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en France. Cette incitation de l'état en faveur de la R&D permet à Econocom de poursuivre des projets ambitieux à moyen et long terme lui apportant des facteurs forts de différenciation technologique.

8. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et accroître sa rentabilité.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

8.1. EN 2015

Au cours de l'exercice 2015, Econocom a investi près de 70 millions d'euros dans sa politique de croissance externe, 20 millions d'euros en acquisition d'immobilisations principalement dans ses outils et ses locaux afin d'accroître la productivité des équipes, et environ 60 millions d'euros dans son activité Technology Management & Financing afin de financer des contrats de location particulièrement innovants notamment via sa filiale Econocom Digital Finance Ltd. Cette dernière

contribue pour près d'un tiers à la forte dynamique de l'activité Technology Management & Financing (croissance organique de 10 % en 2015).

En matière de croissance externe, le groupe a procédé à des acquisitions ciblées afin de renforcer ses compétences sur quatre segments dynamiques et stratégiques.

En février, Econocom a pris une participation de 45 % dans Helis, société française de conseil en transformation digitale et d'ingénierie spécialisée dans le domaine des infrastructures IT.

Dans le domaine de la sécurité, Econocom a acquis les sociétés Clesys en février et Altasys en octobre. Ces opérations viennent compléter le dispositif existant d'Econocom et permettent au groupe de disposer d'un pôle sécurité réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires avec près de 120 ingénieurs spécialisés. Le groupe est ainsi présent dans l'intégration de solutions de sécurité réseaux et d'infrastructures numériques, dans l'audit et le conseil pour la sécurité des systèmes d'information, et il a créé en 2015 le premier CERTTM européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT). La sécurité représente le premier frein des entreprises dans leur décision de mettre en œuvre leur transformation digitale ; c'est une compétence stratégique pour le développement du groupe et de ses offres de solutions digitales.

Econocom a également procédé à des acquisitions dans le domaine des applications internet et mobiles. Econocom a ainsi acquis en mai 2015 64,45 % dans le capital du groupe Alter Way, spécialisé dans l'Open source et dans les métiers de l'hébergement, de l'ingénierie, de la formation et du conseil dans le domaine du Web, et en juin 70 % du capital du groupe italien Bizmatica, qui développe des services d'applications « Business & Mobile » et intervient à chaque étape de la chaîne de valeur de ce marché : du conseil en conception jusqu'à la mise en œuvre de la gestion de solution.

Enfin, via sa filiale Digital Dimension, Econocom a renforcé ses offres de solutions digitales par l'acquisition en mars 2015 de la totalité du capital de Norcod, société française spécialiste des solutions connectées pour les entreprises, disposant d'une expertise forte dans la conception, l'intégration, le

déploiement et la gestion de solutions mobiles intégrant des technologies vocales et wi-fi particulièrement adaptées à la grande distribution et aux activités logistiques. Econocom a également acquis l'intégralité du capital de la société espagnole Nexica en avril 2015 et pris le contrôle (90 %) du groupe européen SynerTrade en août. La société espagnole Nexica est un hébergeur d'applications « business » critiques et d'infrastructures « cloud ». Avec une expérience de plus de 15 ans sur ce marché, la société gère deux centres de données pour les services IaaS (Infrastructure as a Service), avec la capacité d'accueillir des services à valeur ajoutée tels que les plateformes e-commerce et les portails. SynerTrade est un groupe européen opérant sur le secteur des solutions logicielles d'e-procurement, qui permettent un suivi des approvisionnements et une analyse des dépenses. Le groupe SynerTrade, dont le siège social est situé au Luxembourg, exerce son activité au travers de cinq entités juridiques (Luxembourg, Allemagne, France, Roumanie, Etats Unis) et de bureaux de représentation en Italie, aux Pays-Bas, en Chine, aux Emirats Arabes Unis et en Inde.

Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires proforma de plus de 75 millions d'euros et ont une rentabilité opérationnelle moyenne d'environ 7 %. Elles permettent au groupe de renforcer son positionnement sur le marché porteur de la transformation digitale.

8.2. EN 2016

Au cours de l'exercice 2016, Econocom a privilégié des acquisitions de taille moyenne dans des sociétés opérant sur des marchés à fort potentiel. Les cinq opérations réalisées en 2016 sont les suivantes :

En janvier 2016, le groupe a pris le contrôle de Cineolia dont il a acquis 60 % du capital. Cineolia apporte, en France, des services digitaux aux patients en milieu hospitalier par l'intermédiaire d'équipements multimédia (téléviseurs connectés, téléphonie, tablettes, etc.). Cineolia a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros en 2016.

En janvier 2016, le groupe a également pris une part majoritaire (66,7 %) dans le capital de Caverin. Cette société espagnole de distribution de solutions multimédia a réalisé un chiffre d'affaires de 18,8 millions d'euros en 2016. L'acquisition de Caverin a permis à Econocom de lancer avec succès son activité Products & Solutions en Espagne et ainsi de proposer à ses clients espagnols une offre complète de Services comme en France, au Benelux ou en Italie.

En juillet 2016, le groupe a pris le contrôle d'Asystel Italia, société de services basée à Milan, en acquérant 51 % de son capital. Cette acquisition lui permet de renforcer ses activités de services en Italie et de déployer son modèle multi-métiers dans ce pays. Asystel Italia a réalisé un chiffre d'affaires sur 12 mois de 29,9 millions d'euros.

En juillet 2016, le groupe a également pris le contrôle (81,3 %) du groupe MCNext, groupe de conseil et d'ingénierie informatique, basé en France, et spécialisé dans les solutions logicielles et les outils de développement en technologie Microsoft. Le groupe MCNext a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires sur 12 mois de 17,2 millions d'euros. L'alliance de MCNEXT et d'Infeeny, entité spécialisée dans les solutions cloud et mobile créée en janvier 2016 par Econocom, permet au groupe d'entrer dans le top 3 des acteurs de services en technologies Microsoft en France.

Enfin, en octobre 2016, le groupe a acquis, via sa filiale Digital Dimension, une participation majoritaire dans le groupe Gigigo, basé en Espagne, au Mexique et au Brésil et spécialisé dans le développement de solutions de marketing et promotion mobile (B to C). Le pourcentage d'intérêt de Digital Dimension dans Gigigo est de 70 %, soit 35,07 % aux bornes du groupe Econocom. Cette acquisition permet de renforcer les activités Services en Espagne, au Mexique et au Brésil. Le groupe Gigigo a réalisé un chiffre d'affaires sur 12 mois de 7,2 millions d'euros.

En termes de variation des pourcentages d'intérêt, en 2016, Econocom a acquis un bloc complémentaire de titres du groupe Rayonnance, portant ainsi son pourcentage d'intérêt de 35,07 % à 42,58 %.

Par ailleurs, Econocom Brésil a augmenté son capital au profit de ses managers. Le pourcentage d'intérêt du groupe dans Econocom Brésil et sa filiale

Syrix s'élevait au 31 décembre 2016 à 56,87 % contre 61,25 % en 2015.

Exaprobe a également augmenté son capital au profit de managers de la société. En conséquence, le pourcentage d'intérêt du groupe dans Exaprobe s'élève à 90 % en 2016 contre 100 % en 2015.

8.2.1. AUTRES PRISES DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de sa stratégie de veille digitale et de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), le groupe a investi dans deux start-ups des domaines de l'éducation et de la culture afin de prendre une part active à la transformation des apprentissages mais aussi de promouvoir l'entrepreneuriat. En février 2016, Econocom a pris une participation de 10,82 % dans le capital de Magic Makers. Magic Makers est une jeune start-up française, créée en juin 2014 par Claude Terosier et incubée chez Paris Pionnières. Spécialisée dans l'enseignement de la programmation, elle est la première en France à proposer des ateliers de programmation créative pour les enfants.

En mai 2016, Econocom a également pris une participation complémentaire dans Histoverly, portant ainsi sa participation à 9,59 % du capital. Histoverly conçoit, produit et exploite des solutions de mise en valeur des sites culturels et des collections de musées grâce aux nouvelles technologies et à la réalité augmentée. Econocom prend ainsi part au développement de cette nouvelle expérience de la culture.

Outre les opérations d'acquisition et de prises de participation décrites ci-dessus, les principaux investissements du groupe au cours de l'année 2016 sont relatifs à l'aménagement de nouveaux bâtiments à Lyon, Paris et Bruxelles afin de regrouper différents sites et d'offrir à ses équipes un environnement de travail encore plus propice à l'échange et à l'innovation. Le groupe a également investi dans ses matériels et solutions informatiques afin d'accroître la performance de ses équipes, d'améliorer ses offres commerciales et leur delivery et de développer des solutions innovantes pour ses clients.

En termes de projets informatiques, le groupe a poursuivi l'harmonisation de ses outils dans une démarche d'amélioration permanente de son

efficacité et de sa productivité. Citons notamment le déploiement de SAP dans l'ensemble des activités et pays lancé en 2014, finalisé avec succès en début d'année 2016 et la mise en place d'un outil de paie commun à l'ensemble des entités en France.

8.3. EN 2017

Les opérations réalisées, en 2017, sont les suivantes :

Activité « Products & Solutions »

En avril 2017, le groupe a acquis 100 % de BIS, groupe de droit néerlandais constitué de quatre sociétés (dont trois aux Pays-Bas et une en Belgique) et intégrateur de solutions multimédias d'entreprise. Cette opération a permis à Econocom de renforcer son positionnement sur le segment dynamique du multimedia (digital signage, salles de visio-conférence, smart building...) et de déployer l'intégralité de son offre en développant de nouvelles solutions transversales au Benelux. Le groupe BIS compte plus de 220 collaborateurs et a réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires de 55 millions d'euros.

En octobre 2017, le groupe a par ailleurs acquis 80% du capital d'Energy Net, distributeur et intégrateur B2B de solutions Apple dont le groupe est déjà partenaire. Grâce aux synergies attendues avec l'activité Technology Management & Financing, cette acquisition permet de lancer en Allemagne l'offre de solutions innovantes combinant matériels, applications et services, facturés en mode redevance. Energy Net a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 55 millions d'euros en 2017.

Activité « Services »

A travers son Satellite Alter Way, Econocom a acquis, fin avril 2017, 100 % de LP Digital Agency, un cabinet français de conseil en stratégie digitale à destination des grands comptes. LP Digital Agency a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 millions d'euros en 2017.

Au Royaume-Uni, Econocom a acquis fin juillet 85 % de la société Jade Solutions, spécialisée dans le « crowd-Wi-fi » et les solutions professionnelles de mobilité auprès des grands comptes, notamment dans le Retail et la Logistique. La société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en 2017.

Enfin, Exaprobe, Satellite d'Econocom Group, a acquis 51 % de la société Aciernet, intégrateur français de solutions Réseaux et Sécurité disposant d'une expertise spécifique dans les grands datacenters. Partenaire Gold de Cisco, la société dispose de savoir-faire très complémentaires de ceux du groupe. Aciernet a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 183 millions d'euros en 2017, et connaît une croissance significative portée par la bonne dynamique de ses principaux clients et son déploiement à l'international, notamment en Amérique du Nord.

Variation des pourcentages d'intérêt

Econocom a racheté à Georges Croix, actionnaire minoritaire de Digital Dimension, l'intégralité de ses titres, portant la participation du groupe à 100 % dans Digital Dimension à compter du 1^{er} octobre 2017. Au premier trimestre, Econocom a racheté 20% du capital d'Helis, portant sa participation dans ce Satellite à 65%. Au premier trimestre, Econocom a racheté 35,58 % du capital d'Econocom Brasil, portant sa participation à 92,85 %.

8.3.1. AUTRES PRISES DE PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS

Début mai, Econocom a pris une participation minoritaire (40%) dans le capital de JTRS, intégrateur de solutions digitales dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni. JTRS est l'un des principaux partenaires d'Apple et Google Education sur le territoire britannique.

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément aux normes IAS 17 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant global consolidé des provisions ainsi constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf note 16 des états financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe

rencontre dans la conduite de ses activités. Ce montant a augmenté notamment en raison d'un litige commercial dont l'enjeu pourrait finalement être un risque de contrepartie pour le groupe.

9.2. CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 4 sur les Facteurs de risque, section 3 intitulée « Risques de dépendance ».

03

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

1. LES COLLABORATEURS, ACTEURS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE

Du recrutement au développement professionnel, en passant par les moments de convivialité, les dispositifs santé ou la mesure de la satisfaction des collaborateurs, Econocom s'engage pour faire de ses collaborateurs les acteurs de la responsabilité sociétale et les premiers ambassadeurs du groupe.

Au 31 décembre 2017, Econocom comptait 10 760 collaborateurs dont près de 80 % dans les Services. Le groupe a la volonté de se différencier et d'être « un employeur pas comme les autres ».

Répartition des effectifs par activité

	31/12/2017	31/12/2017
Technology Management & Financing	639	622
Services	8 145	7 784
Digital Dimension	706	645
Services	8 851	8 429
Products & Solutions	394	182
Holding et fonctions support	757	650
Total Collaborateurs	10 641	9 883
Agents	119	125
Total	10 760	10 008

Répartition des effectifs par zone géographique

	31/12/2017	31/12/2017
France	7 643	7 150
Benelux	749	570
Europe du Sud	1 706	1 593
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	662	696
Total	10 760	10 008

La politique de Ressources Humaines menée par Econocom permet d'attirer et de retenir les talents, éléments essentiels de la performance du groupe dans la durée. En France en 2017, le taux de turnover était de 24,6 %.

1.1. POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET D'INTÉGRATION

1.1.1. L'ACQUISITION DE TALENTS

Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse se construire dans une mission passionnante et enrichissante. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits : gérer les recrutements et la mobilité.

Econocom a défini trois champs prioritaires d'action afin de répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations (57 % des recrutés au sein d'Econocom ont moins de 30 ans) ;

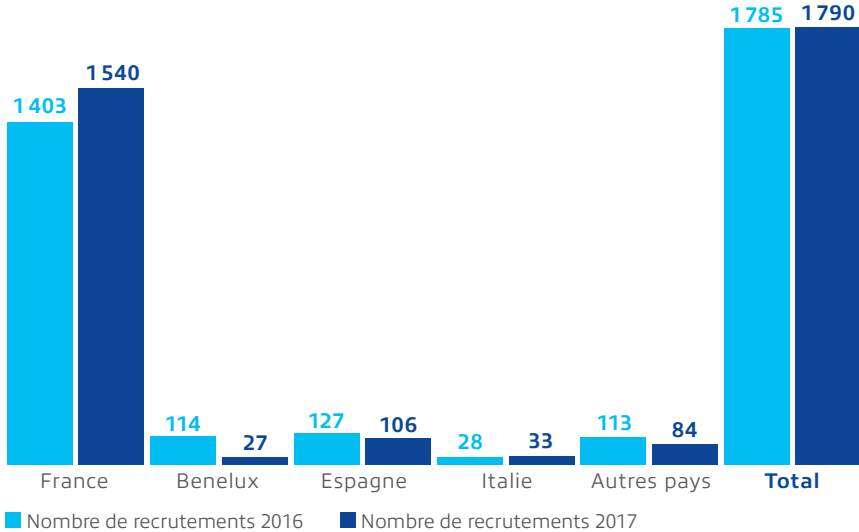
- une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise ;
- la mobilité des collaborateurs en interne.

Un programme appelé « Career & Ambassador Programm » (CAP) a ainsi été lancé sur une application mobile gamifiée et innovante, permettant sur la même interface de :

- coopter depuis le site du groupe ou l'application mobile ;
- gérer sa carrière en postulant rapidement aux offres du groupe ;
- partager des informations Groupe sur les réseaux sociaux.

En 2017, le groupe a réalisé 1 540 recrutements en France (dont 1 134 CDI, 210 CDD, 121 alternants et 75 stagiaires), soit près de 10 % de plus qu'en 2016, et 1 790 dans le monde.

Nombre de recrutements par région géographique en 2017 (hors Satellites)



1.1.2. L'INTÉGRATION DES TALENTS

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé pour découvrir l'ensemble des équipes, comprendre au mieux l'organisation et se familiariser avec l'activité de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants participent à un séminaire d'intégration national appelé « Welcome Day ». Cette journée leur permet de découvrir l'organisation d'Econocom et ses différents métiers. Ces « Welcome Day » rencontrent un vif succès et dépassent les 95 % de satisfaction chez les participants.

Les collaborateurs en délégation chez les clients sont eux conviés aux « Welcome Dates ». Organisés tous les trois à six mois (selon les régions) les « Welcome Dates » leur permettent de connaître l'histoire de leur agence (bureau local) et des acteurs locaux, mais aussi les outils de communication nationaux et les dispositifs de développement de carrière au sein du groupe.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

1.2.1. LA FORMATION

Le groupe Econocom accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant des formations variées. Le dispositif de formation du groupe s'articule autour de trois principaux dispositifs :

- un système de e-learning accessible à tous via la nouvelle plateforme Learn'up ;
- l'« Econocom Management Academy » à destination des managers ;
- les formations « à la demande » dispensées par des organismes tiers spécialisés.

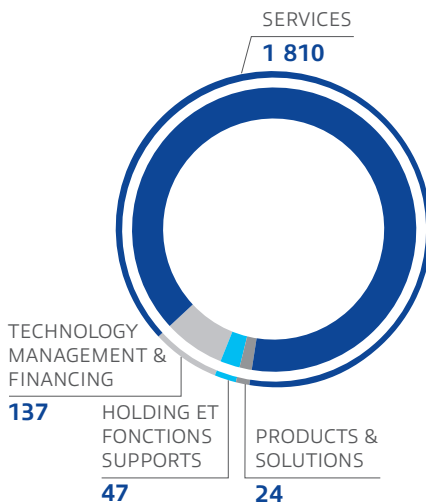
Des sessions de formations spécifiques aux différentes populations sont également régulièrement organisées.

Afin de répondre aux souhaits de formation de l'ensemble des collaborateurs et de les encourager à s'auto-former, Econocom a choisi de s'appuyer sur le large choix qu'offre le digital et a repensé son

système de e-learning. En 2017, 2 300 modules de formation étaient disponibles avec 100 nouveaux modules mis en ligne au cours de l'année. Des MOOCs sont également proposés tout au long de l'année, notamment sur les sujets liés à la transformation digitale des métiers du groupe.

Pour Econocom, la formation de ses collaborateurs est un facteur clé de leur réussite professionnelle mais également du succès du groupe. En 2017 en France, ce sont 63 137 heures de formation qui ont été dispensées.

Nombre de collaborateurs formés par activité en France en 2017



L'« Econocom Management Academy » a pour objectif de développer les compétences managériales des participants. Les formations dispensées permettent aux managers de réfléchir aux enjeux de la transformation digitale et aux pratiques de collaboration et de transversalité qui y sont associées.

1.2.2. LA TRANSFORMATION DIGITALE INTERNE

Econocom a mis en place une formation au digital, le « passeport digital ». L'objectif est de former et sensibiliser les collaborateurs à l'impact du digital dans leur métier, et de les accompagner dans la

prise en main des nouveaux outils à leur disposition pour que le digital soit véritablement un facteur de leur épanouissement professionnel. En 2017, près de 400 collaborateurs en France se sont inscrits, sur la base du volontariat, pour obtenir ce « passeport digital ».

La transformation digitale c'est également l'évolution de l'aménagement des espaces de travail. Econocom a donc revu la conception de ses locaux, afin d'en faire des lieux d'échanges dans lesquels la co-création et la collaboration sont les maîtres-mots. Les différents sites du groupe sont équipés de solutions digitales, tels que des écrans dans les espaces de passage pour permettre aux collaborateurs de réaliser des actions rapides (réserver une salle de réunion, se repérer, consulter les bureaux disponibles...) ou encore des solutions de web conférences que ce soit depuis une salle de réunion ou depuis son espace de travail (ordinateur, tablette, smartphone...).

A la fin de l'année 2017, dix sites ont été aménagés ou réaménagés afin de répondre aux standards digitaux et de collaboration définis par le groupe. Près de 3 000 collaborateurs bénéficient de conditions de travail adaptées aux évolutions des métiers et des modes de travail.

Par ailleurs, un « Digital Bar » a été installé sur le site majeur du groupe, les principaux sites seront progressivement équipés de ce service. Ces lieux physiques d'échanges apportent des réponses aux questions des collaborateurs/utilisateurs sur les outils digitaux ainsi qu'un accompagnement plus personnalisé que les formations dispensées via le « passeport digital ». Enfin, une assistance technique est également fournie pour les aider dans la résolution de leurs problèmes IT ou digitaux.

La mise en place d'un réseau social interne a marqué un véritable tournant dans la transformation digitale au travers des pratiques de communication entre collaborateurs. Près de 6 500 collaborateurs sont présents sur ce réseau, soit 70 % des effectifs. Plus de la moitié de ces derniers utilisent le réseau de manière régulière comme un véritable outil de travail. Le nombre de communautés, que ce soient des communautés de centres d'intérêt extra-professionnels, ou bien des communautés de travail et de projet, a également doublé pour dépasser les 350 communautés. Le réseau social

interne est devenu également un moyen de faciliter la communication au sein de l'activité Services France entre les managers et leurs équipes en délégation chez le client pour des missions longues.

Début 2018, un nouvel outil interne a été lancé afin d'uniformiser les pratiques et les outils digitaux du groupe : OneLink. Il permet de regrouper l'ensemble des outils informatiques et des moyens de communication digitaux (intranet, Microsoft Office 365, newsletter, réseau social, CRM, SIRH...) afin de rendre l'ensemble des informations, documents et actualités disponibles pour les collaborateurs depuis une même plateforme. A terme, Onelink remplacera le réseau social interne actuel.

1.2.3. LA GESTION DE CARRIÈRE

La gestion des carrières et l'évolution professionnelle des collaborateurs sont au cœur des préoccupations d'Econocom et donnent lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions spécifiques pour les différents profils de collaborateurs.

Ainsi, des « Talent Reviews » réunissent le top management de chaque métier, l'équipe Carrière et Développement et celle des RH opérationnelles pour partager les enjeux métiers et besoins humains du périmètre. L'objectif est de prioriser les actions de développement en fonction des types de collaborateurs (haut potentiel, personne clé, ...), mais aussi d'assurer la cohérence entre les dispositions RH, les besoins et les attentes des métiers ainsi que les aspirations des collaborateurs.

A titre d'exemple, Econocom a développé, en 2017, un programme de coaching interne pour accompagner les collaborateurs dans leur développement personnel, sur des thématiques telles que la prise de parole en public, la posture, la délégation ou la gestion des priorités.

1.3. LA SATISFACTION DES COLLABORATEURS

Econocom évolue sur un marché très concurrentiel et est confronté aux enjeux sociaux du secteur du numérique (fort taux de turnover, gestion des périodes d'inter-contrats...).

1.3.1. LE PROGRAMME « ENGAGEMENT »

Lancé en 2011 en France, le programme « Engagement » d'Econocom a pour objectif de favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et en améliorant la qualité de vie au travail. Ce programme s'articule autour de quatre volets : Easy Life, Flexi'work, Share et We Care We Cure.

Easy Life : au quotidien à vos côtés

L'amélioration du bien-être au travail des collaborateurs se traduit par la mise à disposition de différents services et dispositifs innovants, permettant de les accompagner et de leur faciliter la vie au quotidien. A titre d'exemple, en France, les services mis à disposition sont :

- une conciergerie proposant des prestations à tarifs préférentiels (repassage, cordonnerie, pressing, retouches, livraison de paniers de fruits et légumes de saison, prise en charge de démarches administratives ...) ;
- des services en ligne de soutien scolaire, du primaire au secondaire, pour les enfants des collaborateurs ;
- des ateliers de codage à destination des enfants,
- un service gratuit de coaching sportif en ligne encourageant les collaborateurs à pratiquer une activité physique ;
- une application innovante favorisant le covoiturage entre collègues ;
- une communauté « Share'n'Shop », ouverte sur le réseau social Econocom, permettant de vendre et d'acheter des objets de seconde main et ainsi de sensibiliser les collaborateurs à l'économie circulaire avec une solution simple pour donner une seconde vie aux objets qu'ils n'utilisent plus ;
- un fonds de solidarité permettant d'octroyer, sous certaines conditions, une avance sur salaire aux collaborateurs dont la demande a été acceptée en cas de changement de situation ou de dépenses imprévues.

Flexi'work : un rapport au travail innovant

L'articulation vie professionnelle et vie privée représente un enjeu majeur dans l'amélioration de la qualité de vie des salariés. Econocom, sensible au bien-être de ses salariés, propose des mesures de télétravail, et plus largement du travail nomade, et

du temps partiel. Plusieurs possibilités s'offrent aux salariés :

- le télétravail : une organisation du travail souple, moderne, qui favorise le « multi-sites » ou le travail à distance à raison d'un à deux jours de télétravail par semaine (lorsque la fonction le permet). Afin d'assurer son efficacité, les télétravailleurs suivent une formation sur les spécificités de ce dispositif ;
- le télétravail ponctuel : en cas d'impossibilité de se déplacer sur son lieu de travail pour des raisons exceptionnelles (grève de transport ou intempéries), les collaborateurs ont la possibilité de travailler depuis leur domicile ;
- le travail nomade : en tant qu'entreprise du numérique, Econocom encourage le travail nomade de ses collaborateurs. Pour cela, les différents sites du groupe sont aménagés afin de permettre l'accueil de ces populations, des bureaux de passage sont à disposition des collaborateurs et la politique du « Share your desk » voit progressivement le jour. Le principe du « clean desk » est fortement encouragé avec des pratiques incitatives ;
- le temps partiel choisi : accès au 4/5^{ème} pour le personnel ayant des responsabilités familiales ou souhaitant consacrer du temps pour ses intérêts extra-professionnels (selon des critères définis à l'avance).

Share : un engagement solidaire

En 2016, le programme « engaged, now ! » a été lancé. L'idée est simple : valoriser l'engagement des collaborateurs dans le cadre de leur vie personnelle. Les collaborateurs ont donc la possibilité de déposer leur candidature :

- soit pour le soutien d'une association dans laquelle ils sont investis. Cette association recevra alors une contribution financière d'Econocom pour l'aider dans son développement. La mission de l'association doit également être en phase avec la stratégie RSE mise en place par le groupe,
- soit pour le soutien d'un engagement individuel. Cela peut être dans le cadre d'un événement sportif engagé, ou bien la participation à une course à pieds à caractère solidaire.

Depuis deux ans, douze associations ont été récompensées. Le programme rencontre un vif

succès et permet également aux collaborateurs de mettre en avant l'action menée par leur association et de recruter de potentiels bénévoles.

Toute l'année, Econocom s'engage auprès de ses collaborateurs au travers d'une action spécifique. Le « Mois de la solidarité Share », lancé au mois de décembre, donne l'opportunité aux collaborateurs de s'engager à leur tour au travers de concours et de dispositifs solidaires permettant d'améliorer les conditions de vie des enfants. Des dispositifs pérennes tels que « l'Arrondi solidaire » (solution permettant de donner les centimes de son salaire), « je déj, je donne » (dons de tickets restaurants afin de lutter contre la malnutrition infantile), et Centimeo (distributeurs de friandises solidaires) ont été déployés.

D'autres actions ponctuelles telles que des collectes de vêtements, en partenariat avec le Secours Populaire, ou de livres, avec l'association « Double Horizon », ont été organisées sur les trois principaux sites.

We Care We Cure

En 2017 en France, Econocom a lancé son programme dédié à la santé de ses collaborateurs : « We Care We Cure ». Ce programme couvre deux volets :

1. La prévention (sensibilisation, dépistage, actions préventives) est le premier pas vers une meilleure santé du collaborateur. Des actions ciblées ont ainsi été déployées sur de nombreux sites en Ile-de-France et en région telles que :

- l'organisation de conférences anti-tabac, permettant d'accompagner les collaborateurs qui souhaiteraient arrêter de fumer
- le déploiement d'une campagne de vaccination antigrippale sur 12 sites Econocom.

2. Le groupe accompagne également ses collaborateurs au quotidien dans le traitement des maladies. Une cabine médicalisée connectée, la « Consult station », a été mise en place en septembre 2017 sur le site de Puteaux ; les collaborateurs peuvent ainsi réaliser un check-up en toute autonomie ou consulter un médecin en visioconférence. En complément, des téléconsultations (avec des médecins ou psychologues) ainsi que des ateliers d'ostéopathie sont proposés à l'ensemble des collaborateurs en France.

1.3.2. HAPPY LIFE @ ECONOCOM

Courant 2015, Econocom a lancé le concept de « Happy Déj » et « Happy Cheers » sur ses sites français. Ces événements, organisés tous les 3 mois au moment du déjeuner ou bien au moment de l'afterwork, permettent aux collaborateurs de se rencontrer dans un contexte convivial et détendu en participant aux différentes activités proposées.

Le sport représente également un vecteur, de partage et d'entraide, c'est pourquoi tous les ans des challenges sportifs sont proposés aux collaborateurs. Depuis 2016 c'est une centaine de coureurs provenant de toutes les activités, régions et pays qui prennent le départ de courses de renom telles que, le Trail de Porquerolles, le marathon de Paris, le marathon du Médoc, le marathon de Porto, ou encore dernièrement un Run&Bike de 32 kilomètres dans les gorges du Verdon.

1.3.3. LA MESURE DE LA SATISFACTION DES COLLABORATEURS

L'année 2017 a marqué un nouveau tournant avec le lancement d'une enquête interne, Face Reality, pour la première fois au sein d'Econocom en France.

En 2017, Econocom a souhaité mesurer la perception de ses collaborateurs et mettre en exergue la réalité vécue au quotidien afin d'avoir une base de travail pour engager des plans d'actions et améliorer l'aventure professionnelle au sein du groupe. Une enquête interne a donc été lancée, pour la première fois en France : Face Reality.

En effet, des collaborateurs satisfaits engendrent des clients satisfaits. Econocom a donc décidé de travailler sur l'amélioration de l'expérience clients notamment au travers de cette démarche permettant une véritable symétrie des attentions envers les collaborateurs.

La mobilisation autour de cette enquête a d'ailleurs été forte : 70 % des collaborateurs ont souhaité exprimer leur opinion.

Les résultats ont été restitués en toute transparence à l'ensemble des collaborateurs, que ce soit au niveau global ou au niveau de chaque métier.

A la suite de ces restitutions, près de 1 000 collaborateurs ont participé à des ateliers d'approfondissement, pour proposer des recommandations visant à améliorer leur satisfaction.

Celles-ci vont permettre à la Direction Générale de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour faire progresser la satisfaction et donc l'implication des collaborateurs.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique d'amélioration continue, en relançant un cercle vertueux tous les deux ans : mesure, analyse et restitution, approfondissement des résultats, monitoring des actions.

1.4. LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

La diversité est un facteur d'ouverture et de performance collective. Econocom privilégie depuis toujours le recrutement, le partenariat et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu, et condamne toute forme de discrimination.

1.4.1. L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité hommes/femmes au sein de ses effectifs et

encourage la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine.

Le groupe veille à ce qu'un traitement équitable en matière de représentativité et d'évolution soit assuré afin de renforcer la mixité hommes/femmes.

Econocom est particulièrement attentif à ce que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes opportunités de carrière, notamment dans le cadre de l'accès à la formation, aux évolutions professionnelles et aux positions de management.

Les progrès en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ne pourront se faire sans une sensibilisation du management et une implication des hommes dans la démarche.

Le groupe a par ailleurs renforcé la présence de femmes au sein du Conseil d'Administration avec en 2017, l'intégration de trois femmes parmi les quatre nouveaux Administrateurs. Le Conseil d'Administration comporte désormais un tiers de femmes, conformément à l'objectif affiché par le groupe.

Répartition hommes / femmes en France en 2017 (hors Satellites)

France	Holding et fonctions supports	Products & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Femme	26	45	397	71	539
Homme	10	32	2 528	22	2 592
Non-Cadres	36	77	2 925	93	3 131
Femme	89	51	447	86	673
Homme	77	67	2 015	110	2 269
Cadres	166	118	2 462	196	2 942
Total	202	195	5 387	289	6 073

1.4.2. LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'insertion des jeunes

Dans le cadre de son activité de services en France, le groupe Econocom encourage particulièrement le recrutement en alternance de jeunes diplômés

ou d'étudiants en fin de cycle. Econocom est acteur dans la formation en accompagnant tous les ans des jeunes dans le cadre de contrats d'alternance ou de stages. Ces formations de niveau Bac + 2 à Bac + 5 sont suivies par des tuteurs dans les métiers techniques et fonctionnels.

L'activité Services d'Economcom représentant les plus importants besoins en recrutement a mis en place des partenariats privilégiés avec plus de 40 écoles.

Depuis 2015, Econocom est également devenu partenaire de l'association Un « Stage Et Après » qui a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la construction de leur identité professionnelle en leur faisant découvrir le monde professionnel dès leur plus jeune âge pour développer l'envie d'apprendre, l'appétence pour le monde professionnel et prévenir le décrochage scolaire.

Dans cet objectif d'ouverture du monde de l'entreprise aux jeunes, Econocom est également partenaire depuis plusieurs années de la Journée Nationale des Jeunes (JNDJ). Une fois par an, le groupe ouvre ses portes à des collégiens et/ou lycéens issus de milieux défavorisés, afin de leur faire découvrir le monde de l'entreprise et les solutions que le groupe propose à ses clients.

Le groupe souhaite impliquer ses collaborateurs dans sa politique de diversité et les encourage fortement à participer à des actions de sensibilisation et d'insertion au niveau local. Grâce au partenariat du groupe avec l'association « 100 000 Entrepreneurs » et son réseau d'établissement partenaires, plusieurs managers interviennent dans des classes de lycéens en Ile-de-France comme en province afin de les sensibiliser au monde professionnel, à l'entrepreneuriat et intrapreneuriat.

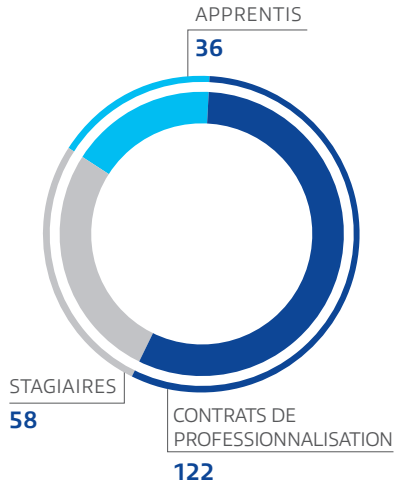
Afin d'aller plus loin dans sa politique d'insertion des jeunes, Econocom a conclu en France un contrat de génération pour ses différentes filiales en France. Ce contrat a un triple objectif :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée ;
- favoriser l'embauche et le maintien des travailleurs âgés ;
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

Cet accord vise également à créer une synergie entre les différentes générations de salariés qui composent l'entreprise et lui apportent leurs savoirs, ce qui constitue une richesse et une force d'innovation. C'est pour cela que l'accord concerne les jeunes et les travailleurs plus âgés mais

également les générations intermédiaires en leur donnant un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation.

Répartition des alternants et stagiaires en France en 2017



En 2017, en France, 10 % de la population de stagiaires ou alternants s'est vu offrir un contrat à l'issue de sa période stage ou d'alternance.

L'accompagnement des salariés de plus de 45 ans

À partir de 45 ans, les collaborateurs en France ont la possibilité de réaliser un entretien de carrière pour faire le point sur leur situation et leur projet d'évolution professionnelle. Ils peuvent également bénéficier s'ils le souhaitent d'un bilan de compétences réalisé par un organisme externe habilité. Ils bénéficient également d'un accès prioritaire aux dispositifs de formation ainsi que du support de la Direction des Ressources Humaines pour les accompagner dans leur projet de mobilité interne.

Les plus de 55 ans bénéficient également de mesures complémentaires. Une autorisation d'absence rémunérée d'une journée tous les deux ans leur est accordée pour réaliser un bilan de santé. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'un aménagement du temps de travail (temps partiel, aménagement d'horaires, télétravail). Le groupe

leur donne également l'opportunité de transmettre leur savoir-faire via un programme de tutorat auprès de « jeunes » collaborateurs Econocom.

Le handicap

Econocom s'engage dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap. La Mission Handicap, véritable projet d'entreprise fédérateur, s'est concrétisée par la signature d'une convention avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) en novembre 2014. Le soutien de l'AGEFIPH permet de développer plusieurs dispositifs ayant pour objectif de sensibiliser les équipes à l'intégration et au maintien dans l'emploi de collaborateurs en situation de handicap. Par ailleurs, un engagement est pris sur les achats auprès d'entreprises du secteur protégé.

Ainsi, afin de soutenir le recrutement et l'accueil des personnes en situation de handicap, une campagne de formation du management et des équipes recrutement a été réalisée. En complément, Econocom s'est engagé à travers plusieurs

actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs, comme des modules d'e-learning illustrant des situations concrètes du handicap dans le cadre professionnel, et un espace Intranet dédié.

Enfin, Econocom poursuit son investissement aux côtés de 11 acteurs majeurs du secteur numérique (Accenture, Akka, Altran, Assystem, Atos, Capgemini, CGI, GFI, Open, Orange et Sopra-Stéria) au sein du collectif « Handicap et Numérique », fondé en 2010 sous l'égide de Syntec Numérique. Le collectif s'engage dans l'animation du site www.handi-numérique.com créé en 2014, premier site web entièrement consacré aux métiers du numérique et spécifiquement destiné aux personnes en situation de handicap. Handi-numérique.com a pour vocation d'informer sur les métiers de ce secteur et les formations spécialisées.

Depuis trois ans, le groupe a également fait le choix de proposer des stages à des personnes en situation de handicap en reconversion professionnelle.

2. LA DÉMARCHE RSE

2.1. LA MISSION ET L'ORGANISATION

Econocom ancre sa politique RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) au cœur de ses métiers et de ses activités afin qu'elle fasse partie intégrante de ses solutions. Le groupe s'est fixé pour mission de « **mettre le digital au service des organisations en apportant des réponses innovantes, réalistes et durables à de grands défis sociétaux.** »

Econocom a la volonté d'être reconnu comme un partenaire de confiance pour apporter des solutions digitales à d'importantes questions de société, en s'engageant notamment sur le défi sociétal de

l'éducation, en innovant, en collaboration avec son écosystème, pour proposer des solutions responsables qui contribuent à la performance globale et à la compétitivité des organisations. Pour parvenir à atteindre ses objectifs, l'implication des collaborateurs est indispensable, et nécessite la mise en place d'actions structurées sur les aspects RH telles que présentées précédemment.

2.1.1. LA FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de sa politique RSE présentée en 2015, Econocom s'est fixé des objectifs précis. Il s'agit de la première feuille de route RSE réalisée au sein du groupe. Celle-ci a été validée par le Comité Exécutif et par le Comité de Direction RSE.

Cette feuille de route permet de réaliser un bilan du premier plan d'action RSE lancé au sein du groupe.

Objectifs	Échéance	Périmètre	Atteinte
ORGANISATION COLLABORATIVE ET TRANSVERSALE			
Thématiques environnementales transverses			
Définir des plans de réduction des consommations énergétiques au niveau groupe	2017	Groupe	Réalisé
Définition d'un pack environnemental minimum pour l'ensemble des sites du groupe (recyclage, politique d'achat des matériels...)	2017	France	En cours
Transformation digitale et collaboration			
Définir et mettre en place un plan d'accompagnement des collaborateurs aux outils collaboratifs et plus largement aux enjeux de la transformation digitale	2017	Groupe	Réalisé
Définir une politique d'aménagement des locaux afin de créer des espaces de travail favorisant la collaboration, la co-création et l'épanouissement des collaborateurs	2017	Groupe	Réalisé
Mettre en place un CRM commun à l'ensemble des activités afin de favoriser la transversalité et la collaboration entre les différents départements.	2016	Groupe	Réalisé
Mettre en place un workflow entre les différentes activités du groupe et les satellites de développer les offres cross-activités et améliorer la qualité de services	2017	Groupe	En cours
Dynamique RSE interne			
Définition et mise en place d'un challenge de sponsoring à destination des collaborateurs impliqués dans la vie associative afin de valoriser leur engagement.	2016	France	Réalisé
SATISFACTION DES COLLABORATEURS			
Redéfinir et étendre le programme Share en faveur de la qualité de vie au travail et de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle afin d'en faire bénéficier la grande majorité des collaborateurs du groupe.	2016/ 2017	Groupe	Réalisé
Mesurer la satisfaction et l'engagement des collaborateurs au travers d'une enquête interne. Définir et mettre en œuvre des plans d'amélioration associés.	2017	Groupe	Réalisé
Mise en place d'un programme à destination des collaborateurs chez les clients afin de partager la culture du groupe et ses valeurs et faire de ces collaborateurs des ambassadeurs d'Econocom.	2017	France	En cours

Objectifs	Échéance	Périmètre	Atteinte
FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Développer et diversifier nos offres de formation notamment grâce aux outils digitaux et mettre en place un système incitatif afin d'encourager les collaborateurs à se former.	2017	France	Réalisé
Encourager la mobilité interne, notamment entre les différentes activités du groupe, et également les satellites, et mettre en place une politique spécifique sur le sujet.	2017	France	En cours
Développer le programme de talent management afin de proposer des parcours adaptés aux hauts potentiels.	2017	Groupe	En cours
Développer les formations de l'Econocom Management Academy et élargir le nombre de bénéficiaires.	2017	Groupe	Réalisé
Mettre en place un programme de formation RSE à destination des populations marketing, achats et commerce ; ainsi qu'un programme de sensibilisation à destination de l'ensemble des collaborateurs.	2016	France	Réalisé
SOLUTIONS AU SERVICES DE LA RÉDUCTION DES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE			
Intégrer des critères RSE dans toutes les nouvelles offres.	2017	France	Réalisé
Identifier et mettre en place des actions en faveur des enjeux du développement durables avec les clients du groupe.	2016/2017	France	Réalisé
ENGAGEMENT FORT SUR LE DÉFI SOCIÉTAL DE L'ÉDUCATION			
Renforcer notre réseau de partenaires et valoriser notre savoir-faire ainsi que celui de nos partenaires.	2017	France	Réalisé
Participer de manière renforcée aux initiatives et réflexion de notre écosystème en instaurant un dialogue avec ces parties prenantes (initiatives gouvernementales, collectivités, think tank...)	2017	France	Réalisé
Définir et mettre en place une stratégie de mécénat dans l'éducation afin de structurer et renforcer nos engagements.	2017	Groupe	Réalisé
PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT AU SEIN DE NOTRE ÉCOSYSTE			
Créer animer un programme d'accompagnement à destination des startups et satellites	2017	Groupe	En cours
Encourager le développement de projets intrapreneuriaux.	2016/2017	Groupe	En cours
ACHATS RESPONSABLES			
Renforcer la politique d'achats responsables au sein du groupe, en mettant notamment en place un système de contrôle des politiques RSE de nos différents fournisseurs et en en faisant un critère de sélection.	2017	FRANCE	Réalisé

Fort de cette analyse, le groupe est ainsi mieux préparé pour fixer ses prochains objectifs dans le cadre du nouveau plan stratégique « e for excellence ». Ce plan sera l'occasion de renforcer les actions RSE lancées depuis 2015.

2.1.2. LA GOUVERNANCE

La politique RSE d'Econocom mobilise l'ensemble des collaborateurs du groupe et fait l'objet d'une organisation dédiée.

La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Martine Bayens, Directrice Exécutive Satellites, et assure le déploiement opérationnel de la démarche RSE en apportant un support technique aux différents interlocuteurs. Elle étudie les enjeux RSE du groupe et soumet les plans d'amélioration.

Véronique di Benedetto, Vice-Présidente France, a un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres directions.

Le Comité de Direction RSE est composé de onze directeurs représentant les principales fonctions du groupe. Il s'est réuni deux fois en 2017. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs de la démarche RSE tout en veillant à la bonne atteinte de ces derniers.

Les Pilotes RSE font, quant à eux, partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ils sont responsables du déploiement des différents plans d'actions sur leurs périmètres respectifs.

2.1.3. LE BAROMÈTRE RSE : UN OUTIL DE MESURE SYNTHÉTIQUE

Dans un souci de transparence et de partage avec ses parties prenantes, le groupe Econocom a mis en place un baromètre RSE, suivi de manière semestrielle, permettant d'évaluer l'impact des actions RSE du groupe. Il se compose des treize objectifs prioritaires identifiés dans le cadre du plan RSE.

Parmi les objectifs qui avaient été fixés, le groupe est fier d'avoir atteint :

- 90 % des équipes commerciales, avant-vente et marketing formées à la RSE en France ;
- la mise en place de 3 actions communes avec des clients grands comptes ;

- 10 initiatives soutenues dans le domaine éducatif ;
- plus de 100 fournisseurs référencés engagés à respecter les standards RSE du groupe.

2.2. UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE

Econocom a souhaité fédérer l'ensemble des hommes et des femmes du groupe autour d'une Charte éthique qui formalise la mise en pratique et les comportements au quotidien liés à ses valeurs.

En 2013, le groupe a adopté sa Charte éthique, réalisée en concertation avec les partenaires sociaux, qui repose sur les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les principes érigés par cette Charte sont des principes intangibles qui doivent guider les actions de tous les collaborateurs du groupe. Les collaborateurs doivent prendre connaissance et respecter les principes d'intégrité, de respect, de conformité, d'exemplarité, d'équité et de responsabilité qui y sont énoncés.

La Charte Éthique du groupe est disponible en six langues et a fait l'objet d'une sensibilisation auprès de l'ensemble des managers en charge de communiquer les principes de la charte à leurs équipes.

La Charte Éthique est disponible sur le site internet du groupe : www.econocom.com/fr/identite/notre-engagement-rse

Econocom conduit ses affaires dans un cadre déontologique et éthique stricte. La Charte fait partie intégrante des principes généraux de gouvernance de ses activités au même titre que le respect des lois et réglementations applicables.

Conflits d'intérêts

Econocom souhaite prévenir tout conflit d'intérêt. Ceci signifie qu'aucun collaborateur ne peut, directement ou indirectement, entrer sciemment en concurrence du groupe, ou être intéressé financièrement à une activité fournisseur ou concurrente du groupe. Si une telle situation venait à se présenter, la Direction Générale doit en être informée. Elle veillera alors à ce que toute décision ou tout arbitrage rendu nécessaire du fait de cette situation soit prise par des personnes neutres et garantes de l'intégrité du groupe Econocom.

Corruption passive ou active

Econocom condamne toute corruption ou tentative de corruption active ou passive, qu'elle soit directe ou indirecte. La corruption active est le fait pour un collaborateur du groupe Econocom d'offrir à tout client, prospect, administration ou partenaire, un avantage, une invitation ou un cadeau en violation des lois applicables ou qui dépasse la limite de ce qui est raisonnablement acceptable dans le cadre des affaires ou qui pourrait être considéré comme une tentative d'influer sur l'objectivité de cette tierce partie.

La corruption passive est le fait pour un collaborateur du groupe Econocom d'accepter un avantage, une invitation ou un cadeau qu'un fournisseur ou qu'un partenaire pourrait lui offrir en violation du cadre légal et réglementaire, ou qui dépasserait la limite de ce qui est raisonnablement acceptable ou qui pourrait être perçu comme une manière d'influencer son objectivité dans la conduite des affaires.

Toute acceptation d'un cadeau, d'une invitation ou d'un avantage quelconque durant un appel d'offres, client ou fournisseur, est formellement proscrite.

Tout collaborateur confronté à cette situation doit en informer immédiatement sa hiérarchie qui lui indiquera la conduite à suivre et qui consultera si nécessaire le département juridique du groupe.

Utilisation des biens ou données financières de l'entreprise

Le groupe Econocom condamne l'utilisation ou la manipulation à des fins personnelles ou sortant du cadre professionnel autorisé, des biens, ressources, matériels, données ou éléments financiers de l'entreprise.

Communication sur les offres et produits de l'entreprise

Econocom veille à communiquer de bonne foi les informations sur ses offres et produits.

Lutte contre la corruption

Dans le cadre de sa charte éthique et de son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (notamment le 10^{ème} principe du Pacte), le groupe s'engage en faveur de la lutte contre la corruption.

Econocom a mis en place un ensemble de procédures afin de lutter contre la corruption et de

condamner l'utilisation ou la manipulation à des fins personnelles ou sortant du cadre professionnel autorisé, des biens, ressources, matériels, données ou éléments financiers de l'entreprise.

Concrètement, Econocom procède à des audits relatifs à la mise en œuvre de ces valeurs au sein de celles de ses fonctions qui pourraient être concernées par ces dérives :

- en tant que client : référencement des fournisseurs, affectation des achats, etc. ;
- en tant que fournisseur, Econocom a mis en place de nombreux mécanismes afin de prévenir les opérations de corruption :
 - Pas de circulation significative d'espèces au sein de l'entreprise,
 - Contrôle des notes de frais par la hiérarchie du demandeur,
 - Versement de commissions à des tiers uniquement dans le cadre de contrats d'apport d'affaires. Les conditions financières (calcul, facturation, règlement, plafonnement des commissions) sont décrites dans nos contrats.

Enfin, le compte comptable « cadeaux clients » affiche, année après année, un montant non significatif.

Respect des droits humains

Le groupe est très majoritairement présent dans des pays d'Europe de l'Ouest où les réglementations sociales et le Droit du Travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Le groupe a défini ses standards RH en adéquation avec ces réglementations et les réplique sur l'ensemble des pays où il est présent. Le personnel d'Econocom représente essentiellement du personnel qualifié pour lequel les attentes de gestion des ressources humaines vis-à-vis d'une société européenne sont particulièrement élevées.

Les risques en matière de droits humains pour le groupe, se trouvent donc essentiellement chez ses fournisseurs et sous-traitants ; c'est pourquoi dans le cadre de ses pratiques d'achats, Econocom demande à ses fournisseurs de rang 1 de se conformer à ses propres standards éthiques et sociaux. Le Groupe impose également à ses fournisseurs de se conformer aux standards internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

3. ECONOCOM, PIONNIER DE LA RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

3.1. DES SOLUTIONS AU SERVICE DE LA RÉDUCTION DES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE

3.1.1. LA MAÎTRISE DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Watt's Green : un pilotage des consommations énergétiques du système d'information

Watt's Green est un outil de mesure de la performance énergétique du système d'information (SI) développé par Econocom. L'outil permet ainsi d'obtenir un aperçu des consommations d'électricité et de la performance énergétique du SI, et d'initier ou améliorer une démarche de réduction des consommations. Watt's Green permet également de sensibiliser les collaborateurs grâce à des visuels et comparatifs percutants.

Aujourd'hui Watt's Green, fort de ses premières années d'expérience, cherche à renforcer son expertise autour de la maîtrise des consommations énergétiques des systèmes d'information en étendant son offre au bâtiment. Pour cela, le groupe a su identifier et mettre en place un écosystème de partenaires dont les compétences et expertises interviennent de manière complémentaire dans la solution finale.

Depuis 18 mois le groupe teste sa solution sur son propre système d'information et a élargi la démarche à ses bâtiments courant 2017.

Le Smart Lighting : un système d'éclairage respectueux de l'environnement et favorisant le bien-être

Dans le cadre de son activité de financement, Econocom propose à ses clients de repenser leur système d'éclairage grâce à la mise en place du smart lighting. Le groupe propose ainsi une solution de financement permettant ainsi à ses clients d'associer technologie LED et digitale avec un

Retour sur investissement immédiat. Le client a ainsi la possibilité de piloter l'éclairage de ses bâtiments afin d'en réduire les coûts et consommations associés. De plus, le smart lighting permet d'améliorer le confort visuel et de favoriser le bien-être des occupants.

3.1.2. LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS EN FIN DE CONTRAT

Dans le cadre de son activité de Technology Management Financing (TM&F), Econocom gère le retour de ses EEE (Équipements Électriques et Électroniques) usagés. Econocom enregistre chaque année 500 000 retours de produits au niveau du groupe, dont la moitié spécifiquement en France. Econocom a choisi de privilégier le réemploi de tous ses produits afin d'en limiter l'impact environnemental lié à la mise au rebut et à la destruction (présence de métaux lourds dans certains composants notamment). La démarche privilégie le recours à l'économie sociale et solidaire et s'inscrit dans le respect des réglementations handicap et DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Le groupe a identifié les risques environnementaux relatifs à la gestion de fin de contrat de ses équipements dans le cadre de ses activités de financement (cf. 4. Facteurs de risque, 1.6. Risques environnementaux)

3.1.3. DES PARTENARIATS CLIENTS SUR DE GRANDS ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin d'impliquer ses parties prenantes dans sa stratégie RSE, Econocom a l'ambition de développer des partenariats avec ses clients afin de répondre à de grands enjeux sociétaux. Le groupe a la conviction que ce type d'actions permet notamment d'instaurer une relation de confiance et de réciprocité entre client et fournisseur, mais également de répondre à des enjeux de développement durable commun de manière plus efficace et pertinente.

Econocom et Schneider Electric s'engagent en faveur des travailleurs exclus du monde de l'entreprise.

En mars 2014, Econocom et Schneider Electric ont passé un accord conjoint avec l'association « Travailler et Apprendre Ensemble » (TAE) afin de la soutenir dans sa mission d'insertion de travailleurs exclus du monde de l'entreprise. Cet accord repose sur un engagement d'aide solidaire, qui se traduira dans un premier temps par l'attribution d'équipements informatiques à reconditionner et revendre.

L'Association « Travailler et Apprendre Ensemble » est un projet pilote du Mouvement ATD Quart Monde, qui a pour principal objectif de repenser l'entreprise à partir des travailleurs qui en sont totalement exclus. Son originalité repose notamment sur le fait de rassembler au sein d'une même communauté des travailleurs ayant connu des situations de grande précarité et des salariés ayant choisi de quitter délibérément pour un temps leur vie professionnelle, afin de participer à la construction d'un modèle d'entreprise plus solidaire. Convaincue que c'est grâce à la sécurité d'un emploi stable que chacun peut reprendre pied dans sa vie professionnelle, familiale et sociale, sa force réside, par ailleurs, dans le choix de proposer systématiquement à tous ses salariés un Contrat à Durée Indéterminée à temps plein à l'issue de leurs contrats aidés.

Les salariés de TAE peuvent ainsi travailler à la remise à neuf et à la revente de matériels et d'équipements d'occasion, en fonction des besoins des clients de l'Association.

3.2. LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

Econocom entreprend en permanence et aime soutenir ceux qui entreprennent, à l'instar des trois valeurs fondamentales du groupe : audace, réactivité et bonne foi. C'est donc tout naturellement qu'Econocom encourage le développement de startups et plus globalement les initiatives autour de l'entrepreneuriat.

Le groupe soutient également les initiatives d'intrapreneuriat. C'est la raison pour laquelle deux business units ont été créées afin de mettre en œuvre des idées de collaborateurs :

- Econova qui apporte son expertise en conseil et en innovation autour de la transformation digitale
- La Business Unit Green qui développe des solutions afin d'accompagner les clients d'Econocom dans la maîtrise de leur impact environnemental.

3.2.1. L'ASSOCIATION 100 000 ENTREPRENEURS

Afin de créer des passerelles entre l'école et l'entreprise et transmettre aux jeunes l'envie d'entreprendre, Econocom soutient l'action de l'association « 100 000 Entrepreneurs ».

« 100 000 entrepreneurs » est une association d'intérêt général qui organise des témoignages d'entrepreneurs bénévoles dans les établissements scolaires, de la 4^{ème} à l'enseignement supérieur.

Menées en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et ses représentants académiques, ces interventions ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à l'acte d'entreprendre, de leur fournir des connaissances concrètes sur le monde professionnel et de leur montrer l'importance des matières enseignées dans leur cursus scolaire.

Environ 700 élèves ont été sensibilisés depuis le début notre partenariat.

3.2.2. LE PRIX DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Depuis deux ans, Econocom est partenaire du Prix des Technologies Numériques qui rassemble plus de 300 acteurs et décideurs.

Le jury du Prix des Technologies Numériques composé de Véronique di Benedetto et d'autres personnalités reconnues dans l'univers du numérique, a souhaité que l'édition 2017 porte sur les EdTech et donne ainsi un coup de projecteur aux entrepreneurs qui ont engagé leur talent et leur créativité pour inventer l'éducation de demain.

3.2.3. LES TROPHÉES DES FEMMES DE L'ÉCONOMIE

Créés en 2010 par le groupe IDECOM, spécialisé dans les stratégies de communication des grandes écoles, les Trophées ont pour ambition de mettre en lumière la réussite professionnelle des femmes dans le tissu économique de leur région. Les Trophées

visent ainsi à récompenser leur travail et leur implication dans cet univers majoritairement masculin.

Au cours de cérémonies annuelles, des femmes créatrices d'entreprises, dirigeantes ou directrices ayant de hautes responsabilités au sein de leur organisation, se voient remettre un trophée pour leur parcours professionnel et leur investissement.

En donnant depuis sept ans l'opportunité à chaque participant de nouer de solides relations professionnelles lors de ses événements, la communauté des Trophées s'est considérablement développée et représente aujourd'hui le premier réseau féminin des territoires.

3.2.4. L'ENTREPRENEURIAT FRANÇAIS AVEC LE PARTECH VENTURES

Après avoir rejoint le fond d'amorçage «Partech Entrepreneur» en octobre 2013, Econocom a renforcé sa collaboration avec le fonds, en s'associant au Partech Shaker pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat digital en France.

Le Partech Shaker est le premier campus au monde dédié à l'open innovation initié par une société de gestion de fonds d'investissement (Partech Ventures). Il rassemble, sur 2200 m² et neuf étages, une quarantaine de startups financées en amorçage par Partech Ventures et des grandes entreprises internationales qui investissent dans l'open innovation.

L'open innovation est en effet devenue un complément nécessaire du traditionnel effort de R&D des grandes entreprises, tandis que les startups demandent à être au contact des grandes entreprises pour accélérer leur activité.

En tant que Partenaire Corporate Innovation Partner depuis 4 ans, Econocom anime, entre autres, avec l'ensemble des acteurs du Partech Shaker un calendrier annuel d'événements business sur les thèmes de l'innovation.

3.2.5. LE FONDS PARIS-SACLAY SEED

Econocom a investi dans le fonds Paris-Saclay Seed, pour soutenir et développer l'innovation et l'entrepreneuriat au sein des milieux IT / Internet / digital et sciences de la vie / MedTech. Ce nouvel investissement permet à Econocom d'enrichir durablement sa maîtrise de l'innovation numérique et des évolutions

de la société pour continuer à proposer les meilleures solutions à ses clients. Près de 50 jeunes entreprises à fort potentiel bénéficieront d'un soutien dans les trois ans à venir.

Investir dans le fonds Paris-Saclay Seed Fund (composé de 17 établissements dont Polytechnique, HEC, CentraleSupélec ou l'ENS Cachan) inscrit la présence d'Econocom au cœur du monde digital. Cette position permet un contact direct avec les talents de demain susceptibles d'intégrer le groupe Econocom, à l'image de « Magic Makers » et « Kartable » (détail voir section 3.3.2). Accompagner et faire grandir des start-ups est un des axes majeurs de la politique RSE d'Econocom.

3.3. UN ENGAGEMENT FORT DANS L'ÉDUCATION

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité. Le groupe a pour ambition de devenir un acteur de référence dans le domaine.

L'État français a pris la décision d'encourager le numérique à l'école afin de rattraper le retard de la France dans ce domaine. Econocom veut être acteur de ce mouvement en proposant aux établissements scolaires des solutions adaptées aux besoins des élèves, professeurs, parents et administrations publiques.

L'objectif d'Econocom au travers de son engagement dans le milieu éducatif est de participer à la transformation des apprentissages, au renforcement du plaisir d'apprendre chez les élèves ; d'encourager de nouvelles pratiques pédagogiques et de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

Pour encourager l'intégration du numérique dans le milieu éducatif, deux priorités ont été identifiées :

1. L'équipement

Le monde évolue et accorde une place de plus en plus importante au numérique que ce soit dans la sphère professionnelle comme personnelle, les élèves doivent donc être armés pour répondre aux défis de demain. Le numérique doit physiquement « rentrer » dans la salle de classe afin que l'ensemble des élèves puissent développer des compétences liées à ces nouveaux objets.

2. L'accompagnement des professeurs

Ce point est essentiel car il leur permettra d'établir avec leurs élèves de nouvelles relations autour des solutions numériques à leur disposition. Econocom organise régulièrement des rencontres avec des enseignants afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes et d'y apporter les réponses adaptées.

Depuis plusieurs années, le groupe conduit une politique de partenariats avec plusieurs associations du milieu éducatif. Le groupe est notamment partenaire de l'association Double Horizon qui agit pour l'éducation de populations défavorisées. Dans ce cadre Econocom accueille plusieurs fois par an des classes d'enfants de primaire dans ses locaux afin de leur faire découvrir le monde de l'entreprise et les solutions numériques proposées aux clients.

En 2017, plus de vingt coureurs Econocom, lors de la course des héros, ont porté les couleurs de l'association L'école à l'hôpital, qui a pour but d'accompagner des jeunes de 5 à 25 ans dans la poursuite de leur scolarité à l'hôpital. Une cagnotte en ligne, à laquelle Econocom a contribué, a été mise en place afin d'encourager les coureurs dans cette démarche.

3.3.1. L'INVESTISSEMENT DANS DES STARTUPS DU SECTEUR ÉDUCATIF

Magic Makers, une startup spécialisée dans la création et l'animation d'ateliers de code et de programmation créative pour enfants

Econocom a pris une participation au capital de Magic Makers, startup fondée en 2014, dans l'objectif de s'entourer d'experts du secteur de l'éducation et du digital. Elle propose trois types d'ateliers : des ateliers hebdomadaires, des ateliers vacances et des ateliers événements. Magic Makers a développé sa propre méthode, qui permet aux enfants de s'approprier des notions de code dès six ans, grâce à des animateurs spécialement formés et à des outils innovants. Magic Makers compte aujourd'hui plus de 1 000 enfants assidus à ses cours et/ou ateliers vacances de codage.

Magic Makers est également présente dans des collèges avec des actions dédiées aux élèves en difficulté scolaire. Des formations à l'apprentissage du code destinées aux éducateurs sont également proposées, notamment au travers du projet ClassCode porté par INRIA avec de nombreux partenaires, et soutenu au titre du Programme d'Investissements d'Avenir dont la Caisse des Dépôts est opérateur.

Econocom propose également aux enfants de ses collaborateurs de bénéficier des cours de Magic Makers à des tarifs préférentiels via son programme Share. Un atelier de démonstration a également été organisé au siège d'Econocom, une quinzaine d'enfants de collaborateurs ont pu y participer.

Kartable, première plateforme d'apprentissage et de révisions scolaires complète et gratuite

Il y a trois ans, cette start-up a mis en ligne une plateforme qui permet de consulter gratuitement programmes, cours et exercices de la sixième à la terminale. L'idée de créer Kartable vient d'un constat largement partagé : les adolescents et les jeunes adultes passent plus de temps devant leurs écrans (ordinateurs, tablettes, portables) qu'un livre à la main. L'objectif de Kartable était donc de lever l'obstacle du manuel scolaire en proposant aux jeunes un terrain de confiance : le numérique.

3.3.2. UN PARTENARIAT FORT AVEC L'ASSOCIATION « PASSERELLES NUMÉRIQUES »

Depuis 2007, Econocom est partenaire de l'association « Passerelles Numériques » qui donne accès à une formation et à un emploi qualifié dans le secteur des technologies de l'information à des jeunes en situation de précarité au Cambodge, au Vietnam et aux Philippines. Depuis 2007, ce sont 421 étudiants qui ont été soutenus par le groupe. Deux nouvelles promotions ont été financées au Cambodge à partir de 2015 pour deux ans par Econocom, soit 50 étudiants qui pourront prétendre à un diplôme et un emploi dans le secteur de l'informatique.

Le partenariat mis en place avec « Passerelles Numériques » se traduit également par du mécénat de compétences. En 2017, deux salariés du groupe ont partagé leurs compétences avec l'association. Depuis 2007, plus de 50 collaborateurs ont été bénévoles pour l'association représentant plus de 1 100 semaines de missions.

3.3.3. DES ACTIONS DE MÉCÉNAT RÉGULIÈRES DANS L'ÉDUCATION

Une action commune avec la « Fondation Croissance Responsable »

Econocom s'implique aux côtés de la « Fondation Croissance Responsable » dans le cadre de son dispositif « Prof en entreprise ». Proposé aux enseignants de collège et lycée de l'enseignement

général et technologique, ainsi qu'aux conseillers d'orientation, le programme «Prof en entreprise» est mis en œuvre par la « Fondation Croissance Responsable » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale via le CERPEP (Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions). À travers cette action, l'objectif est en effet de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi en améliorant la connaissance des enseignants sur les réalités de l'entreprise et des métiers. Ce stage se veut aussi le point de départ de partenariats entre l'entreprise d'accueil, l'enseignant et son établissement scolaire (ex : stage pour un élève de 3^{ème}, intervention du chef d'entreprise dans la classe, visite de l'entreprise par les élèves, etc.). Econocom ouvre ainsi régulièrement ses portes à des enseignants afin de leur faire découvrir la vie en entreprise. Des temps d'échange sont organisés avec les différentes fonctions du groupe pour leur permettre d'appréhender le mieux possible l'entreprise et son fonctionnement.

Econocom partenaire de « Double Horizon »

Econocom est également partenaire de l'association « Double Horizon » qui agit pour l'éducation de populations défavorisées. Dans ce cadre, Econocom accueille plusieurs fois par an des classes d'enfants de primaire dans ses locaux afin de leur faire découvrir le monde de l'entreprise et les solutions numériques proposées aux clients.

Econocom partenaire du salon « Start up for Kids »

En 2016 et 2017, Econocom fut partenaire du salon « Start up for Kids » qui a eu lieu à « 42 Born to code », l'école d'informatique créée par Xavier Niel.

Accompagner des initiatives innovantes et ludiques dans l'éducation et mettre en avant l'engagement sociétal d'Econocom dans ce domaine, en particulier au côté de Magic Makers, étaient bien entendu les objectifs principaux de ce partenariat. Startup for kids est le premier salon dédié aux startups développant des projets à vocation pédagogique. Il a été ouvert gratuitement pendant trois jours aux enfants de 6 à 15 ans, aux parents et aux professionnels de l'enfance et de l'éducation. Évènement peu banal, il s'agit ici de donner le pouvoir aux enfants et de les laisser s'exprimer au travers divers ateliers.

3.4. LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Une coopération durable entre une entreprise et ses fournisseurs est un véritable levier de performance pour tous. En 2015, le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant notamment à s'inscrire dans une démarche RSE.

Le groupe a ainsi mis en place un code de conduite fournisseurs qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce code est systématiquement transmis à l'ensemble des fournisseurs d'Econocom, permettant d'amorcer le renforcement de la politique d'achats responsable en cours.

En 2017, l'ensemble des collaborateurs du département achats ont bénéficié d'une journée de formation sur les achats responsables. Ces formations leur ont ainsi permis de mieux comprendre les enjeux RSE liés aux achats et la manière dont la prise en compte de cette dimension pouvait les aider dans leur travail au quotidien. À l'issue de cette formation les acheteurs ont ainsi pu décider eux-mêmes de leur feuille de route afin de définir des objectifs cohérents et réalisables pour les prochaines années.

Ainsi les appels d'offres sur deux premières familles d'achats (prestations de services en sous-traitance notamment) intègrent désormais des critères de sélection des fournisseurs sociaux et/ou environnementaux.

Econocom souhaite également contrôler de façon plus précise les engagements de ses fournisseurs et s'assurer du respect des engagements pris. En tant que donneur d'ordre, le groupe a également un rôle d'accompagnateur de ses fournisseurs, notamment les PME dans la mise en place de pratiques RSE.

Econocom a la conviction que la RSE doit avant tout passer par un dialogue avec ses parties prenantes et une mutualisation des forces et moyens. C'est ainsi que la contribution du groupe et de ses parties prenantes aux enjeux du développement durable sera la plus importante.

4. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2015, Econocom a formulé son engagement de réduire ses émissions de CO₂ de 20 %, sur un périmètre restreint. Ce premier objectif a permis au groupe d'affiner ses ambitions de réduction des émissions de CO₂, sur un périmètre plus large, pour son nouveau plan stratégique lancé en 2018.

Econocom a fait réaliser des bilan d'émissions de gaz à effet de serre de ses activités depuis 2012. Ces bilans ont permis au groupe d'identifier la répartition de ses émissions de CO₂ et d'identifier les principaux facteurs d'émissions.

Les bilans montrent que les principaux facteurs d'émissions du groupe sont sa flotte de véhicules et les consommations énergétiques de ses bâtiments. Ces premières analyses ont permis au groupe de concentrer ses actions sur ces deux postes d'émissions dans le cadre de son programme RSE.

4.1. OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

En 2017, les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des bâtiments en France s'élevaient à 895 tonnes CO₂. Le groupe a donc choisi de mener une action spécifique à la maîtrise de ses consommations. Des audits énergétiques ont été menés sur les huit sites les plus importants du groupe et ont ainsi permis de comprendre et d'analyser les différents postes de consommations énergétiques. A l'issue de cette phase d'étude Econocom a fait le choix de mettre en place une solution de monitoring des consommations énergétiques sur certains de ses sites. Le premier site test de Villeurbanne a été équipé en octobre 2017 et les données relatives à l'éclairage, le chauffage, la climatisation... ont été relevées et analysées.

Les premières pistes d'amélioration autour de ces pôles ont été présentées et seront mises en place prochainement : la gestion de l'occupation et de l'inoccupation pour le chauffage, l'ajustement des puissances souscrites et la gestion de l'éclairage. Leurs conséquences devraient faire apparaître des premières économies à court terme et sans investissement majeur. Ces perspectives de réduction des consommations étant très encourageantes, trois autres sites seront équipés début 2018.

4.2. ANALYSE ET MAITRISE DES CONSOMMATIONS DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le groupe a souhaité tester sa solution d'analyse des consommations énergétiques du système d'information, Watt's Green. Les informations liées aux datacenters, postes de travail, équipements mobiles, salles de réunion... ont été inventoriées et ont ensuite été intégrées dans la solution Watt's Green. Quatre indicateurs clés énergétiques et environnementaux en sont ressortis : la consommation annuelle d'électricité, le poids des émissions en équivalent CO₂, le coût annuel d'électricité consommée, et le poids DEEE du parc global.

A partir de ces résultats, un plan d'actions a été adopté et les pistes d'amélioration en vue d'engager une réduction de sa consommation énergétique ont été lancées :

- l'optimisation de l'efficacité énergétique des datacenters ;
- le renouvellement par des équipements de basse consommation ;
- la mise en place d'un outil de power management ;
- la sensibilisation auprès des collaborateurs pour améliorer les comportements et les usages.

4.3. REPENSER LES DÉPLACEMENTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

La flotte de véhicules représente le plus gros facteur d'émission de CO₂ du groupe. L'objectif du groupe est de maintenir le niveau d'émission moyen en-deçà des 130 g CO₂/km, tous types de véhicules confondus. Econocom a également fait le choix d'intégrer des véhicules électriques dans

sa flotte. Des véhicules de ce type sont ainsi à disposition des collaborateurs d'Ile-de-France, via un système de réservation, pour les petits déplacements professionnels, notamment inter-sites.

Grâce à l'ensemble de ces initiatives, le groupe a ainsi pu réduire ses émissions de CO₂ liées à sa flotte de véhicules de 60 % en trois ans. En 2017, les émissions de la flotte de véhicules étaient de 2 300 t CO₂.

04

FACTEURS
DE RISQUE

1. RISQUES OPÉRATIONNELS

1.1. RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE L'ACTIVITÉ SERVICES

Le groupe délivre des prestations de services selon trois modèles à savoir :

- Les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non atteinte des résultats convenus ; celles-ci sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais, ...). Ce suivi permet de mesurer et piloter l'atteinte des engagements contractuels et, le cas échéant, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur.
- Les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes.
- Les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services portent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par

ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.2. RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'UN SOUS-TRAITANT

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Il peut toutefois arriver qu'Econocom porte un risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire et notamment quand elle recourt à un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.3. RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE PRIX ET À L'OBSOLESCENCE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 4.1 des comptes consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standard, le groupe s'assure de la correcte valorisation de la

valeur future des équipements loués, notamment en faisant appel à des experts indépendants.

Dans le cadre de son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des datacenters, le groupe garde un stock dédié. La composition et le niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre au parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché concurrentiel. Dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Toutefois, Econocom se différencie de ses concurrents grâce à son mix d'activités et en particulier ses compétences dans le domaine de la gestion administrative et financière, ainsi que sa dimension internationale.

1.5. RISQUES SOCIAUX

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et brésiliennes.

Dans un contexte d'accélération du changement, l'adhésion des managers et des collaborateurs au projet du groupe Econocom est nécessaire à son développement. Le groupe a déployé en avril 2017 l'enquête interne « Face Reality » afin de mesurer l'adhésion de ses collaborateurs et d'orienter les politiques internes en fonction des besoins.

1.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

1.7. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

1.8. NANTISSEMENTS, GARANTIES, SURETÉS D'EMPRUNT

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 20 des comptes consolidés.

1.9. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent certains risques, notamment la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif

sur le goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Ecart d'acquisition et tests de dépréciation » des comptes consolidés).

Econocom procède chaque année à des opérations de croissance externe dans le cadre de sa stratégie de croissance mixte et bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. En 2017, Econocom a poursuivi sa politique d'acquisitions en prenant le contrôle de six sociétés de taille intermédiaires disposant de compétences dans trois secteurs stratégiques en forte croissance : l'intégration et la distribution de solutions multimédia, le conseil en transformation digitale et le Big Data. Le groupe a mis en œuvre un modèle original d'intégration et de gouvernance pour certaines de ces nouvelles acquisitions (appelées « satellites ») afin d'en préserver l'agilité, de générer des synergies pour le groupe et d'accroître la performance et la compétitivité des satellites. Les dirigeants de ces sociétés conservent une part minoritaire du capital et disposent d'une forte autonomie de gestion. Ces opérations sont individuellement de taille limitée ce qui réduit le risque d'intégration.

2. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

2.1. RISQUES JURIDIQUES

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation locale applicable et travaillent avec les juristes du groupe et des conseils externes spécialisés.

Le groupe effectue un suivi permanent des litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible

sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2017, figurent dans la note 16 des comptes consolidés.

2.2. RISQUES LIÉS AUX CONTRÔLES FISCAUX

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

2.3. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOCATION DES BAILLEURS

Certains pays ont décidé de renforcer la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.4. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX CLIENTS DE L'ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

La nouvelle norme IFRS applicable aux contrats de location, IFRS 16, a été publiée en janvier 2016. A compter du 1^{er} janvier 2019, date de son entrée en vigueur, la « dette de location » des sociétés devra apparaître au passif de celle-ci à l'exception des actifs de faibles valeurs unitaires. Dans l'activité

Technology Management & Financing, le risque d'une concurrence accrue d'un financement de leurs actifs numériques par la dette des entreprises est cependant largement à modérer du fait de la valeur ajoutée construite autour des bénéfices des offres de location du groupe :

- Gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment aux offres évolutives du groupe ;
- Gestion des actifs et des coûts (asset management & expense management) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommations téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises, ...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de leurs actifs ;
- Meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation ;
- Gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en termes de développement durable des entreprises ;
- Capacité de gestion des objets intelligents et connectés (IoT).

3. RISQUES DE DÉPENDANCE

3.1. DÉPENDANCE ENVERS LES REFINANCEURS

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de financeurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

Entre 2016 et 2017, la part des cinq financeurs les plus importants est en légère diminution et

représente 62 % de la valeur totale des loyers refinancés en 2017. Le premier refinanceur du groupe représente en 2017 un quart de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2. DÉPENDANCE ENVERS LES CLIENTS

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2017, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

3.3. DÉPENDANCE ENVERS LES FOURNISSEURS

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions et Services, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

Au 31 décembre 2017, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

3.4. DÉPENDANCE ENVERS LES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de ses activités de Technology Management & Financing, de Services et de Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4. RISQUES FINANCIERS

Le groupe est exposé, du fait de ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités de Services et Products & Solutions.

4.1. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction générale du groupe.

4.1.1. RISQUES DE CHANGE

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le

franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. L'essentiel des transactions de ces filiales est libellé dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.1.2. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables.

Au 31 décembre 2017, l'endettement à taux variable du groupe est constitué d'emprunts à court terme (lignes de crédit, billets de trésorerie et bridges) et de solutions d'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2017 sur ces emprunts à taux variable.

L'endettement du groupe à long-terme est à taux fixe et se compose d'un placement privé (EuroPP) de 101 millions d'euros et d'un Schuldschein de 150 millions d'euros.

4.1.3. RISQUES DE LIQUIDITÉ

La Direction financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

En 2017, Econocom a continué à optimiser ses sources de financements diversifiés dans un souci de (i) réduction des coûts de financements, (ii) d'allongement des maturités et (iii) de désintermédiation bancaire.

Afin de répondre à ses besoins de financement de courts termes, le groupe dispose de nouvelles lignes bancaires à des taux améliorés et dont les maturités ont été rallongées. Le groupe utilise principalement son programme de billets de trésorerie plafonné à 300 millions d'euros pouvant émettre avec une maturité allant jusqu'à 2 ans et mobilisé au 31 décembre 2017 à hauteur de 102 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, Econocom dispose de 296 millions d'euros de lignes bancaires bilatérales dont 85 millions d'euros confirmés pour 2 ans et 100 millions d'euros confirmés à plus de 2 ans.

De plus, Econocom bénéficie de 91 millions d'euros de prêts bancaires bilatérales pour financer des contrats de location à des taux qui sont fixés pour toute la durée des prêts.

Pour financer son développement, Econocom a émis :

- en décembre 2016 un emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand) pour un montant total de 150 millions d'euros avec des tranches à échéance 5 et 7 ans à un taux moyen de 1,54%.
- en mai 2015 sur le marché Alternext un placement privé de 101 millions d'euros, réparti en deux tranches : une tranche de 45,5 millions d'euros d'une maturité de 5 ans au taux de 2,364% et une tranche de 55,5 millions d'euros à 7 ans au taux de 2,804%

En mars 2017, Econocom a activé la clause de remboursement anticipé de la totalité d'un emprunt obligataire de type ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros émis en 2014 et à échéance 2019.

Par ailleurs, le 1^{er} mars 2018 le groupe a procédé à un placement obligataire de type OCEANE (Obligations Convertibles et/ou Echangeables en Actions Nouvelles et/ou Existantes) de 200 millions d'euros à échéance 2023. Le groupe va poursuivre sa politique de diversification de ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et de renforcer encore son indépendance financière.

En dehors des remboursements des billets de trésorerie, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2018 et 2019.

4.2. RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients dont la solvabilité a fait l'objet d'une évaluation détaillée. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Products & Solutions et Services, et de refinancement sans recours fournies par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de conserver le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques. Ces opérations sont principalement portées par Econocom Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe, qui possède une expertise en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2017 à 260 millions d'euros, contre 151 millions d'euros en décembre 2016, et représente environ 10 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Les placements du groupe sont réalisés uniquement avec des acteurs financiers de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.3. RISQUES SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir d'actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2017 sont comptabilisés dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

05

RAPPORT
DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 15 mai 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017

Conformément à la législation en vigueur et aux Statuts de la Société, nous soumettons à votre approbation le Rapport d'activité de la Société, ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le Rapport de rémunération.

La définition des indicateurs de performance est fournie en annexe à ce Rapport lorsqu'elle diffère des définitions communément admises.

L'information non-financière prévue par les articles 9654 et 11952 du Code des sociétés est reprise dans le chapitre 3 « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » du Rapport annuel.

1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Le groupe confirme l'atteinte des objectifs de son plan stratégique Mutation à cinq ans lancé en 2013 à savoir un doublement du chiffre d'affaires à 3 milliards d'euros et un doublement du résultat opérationnel courant à plus de 150 millions d'euros.

En effet, le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 2 980 millions d'euros, contre 2 536 millions d'euros en 2016, soit une croissance de 17,5 %. La croissance organique (+ 11,2 %) est forte, en accélération au second semestre et nettement au-dessus de la guidance annuelle (« supérieure à 5 % »). Comme en 2016 et en 2015, toutes les activités sont en croissance organique et contribuent à la dynamique commerciale.

Le résultat opérationnel courant¹ ressort à 154,4 millions d'euros, en progression de 10,1 % par rapport à 2016, également en ligne avec la guidance annuelle (« progression à deux chiffres »). Il est tiré par les activités Technology Management & Financing et Products & Solutions qui enregistrent une croissance à deux chiffres de leur résultat opérationnel courant¹ et améliorent leur rentabilité opérationnelle.

Le résultat net part du groupe par action affiche une progression de 159 %, passant de 0,15 à 0,37 euros entre 2016 et 2017. Pour mémoire, le résultat net part du groupe intégrait en 2016 une charge non récurrente importante liée à l'ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE.

Le résultat net récurrent part du groupe, par action, progresse lui aussi de 5,3 % malgré l'augmentation du nombre d'actions émises suite à la conversion de l'ORNANE intervenue au cours du premier semestre 2017.

La progression de l'ensemble de ces indicateurs confirme la pertinence du modèle et des investissements du groupe qui fait collaborer, au sein de sa Galaxie, une Planète constituée d'entités détenues à 100% par Econocom avec des Satellites, petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise et dans lesquelles les entrepreneurs dirigeants conservent une part du capital. La stabilité et la taille de la Planète, qui assoient la crédibilité du groupe vis-à-vis des tiers, conjuguées à l'agilité et à l'innovation des Satellites, permettent à l'ensemble de conquérir de nouveaux marchés.

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition (clientèle ECS et marque Osiatis).

Econocom a donc poursuivi, en 2017, la stratégie d'investissement initiée en 2014, en prenant des participations majoritaires dans de nouvelles filiales (voir infra) tout en multipliant les initiatives innovantes sur la Planète. Ces opérations ont pour objectif de renforcer les compétences du groupe sur les segments les plus porteurs du marché et de déployer son modèle original dans les principaux pays d'Europe.

L'année 2017 a également été marquée par plusieurs événements importants :

- Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Robert Bouchard Administrateur Délégué et Chief Operating Officer du groupe, confortant ainsi l'engagement de long terme de la famille Bouchard.
- Econocom a finalisé, en avril 2017, la conversion anticipée de son ORNANE émise en janvier 2014 à échéance 2019, ce qui a permis de renforcer les fonds propres de la Société de 183 millions d'euros.
- Le groupe a également réalisé deux opérations portant sur le capital suite aux décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires le 16 mai dernier :
 1. chacune des actions composant le capital de la Société a été scindée en deux, le 2 juin 2017 (split de l'action) ;
 2. le groupe a procédé à un remboursement de prime d'émission, à hauteur de 0,10 euro par action (après split), versé aux actionnaires le 3 août 2017.
- Enfin, le groupe a annoncé en octobre son nouveau plan stratégique à cinq ans. Le plan « e for excellence » vise un nouveau doublement du résultat opérationnel courant¹ à 300 millions d'euros et un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros à horizon 2022.

1.1. VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE L'EXERCICE

1.1.1. ACQUISITIONS

Comme en 2016, le groupe a privilégié des acquisitions de taille moyenne dans des sociétés opérant sur des marchés à fort potentiel. Les opérations réalisées en 2017 sont les suivantes :

Activité « Products & Solutions »

En avril 2017, le groupe a acquis 100 % de BIS, groupe de droit néerlandais constitué de quatre sociétés (dont trois aux Pays-Bas et une en Belgique) et intégrateur de solutions multimédias d'entreprise. Cette opération a permis à Econocom de renforcer son positionnement sur le segment dynamique du multimedia (digital signage, salles de visio-conférence, smart building...) et de déployer l'intégralité de son offre en développant de nouvelles solutions transversales au Benelux. Le groupe BIS compte plus de 220 collaborateurs et a réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires de 55 millions d'euros.

En octobre 2017, le groupe a par ailleurs acquis 80 % du capital d'Energy Net, distributeur et intégrateur B2B de solutions Apple dont le groupe est déjà partenaire. Grâce aux synergies attendues avec l'activité Technology Management & Financing, cette acquisition permet de lancer en Allemagne l'offre de solutions innovantes combinant matériels, applications et services, facturés en mode redevance. Energy Net a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 55 millions d'euros en 2017.

Activité « Services »

A travers son Satellite Alter Way, Econocom a acquis, fin avril 2017, 100 % de LP Digital Agency, un cabinet français de conseil en stratégie digitale à destination des grands comptes. LP Digital Agency a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros en 2017.

Au Royaume-Uni, Econocom a acquis fin juillet 85 % de la société Jade Solutions, spécialisée dans le « crowd Wi-Fi » et les solutions professionnelles de mobilité auprès des grands comptes, notamment dans le Retail et la Logistique. La société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en 2017.

Enfin, Exaprobe, Satellite d'Econocom Group, a acquis 51 % de la société Aciernet, intégrateur français de solutions Réseaux et Sécurité disposant d'une expertise spécifique dans les grands datacenters. Partenaire Gold de Cisco, la société dispose de savoir-faire très complémentaires de ceux du groupe. Aciernet a réalisé un chiffre d'affaires de 183 millions d'euros en 2017, et connaît une croissance significative portée par la bonne dynamique de ses principaux clients et son déploiement à l'international, notamment en Amérique du Nord.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Digital Dimension – Acquisition de la participation minoritaire

Econocom a racheté à Georges Croix, actionnaire minoritaire de Digital Dimension, l'intégralité de ses titres, portant la participation du groupe à 100 % dans Digital Dimension à compter du 1^{er} octobre 2017.

Helis

Au premier trimestre, Econocom a racheté 20 % du capital d'Helis, portant sa participation dans ce Satellite à 65 %.

Econocom Brasil et Syrix

Au premier trimestre, Econocom a racheté 35,98 % du capital d'Econocom Brasil, portant sa participation à 92,85 %.

1.1.3. AUTRES PRISES DE PARTICIPATION

Début mai, Econocom a pris une participation minoritaire (40 %) dans le capital de JTRS, intégrateur de solutions digitales dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni. JTRS est l'un des principaux partenaires d'Apple et Google Education sur le territoire britannique.

1.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Outre les acquisitions et prises de participation décrites ci-dessus, les principaux investissements réalisés par le groupe au cours de 2017 pour consolider et transformer ses opérations sont liés à :

- la création de nouvelles offres ;
- le recrutement à des postes-clés ainsi qu'au renouvellement et au rajeunissement des équipes ;
- la construction et l'évolution de ses outils de production ;
- l'aménagement de nouveaux bâtiments en France et en Italie afin de regrouper des activités jusqu'alors réparties sur différents sites et d'offrir ainsi, aux équipes, un environnement de travail encore plus propice à l'échange et à l'innovation ;
- le développement de la société interne de renforcement EDFL.

1.3. SPLIT DES ACTIONS ECONOCOM GROUP EN DEUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mai 2017 a approuvé la scission en deux des actions Econocom Group (split de l'action). Cette opération a pour but de renforcer l'accessibilité et la liquidité du titre.

Depuis le 2 juin, les actions nouvelles sont ainsi cotées sur le marché réglementé Euronext de Bruxelles sous un nouveau code ISIN (BE0974313455). Cette opération n'a pas dilué la participation des actionnaires au capital d'Econocom Group. À ce jour, le capital est représenté par 245 140 430 actions contre 122 570 215 actions après la conversion de l'ORNANE.

Dans un souci de simplification, l'information financière sur le résultat par action présentée dans ce document est retraitée rétrospectivement pour tenir compte, sur la période passée, de la scission en deux des actions.

1.4. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

1.4.1. CONVERSION DE L'ORNANE ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Au cours du premier trimestre 2017, Econocom a racheté sur le marché 2 698 900 de ses obligations convertibles (ORNANE) à échéance 2019, soit 16,3 % des obligations émises. Ces rachats d'obligations ont été adossés à la cession de 2 580 020 actions propres (ou 5 160 040 après split).

Econocom a, par ailleurs, reçu au cours du premier trimestre quatre demandes de conversion pour un montant de 2 398 194 ORNANE.

Le 15 mars 2017, Econocom Group a par ailleurs activé la clause de remboursement anticipé de ses ORNANE. Les investisseurs avaient la faculté d'exercer leur droit de conversion jusqu'au 4 avril 2017.

Conformément à ce qui avait été anticipé, les porteurs d'ORNANE ont massivement opté pour la conversion en actions :

- au 15 mars 2017, il restait 7 671 594 ORNANE encore en circulation, soit 46,5 % de la souche émise en janvier 2014 ;
- la quasi-totalité de ces ORNANE, soit 7 652 734 (99,8 %) a été apportée à la conversion, entièrement servie en actions nouvelles avec un ratio de 1 action (avant split) pour 1 ORNANE ;
- les 18 860 ORNANE encore en circulation à l'issue de la conversion ont fait l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire le 19 mai 2017 à l'Accreted Principal Amount majoré des intérêts courus, soit 11,022 euros par ORNANE.

L'ensemble des opérations de conversion a conduit Econocom Group à créer au total 10 050 928 actions nouvelles (ou 20 101 856 après split) portant le nombre d'actions émises à 122 570 215 (soit 245 140 430 actions après split) contre 112 519 287 actions au 31 décembre 2016 (soit 225 038 574 actions après split).

Les opérations sur ORNANE ont permis de réduire la dette financière nette de 133 millions d'euros au premier semestre et de renforcer les fonds propres de la société de 183 millions d'euros.

1.4.2. OPÉRATIONS DE RACHATS D'OBLIGATIONS ET D' ACTIONS PROPRES

Par ailleurs, le groupe a poursuivi en 2017 ses rachats d'actions propres. Il en a acquis 3 269 544 (soit 4 698 269 après split). Après prise en compte des cessions intervenues dans le cadre d'opérations adossées aux rachats d'ORNANE et des remises de titres à des managers bénéficiant de plans d'intéressement au capital, le groupe détenait, au 31 décembre 2017, 9 529 793 actions, soit 3,89 % du capital de la société (y compris contrats de liquidité).

Ces opérations témoignent de la volonté du groupe de gérer la dilution de son actionariat et de sa confiance dans ses perspectives de croissance.

1.5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe accorde une importance toujours accrue à l'innovation et poursuit ses efforts de recherche et développement, réalisés par des équipes intégrées aux différents métiers et géographies du groupe. Les projets de R&D portent notamment sur l'étude des usages, la transformation du système d'information des clients dans sa globalité, et sur la conception et la mise en œuvre de solutions digitales innovantes dans les domaines de la sécurité, de la robotique, du développement d'applications web, mobile et verticale, du BigData, de l'IoT et de la réalité virtuelle. Le groupe compte environ 8 500 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2017.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

en millions €	2017	2016 ajusté ²	Variation
Chiffre d'affaires	2 979,7	2 536,2	17,5 %
Technology Management & Financing	1 378,7	1259,0	9,5 %
Services	1 006,6	802,3	25,5 %
Products & Solutions	594,4	474,9	25,2 %
Résultat opérationnel courant¹	154,4	140,3	10,1 %
Résultat opérationnel courant	150,2	136,1	10,4 %
Autres produits et charges non courants	(19,9)	(12,3)	62,4 %
Résultat opérationnel	130,3	123,8	5,2 %
Ajustement à la juste valeur du dérivé « ORNANE »	4,1	(37,9)	NA
Autres charges et produits financiers	(12,5)	(17,4)	(28,4 %)
Résultat avant impôt	121,9	68,6	77,7 %
Impôts	(31,2)	(35,7)	(12,7 %)
Résultat des activités abandonnées	-	-	NA
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(0,2)	NA
Résultat net consolidé	90,7	32,7	177,6 %
Résultat net, part des minoritaires	4,3	(0,7)	NA
Résultat net, part du groupe	86,4	33,4	159,0 %
Résultat net récurrent, part du groupe¹	94,5	83,0	13,8 %

¹ Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition / Résultat net récurrent part du groupe : afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom présente deux indicateurs clés, le "Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition" et le "Résultat net récurrent, part du groupe", dont la définition est donnée en annexe.

² Les variations de juste valeur des dettes de put passent désormais en capitaux propres ; l'application de ce changement de méthode comptable étant rétrospectif, les 5,5 millions d'euros de reprises de dettes bonifiant l'exceptionnel 2016 sont ici retraités.

Passage du résultat publié au résultat récurrent : exercice 2017 avec comparatif 2016

<i>en millions €</i>	2017 Publié	Amortisse- ment des actifs incorporels d'acquisition	Variation de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE	Rachats d'ORNANE ³	Autres éléments non courants ²	2017 Récurrent	2016 ajusté ² Récurrent
Chiffre d'affaires	2 979,7	-	-	-	-	2 979,7	2 536,2
Résultat opérationnel courant ¹	150,2	4,2	-	-	-	154,4	140,3
Autres produits et charges opérationnels non courants ²	(19,9)	-	-	-	19,9	-	-
Résultat opérationnel	130,3	4,2	-	-	19,9	154,4	140,3
Autres produits et charges financiers	(12,5)	-	-	0,8	-	(11,7)	(12,9)
Variation de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE	4,1	-	(4,1)	-	-	-	-
Résultat avant impôt	121,9	4,2	(4,1)	0,8	19,9	142,7	127,4
Impôt	(31,2)	(2,8)	-	(3,4)	(6,8)	(44,1)	(43,4)
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(0,2)
Résultat net consolidé	90,7	1,4	(4,1)	(2,6)	13,1	98,6	83,8
Résultat net, part des minoritaires	4,3	-	-	-	(0,2)	4,1	0,8
Résultat net, part du groupe	86,4	1,4	(4,1)	(2,6)	13,2	94,5	83,0

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition (clientèle ECS et marque Osiatis).

² Les variations de la juste valeur des dettes de put passent désormais en capitaux propres ; l'application de ce changement de méthode comptable étant rétrospectif, les 5,5 millions d'euros de reprises de dettes bonifiant l'exceptionnel 2016 sont ici retraités.

³ Retraitement du coût de rachat des ORNANE, net d'impôt, pour - 2,2 millions d'euros et de l'amortissement accéléré des frais d'émission, net d'impôt, pour - 0,4 million d'euros.

Résultat net par action part du groupe

<i>en €</i>	2017	2016 ajusté	Variation
Résultat net par action	0,37	0,15	139,7 %
Résultat net par action dilué	0,36	0,15	139,9 %
Résultat net recurrent par action	0,41	0,39	5,3 %

Nombre d'actions en circulation (après split)

	2017	2016 ajusté
Nombre moyen d'actions en circulation ¹	232 763 830	215 443 594
Nombre total d'actions à la clôture	245 140 430	225 038 574
Nombre d'actions en circulation à la clôture ¹	235 610 637	214 241 846
Cours de l'action Econocom au 31 décembre (en €)	5,96	6,97
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions €)	1 461	1 569

¹ Hors actions propres.

Commentaires sur les chiffres clés du groupe

Le groupe Econocom a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 2 980 millions d'euros contre 2 536 millions d'euros en 2016, soit une progression de 17,5 % dont 11,2 % de croissance organique. Cette performance est attribuable aux trois activités du groupe qui bénéficient du positionnement porteur d'Econocom dans la transformation digitale des entreprises, ainsi qu'à la bonne dynamique des Satellites qui contribuent pour 478 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2017 contre 264 millions d'euros en 2016.

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition s'élève à 154,4 millions d'euros contre 140,3 millions en 2016, en progression de 10,1 %. Cette progression est alimentée par le bon niveau d'activité, notamment au dernier trimestre 2017. Au niveau du groupe, toutes activités confondues, la profitabilité ressort à 5,2 %. Elle est en croissance chez Technology Management & Financing (+ 0,3 points) et Products & Solutions (+ 0,2 points). Le résultat opérationnel courant de l'activité Services est défavorablement impacté par la mise en production de contrats très significatifs signés en 2017, souvent complexes car associant plusieurs métiers de la Planète ainsi que les Satellites, et par les charges de transformation de l'activité, notamment de ses centres de services partagés. Par ailleurs, les activités d'Intégration enregistrent un fort développement en 2017.

Le résultat opérationnel du groupe est de 130,3 millions d'euros, contre 123,8 millions d'euros en 2016, en croissance de 5,2 %. Les charges non courantes

ressortent à 19,9 millions d'euros, en progression de 7,6 millions d'euros par rapport à 2016 ajusté. Ces charges correspondent notamment aux mesures d'adaptation de l'organisation et aux frais d'acquisition et d'intégration des nouvelles participations.

Le résultat financier 2017 est favorablement impacté par un produit de 4,1 millions d'euros correspondant à l'ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE. A fin 2016, cet ajustement représentait une charge de 37,9 millions d'euros ; 2016 était également grevé d'un impact de 4,5 millions d'euros de coût de rachat d'ORNANE, devenu négligeable en 2017 (- 0,3 million d'euros).

Retraité des effets liés à l'ORNANE (ajustement à la juste valeur du dérivé et coûts de rachat), le résultat financier 2017 représente une charge de 11,7 millions d'euros en baisse de 9,3 % par rapport à 2016, grâce à la réduction des coûts de refinancement à court et moyen termes.

Malgré l'augmentation de la charge exceptionnelle nette, les évolutions favorables du résultat opérationnel courant, du résultat financier, de l'impôt et de l'ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE conduisent à un résultat net consolidé de 90,7 millions d'euros contre 32,7 millions d'euros à fin 2016 (ajusté). Le résultat net récurrent s'établit, quant à lui, à 98,6 millions d'euros contre 83,8 millions d'euros en 2016 (ajusté).

Ces évolutions conduisent, en part du groupe, à une hausse du résultat net par action de 139,7 % à 0,37 euro et du résultat net récurrent par action de 5,4 % à 0,41 euro.

2.1.1. CHIFFRES CLÉS PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant¹ se répartissent comme suit :

Chiffre d'affaires

en millions €	2017	2016	Croissance totale	Croissance à périmètre comparable
Technology Management & Financing	1 379	1 259	9,5 %	9,5 %
Services	1 007	802	25,5 %	12,7 %
Products & Solutions	594	475	25,2 %	12,7 %
Total Chiffre d'affaires	2 980	2 536	17,5 %	11,2 %

Résultat opérationnel courant

en millions €	2017	2016	Croissance totale	ROC en % du CA 2017	ROC en % du CA 2016
Technology Management & Financing	92,4	80,2	15,2 %	6,7 %	6,4 %
Services	43,4	46,4	(6,5 %)	4,3 %	5,8 %
Products & Solutions	18,6	13,7	35,9 %	3,1 %	2,9 %
Total résultat opérationnel courant¹	154,4	140,3	10,1 %	5,2 %	5,5 %

Au 31 décembre 2017, l'activité Technology Management & Financing réalise un chiffre d'affaires de 1 379 millions d'euros contre 1 259 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 9,5 %, intégralement organique. Cette performance reflète la bonne orientation des affaires, soutenue par la dynamique du marché de la transformation digitale et par la tendance fondamentale du marché qui privilégie de plus en plus l'usage sur la propriété. Elle marque aussi la concrétisation au quatrième trimestre d'opportunités commerciales identifiées tout au long de l'année (particulièrement en France et aux USA). Cette croissance est également soutenue par la société de refinancement interne Econocom Digital Finance Ltd ainsi que par le renforcement de l'équipe de financements structurés. Les effets de cette dynamique se retrouvent dans le résultat opérationnel courant¹ qui ressort à 92,4 millions d'euros contre 80,2 millions d'euros en 2016 (soit une croissance de 15,2 %) et dans le taux de profitabilité qui progresse à 6,7 % contre 6,4 % fin 2016. A noter que l'activité bénéficie aussi de l'appréciation des valeurs de revente de certains de ses actifs loués, minorée par le

provisionnement de certains risques. Ces deux effets cumulés contribuent pour 0,3 point environ à l'amélioration du taux de marge.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services dépasse pour la première fois le milliard d'euros à 1 007 millions d'euros en 2017 contre 802 millions d'euros en 2016, soit une progression de 25,5 % dont 12,7 % croissance organique. La Planète poursuit sa croissance (à + 2 % en ligne avec celle du marché), notamment grâce à la montée en puissance de grands contrats d'infogérance. Les Satellites jouent quant à eux leur rôle d'accélérateur avec une croissance organique à deux chiffres sur l'année portée notamment par de très belles opérations dans les services d'Intégration ainsi que par la dynamique sur les segments clés du digital (cyber-sécurité, solutions de mobilité, ...). Le résultat opérationnel courant des Services ressort à 43,4 millions d'euros contre 46,4 millions d'euros en 2016, grevé par les coûts de mise en oeuvre et les coûts de production additionnels mentionnés plus haut, ainsi que par les coûts supportés pour faire évoluer les offres et le delivery.

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisitions.

Enfin, l'activité Products & Solutions enregistre un chiffre d'affaires de 594 millions d'euros contre 475 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 25,2 % (dont 12,7 % organique). L'activité bénéficie à plein des flux d'investissements IT et multimédias en Europe et de gains de parts de marché, notamment dans le secteur public

(éducation, hôpitaux...). Cette dynamique est portée par la France, la Belgique et les Pays-Bas via le groupe BIS, acquis en début d'année. Elle se traduit par un résultat opérationnel courant¹ à 18,6 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros en 2016 (soit une croissance de 35,9 %) et un taux de profitabilité à 3,1 % contre 2,9 % en 2016.

2.1.2. CHIFFRES CLÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

en millions €	2017	2016	Variation
France	1 596	1 363	17,1 %
Benelux	347	344	0,7 %
Europe du Sud / Maroc	590	476	23,8 %
Europe du Nord et de l'Est / Amériques	447	353	26,6 %
Total Chiffre d'affaires	2 980	2 536	17,5 %

A l'exception du Benelux en légère progression, toutes les zones géographiques présentent des chiffres d'affaires en croissance à deux chiffres.

La croissance en France est portée par l'ensemble des activités. La France, première zone géographique du groupe, profite de son positionnement original et des synergies croissantes entre ses trois activités ; elle témoigne du succès du modèle de développement de la Galaxie (Planète et Satellites).

La région Europe du Sud/Maroc enregistre de bonnes performances, notamment en Espagne et en Italie, où les offres transversales du groupe sont déployées avec succès.

L'Europe du Nord et de l'Est/Amériques est également dans une bonne dynamique commerciale. Cette croissance est particulièrement marquée au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne et aux Etats-Unis grâce à l'activité Technology Management & Financing.

2.2. BILAN ET STRUCTURE FINANCIÈRE

en millions €	2017	2016 ajusté
Goodwills	598,8	539,1
Autres actifs long terme	158,9	135,7
Intérêts résiduels sur contrats de location	141,4	107,1
Autres actifs non courants	32,7	24,0
Clients et autres débiteurs	1 122,6	882,2
Autres actifs courants	135,3	97,7
Trésorerie	237,9	348,7
Total actif	2 427,7	2 134,5

<i>en millions €</i>	2017	2016 ajusté
Capitaux propres – Part du groupe	380,8	201,4
Capitaux propres – Minoritaires	102,4	77,6
Capitaux propres – Total	483,2	279,0
Dettes financières	264,7	144,8
Emprunt obligataire convertible - ORNANE	-	137,5
Autres emprunts obligataires non convertibles	251,9	251,6
Provisions	88,0	81,4
Engagement sur valeurs résiduelles	77,5	68,3
Fournisseurs et autres créditeurs	961,1	862,6
Dérivé ORNANE	-	45,4
Autres passifs	301,3	263,9
Total passif et capitaux propres	2 427,7	2 134,5

Goodwills (écarts d'acquisition)

La valeur des goodwills est de 598,8 millions d'euros et augmente de 59,7 millions d'euros sur l'exercice (539,1 millions d'euros au 31 décembre 2016). Cette augmentation est liée aux acquisitions réalisées dans l'année. Les goodwills des sociétés acquises en 2017 ont été calculés en prenant l'hypothèse d'une acquisition de 100% du capital des dites sociétés (méthode du goodwill complet), y compris en cas d'acquisition partielle du capital.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établit à 483,2 millions d'euros contre 279,0 millions d'euros à fin 2016. Ce renforcement de 204 millions d'euros est principalement lié à la conversion de l'ORNANE finalisée en avril 2017 (impact de + 175,7 millions d'euros hors éléments en résultat) ainsi qu'au résultat de la période (+ 90,7 millions d'euros dont près

de 7 millions d'euros liés à l'ORNANE) qui surcompensent les remboursements de primes d'émission (23,7 millions d'euros), l'impact des autres mouvements sur actions propres (27,4 millions d'euros) et celui des acquisitions complémentaires de titres Hélios, Econocom Brasil et Digital Dimension (10,2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, Econocom Group détenait 9 529 793 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 56,8 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2017, soit 5,96 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet des acquisitions et de la profitabilité accrue des Satellites : la part des minoritaires s'établit ainsi à 102,4 millions d'euros contre 77,6 millions d'euros au 31 décembre 2016, en progression de 24,8 millions d'euros.

Endettement net

L'endettement net comptable du groupe, au 31 décembre 2017, s'élève à 278,6 millions d'euros et se détaille comme suit :

en millions €	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	237,9	348,7
Dettes bancaires et billets de trésorerie	(135,9)	(64,1)
Trésorerie nette bancaire	102,0	284,6
Dette obligataire convertible (ORNANE)	-	(137,5)
Dette obligataire non convertible (EUPP)	(102,1)	(102,0)
Dette obligataire non convertible (Schuldschein)	(149,7)	(149,6)
Dettes de crédit-bail	(4,7)	(3,3)
Créances et contrats cédés avec recours	(124,1)	(77,4)
Endettement net	(278,6)	(185,2)

La conversion de l'ORNANE (qui représentait 137,5 millions d'euros de dette au 31 décembre 2016) a permis de limiter l'impact sur l'endettement net du groupe des investissements importants réalisés en 2017 dans le M&A, les CAPEX et l'activité TMF (pour un total de 161 millions d'euros), du retour aux actionnaires (constitué pour un total de 51 millions d'euros de rachats d'actions propres et de remboursement de primes d'émission) et de l'augmentation du BFR induite notamment par la forte activité de fin d'année.

La dette financière nette comptable reste ainsi maîtrisée : elle représente moins de 1,5 fois l'EBITDA 2017 et le gearing (rapport entre la dette financière nette et les capitaux propres) baisse à 57,7 % contre 66,4 % fin 2016. Ce niveau d'endettement maîtrisé donne au groupe les moyens de ses ambitions en matière de développement futur, dans le cadre notamment du lancement de son nouveau plan stratégique 2018-2022 « e for excellence ».

ANNEXE - DÉFINITION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la

performance économique et financière du groupe sont les suivants :

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe, qu'ils soient récurrents ou non. Il exclut les autres produits et charges non courants.

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2017, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe, et dont la dotation aux amortissements n'est pas prise en compte pour la détermination de cet agrégat, sont le portefeuille de clients ECS et la marque Osiatis.

Pour le suivi de la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur ce résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe. Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA (Earning before Interest, Tax, Depreciation and Amortization)

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants comptabilisés en résultat opérationnel courant.

Résultat net récurrent part du groupe

Le résultat net récurrent part du groupe est depuis le premier semestre 2016 l'indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Le résultat net récurrent part du groupe correspond au résultat net part du groupe, avant prise en compte des éléments suivants :

- charges d'amortissement des actifs incorporels d'acquisition (au 31 décembre 2017, il s'agit des amortissements du portefeuille de clients ECS et de la marque Osiatis), nettes des effets fiscaux ;
- ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE ;
- autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

Endettement net et brut

La notion d'endettement net (note 14.3 de l'annexe aux comptes consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement brut (présenté ci-dessous) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend ni les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) ni les intérêts résiduels à l'actif.

L'endettement brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

2.3. COMPTES SOCIAUX 2017 DE LA SOCIÉTÉ ECONOCOM GROUP SE

Econocom Group SE, en tant que société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit, par ailleurs, aux sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SE, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. COMPTES DE RÉSULTAT D'ECONOCOM GROUP SE

Le montant des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 21,9 millions d'euros contre 28,9 millions d'euros l'an dernier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 2,8 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier récurrent est positif de 8,8 millions d'euros contre 53,2 millions d'euros en 2016. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 10,3 millions d'euros (contre 49,1 millions d'euros en 2016), les produits nets d'intérêts et de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 7,7 millions d'euros (contre 10,7 millions d'euros en 2016), et les charges relatives à l'endettement externe pour un montant de 6,8 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros en 2016).

Le résultat financier non récurrent est négatif de 6,6 millions d'euros (contre une charge de 7,3 millions d'euros en 2016). Il comprend principalement les plus-values de cession d'actions propres adossées aux rachats d'ORNANE pour 17,8 millions d'euros, les réductions de valeurs nettes de reprise sur titres de participation et sur créances intra groupe pour 15,2 millions d'euros et les pertes sur rachats d'ORNANE pour 9,3 millions d'euros avant effet impôt.

L'impôt sur les sociétés représente une charge nulle cette année, contre une charge de 0,7 million en 2016.

Le résultat net est en profit de 4,9 millions d'euros (contre 47,8 millions d'euros l'an dernier).

2.3.2. BILAN D'ECONOCOM GROUP SE

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 408,7 millions d'euros à comparer à 317,4 millions d'euros en 2016. Cette évolution favorable s'explique par l'augmentation de capital intervenue dans le cadre de la conversion de l'emprunt obligataire ORNANE en avril 2017 pour 110,1 millions d'euros (y compris prime d'émission) et par le résultat de l'exercice (4,9 millions d'euros), qui surcompensent le remboursement de prime d'émission intervenu en août 2017 pour un montant de 23,7 millions.

Les dettes financières hors groupe, d'un montant total de 354,7 millions d'euros, sont en diminution de 90,1 millions d'euros par rapport à 2016. Elles correspondent à l'EURO PP (émis en mai 2015 à échéances 5 et 7 ans) pour 102,5 millions d'euros, à l'emprunt Schuldschein (émis en novembre 2016 à échéances 5 et 7 ans) pour 150,2 millions d'euros et aux billets de trésorerie pour 102 millions d'euros (à échéances court terme comprises entre 1 et 3 mois).

Les créances et participations dans les entreprises liées à long terme ont augmenté de 54,8 millions d'euros pour atteindre 691,2 millions d'euros, en raison des nouvelles prises de participations, nettes de dépréciations, réalisées en 2017 et détaillées ci-après.

2.3.3. LE CAPITAL

Au 31 décembre 2017, le capital d'Econocom Group est représenté par 245 140 430 actions sans désignation de valeur nominale et s'élève à 23 489 757,67 euros.

Au cours de l'exercice 2017, le capital a été augmenté de 1 925 758 euros du fait des conversions réalisées au titre de l'emprunt obligataire ORNANE pour un total de 10 050 928 actions nouvelles créées (avant split).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017 a décidé de la scission en deux des actions existantes portant ainsi le nombre de titres représentant le capital à 245 140 430 actions.

Les variations de capital intervenues depuis 2008 ont consisté d'une part, à des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les managers du groupe et, d'autre part à des augmentations de capital réalisées soit dans le cadre d'opérations de croissance externe en paiement d'une partie du prix d'acquisition, soit dans le cadre de conversion d'emprunts obligataires.

Les éléments pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group sont, depuis la conversion et le remboursement total de l'ORNANE en 2017, uniquement les plans d'options de souscription émis en 2014 et 2017.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « Options de Souscription 2014 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, 2 500 000 droits de souscription donnant chacun droit de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération disposait d'un délai de deux ans pour déterminer les bénéficiaires des Options de Souscription 2014. Au total, 2 480 000 Options de Souscription 2014 ont été accordées à une vingtaine de managers du groupe. Au 31 décembre 2017, compte tenu des options perdues au titre des

départs intervenus et des conditions de performance, le nombre d'Options de Souscription 2014 encore exerçables s'élevé à 2 275 000 correspondant à une émission maximale de 4 550 000 actions nouvelles, chaque option donnant droit à deux actions Econocom Group suite à la scission en deux de l'action.

En juin 2017, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « options de souscription 2017 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, 2 000 000 droits de souscription donnant chacun droit de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération, qui dispose d'un délai de deux ans pour déterminer les bénéficiaires de ce plan, a accordé en décembre 2017 un total de 1 950 000 Options de Souscription 2017 à une dizaine de managers du groupe représentant au 31 décembre 2017, une émission maximale de 1 950 000 actions nouvelles.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux articles 603 et 604 du Code des sociétés, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum total de 21 563 999,86 euros (hors primes d'émission). Le capital autorisé disponible s'élevé, au 31 décembre 2017, à 21 372 399,86 euros (hors primes d'émission), suite à la décision du Conseil d'Administration d'approuver le plan d'Options de Souscription 2017.

La structure de l'actionariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernance d'entreprise ».

LES ACTIONS PROPRES

Econocom Group a une politique de rachat d'actions propres principalement motivée par les raisons suivantes :

- livraison d'actions afin d'éviter aux actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 20 mai 2014 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à l'équivalent de 2 euros le prix minimum de rachat et à 10 euros le prix unitaire maximum.

Le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (cinq ans) s'élevé à 49 028 086. Depuis le début du programme de rachat, 28 185 640 actions ont été acquises.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de trois ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la Société Econocom Group sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Enfin, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 20 mai 2014, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de cinq ans, à prendre en gage des actions propres de la Société, conformément à l'article 630 du Code des sociétés, dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés.

Au cours de l'exercice 2017, les mouvements relatifs aux actions propres (hors contrats de liquidité) ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis l'équivalent, après split de 3 909 614 actions Econocom Group, pour un prix d'acquisition de 26,6 millions d'euros ;
- Econocom Group a transféré 140 000 actions propres dans le cadre d'une tranche du Plan d'Attribution d'Actions Gratuites décidé en 2016 et arrivée à échéance ;
- Econocom Group a cédé l'équivalent, après split de 5 160 040 actions propres dans le cadre de transactions adossées, à des rachats d'ORNANE auprès de porteurs obligataires.

Par ailleurs, la Société a maintenu avec Exane BNP Paribas son contrat de liquidité en vue de l'animation du titre Econocom Group.

Au 31 décembre 2017, Econocom Group détenait 9 338 102 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 191 691 actions Econocom Group acquises dans le

cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto-détention de 9 529 793 actions Econocom Group représentant 3,89% du nombre total d'actions en circulation.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group (données non consolidées) s'élèvent à 239,2 millions d'euros auxquelles s'ajoute un bénéfice reporté de 83,7 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group s'élèvent à 58,1 millions d'euros.

2.3.4. L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

2.3.4.1. Acquisitions, prises de participations et création de filiales

Au cours de l'année 2017, Econocom Group a procédé à des prises de participations, privilégiant des sociétés de taille moyenne, expertes dans des secteurs stratégiques et porteurs : les solutions digitales et les solutions multimédia.

Ainsi, la société Econocom Group a pris une participation majoritaire (85 %) dans la société anglaise Jade Solutions, spécialisée dans les solutions professionnelles de mobilité et le « crowd Wi-Fi ».

Econocom Group a pris une participation minoritaire (40 %) dans la société anglaise JTRS, intégrateur de solutions digitales dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni.

Econocom Group a procédé au rachat des actions détenues par Georges Croix dans Digital Dimension. Depuis cette opération, Econocom Group détient l'intégralité du capital de Digital Dimension.

Enfin, Econocom Group a créé, conjointement avec les dirigeants d'Econocom Digital Security

France, les sociétés Econocom Digital Security Luxembourg et Econocom Digital Security Belgique afin de déployer ses activités de cyber sécurité dans ces deux nouvelles géographies.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses filiales :

- Econocom Group a procédé à l'acquisition, auprès de Digital Dimension, des titres Gigigo acquis par Digital Dimension en 2016. Econocom Group a également augmenté sa participation dans Gigigo suite à l'exercice d'une première tranche d'options de vente par les dirigeants portant sa participation à 70 % ;
- Econocom a également souscrit aux augmentations de capital réalisées par ses filiales Econocom SAS, Econocom do Brasil et Econocom International Italia.

2.3.4.2. Réorganisation juridique

Comme chaque année, le groupe Econocom a travaillé à rationaliser et simplifier son organisation juridique.

Les opérations réalisées en 2017 visent à regrouper des sociétés ayant des activités similaires dans un même pays. En France, les différentes filiales de sécurité informatique ont été fusionnées dans la société Econocom Digital Security et les activités de services en solutions Microsoft ont été regroupées au sein de la société MC Next renommée Infeeny. Par ailleurs, les sociétés Econocom Services et Synopsis ont été fusionnées dans Econocom-Osiatis France.

De même, en Espagne, la société Econocom Proyectos a été fusionnée dans Econocom Servicios.

Les opérations de réorganisation, menées à bien en 2017, ont ainsi permis de réduire de six le nombre d'entités juridiques au sein du groupe et d'en simplifier l'organigramme.

3. FACTEURS DE RISQUE ET LITIGES

Les facteurs de risques n'ont pas sensiblement évolué au cours de l'exercice 2017. Ils sont décrits dans la note 19.

4. PERSPECTIVES 2018 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

La Direction du groupe Econocom anticipe pour 2018 une année de croissance organique supérieure à celle du marché des ESN et prévoit également une croissance du résultat opérationnel courant¹.

La croissance du groupe est portée par la dynamique du marché de la transformation digitale des entreprises et des services publics, par le business modèle original du groupe et ses investissements dans ses Satellites opérant sur les segments les plus prometteurs du marché digital.

La structure financière solide du groupe et ses perspectives permettent au Conseil d'Administration

de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,12 euro brut par action.

Ce remboursement représente une progression de 20 % de la rémunération brute par action des actionnaires sur un an et de 37 % sur deux ans.

Par ailleurs, le groupe prévoit de continuer à procéder à des rachats d'actions propres. Ces titres sont notamment destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre des plans de stock-options.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1. CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE APPLICABLE

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise entré en vigueur en 2009 ou « Code 2009 ». Celui-ci est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site internet les différents Règlements d'Ordre Intérieur qui composent sa Charte de Gouvernance d'Entreprise :

www.econocom.com rubrique Investisseurs / Gouvernance / Conseil d'Administration, et Conseil du Président.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a formellement renouvelé son adhésion au Code de Gouvernance d'entreprise et mis à jour la Charte de Gouvernance d'Entreprise du groupe, notamment les Règlements d'Ordre Intérieur du Conseil et des Comités afin d'y intégrer les nouvelles dispositions en vigueur. La transformation d'Econocom Group en Société Européenne, le 18 décembre 2015, a conduit le Conseil d'Administration à faire évoluer, le 19 mai 2016, le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil d'Administration et celui du Comité de Direction. Le Règlement d'Ordre Intérieur de ce dernier a évolué une nouvelle fois le 7 septembre 2016 et ce Comité a été renommé à cette occasion Conseil du Président.

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

5.2. DÉROGATIONS AU CODE 2009

Econocom Group applique les recommandations du Code 2009 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique, pour l'instant, que partiellement les recommandations du Principe 1 du Code 2009.

Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Conseil du Président. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait indirectement 36,44 % du capital d'Econocom Group le 31 décembre 2017. Un tel dispositif répond aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group, et est destiné à assurer une stabilité du management dans le cadre de la mise en place de la stratégie à long terme du groupe Econocom.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent nommer de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance et de lui faire rapport sur la manière dont les procédures et les règlements applicables sont suivis et respectés. Cette fonction est néanmoins assurée de façon informelle par Madame Galliane Touze, Secrétaire Générale du groupe Econocom.

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du Conseil d'Administration d'Econocom Group est de sexe différent dans les conditions prévues par l'article 518bis du Code des sociétés. Au 31 décembre 2017, le Conseil compte quatre femmes : Madame Véronique di Benedetto, dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice 2017, et Mesdames Adeline Challon-Kemour, Anne Lange et Marie-Christine Levet, nommées au cours de l'exercice 2016.

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen Abus de Marché, le Conseil d'Administration a fait évoluer le 18 mai 2017 le Règlement d'Ordre

Intérieur définissant les modalités de contrôle des opérations de marché.

Econocom Group n'applique pas pour l'instant les recommandations du Principe 4 du Code 2009, selon lesquelles « le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les Administrateurs » et « un Comité de Nomination recommande les candidats appropriés au Conseil d'Administration ». Ce principe prévoit également une évaluation périodique de chaque Administrateur et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, selon des procédures établies par lui.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de Comité de Nomination, ni de procédures formelles de nomination des membres du Conseil d'Administration et du Conseil du Président. Cette recommandation du Code est considérée comme étant peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille.

Quant à l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres, de ses Comités et membres du Conseil du Président, il s'agit d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

Le Conseil d'Administration d'Econocom Group s'est doté en 2004 d'un Comité d'Audit. La composition de ce Comité, au 31 décembre 2017, n'est pas conforme aux exigences du Code 2009 qui prévoit que la majorité des membres du Comité est indépendante. Le Comité est, en effet, composé de quatre Administrateurs non-exécutifs qui ont été sélectionnés au sein du Conseil pour leurs compétences reconnues en matière de comptabilité, mais dont trois membres (Messieurs Jean-Philippe Roesch, Gaspard Dürleman et Rafi Kouyoumdjian) ne sont pas indépendants.

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales comme le recommande le Principe 8 du Code 2009, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par au moins un Administrateur Délégué.

Les informations relatives aux principaux actionnaires d'Econocom Group et à leurs relations entre eux et avec la Société, qui devraient être publiées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, sont

par nature changeantes. Pour cette raison, elles sont détaillées et mises à jour chaque année dans le Rapport de gestion.

5.3. DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux États financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces États financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

5.3.1. ORGANISATION FINANCIÈRE

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays, les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, directeurs financiers et contrôleurs de gestion de chaque entité sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier du groupe. Les Directeurs Administratifs et Financiers Activités veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

Par ailleurs, dans un souci d'indépendance de la fonction par rapport aux opérationnels, les fonctions financières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Financière du groupe. Cette organisation ne s'applique pas aux sociétés Satellites dont les actionnaires fondateurs ont conservé une participation minoritaire dans lesquelles le Responsable financier reste rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale de la filiale.

5.3.2. REPORTINGS ET PILOTAGE

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, via l'outil de consolidation, leurs États financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou business unit) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des reportings d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces reportings sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le Directeur Administratif et Financier de l'entité.

Les différents budgets, reportings et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiqués par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.3. NORMES COMPTABLES ET VEILLE

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS.

5.3.4. SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information supervise les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les flux d'information provenant des outils informatiques propres aux différentes Activités sont centralisés dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de reporting.

5.3.5. FACTEURS DE RISQUES, SURVEILLANCE ET CONTRÔLE

Les reportings mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque trimestre, ces reportings contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe complète l'organisation en matière de Risk Management et réalise entre autres, la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles «groupe», de la fiabilité des reportings et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe reporte directement au Comité d'Audit.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptable

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière afin d'identifier les plans d'amélioration qui sont ensuite mis en place.

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont aujourd'hui harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et des filiales à l'exception des sociétés Satellites dans lesquelles le groupe a pris des participations, qui peuvent être sur d'autres outils que ceux du groupe.

Les différents systèmes d'information propres aux Activités sont interfacés avec le système comptable afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Administratifs et Financiers Activités, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes « contrôle de gestion » s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes des Directions financières des filiales.

5.3.6. RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3. ci-après.

5.4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET LIMITATIONS DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2017, le capital d'Econocom Group était composé de 245 140 430 actions, détenues ainsi qu'il suit :

	2017	2016
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	36,44 %	41,03 %
Public	59,68 %	54,20 %
Autocontrôle	3,89 %	4,77 %
Total	100 %	100 %

Econocom Group est informé que deux actionnaires, en dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, dépassent au 31 décembre 2017 le seuil de participation de 5 %, il s'agit de Butler Industries Benelux (et indirectement WB Finance et Monsieur Walter Butler) et de la société américaine Kabouter Management, LLC.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

Chaque action Econocom Group donne à son détenteur le droit d'exprimer une voix aux Assemblées Générales. L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que cet exercice du droit de vote et des autres droits attachés aux actions détenues en copropriété ou dont l'usufruit et la nue-propriété

ont été scindés, ou qui sont engagées, est suspendu jusqu'à la nomination d'un unique représentant autorisé à exercer les droits attachés aux actions. En outre, les actions auto-détenues (3,89%) et les actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge (0,45% appartenant à des actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge) sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, à l'exception des stipulations limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group d'actions propres, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions.

5.5. COMPOSITION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LEURS COMITÉS

5.5.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration était composé des treize administrateurs suivants :

Jean-Louis Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

1, avenue de Montmorency, Villa Montmorency, 75016 Paris

Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Econocom Group, Président de la société Econocom International BV

Robert Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2021)

23, avenue de Boufflers, 75016 Paris

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Econocom Group

Bruno Grossi,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

13, rue Molitor, 75016 Paris

Administrateur Délégué d'Econocom Group

Véronique di Benedetto,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2021)

86, rue Miromesnil, 75008 Paris

Administratrice non-exécutive d'Econocom Group

Gaspard Dürtleman,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2021)

50, avenue Bosquet, 75007 Paris

Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Rafi Kouyoumdjian,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

25/27, rue de Lübeck, 75116 Paris

Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Jean-Philippe Roesch,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

21, avenue de la Criolla, 92150 Suresnes

Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Walter Butler,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

30, Cours Albert 1^{er}, 75008 Paris

Administrateur Indépendant d'Econocom Group

Philippe Capron,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

30, rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers

Administrateur Indépendant d'Econocom Group

Adeline Challon-Kemoun,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

32, avenue Duquesne, 75007 Paris

Administratrice Indépendante d'Econocom Group

Anne Lange,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

Avenue Brugmann 382, 1180 Uccle (Belgique)

Administratrice Indépendante d'Econocom Group

Marie-Christine Levat,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

91, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris

Administratrice Indépendante d'Econocom Group

Jean Mounet,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2021)

60, quai du Parc, 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Administrateur Indépendant d'Econocom Group

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2017 :

- d'un Président, Monsieur Jean-Louis Bouchard, désigné par le Conseil parmi les Vice-Présidents. Ses responsabilités sont d'assurer la gestion du Conseil et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités, et enfin en veillant à la qualité de ses interactions avec le Conseil du Président afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'un Vice-Président, Monsieur Robert Bouchard. L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a décidé de créer un mandat de Vice-Président du Conseil. Le Conseil désigne un ou plusieurs Vice-Présidents parmi ses membres. Celui-ci, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil ;
- de trois Administrateurs Délégués à la gestion journalière d'Econocom Group, Messieurs Jean-Louis Bouchard (nommé le 2 mars 2004), Bruno Grossi (nommé lors du Conseil du 4 novembre 2015 avec prise d'effet le 18 décembre 2015) et Robert Bouchard (nommé lors du Conseil du 18 mai 2017) ;
- de quatre Administrateurs non-exécutifs, Madame Véronique di Benedetto et Messieurs Rafi Kouyoumdjian, Gaspard Dürrleman et Jean-Philippe Roesch. Madame Véronique di Benedetto exerçait, au 31 décembre 2017, des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Celle-ci n'est toutefois pas considérée comme Administratrice Exécutive, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 ;
- enfin, de six Administrateurs Indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés, Mesdames Anne Lange, Adeline Challon-Kemoun et Marie-Christine Levet et Messieurs Walter Butler, Philippe Capron et Jean Mounet.

Les Statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 18 décembre 2015, la durée du mandat d'Administrateur a été ramenée de six à quatre ans afin de se conformer aux recommandations du Code 2009.

Au cours de l'exercice 2016, Monsieur Robert Bouchard a été nommé Administrateur Délégué à la gestion journalière d'Econocom Group et Chief Operating Officer du groupe Econocom (le 18 mai 2017). Monsieur Bruno Lemaistre a cessé d'exercer des fonctions opérationnelles en janvier 2017, et son mandat d'Administrateur Délégué a pris fin à la même date. Monsieur Georges Croix, qui était Administrateur non-exécutif d'Econocom Group, a cessé ses fonctions en novembre 2017. Les mandats d'Administrateur de Madame Véronique di Benedetto et de Messieurs Garpard Dürrleman et Jean Mounet ont été renouvelés par décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2017, pour une durée de quatre ans.

Outre leur mandat au sein du Conseil d'Administration d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats détaillés ci-après.

Le Président du Conseil d'Administration détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. A ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président des sociétés Econocom International BV, Maignon Finance et Château Fontainebleau du Var, et Gérant des sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton, SARL Écurie Jean Louis Bouchard, SCI JMB, SCI LBB, SNC Fontainebleau International et SCI 1 Montmorency.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Monsieur Bruno Grossi est Gérant des sociétés Vilnaranja et Vilnaranja II et Administrateur de la société Norcod Solutions Santé.

Monsieur Robert Bouchard est le représentant permanent de la société GMPC, personne morale Président de la société APL France. Il exerce également les fonctions de Président d'Ecofinance SAS, de Gérant de la société GMPC et de co-Gérant de la société SCI Maillot Pergolèse.

Madame Véronique di Benedetto exerce les fonctions de Présidente de la SAS Numeya, un mandat d'Administrateur indépendant au sein de la société Maisons France Confort ainsi que plusieurs mandats d'Administrateur au sein d'associations dont le Syntec Numérique (association professionnelle française des acteurs du numérique et de l'informatique) et Pascaline, association issue du Syntec.

Monsieur Gaspard Dürreleman n'a pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group.

Monsieur Rafi Kouyoumdjian est Président de la société RKO Management & Investment BV et Administrateur de la société RKO Edith Grove Ltd.

Monsieur Jean-Philippe Roesch est Gérant de la société civile La Criolla et Président d'Orionisa Consulting.

Monsieur Walter Butler est Président Directeur Général de Butler Industries, de Butler Capital Partners et de WB Debt Partners, Gérant de la SCI 30 Albert 1^{er}, Président d'Amstar Entreprises et de FBT Développement, de Nexis Fiber Holding, d'Eden Innovations et de Doc, Président et Président du Conseil d'Administration de NXO Expansion, Président du Conseil de surveillance de NXO France, Membre du Conseil de surveillance de Groupe Partouche et de Corum Asset Management, Administrateur de Butler Industries Benelux, de NXO Experts et NXO Sécurité, Director de Butler Investment Managers Limited, de Butler Management Limited, de Almas Industries Ltd et de Almas Industries UK. Monsieur Walter Butler est, par

ailleurs, le représentant permanent de Butler Capital Partners dans ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de Acces Industrie et de Colfilm, et d'Administrateur de Holding Sports et Evenements.

Monsieur Philippe Capron est Administrateur des sociétés Transdev Group, Veolia Energie International, Président du Conseil de la société Veolia Environnement Services Re, membre du Conseil de Surveillance de la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, Director de la société Veolia Environnement UK Ltd, Chairman of the Board of Directors de la société Veolia North America Inc. (ex VENAO Inc.), membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit de la société Virbac.

Madame Adeline Challon-Kemoun est Administratrice de la société Bourbon Corporation.

Madame Anne Lange est Administratrice d'Orange, de l'Imprimerie Nationale et de Pernod Ricard.

Madame Marie-Christine Levet est Administratrice des sociétés Iliad, Mercalys, Maisons du Monde, HI-PAY et AFP.

Monsieur Jean Mounet est Administrateur des sociétés Sopra Steria Group, Sopra Banking Software et Horizontal Software. Il est Président et Administrateur de la société Trigone SAS. Il est également Administrateur de la Fondation Telecom et de l'ESCOPE, Président et Administrateur de la Fondation CPE Lyon Monde Nouveau et Président du Comité Statutaire du Syntec Numérique.

5.5.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Il a tenu, en 2017, sept réunions, dont deux réunions convoquées pour les arrêtés des comptes semestriels et annuels, et une réunion « technique » tenue devant notaire, la quasi-totalité des Administrateurs étant représentés par pouvoirs.

Le tableau ci-après détaille les présences de chaque Administrateur au Conseil et aux différents Comités au cours de l'exercice 2017 :

	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité de Rémunération
Jean-Louis Bouchard	6	-	-
Robert Bouchard	6	2	-
Bruno Grossi	7	-	-
Véronique di Benedetto	5	-	-
Gaspard Dürrleman	6	3	-
Rafi Kouyoumdjian	6	4	2
Jean-Philippe Roesch	6	2	-
Walter Butler	6	-	-
Philippe Capron	4	-	-
Adeline Challon-Kemoun	4	-	-
Anne Lange	6	-	2
Marie-Christine Levet	4	4	-
Jean Mounet	6	-	2
Nombre total de réunions	7	4	2

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la Société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration confie la gestion opérationnelle de la société au Conseil du Président, dans les limites des délégations prévues dans le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil du Président. Il confie, en outre, la gestion journalière aux Administrateurs Délégués et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux.

Le Conseil nomme les membres du Conseil du Président, des Comités d'Audit et de Rémunération, ainsi que le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et, de façon générale, il assure la mise en place d'une structure claire et efficace de management.

Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques. Il reçoit à cet effet chaque trimestre une information comprenant le budget et ses révisions, la synthèse consolidée du reporting trimestriel et tout élément qu'il juge utile.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. COMITÉS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de Comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Conseil du Président

Le Conseil d'Administration a mis en place un Conseil du Président, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

A la suite de la transformation d'Econom Group en Société Européenne, le Conseil d'Administration a révisé le 19 mai 2016 puis le 7 septembre 2016 le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil du Président.

Le Conseil a confié au Conseil du Président la gestion opérationnelle d'Econom, conformément à l'article 898 du Code des sociétés et à l'article 21 des Statuts.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques du groupe, mettre en œuvre la stratégie définie par le Président et approuvée par le Conseil d'Administration, arrêter les budgets en conséquence, diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

La composition du Conseil du Président a été modifiée à plusieurs reprises au cours de l'exercice : en janvier 2017, à la suite de la cessation des

fonctions opérationnelles de Monsieur Bruno Lemaître, et lors des Conseils d'Administration du 18 mai 2017 et du 27 juillet 2017, aux cours desquels on été nommés au Conseil du Président respectivement Monsieur Robert Bouchard (Chief Operating Officer) d'une part, ainsi que Monsieur Sébastien Musset (Directeur Exécutif en charge des Ressources et de la Transformation) et Madame Martine Bayens (Directeur Exécutif en charge de l'accueil et du développement des Satellites) d'autre part. Le Conseil du Président était composé, au 31 décembre 2017, de Monsieur Jean-Louis Bouchard, Président, de Monsieur Robert Bouchard, Chief Operating Officer, de Madame Martine Bayens et de Messieurs Bruno Grossi et Sébastien Musset, Directeurs Exécutifs. En outre, Messieurs Jean-Louis Bouchard, Robert Bouchard et Bruno Grossi exercent des mandats d'Administrateurs Délégués.

Le Conseil du Président se réunit au moins dix fois par an.

5.5.3.2. Comité de Rémunération

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...). Il prépare le Rapport de Rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernance d'entreprise et l'un de ses membres le commente lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération, conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers. A cet effet, le Comité de Rémunération s'est substitué au Comité à l'Exécution du plan d'options sur actions créé en février 2003.

Le Comité se compose actuellement de trois membres nommés par le Conseil d'Administration pour une durée de trois ans ne pouvant excéder la

durée de leur mandat d'Administrateur. Le Conseil d'Administration du 7 septembre 2016 a renouvelé le mandat de membre du Comité de Monsieur Jean Mounet et lui a confié la présidence du Comité de Rémunération. Monsieur Kouyoumdjian a été nommé par le Conseil d'Administration du 29 août 2014 et Madame Anne Lange par le Conseil d'Administration du 7 septembre 2016 avec prise d'effet le 4 novembre 2016 lors de sa nomination effective en qualité d'Administratrice d'Econocom Group.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017.

5.5.3.3. Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

Il est composé de quatre membres dont trois Administrateurs non-exécutifs et une Administratrice Indépendante. Le Conseil d'Administration du 18 mai 2017 a désigné Monsieur Jean-Philippe Roesch en tant que membre du Comité d'Audit pour une durée de trois ans, et Président dudit Comité, suite à la démission de Monsieur Robert Boucharde de ces mêmes fonctions. Il a également renouvelé pour trois ans les mandats de Messieurs Dürrleman et Kouyoumdjian le 5 mars 2015, et nommé Madame Marie-Christine Levet le 7 septembre 2016.

La durée des mandats est de trois ans sans toutefois que la durée de ces mandats puisse excéder la durée de leurs mandats d'Administrateur.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2017, en présence de ses membres (comme cela est détaillé au paragraphe 5.5.2 ci-dessus), de Monsieur Robert Boucharde, après sa nomination en tant qu'Administrateur Délégué en charge des opérations, de Madame Galliane Touze, Secrétaire Générale, de Monsieur Eric Bazile, Directeur Financier, et de Monsieur Stéphane Pailler, Directeur de l'Audit Interne. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il

examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 96 du Code des sociétés précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

5.5.4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière aux Administrateurs Délégués, conformément aux articles 898 et 525 du Code des sociétés.

Toutes les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent sur avis conforme de l'Administrateur Délégué en charge de la problématique ou de l'activité concernée. Les filiales n'ont généralement pas d'autres délégations significatives que la gestion journalière. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans un document de référence interne au groupe.

Le Conseil du Président est chargé de la gestion opérationnelle.

5.5.5. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'article 523 du Code des sociétés prévoit une procédure spécifique au sein du Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise d'une ou de plusieurs décisions ou lors de la conclusion de transactions par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a en outre adopté, lors de sa réunion du 22 novembre 2012, une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre Econocom Group et les Administrateurs et les membres du Conseil du Président lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions de l'article 523 du Code des sociétés.

Ni les articles 523 et 524 du Code des sociétés, ni la procédure du groupe relative aux conflits d'intérêts n'ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2017.

5.5.6. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

Les engagements, objectifs et actions d'Econocom en matière de diversité, ainsi que les résultats de cette politique, sont décrits dans le paragraphe 1.4 du chapitre III (« RSE »), et portent notamment sur l'égalité hommes/femmes, le soutien des personnes en difficulté d'insertion et l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du Conseil d'Administration d'Econocom Group est de sexe différent, dans les conditions prévues par l'article 518bis du Code des sociétés. Au 31 décembre 2017, le Conseil compte quatre femmes : Mesdames Véronique di Benedetto, Adeline Challon-Kemoun, Anne Lange et Marie-Christine Levet. Les femmes sont en outre représentées au sein de chacun des différents Comités créés par le Conseil d'Administration, à savoir le Conseil du Président (Madame Martine Bayens), le Comité d'Audit (Madame Marie-Christine Levet) et le Comité de Rémunération (Madame Anne Lange).

La politique d'Econocom en faveur des personnes en difficulté d'insertion est considérée par nature comme peu adaptée au personnel dirigeant du groupe. Et malgré l'attention toute particulière portée en la matière, Econocom n'a pas encore eu l'opportunité de recruter un dirigeant en situation de handicap.

5.6. COMPOSITION DES ORGANES DE SURVEILLANCE

Le Commissaire d'Econocom Group est PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique)). Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale de mai 2016 et arrive à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019.

Le Commissaire d'Econocom Group est représenté par Monsieur Damien Walgrave, réviseur d'entreprises, qui remplace Madame Emmanuèle Attout depuis le 20 mai 2014 dans l'exercice du mandat du Commissaire au nom et pour le compte de la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises.

5.7. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2017

Ce rapport est établi en application des dispositions des articles 526 quater et 96 §3 du Code des sociétés. Il a pour objet de décrire et d'expliciter la politique de rémunération des Administrateurs (Exécutifs et non-exécutifs) ainsi que des membres du Conseil du Président (anciennement Comité Exécutif) d'Econocom Group.

5.7.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DU PRÉSIDENT

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Conseil du Président et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le Comité est composé de trois Administrateurs non-exécutifs dont deux Indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés. Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

1°) sur propositions du Président et Administrateur Délégué :

a) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Conseil du Président et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

b) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Conseil du Président en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

c) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Conseil du Président ;

2°) préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernance d'entreprise ;

3°) commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;

4°) soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des Dirigeants ;

5°) en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan

d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants ou des actions gratuites, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

Le Comité de Rémunération s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017.

5.7.1.2. Politique de rémunération 2017

Conseil d'Administration

Les Statuts prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a décidé de porter la rémunération des Administrateurs non-exécutifs de 3 000 à 5 000 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Le Conseil d'Administrations du 24 novembre 2016 a souhaité préciser le statut d'Administrateur Exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non-exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence, leur rémunération résultant de leur relation contractuelle avec une ou plusieurs sociétés du groupe ou le cas échéant de leur mandat avec celle(s)-ci.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessus. Enfin, les Administrateurs Exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe.

Comités

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a décidé de porter la rémunération des Présidents et membres du Comité de Rémunération et du Comité d'Audit de 2 000 à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

Administrateurs Exécutifs, Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Conseil du Président

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Conseil du Président sont fixées par le Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué, conseillé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Conseil du Président comportent une part variable significative comprise entre 30 et 50 % de la rémunération totale. L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés, pour les exercices 2011 et 2012. Cette autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2013 sans limitation dans le temps. La rémunération variable des Administrateurs Exécutifs et membres du Conseil du Président a été fixée en 2017 sur la base de critères de performance annuels.

Les rémunérations variables 2017 des Administrateurs Exécutifs et membres du Conseil du Président étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Une part significative des rémunérations variables des membres du Conseil du Président était subordonnée à l'atteinte d'un objectif quantitatif commun relatif à la réalisation des objectifs budgétaires du groupe et en particulier au résultat opérationnel courant 2017. Les autres objectifs quantitatifs et qualitatifs sont propres à chaque membre du Conseil du Président et Administrateur Exécutif en fonction de la mission et des responsabilités de chacun. Ces objectifs portent sur (I) les résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (II) des objectifs de chiffre d'affaires ou de développement sur des segments de marché ou des offres

stratégiques pour le groupe et enfin (III) des objectifs qualitatifs portant notamment sur la conception du plan stratégique et de la nouvelle plateforme de marques.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs Exécutifs et membres du Conseil du Président, salariés du groupe, sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par un Administrateur Délégué et leurs caractéristiques sont similaires à celles précisées ci-dessus.

La politique de rémunération pour 2018 s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération 2017. Les rémunérations comportent une part variable au moins égale à 30% de la rémunération globale. Les rémunérations variables des Administrateurs Exécutifs, des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle, et membres du Conseil du Président sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, propres à chacun en fonction de leurs missions et responsabilités. Ces objectifs portent sur (I) les résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du groupe et du périmètre dont ils ont la responsabilité, (II) des objectifs de chiffre d'affaires, de développement sur des segments de marché ou offres stratégiques pour le groupe, des objectifs de productivité et de respect de ratios financiers notamment portant sur le Besoin en Fonds de Roulement et la dette financière nette, et enfin (III) des objectifs qualitatifs portant notamment sur des indicateurs de qualité.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2017

5.7.2.1. Administrateurs non-exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non-exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2017.

Rémunérations allouées en 2017, charges sociales incluses :

en €

Walter Butler	30 000
Philippe Capron	20 000
Adeline Challon-Kemoun	20 000
Georges Croix ¹	-
Gaspard Dürreman	42 000
Rafi Kouyoumdjian	51 000
Anne Lange	36 000
Marie-Christine Levet	40 000
Jean Mounet	36 000
Jean-Philippe Roesch	39 000
Total	314 000

¹ Monsieur Georges Croix a démissionné de son mandat au cours de l'exercice 2017.

5.7.2.2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Jean-Louis Bouchard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Conseil du Président du groupe. Il ne perçoit pas de rémunération de quelque nature que ce soit, ni ne bénéficie de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. La Société Econocom International BV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 3,2 millions d'euros en 2017 (2,4 millions d'euros en 2016).

Ce montant se compose pour les trois quarts de frais de personnel et pour le solde de refactura-

tions de frais encourus par EIBV pour le compte d'Econocom (séminaires de management, etc.).

5.7.2.3. Rémunération globale allouée en 2017 aux Administrateurs Exécutifs du Conseil d'Administration, aux Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ainsi qu'aux membres du Conseil du Président

La présente section détaille de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs Exécutifs, aux Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Conseil du Président par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2017.

Rémunération globale versée en 2017, charges sociales incluses :

en €

Part fixe ¹	1 711 671
Part variable ²	559 000
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations	36 631
Jeton de présence	0
Total	2 307 302

¹ Dont 53 milliers d'euros au titre de 2016 et versés en 2017.

² Dont 510 milliers d'euros au titre de 2016 et versés en 2017.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2017, charges sociales incluses :

en €

Part fixe ¹	1 811 790
Part variable ²	1 354 500
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ³	39 206
Jeton de présence	0
Total	3 205 496

¹ Dont 153 milliers d'euros au titre de 2017 à verser en 2018.

² Dont 1 306 milliers d'euros restant à verser en 2018.

³ Dont 3 milliers d'euros restant à verser en 2018.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées des Administrateurs Exécutifs et des membres du Conseil du Président en fonction au cours de l'exercice 2017, c'est-à-dire Messieurs Robert Bouchard, Bruno Grossi, Sébastien Musset et Madame Martine Bayens, ainsi qu'aux rémunérations chargées des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle à savoir Madame Véronique di Benedetto.

Trois des cinq Administrateurs Exécutifs, membres du Conseil du Président ou Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en leur qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. Trois d'entre eux exerçant une fonction opérationnelle ont perçu indirectement une rémunération via une société qu'il contrôle, en qualité de mandataire d'une société du groupe Econocom et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations forfaitaires sont intégrées dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Enfin, la rémunération de Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration, Administrateur Délégué et Président du Conseil du Président est commentée au paragraphe 5.7.2.2.

Deux des Administrateurs Exécutifs, membres du Conseil du Président ou Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle disposent d'une voiture de fonction.

5.7.2.4. Options sur actions et actions accordées

Certains des Administrateurs Exécutifs, des membres du Conseil du Président et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle bénéficient de plans d'options sur actions et/ou d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice 2017, certains ont bénéficié d'attribution d'options ouvrant droit à 850 000 actions (après split de l'action) Econocom Group pour un prix d'exercice de 5,1 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016 a approuvé les termes d'un plan d'actions gratuites portant sur 1 125 000 actions

(ou 2 250 000 actions après split de l'action) et le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 220 000 (440 000 après split) de ces actions gratuites à un Administrateur Exécutif et membre du Conseil du Président, dont 70 000 (140 000 après split) lui ont été transférées définitivement au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, les Administrateurs Exécutifs, les membres du Conseil du Président et les Administrateurs non-exécutifs bénéficient de 1 350 000 stock-options ouvrant droit à 1 850 000 actions Econocom Group (après split de l'action) pour un prix de souscription de 8,1 millions d'euros, ainsi que de 150 000 (300 000 après split) actions gratuites Econocom Group.

5.7.2.5. Indemnité de départ et autres engagements contractuels

Les contrats des Administrateurs Exécutifs, des membres du Conseil du Président et des Administrateurs non-exécutifs exerçant une fonction opérationnelle, en fonction au 31 décembre 2017, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites. L'un des membres du Conseil du Président bénéficie d'une indemnité de départ de douze mois de rémunération moyenne brute totale (sous certaines conditions).

5.8. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET POLITIQUE DE DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 15 mai 2018 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de 0,12 euro par action.

Ce remboursement représente une progression de 20% de la rémunération brute par action des actionnaires sur un an et de 37 % sur deux ans.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa politique de rachats d'actions propres.

5.9. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES DOMINANTS

Les déclarations de transparence transmises à la Société mentionnent la présence d'Econocom International BV comme actionnaire dominant.

En application de l'article 74 § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les OPA, la société Econocom Group a reçu, le 4 décembre 2007, une notification de la part de la Société Econocom International NV, contrôlée par Jean-Louis Bouchard, indiquant qu'Econocom International NV détenait au 1^{er} septembre 2007, 12 857 760 actions Econocom Group, représentant 47,97 % du capital. Econocom International NV a changé de forme sociale en 2015 en Econocom International BV.

Monsieur Jean-Louis Bouchard est le seul actionnaire qui contrôle plus de 30 % du groupe ; il est dispensé de lancer une OPA, car il détenait déjà 30 % au 1^{er} septembre 2007 et a procédé aux notifications de participation prévues par la loi.

Le 2 février 2017, Econocom Group a reçu une notification de franchissement de seuil l'informant qu'Econocom International BV (conjointement avec la SCI de Dion Bouton et Econocom Group) détenait 44,54 % du capital de la Société. Ce franchissement à la baisse du seuil de 45 % a eu lieu suite à des ventes par la Société d'actions propres adossées à des rachats d'ORNANE. Econocom Group a reçu une nouvelle notification le 29 juin 2017 l'informant qu'Econocom International BV (conjointement avec la SCI de Dion Bouton et Econocom Group) détenait 39,98 % du capital d'Econocom Group. Cette notification est intervenue après la conversion de l'ORNANE, celle-ci expliquant l'essentiel de l'évolution de la participation d'Econocom International BV. Enfin la Société a reçu le 12 décembre 2017 une notification conjointe de l'ensemble des actionnaires susmentionnés l'informant que leur participation conjointe dans Econocom Group était passée à 40,01 % du capital.

Au 31 décembre 2017, le nombre de titres Econocom Group émis s'élevait à 245 140 430, dont Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait 36,44 % via les sociétés Econocom International BV et SCI de Dion Bouton. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote, de sorte que Jean-Louis Bouchard détenait au

31 décembre 2017, directement et indirectement, 37,96 % des droits de vote de la Société.

L'évolution de la participation de Monsieur Jean-Louis Bouchard au cours de l'exercice est principalement liée à l'effet dilutif de la conversion de l'ORNANE. La nomination de son fils Robert Bouchard, lui-même actionnaire du groupe, confirme la structure familiale de l'actionariat et la vision long-terme associés.

Les relations avec l'actionnaire majoritaire, la société Econocom International BV, correspondent à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales. En mars 2010, la société Econocom Products & Solutions SAS un bail avec la SCI Maillot Pergolèse, détenue par la société Econocom International BV, pour des locaux situés aux Ulis. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché. En octobre 2012, Econocom France a signé un bail avec la société SCI de Dion Bouton, détenue par la société Econocom International BV, dans le but de regrouper en 2013 une partie de ses équipes situées en région parisienne dans un immeuble situé à Puteaux. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché. En 2015, la société Econocom SAS a signé un bail avec la société SCI JMB contrôlée par Monsieur Jean-Louis Bouchard dans le but de regrouper à Villeurbanne dans des locaux rénovés les équipes situées dans la région lyonnaise. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché. En 2016, la société Econocom SAS a signé un bail avec la société SCI Maillot Pergolèse pour des locaux situés à Clichy. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché.

5.10. MENTION DES SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL DANS LE CAPITAL D'ECONOCOM GROUP

Plusieurs plans d'options ont été mis en place en faveur du personnel, des cadres et des dirigeants du groupe.

Au cours de l'exercice, 140 000 actions gratuites ont levées par les bénéficiaires de ce plan.

Par ailleurs, les options 2013 sont exerçables depuis le 16 septembre 2017. Néanmoins, au 31 décembre 2017, aucun des bénéficiaires n'a encore exercé ces options.

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2017 a décidé de la mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions pour un total de 2 000 000 actions

dont 1 950 000 ont été attribuées au cours de l'exercice par le Comité de Rémunération.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2017 des engagements pris par le groupe au titre de ces plans figure ci-après :

Plan	Année d'attribution	Nombre d'options et actions gratuites	Nombre d'actions correspondant ¹	Date limite d'exercice	Prix d'exercice en € par option	Prix d'exercice en milliers €
Options	2013	875 000	1 750 000	déc. 18	5,96	5 215
Options de souscription	2014	1 812 500	3 625 000	déc. 19	5,52	10 005
	2015	237 500	475 000	déc. 20	7,74	1 838
		120 000	240 000	déc. 20	7,61	913
	2016	60 000	120 000	déc. 21	9,57	574
45 000		90 000	déc. 21	13,60	612	
Actions gratuites	2016	160 000	160 000	mai. 18	-	-
		140 000	140 000	mai. 19	-	-
Options de souscription	2017	1 950 000	1 950 000	déc. 23	6,04	11 778
Total	-	-	8 550 000	-	-	8 550 000

¹ Les options attribuées antérieurement à la scission en deux de l'action Econocom Group (intervenue en juin 2017) donnent droit chacune à deux actions Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à associer les salariés, cadres et dirigeants du groupe à la marche des affaires et au développement du groupe.

Une partie des options est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels et collectifs, internes et/ou externes.

Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group en cas de baisse du cours de Bourse.

Les options accordées en 2013 ont été formalisées par un contrat d'options signé par chaque bénéficiaire. Le texte des contrats d'options a été ratifié par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2000. Afin d'intégrer l'évolution de la législation, une mise à jour de la convention type relative au plan d'options a été faite et approuvée par le Comité de Rémunération réuni le 16 septembre 2013. Ces options seront servies en actions existantes.

Les options accordées en 2014, 2015 et 2016 s'inscrivent dans un plan d'Options de Souscription approuvé par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2014. Ces options donneront lieu en cas d'exercice à l'émission d'actions nouvelles.

Le plan d'actions gratuites émis en 2016 a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016 et la documentation afférente finalisée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2016. L'acquisition des actions gratuites par leur bénéficiaire donnera lieu à la remise d'actions existantes.

Les options accordées en 2017 s'inscrivent dans un plan d'options de souscription approuvé par le Conseil d'Administration le 22 juin 2017. Ces options donneront lieu en cas d'exercice à l'émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2017, les options et actions gratuites non encore exercées ouvrent droit à un total de 8 550 000 actions Econocom Group représentant 3,49 % du nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice. Enfin, sur ce total d'actions correspondant aux options et actions gratuites attribuées et non encore exercées, 42,9 % sont

soumises à l'atteinte de conditions de performance, quantitatives et/ou qualitatives, individuelles et/ou collectives.

L'exercice de la totalité des options attribuées conduirait à une augmentation des fonds propres de 30,9 millions d'euros.

5.11. ÉMOLUMENTS DU COMMISSAIRE

en €	31/12/17	31/12/16
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	410 888	348 960
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	826 030	754 367
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	–	–
Autres missions d'attestation	15 500	6 500
Missions de conseils fiscaux	–	–
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	10 000	–
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le / les commissaire(s) est / sont lié(s)	–	–
Autres missions d'attestation	0	12 500
Missions de conseils fiscaux	485 216	770 012
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0	65 387

5.12. AUTODÉTENTION D' ACTIONS

Se reporter au paragraphe 2.3.3.3 ci-dessus.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le 1^{er} mars 2018, le groupe a profité de bonnes conditions de marché pour émettre avec succès des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant d'environ 200 millions d'euros. Cette émission permettra à Econocom d'accroître ses

ressources financières, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « e for excellence 2018-2022 » annoncé le 3 octobre 2017. Ce plan doit permettre à Econocom de poursuivre sa stratégie de croissance mixte associant développement organique et acquisitions.

06

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

<i>en millions €</i>	Notes	2017	2016 ajusté ^a
Produits des activités poursuivies	4.1	2 979,7	2 536,2
Charges opérationnelles		(2 829,5)	(2 400,1)
Coût des ventes		(2 038,5)	(1 704,0)
Frais de personnel	4.2	(560,7)	(513,2)
Charges externes	4.4	(194,5)	(171,1)
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	(27,7)	(11,2)
Impôts et taxes d'exploitation		(11,9)	(11,0)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	4.6	(6,4)	0,7
Autres produits et charges d'exploitation	4.7	9,3	5,8
Résultat financier opérationnel	4.8	0,9	3,9
Résultat opérationnel courant incorporels d'acquisition¹		154,4	140,3
Résultat opérationnel courant		150,2	136,1
Autres produits et charges opérationnels non courants	5	(19,9)	(12,3)
Résultat opérationnel		130,3	123,8
Variation de la juste valeur de l'ORNANE	6	4,1	(37,9)
Autres charges et produits financiers	6	(12,5)	(17,4)
Résultat avant impôt		121,9	68,6
Impôts	7	(31,2)	(35,7)
Résultat net - activités poursuivies		90,7	32,8
Résultat SME		-	(0,2)
Résultat des activités abandonnées	2.2.5	-	-
Résultat net consolidé		90,7	32,7
Résultat net part des minoritaires		4,3	(0,7)
Résultat net part du groupe		86,4	33,4
Résultat net récurrent part du groupe²		94,5	83,0

Résultat part du groupe par action ^b - En €	Notes	2017	2016
Résultat net par action - activités poursuivies		0,37	0,15
Résultat net par action - activités abandonnées		-	-
Résultat net par action	8	0,37	0,15
Résultat dilué par action - activités poursuivies		0,36	0,15
Résultat dilué par action - activités abandonnées		-	-
Résultat net dilué par action	8	0,36	0,15
Résultat net récurrent par action²	8	0,41	0,39

^a Changement de méthode : les variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires sont désormais reconnues en capitaux propres ; ce changement de méthode étant d'application rétrospective, les 5,5 millions d'euros de reprises de dettes bonifiant les « autres produits et charges opérationnels non courants » en 2016 sont ici retraités (cf. note 1).

^b L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mai 2017 a approuvé la division par deux des actions Econocom Group (split de l'action). Dans un souci de simplification, l'information financière sur le résultat par action présentée dans cette annexe est retraitée rétrospectivement pour tenir compte sur la période passée de la division par deux des actions.

¹ Avant amortissement des actifs (Clientèle ECS et marque Osiatis).

² Le résultat net récurrent part du groupe est l'indicateur de performance retenu par Econocom depuis fin S1.2016 pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Il exclut :

- les amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- les ajustements à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE ;
- les autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- le résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

Un tableau de passage du résultat net part du groupe à ce résultat net part du groupe récurrent est fourni au paragraphe 2.1 du Rapport de gestion.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES CLOS

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

en millions €	2017	2016 ajusté
Résultat net consolidé	90,7	32,7
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :	(0,3)	(2,6)
- Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	0,3	(4,2)
- Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	(0,6)	1,6
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :	(1,3)	(0,1)
- Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futures	0,5	(0,3)
- Impôts différés sur la variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futures	(0,2)	0,1
- Écarts de change découlant de la conversion d'établissement à l'étranger	(1,6)	0,1
Autres éléments du résultat global	(1,6)	(2,7)
Résultat global total	89,1	30,0
Attribuable aux intérêts minoritaires	4,1	(0,1)
Attribuable au groupe	85,0	30,1

2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2017

Actif

<i>en millions €</i>	Notes	2017	2016 ajusté
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10.1	79,6	67,6
Écarts d'acquisition	9	598,8	539,1
Immobilisations corporelles nettes	10.2	48,4	41,4
Immobilisations financières	10.3	30,9	26,7
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	105,5	77,4
Autres créances à long terme	10.4	12,5	10,1
Impôts différés actifs	7.2	20,2	13,9
Total actifs non courants		895,9	776,2
Actifs courants			
Stocks	12.1	63,9	39,2
Clients et autres débiteurs	12.2	1 122,6	882,2
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	35,9	29,7
Actifs d'impôts courants		9,2	5,6
Autres actifs courants	12.2	62,2	52,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.1	237,9	348,7
Total actifs courants		1 531,8	1 358,3
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Total actif		2 427,7	2 134,5

Passif

<i>en millions €</i>	Notes	2017	2016 ajusté
Capital		23,5	21,6
Primes et réserves		270,9	146,4
Résultat de l'exercice – Part du groupe		86,4	33,4
Total capitaux propres - part du groupe	15	380,8	201,4
Intérêts minoritaires	15.4	102,4	77,6
Total capitaux propres		483,2	279,0
Passifs non courants			
Emprunts obligataires	14.2	246,6	381,9
Dettes financières	14.2	93,5	9,0
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	59,6	52,5
Provisions	16	1,1	1,8
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	45,7	43,2
Autres dettes	12.5	99,1	91,2
Impôts différés passifs	7.2	9,5	6,3
Total passifs non courants		555,1	585,9
Passifs courants			
Emprunts obligataires	14.2	5,3	7,3
Dettes financières	14.2	171,2	135,8
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	17,9	15,8
Provisions	16	41,2	36,3
Passifs d'impôts courants		17,2	19,0
Fournisseurs et autres créditeurs courants	12.3	961,1	908,0
Autres passifs courants	12.4	175,5	147,4
Total passifs courants		1 389,4	1 269,6
Passifs liés aux actifs en cours de cession		-	-
Total passif		2 427,7	2 134,5

3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016

	Nombre d'actions ¹	Capital social	Primes liées au capital	
<i>en millions €</i>				
Solde au 1^{er} janvier 2016 publié	112 519 287	21,6	189,1	
Résultat de l'exercice (ajusté)	-	-	-	
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	
Résultat global total de l'exercice 2016 (ajusté)	-	-	-	
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	
Remboursement des primes d'émission	-	-	(19,7)	
Mouvement de titres d'autocontrôle	-	-	-	
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - variation de valeur	-	-	-	
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires	-	-	-	
Intérêts minoritaires des acquisitions de l'exercice	-	-	-	
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires	-	-	-	
Solde au 31 décembre 2016	112 519 287	21,6	169,4	
Solde au 1^{er} janvier 2017 publié	225 038 574¹	21,6	169,4	
Résultat de l'exercice	-	-	-	
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-	
Résultat global total de l'exercice 2017	-	-	-	
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-	
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'actionnaire	-	-	(24,5)	
Conversion de l'ORNANE	20 101 856	1,9	108,1	
Cessions de titres d'autocontrôle adossées à des rachats d'ORNANE	-	-	-	
Mouvement de titres d'autocontrôle	-	-	-	
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - variation de valeur	-	-	-	
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires	-	-	-	
Intérêts minoritaires des acquisitions de l'exercice	-	-	-	
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 15)	-	-	-	
Solde au 31 décembre 2017	245 140 430	23,5	253,0	

¹ Dans le tableau 2017, le nombre d'actions est présenté après le split approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017.

	Actions d'auto-contrôle	Autres Réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total Ajusté
	(43,1)	64,3	(3,8)	228,1	52,4	280,5
	-	33,4	-	33,4	(0,7)	32,7
	-	-	(3,3)	(3,3)	0,6	(2,7)
	-	33,4	(3,3)	30,1	(0,1)	30,0
	-	0,9	-	0,9	-	0,9
	-	0,9	-	(18,8)	-	(18,8)
	(7,4)	(9,8)	-	(17,2)	-	(17,2)
	-	6,2	-	6,2	(0,7)	5,5
	-	(29,4)	-	(29,4)	(3,4)	(32,8)
	-	-	-	-	32,8	32,8
	-	1,5	-	1,5	(3,4)	(1,9)
	(50,5)	68,0	(7,1)	201,4	77,6	279,0
	(50,5)	68,0	(7,1)	201,4	77,6	279,0
	-	86,4	-	86,4	4,3	90,7
	-	-	(1,4)	(1,4)	(0,2)	(1,6)
	-	86,4	(1,4)	85,0	4,1	89,1
	-	0,9	-	0,9	-	0,9
	-	0,8	-	(23,7)	(0,4)	(24,1)
	-	29,4	-	139,4	-	139,4
	18,7	17,6	-	36,3	-	36,3
	(26,3)	(1,1)	-	(27,4)	-	(27,4)
	-	1,3	-	1,3	-	1,3
	-	(20,6)	-	(20,6)	(1,8)	(22,4)
	-	-	-	-	22,1	22,1
	-	(11,7)	(0,1)	(11,8)	0,8	(11,0)
	(58,1)	171,0	(8,6)	380,8	102,4	483,2

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017

<i>en millions €</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016 ajusté
Résultat net consolidé		90,7	32,7
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence	18.1.1	-	0,2
Provisions, dépréciation et amortissements	18.1.1	32,2	8,2
Variation de la juste valeur sur le dérivé ORNANE	18.1.1	(4,1)	37,9
Élimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	18.1.1	(31,8)	(7,7)
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	18.1.1	0,8	2,1
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		87,8	73,3
Charge d'impôt constatée	7	31,2	35,7
Coût de l'endettement financier net	18.1.2	10,8	12,5
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		129,7	121,5
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (b) dont :	18.1.3	(143,6)	40,5
Investissements dans les contrats TMF ¹ autoportés		(55,9)	(26,8)
Autres variations du BFR		(87,7)	67,3
Impôt décaissé avant imputation des crédits d'impôts (c)		(41,3)	(31,4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a+b+c=d)	18.1	(55,2)	130,6
dont flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	-	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(44,2)	(33,1)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	0,8
Acquisition d'immobilisations financières		(2,7)	(2,3)
Cession d'immobilisations financières		0,5	0,8
Acquisition de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise		(60,5)	(21,9)
Cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	18.2	(106,9)	(55,7)
dont flux de trésorerie liés aux activités d'investissements abandonnées		-	-

¹ Technology Management & Financing.

<i>en millions €</i>	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Émission d'autres emprunts obligataires non convertibles		-	150,0
Exercice de stock-options		-	9,7
Rachats d'ORNANE		(38,8)	(48,7)
Cessions d'actions propres adossées aux rachats d'ORNANE		36,5	-
Autres rachats d'actions propres (nets des cessions)		(27,3)	(29,8)
Rémunérations des actionnaires décaissées au cours de la période		(23,6)	(18,8)
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location et dettes sur contrats autoportés		42,8	28,7
Augmentation des dettes financières non courantes		19,1	-
Remboursement des dettes financières non courantes		(4,0)	(4,5)
Augmentation des dettes financières courantes		62,8	3,5
Remboursement des dettes financières courantes		(6,4)	(12,3)
Intérêts décaissés		(13,7)	(12,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	18.3	47,4	65,0
<i>dont flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées</i>		-	-
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		(1,0)	(0,8)
Incidence de la trésorerie nette d'ouverture des activités abandonnées (h)		-	-
Variation de la trésorerie nette (d+e+f+g+h)		(115,6)	139,1
Trésorerie nette au début de l'exercice¹	14.1 / 18	348,5	209,4
Variation de la trésorerie		(115,6)	139,1
Trésorerie nette à la clôture de la période¹	14.1 / 18	232,9	348,5

¹ Nette des découverts bancaires : 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 0,2 million d'euros au 31 décembre 2016.

Les principaux mouvements de l'état des flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la note 5.14.

5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017

1.	Base de préparation des comptes	151
2.	Principes de consolidation et périmètre	159
3.	Information sectorielle	169
4.	Résultat opérationnel courant	171
5.	Autres produits et charges d'exploitation non courants	177
6.	Résultat financier	179
7.	Impôts sur les résultats	180
8.	Résultat par action	184
9.	Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	185
10.	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	189
11.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	198
12.	Actifs et passifs d'exploitation	200
13.	Instruments financiers	204
14.	Trésorerie, endettement brut, endettement net	209
15.	Éléments sur capitaux propres	214
16.	Provisions	220
17.	Provisions pour retraites et engagements assimilés	222
18.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	226
19.	Gestion des risques	230
20.	Engagements hors bilan	235
21.	Information sur le transfert d'actifs financiers	237
22.	Informations sur les parties liées	240
23.	Événements postérieurs à la clôture des comptes	242
24.	Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	242

1. BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés du groupe Econocom (« le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 intègrent :

- les états financiers de la société Econocom Group SE ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Econocom est un groupe indépendant qui conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La Société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée à l'Euronext de Bruxelles.

Le 26 février 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2018.

1.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au titre de l'exercice 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 à l'exception :

- des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- du traitement des variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires qui sont désormais reconnues en capitaux propres ; ce changement de méthode est d'application rétrospective, (cf. note 1.2.1).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr#overview

1.1.1. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES DE FAÇON OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Les nouvelles normes, interprétations et amendements dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Les amendements applicables à Econocom sont présentés ci-après.

Normes/interprétations	Date d'application obligatoire UE	Date d'application prévue par le groupe	Impacts groupe
Amendements à IAS 7 'tableau de flux de trésorerie'. Ces amendements introduisent une information supplémentaire qui a pour objectif de permettre aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les changements dans les dettes provenant des activités de financement.	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2016	Un tableau de variation de l'endettement net est présenté depuis la clôture 2016 au §14.3.
Amendements à la norme IAS 12 'impôts sur le résultat' - comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titres des pertes latentes. Les amendements clarifient en particulier dans quelles conditions, lorsque la juste valeur d'une obligation classée "disponible à la vente" (IAS 39) devient inférieure à son coût, la perte latente peut donner lieu à un impôt différé actif dès lors que l'entité a l'intention de conserver l'obligation jusqu'à l'échéance et de collecter les flux d'intérêt et du principal.	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Pas d'impact.
Cycle d'amélioration 2014 - 2016 impactant entre autre les normes IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' précisant que celle-ci s'applique également aux activités abandonnées.	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017	Pas d'impact.

1.1.2. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2018 ET NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le groupe n'a anticipé aucune des normes ci-dessous.

1.1.2.1. IFRS 9 - Instruments financiers (applicable au 1^{er} janvier 2018)

Cette norme modifie le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure notamment un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.

Il n'y a pas d'impact significatif au titre de la classification des actifs et passifs financiers. Les impacts estimés de la norme IFRS 9 sur la dépréciation des créances sont présentés dans le § 1.1.2.3. Aucun impact n'est attendu concernant la comptabilité de couverture puisque le groupe confirme que ses relations de couverture actuelles continueront de répondre aux critères de la comptabilisation des couvertures sous IFRS 9.

Econocom a retenu la méthode retrospective simplifiée, c'est-à-dire sans retraitement des états financiers de l'exercice précédent. Les impacts au titre du changement de méthode seront constatés directement dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018.

1.1.2.2. IFRS 15 – Reconnaissance du revenu (applicable au 1^{er} janvier 2018)

IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires et introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits.

Econocom a mené un projet global d'adaptation de la politique de reconnaissance du chiffre d'affaires à la norme IFRS 15. Ce programme portait sur l'ensemble des activités du groupe (TMF, Services et Products & Solutions) et s'articulait autour de trois volets :

- sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle et future de ces activités : les transactions et contrats sélectionnés ont ensuite fait l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes, imposé par la norme afin d'identifier les éventuels changements engendrés par son application ;

- revue et réaménagement des processus de reconnaissance du chiffre d'affaires dans les systèmes d'information ;

- mise en place d'un processus de contrôle interne et organisation de formations impliquant toutes les parties concernées par la reconnaissance du chiffre d'affaires du groupe.

S'agissant des obligations de performance et du fait générateur de la reconnaissance du revenu, les analyses menées n'ont pas mis en évidence de changements significatifs :

- pour les activités de négoce, principalement chez Products & Solutions, le fait générateur reste la livraison des biens ;
- dans l'activité TMF, les contrats de location sont du ressort d'IFRS 16 (voir § 1.1.3.1) ;
- dans les Services :
 - pour les activités de maintenance, le revenu reste reconnu à l'avancement ;
 - pour l'infogérance, les projets restent découpés entre phase de constructions (Build) et phase opérationnelle (Run), dans la mesure où les livrables sont distincts ; ces deux phases resteront reconnues à l'avancement au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
 - pour les activités de mise à disposition de personnel en régie, la reconnaissance du revenu au temps passé reste la règle applicable ; pour les développements d'applicatifs au forfait, la règle de l'avancement continue de s'appliquer au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
 - pour les projets d'installation d'infrastructure, dans la mesure où le transfert du contrôle s'opère progressivement, la méthode de l'avancement est maintenue.

Pour certains contrats au forfait prévoyant plusieurs obligations de prestations, il conviendra de réallouer, au cas par cas, le prix de transaction aux différentes obligations de performance pour tenir compte de la valeur économique des prestations exécutées (qui peut être différente de la valeur contractuelle).

Par ailleurs, l'examen de sa relation avec le client final conduit Econocom à considérer qu'il agit en tant qu'agent et non en tant que principal pour certaines transactions de négoce chez Products & Solutions et, dans une moindre mesure, Services.

Il s'agit par exemple des ventes en livraison directe du constructeur au client final de licences ou d'équipements. Dans ces cas, Econocom sera amené à ne reconnaître en revenu que la marge tirée de son intervention en tant qu'agent.

L'évaluation des impacts de la norme IFRS 15 est présenté dans le § 1.1.2.4. Econocom a retenu la méthode rétrospective pour faciliter la comparabilité de ses résultats entre les exercices 2017 et 2018.

1.1.2.3. Présentation des impacts estimés dans les États Financiers de l'application d'IFRS 9

Le modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes attendues a conduit à revoir à la hausse le niveau de dépréciation à la fois sur l'activité TMF et sur l'activité Services.

Comme indiqué précédemment (§1.1.2.1), Econocom a retenu la méthode rétrospective simplifiée pour l'application d'IFRS 9, c'est-à-dire que seuls les capitaux propres et les contreparties au bilan seront retraités au 1^{er} janvier 2018 des éléments suivants :

Actif

<i>en millions €</i>	31 déc. 2017 Publié	Impact IFRS9 dépréciation des créances	1 ^{er} janvier 2018 Retraité
Total actifs non courants ¹	895,9	1,1	897,0
Total actifs courants ²	1 531,8	(5,4)	1 526,4
Total actif	2 427,7	(4,3)	2 423,4

¹ Impact sur le poste impôts différés actifs

² Impact sur le poste « clients et autres débiteurs »

Passif

<i>en millions €</i>	31 déc. 2017 Publié	Impact IFRS9 dépréciation des créances	1 ^{er} janvier 2018 Retraité
Total capitaux propres - part du groupe	380,8	(4,3)	376,5
Intérêts minoritaires	102,4	-	102,4
Total capitaux propres	483,2	(4,3)	478,9
Total passifs non courants	555,1	-	555,1
Total passifs courants	1 389,4	-	1 389,4
Total passif	2 427,7	(4,3)	2 423,4

1.1.2.4. Présentation des impacts dans les États Financiers de l'application d'IFRS 15

Le groupe a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts de la norme IFRS 15 sur chacune de ses activités (Products & Solutions, Services).

Les résultats des analyses effectuées :

- conduisent à considérer qu'Econocom agit en tant qu'agent et non en tant que principal pour certaines transactions de négoce chez Products & Solutions et chez Services. Les impacts de présentation sont détaillés ci-dessous ;

- confirment que le modèle actuel du groupe pour la reconnaissance de sa marge n'est pas remis en cause par les nouvelles dispositions d'IFRS 15. Par conséquent, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

Comme indiqué précédemment (§1.1.2.4), Econocom a retenu la méthode rétrospective complète pour l'application d'IFRS 15, c'est-à-dire que seuls les états financiers 2017 seront retraités.

1.1.2.4.1 Compte de résultat

<i>en millions €</i>	2017 Publié	Impact IFRS 15 – rôle agent principal	2017 Retraité
Produits des activités poursuivies	2 979,7	(330,4)	2 649,3
Coût des ventes	(2 038,5)	330,4	(1708,1)
Autres éléments du résultat opérationnel courant	(791,0)		(791,0)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition¹	154,4	-	154,4
Résultat opérationnel courant	150,2	-	150,2

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

1.1.2.4.2 Information sectorielle

L'information sectorielle présentée dans le rapport de gestion et dans la note ci-après sera affecté :

<i>en millions €</i>	Technology Management & Financing	Services	Products & Solutions	Total des secteurs opérationnels	Total
2017 Chiffre d'affaires publié	1 378,7	1 006,6	594,4	2 979,7	2 979,7
Impact IFRS 15 Rôle agent principal		(104,2)	(226,2)	(330,4)	(330,4)
2017 Chiffre d'affaires retraité	1 378,7	902,4	368,2	2 649,3	2 649,3
Chiffre d'affaires interne opérationnel	20,6	95,2	81,5	197,3	197,3
Total - Revenus des secteurs opérationnels – retraité	1 399,3	997,7	449,6	2 846,6	2 846,6

Résultat opérationnel courant des activités¹	92,4	43,4	18,6	154,4	154,4
Amortissement des actifs d'acquisition	(2,0)	(2,2)	-	(4,2)	(4,2)
Total - Revenus des secteurs opérationnels	90,4	41,2	18,6	150,2	150,2

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition.

<i>en millions €</i>	2017 Publié	Impact IFRS 15 – rôle agent principal	2017 Retraité
France	1 595,9	(225,6)	1 370,3
Benelux	346,9	(61,3)	285,6
Europe du Sud et Maroc	589,5	(0,9)	588,6
Europe du Nord et de l'Est / Amériques	447,4	(42,6)	404,8
Total	2 979,7	(330,4)	2 649,3

1.1.3. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019 ET NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le groupe n'a anticipé aucune des normes et interprétations ci-dessous.

1.1.3.1. IFRS 16 - Contrats de location (applicable au 1^{er} janvier 2019)

IFRS 16 remplace les normes IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et établit de nouvelles directives quant au traitement des contrats de location. Le groupe a également initié un projet pour se préparer à la mise en application de cette nouvelle norme.

La quasi-totalité des opérations qu'Econocom réalise en tant que bailleur correspond à des contrats de location-financement et Econocom agit comme bailleur-distributeur. Dans ces cas, aucun changement comptable n'est attendu.

Certaines opérations, de type *sale & leaseback*, seront traitées :

- en appliquant IFRS 9 (à laquelle IFRS16 renvoie) lorsque les conditions pour reconnaître, entre le preneur et Econocom, une cession au sens d'IFRS 15 ne sont pas remplies ;
- en appliquant IFRS 16 (location financière directe) si la cession du bien par le preneur à Econocom satisfait aux critères d'IFRS 15.

Dans les deux cas, Econocom comptabilisera un actif financier ; le chiffre d'affaires ne sera pas reconnu à la date de transaction et un produit financier opérationnel enregistré tout au long de la durée du contrat de location sur base du taux implicite de l'opération.

En cas de cession sans recours du contrat de *sale & leaseback* à un refinanceur, seule la marge correspondante sera reconnue à la date de la cession.

Les impacts sont en cours d'évaluation et seront indiqués dans l'annexe aux comptes consolidés au plus tard au 31 décembre 2018. En effet, Econocom ne prévoit pas d'anticiper l'application d'IFRS 16.

Pour Econocom en tant que preneur, l'ordre de grandeur de l'impact sur le bilan (augmentation des immobilisations et des dettes financières) lié à la première application d'IFRS 16 peut être

apprécié a minima au travers du montant des engagements fermes de location au 31 décembre 2017 (cf. § 20.5 des États financiers consolidés).

1.1.3.2. IFRIC 23 – Positions fiscales incertaines (applicable au 1^{er} janvier 2019)

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat :

- en proposant de recourir au jugement professionnel pour apprécier s'il faut considérer les incertitudes fiscales une à une ou collectivement ;
- en comptabilisant cette position fiscale incertaine pour le montant le plus probable ou la valeur attendue.

Les impacts sont en cours d'évaluation.

1.2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux et/ou dans le calcul des pourcentages de variation.

1.2.1. BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable ; ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

1.2.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES

Au 31 décembre 2017, le groupe a procédé à un changement de méthode comptable sur le traitement des variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires (Put et call croisés sur intérêts minoritaires) qui ne transfèrent pas les risques et avantages associés aux titres.

Les normes IFRS n'apportent pas de précision spécifique sur la comptabilisation des variations ultérieures de la dette liées à l'ajustement de la valeur estimée du prix d'exercice d'un put sur intérêts minoritaires sans transfert des risques et avantages. Il existe un conflit entre les normes IAS 32 / 39 - IFRS 9 d'une part et IFRS 10 (d'autre part sur le traitement à retenir sur la variation subséquente de ces dettes. En l'état actuel des normes, deux approches coexistent :

- « Passifs financiers » : approche privilégiant IAS 39 – IFRS 9 : la dette de « put » constitue un passif financier, impliquant une comptabilisation en résultat de toutes les variations ultérieures de la dette.
- « Autres passifs » : selon cette approche, privilégiant la substance de l'opération, la variation de la dette liée au « put » suit, par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires, c'est-à-dire qu'elle est constatée en capitaux propres, soit partiellement (à hauteur du seul changement de la valeur estimée du prix d'exercice), soit intégralement (c'est-à-dire y compris les coûts d'actualisation).

Dans un souci de comparabilité de son information financière, Econocom a entrepris au cours de l'exercice 2017 une étude des traitements appliqués de variations de valeur des dettes d'options croisées de rachat de minoritaires chez ses principaux concurrents du secteur des « ESN » (Entreprises de services numériques) en Europe.

La pratique de place des ESN, notamment en France, retient plutôt l'approche des variations de valeur par capitaux propres. Dans un souci de comparabilité, Econocom a donc souhaité retenir la même approche dans ses comptes consolidés 2017.

Ce changement de méthode comptable est d'application rétrospective. Il est matérialisé dans la

colonne 2016 des états financiers qui est présenté « ajusté » : à fin 2016, Econocom avait comptabilisé ses premières variations de valeur significatives des dettes options croisées de rachat de minoritaires dans les comptes pour un impact de + 5,5 millions d'euros, comptabilisés dans les autres produits et charges non courants. Cette variation est dorénavant reclassée en capitaux propres.

A fin 2017, Econocom a constaté une variation de valeur des dettes d'options croisées de rachat de minoritaires de + 1,3 millions d'euros directement en capitaux propres.

Le groupe n'a pas procédé à d'autres changements de méthodes comptables ou de présentation.

1.2.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des États financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du groupe et qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les éléments concernés sont la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition et de leurs contreparties éventuelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses états financiers pourraient sensiblement différer. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel est survenu le changement et dans toutes les périodes futures affectées.

Les principales hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- **note 2** - Principes de consolidation et périmètre ;
- **note 4.3** - Subventions publiques ;
- **note 7** - Impôts sur les résultats ;
- **note 9.3** - Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ;
- **note 11** - Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières ;
- **note 13** - Instruments financiers ;
- **note 15.3.1** - Paiements fondés sur des actions ;
- **note 16** - Provisions ;
- **note 17** - Provisions pour retraites et engagements assimilés.

Les principales méthodes comptables dont l'appréciation nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments développés en note 24 - Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude.

2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET PÉRIMÈTRE

2.1. PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatif ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité et la quote-part des capitaux propres et du résultat

net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière puis est ajustée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.1.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- et des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

auxquels peut s'ajouter au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou goodwill)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des États financiers. Ces éléments peuvent être ajustés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise

acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « Full Goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « goodwill partiel »).

Variation de pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêt, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 9.3.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.1.3. CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

2.1.3.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère.

Les états financiers consolidés du groupe présentés dans ce rapport ont été établis en euros qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.1.3.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle

différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

2.1.4. DETTES SUR OPTIONS CROISÉES DE RACHAT DE MINORITAIRES

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des promesses d'achat de leurs participations à un prix d'exercice généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures.

Le groupe enregistre initialement un « autre passif » au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La différence entre la dette au titre des promesses d'achat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Les promesses d'achat sont réévaluées annuellement ; les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont reconues également en capitaux propres. La variation de la dette liée à la promesse d'achat de minoritaires suit par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires.

2.1.5. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif

(ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat sous la ligne « Résultat des activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.2. ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Econocom est présenté dans la note 2.3 - Liste des principales sociétés consolidées.

2.2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les opérations d'investissement réalisées en 2017 renforcent la présence du groupe dans des secteurs clefs dotés d'un fort potentiel de croissance.

Les entrées dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après par activité.

Pour toutes ces opérations, les écarts d'acquisition sont déterminés de façon provisoire, conformément à la norme IFRS 3 révisée. Le groupe a effectué un premier exercice d'allocation du prix d'acquisition (PPA) et prévoit le cas échéant de le compléter dans les 12 mois suivant l'acquisition de chaque entité. La méthode du goodwill complet a été appliquée à toutes les transactions 2017 pour lesquelles le groupe n'a pas acquis la totalité du capital.

Le coût des quote-part acquises pour l'ensemble de ces opérations s'élève à 49,2 millions d'euros dont une part variable conditionnée à des critères de chiffre d'affaires ou de rentabilité. Les décaissements au titre de ces acquisitions s'élèvent à 50,0 millions d'euros (cf. note 18.2).

Par ailleurs, des options croisées d'achat et de vente ont été conclues avec les actionnaires minoritaires sur le capital restant de certaines sociétés acquises en 2017 pour une valeur totale de 22,1 millions d'euros (cf. note 2.4). Pour chacune d'elles, une dette a été constatée en contrepartie des capitaux propres et a été valorisée à partir des plans d'affaires et de la rentabilité future attendue.

Le montant total du goodwill reconnu sur l'exercice au titre de ces acquisitions atteint 60,0 millions d'euros (cf. note 9).

Les impacts cumulés sur le bilan des acquisitions, individuellement peu significatives, sont présentées ci-dessous :

	Notes	Cumul des justes valeurs des actifs acquis et passifs repris	Coût d'acquisition ¹	Goodwill complet	Impact des acquisitions
<i>en millions €</i>					
Goodwill	9	-	-	60,0	60,0
Actifs non courants		3,8	-	-	3,8
Actifs courants ²		67,0	-	-	67,0
Actifs des sociétés acquises		70,8	-	-	70,8
Passifs non courants		1,3	-	-	1,3
Passifs courants ²		58,2	-	-	58,2
Passifs des sociétés acquises		59,5	-	-	59,5
Situation nette acquise	15.4	11,3	-	-	11,3
<i>Dont part du groupe</i>		7,4	(49,2)	41,8	-
<i>Dont part des minoritaires</i>		3,9	-	18,2	22,1

¹ Voir note 18.2.

² Dont trésorerie nette acquise : + 5,9 millions d'euros.

Activité « Services »

LP – Digital Agency

À travers son satellite Alter Way, Econocom a acquis, en avril 2017, 100 % de LP Digital Agency, société de droit français. LP Digital Agency est un cabinet de conseil en stratégie digitale à destination des grands comptes et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 2 millions d'euros en 2017.

Groupe Jade (Northern Technology Investments LTD)

En juillet 2017, Econocom a pris le contrôle (85 %) du groupe britannique Jade Solutions à travers l'acquisition de la holding Northern Technology Investments Ltd (NTIL) et de ses trois filiales, de droit britannique également. Jade Solutions est spécialisée dans le « crowd-Wi-fi » et les solutions professionnelles de mobilité auprès des grands comptes, notamment dans le Retail et la Logistique. Le groupe Jade a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 12 millions de livres en 2017.

Groupe Aciernet

En juillet 2017, Econocom via son satellite Exaprobe a acquis 51 % de groupe Aciernet, groupe de droit français constitué de trois sociétés (dont une filiale aux Etats-Unis et une filiale au Canada). Aciernet est

un intégrateur français de solutions Réseaux et Sécurité disposant d'une expertise spécifique dans les grands datacenters. Partenaire Gold de Cisco, la société dispose de savoir-faire très complémentaires de ceux du groupe. Le groupe Aciernet a réalisé un chiffre d'affaires de 183 millions d'euros en 2017 et a connu une croissance significative portée par la bonne dynamique de ses principaux clients et son déploiement à l'international, notamment en Amérique du Nord.

Biboard

En août 2017, Econocom a racheté les activités de Biboard. Biboard est l'éditeur français d'une solution innovante de Business Intelligence. Le groupe Econocom collabore avec Biboard depuis plus d'un an en vue de l'intégration de sa solution digitale dans son portefeuille d'offres. L'acquisition de Biboard s'inscrit dans le développement de la création de valeur par le traitement de données collectées au sein du groupe. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros en 2017.

Activité « Products & Solutions »

BIS

En avril 2017, Econocom a acquis 100 % de BIS, groupe de droit néerlandais constitué de quatre

sociétés (dont trois aux Pays-Bas et une en Belgique) et intégrateur de solutions multimédias d'entreprise. Cette opération a permis à Econocom de renforcer son positionnement sur le segment dynamique du multimedia (digital signage, salles de visio-conférence, smart building...) et de déployer l'intégralité de son offre en développant de nouvelles solutions transversales dans la zone géographique du Benelux. Le groupe BIS compte plus de 220 collaborateurs et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 55 millions d'euros.

Energy Net

En octobre 2017, Econocom a acquis 80 % du capital d'Energy Net, société de droit allemand, distributeur et intégrateur B2B de solutions Apple dont le groupe est déjà partenaire. Grâce aux synergies attendues avec l'activité Technology Management & Financing, cette acquisition permet de lancer Outre-Rhin des solutions innovantes combinant matériels, applications et services, facturés en mode redevance. Energy Net a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 55 millions d'euros en 2017.

2.2.2. AUTRES PRISES DE PARTICIPATION

Le groupe a également acquis 40 % de JTRS, société de droit anglais, intégrateur de solutions digitales dans le secteur de l'éducation au Royaume-Uni. JTRS est consolidé par mise en équivalence. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 8 millions de livres en 2017.

Des options croisées d'achat et de vente ont été conclues avec les actionnaires minoritaires sur le capital restant évaluées à 0,3 million d'euros (cf. note 2.4).

2.2.3. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT

Helis - Acquisition d'un bloc complémentaire de titres

Le groupe a acquis 20 % complémentaires de la société Helis, portant sa participation à 65 %. Econocom détenait déjà le contrôle de cette entité.

Econocom Brasil - Acquisition d'un bloc complémentaire de titres

Le groupe a racheté les parts des associés fondateurs (soit 35,98 %) de la société Interadapt (renommée Econocom Brasil), portant sa participation à 92,85 %.

Aragon - Rachat des titres minoritaires suite à l'exercice de l'option croisée

Suite à l'exercice de sa promesse d'achat, Econocom via sa filiale française Digital Dimension a acquis l'intégralité du capital encore détenu par les associés minoritaires de la société Aragon.

Infeeny - Apport partiel d'actifs provenant de l'activité Services France

Les entités de la planète Econocom Services (Econocom Services et Econocom Osiatis France SAS) ont apporté à la société française Infeeny, satellite d'Econocom, leurs activités en outil de développement des technologies Microsoft. Suite à ces apports partiels d'actifs, la participation du groupe Econocom dans le capital d'Infeeny est passée de 81,3 % à 85 %.

Econcom Digital Security - Fusion des entités de l'activité « Sécurité »

Dans le cadre du regroupement des activités « Sécurité », Econocom a procédé à la fusion des quatre sociétés suivantes (Econocom Digital Security SAS, Clesys, ESR Consulting, Econocom Cyber Security) créant ainsi un acteur important dans le domaine de la cybersécurité avec plus de 150 ingénieurs spécialisés. Après fusion, la participation d'Econocom s'élève à 65,5 % en actions ordinaires et à 82,4 % en tenant compte des actions de préférence. Econocom bénéficie en effet d'actions de préférence, sans droit de vote attaché, donnant un droit à une priorité sur le dividende versé ainsi que sur les plus-values de cession.

Digital Dimension - Acquisition de la participation minoritaire de George Croix

En octobre 2017, le groupe a conclu un accord avec George Croix afin d'acquérir sa participation minoritaire dans Digital Dimension. Econocom possède dorénavant l'intégralité du capital de la société.

En conséquence, le pourcentage d'intérêt des filiales de Digital Dimension évolue également comme cela apparaît dans le tableau présenté en 2.3.

2.2.4. CRÉATION DE SOCIÉTÉS

Il n'y a pas eu de création significative de société en 2017.

2.2.5. ACTIVITÉS CÉDÉES OU ABANDONNÉES

Il n'y a pas eu d'activités significatives cédées ou abandonnées au cours de la période.

2.2.6. AJUSTEMENTS SUR ACQUISITIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les ajustements réalisés dans le délai de 12 mois suivant l'acquisition ont concerné le groupe Gigigo. Ces ajustements nets ont eu un impact de + 0,5 million d'euros dans la valorisation des goodwill (cf. note 9.2).

2.3. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les principales filiales du groupe, consolidées par intégration globale, sont les suivantes :

Pays	Nom	2017		2016	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Technology Management & Financing					
Allemagne	Econocom Deutschland GmbH	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Atlance SA / NV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Lease SA / NV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom SA (Espagne) ¹	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Etats-Unis	Econocom Corporation	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Atlance SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Cineolia SAS	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
France	Econocom France SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Irlande	Econocom Digital Finance Limited	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Econocom International Italia SpA ¹	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-bas	Econocom Nederland BV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-bas	Econocom Public BV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pologne	Econocom Polska SP z.o.o	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom Ltd	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Products & Solutions					
Allemagne	Energy Net	80,00 %	80,00 %	NA	NA
Belgique	Econocom Products & Solutions Belux SA / NV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Caverin	66,66 %	66,66 %	66,66 %	66,66 %

¹ Econocom International Italia SpA intervient également dans les activités « Services » et « Products & Solutions » et Econocom SA (Espagne) intervient dans l'activité « Services ».

Principales filiales du groupe (suite) :

Pays	Nom	2017		2016	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
France	Econom Products & Solutions SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econom PSF SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas, Belgique	Groupe BIS	100,00 %	100,00 %	NA	NA
Services					
Autriche	Econom Austria GmbH (ex. Osiatis Compute Services)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econom Managed Services SA / NV	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	Groupe Econom Brasil (Interadapt)	92,85 %	92,85 %	56,87 %	56,87 %
Espagne	Com 2002 SL Nexica ³	100,00 %	100,00 %	50,10 %	100,00 %
Espagne	Econom Proyectos S.L. (ex. Econom Ermestel S.L.) ²	0,00 %	0,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econom Servicios (ex Econom Osiatis S.A.) ²	96,51 %	96,51 %	95,10 %	95,10 %
Espagne, Brésil, Mexique	Groupe Gigigo ³	69,99 %	69,99 %	35,07 %	69,99 %
France / Etats Unis / Canada	Groupe Aciernet	45,90 %	51,00 %	NA	NA
France	Groupe Alterway	64,45 %	64,45 %	64,45 %	64,45 %
France	Aragon eRH ³	100,00 %	100,00 %	33,40 %	66,67 %
France	ASP Serveur SAS ³	80,00 %	80,00 %	40,08 %	80,00 %
France	Clesys SAS ¹	0,00 %	0,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Digital Dimension SAS ³	100,00 %	100,00 %	50,10 %	50,10 %
France	Econom Cyber Security SA ¹	0,00 %	0,00 %	88,95 %	88,95 %
France	Econom Digital Security SAS ¹	65,50 %	65,50 %	55,00 %	55,00 %
France	Econom Services SAS ¹	0,00 %	0,00 %	100,00 %	100,00 %
France	ESR SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Exaprobe SAS	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
France	Helis SAS	65,00 %	65,00 %	45,00 %	45,00 %
France	Groupe Infeeny (ex. MCNext)	85,04 %	85,04 %	81,30 %	81,30 %
France	Groupe Mobis SAS (Rayonnance) ³	85,00 %	85,00 %	42,58 %	85,00 %
France	Econom Osiatis France SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Pays	Nom	2017		2016	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
France	Econocom Osiatis Ingénierie SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg, France, All, Roumanie, Etats-Unis	Groupe SynerTrade ³	90,00 %	90,00 %	45,09 %	90,00 %
Italie / Pologne	Groupe Bizmatica	70,00 %	70,00 %	70,00 %	70,00 %
Italie	Asystel italia	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %
Royaume Uni	Groupe NTIL (Jade)	85,00 %	85,00 %	NA	NA
Holdings					
Belgique	Econocom Finance SNC	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

¹ En France, les entités Econocom Cyber Security SA et Clesys ont fusionné dans Econocom Digital Security SAS et l'entité Econocom Services a fusionné dans Econocom Osiatis au cours de l'exercice 2017.

² En Espagne, l'entité Econocom Proyectos S.L. a fusionné dans Econocom Servicios au cours de l'exercice 2017

³ Variation du taux d'intérêt suite au rachat par Econocom Group de l'intégralité du capital de l'entité Digital Dimension.

Au 31 décembre 2017, il n'y a qu'une participation dans une entreprise associée (JTRS Limited). Celle-ci est mise en équivalence :

Pays	Nom	Pourcentage d'intérêt retenu en consolidation	
		2017	2016
France	Norcod Solutions Santé SAS	NA	33,77 %
Royaume-Uni	JTRS limited	40,00 %	NA %

Cette entité n'est pas significative au regard des agrégats du groupe.

2.4. DETTES SUR ACQUISITIONS

Les dettes d'acquisition regroupent les options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires, les compléments de prix et les paiements différés.

À fin 2017, le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires d'options de vente) sur les titres restants qui doivent lui permettre d'acquérir tout ou partie du capital des entités

suivantes : Alterway, ASP Serveur, Asystel Italia, Bizmatica, Cineolia, Caverin, Econocom Digital Security, Energy Net, Exaprobe, Gigigo, Helis, JTRS, NTIL (JADE), Mobis (Rayonnance), Infeeny (ex. MC Next) et SynerTrade. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires.

Le tableau ci-après présente les variations de dettes sur acquisitions sur la période.

en millions €	Notes	Options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires	Compléments de prix	Paiements différés	Total Dettes sur acquisition	Part courante	Part non courante
31 déc 16		80,6	3,7	2,8	87,1	4,6	82,5
Augmentation par capitaux propres ou goodwill		22,4	0,6	0,2	23,2	-	-
Décassement		(2,2)	(1,8)	(1,9)	(5,9)	-	-
Variation de juste valeur par capitaux propres		(1,3)	-	-	(1,3)	-	-
Variation de juste valeur par résultat non courant ¹	5	-	(1,5)	(0,1)	(1,6)	-	-
Variation de juste valeur par résultat courant ²		0,3	-	-	0,3	-	-
31 déc 17		99,8	1,0	1,0	101,8	13,2	88,6

¹ La contrepartie de ces variations de valeur est constatée sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants »

² La contrepartie de ces variations de valeur est constatée dans le résultat opérationnel courant. Ce poste correspond à des contrats d'options accordés à des salariés sur les titres d'entités contrôlées par Econocom. Ces options sont traitées selon IFRS 2 – paiement en actions, avec dénouement en trésorerie, puisque le groupe Econocom est engagé à racheter les titres à terme.

Les promesses d'achat des intérêts minoritaires sont classées dans la catégorie des « autres passifs » et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Elles sont évaluées sur base des niveaux estimés de performances futures des

sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

Les compléments de prix et les paiements différés sont classés dans les passifs financiers (cf. note 13.3).

3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité du Président, principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur. Les

activités opérationnelles du groupe sont organisées en 3 secteurs opérationnels stratégiques qui permettent leur agrégation : Technology Management & Financing, Products & Solutions et Services, qui se décomposent de la manière suivante :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantations pays
Technology management & financing	Solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.	Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suisse.
Products & solutions	Prestations allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.	Belgique, France, Italie, Luxembourg, Espagne.
Services	Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales.	Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Mexique, Suisse.

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres ; ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans leurs environnements économiques et géographiques.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

3.1. INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

en millions €	Technology Management & Financing	Services	Products & Solutions	Total des secteurs opérationnels	Total
2017 Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires des clients externes	1 378,7	1 006,6	594,4	2 979,7	2 979,7
Chiffre d'affaires interne opérationnel	20,6	95,2	81,5	197,3	197,3
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 399,3	1 101,8	675,9	3 177,0	3 177,0
Résultat opérationnel courant des activités¹	92,4	43,4	18,6	154,4	154,4
Amortissement des actifs incorporels d'acquisition	(2,0)	(2,2)	-	(4,2)	(4,2)
Résultat opérationnel courant des activités	90,4	41,2	18,6	150,2	150,2

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition (clientèle ECS et marque Osiatis).

en millions €	Technology Management & Financing	Services	Products & Solutions	Total des secteurs opérationnels	Total
2016 Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires des clients externes	1 259,0	802,3	474,9	2 536,2	2 536,2
Chiffre d'affaires interne opérationnel	17,6	68,1	77,6	163,3	163,3
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 276,6	870,4	552,5	2 699,5	2 699,5
Résultat opérationnel courant des activités¹	80,2	46,4	13,7	140,3	140,3
Amortissement des actifs incorporels d'acquisition	(2,0)	(2,2)	-	(4,2)	(4,2)
Résultat opérationnel courant des activités	78,2	44,2	13,7	136,1	136,1

¹ Avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition (clientèle ECS et marque Osiatis).

Les transactions internes concernent :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions soient faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel ;

- des refacturations de frais financiers.

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Il correspond au Résultat opérationnel avant autres charges et produits opérationnels non courants et amortissements des actifs incorporels d'acquisition.

3.2. INFORMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions €	Chiffre d'affaires par zone géographique (origine)	
	2017	2016
France	1 595,9	1 362,5
Benelux	346,9	344,4
Europe du Sud et Maroc	589,5	476,0
Europe du Nord et de l'Est / Amériques	447,4	353,3
Total	2 979,7	2 536,2

4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant, correspondant au résultat opérationnel retraité des autres produits et charges non courants, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

4.1. PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les produits des activités poursuivies par métier se répartissent comme suit :

en millions €	2017	2016
Technology Management & Financing	1 378,7	1 259,0
Services	1 006,6	802,3
Products & Solutions	594,4	474,9
Total des produits des activités poursuivies	2 979,7	2 536,2

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au groupe de manière probable ;
- le montant des revenus et des coûts engagés ou à engager concernant la transaction peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Ils se composent de :

Ventes de biens (Products & Solutions et Services)

Ces ventes de biens sont comptabilisées conformément à la norme IAS 18.

Le revenu est réputé reconnu au moment de la livraison du bien et du transfert des titres de propriété, ce qui nécessite que soient remplies les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

En pratique, les ventes de biens sont comptabilisées à l'émission du bon de livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Ventes de location-financement (Technology Management & Financing)

Conformément à la norme IAS 17, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon la typologie du contrat (cf. paragraphe 4.1.2).

Ventes de prestations de services (Services)

Les produits provenant d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés conformément à la norme IAS 18.

On peut distinguer deux types de contrats principaux :

Les contrats au forfait

Les contrats au forfait portent sur des affaires pour lesquelles le groupe s'engage à délivrer une prestation définie pour un prix fixe. Les affaires significatives sont découpées en phases et le chiffre d'affaires correspondant aux prestations de chaque phase est reconnu au fur et à mesure de leur avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les contrats en régie

Les contrats en régie portent sur des affaires pour lesquelles le groupe s'engage à livrer une prestation contre remboursement des coûts autorisés ou autrement définis, plus un pourcentage de ces coûts ou une rémunération fixe.

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente.

4.1.2. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Technology Management & Financing sont des contrats de type location-financement (Financial Lease), mais cette activité peut être amenée à signer ponctuellement des contrats de type location simple (Operating Lease).

4.1.2.1. Les contrats de location-financement

Le groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les critères détaillés dans les paragraphes 7 à 12 de la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages

inhérents à la propriété. Pour qualifier ce transfert des risques et avantages justifiant le classement d'un contrat de location comme un contrat de location-financement, le groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie économique de l'actif, même s'il n'y a pas de transfert de propriété. A la date du début du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit s'élever à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué. Les seuils utilisés s'inspirent de ceux de la norme ASC 840 en USGAAP, soit 85 % de la juste valeur de l'actif loué et 75 % de la durée de vie économique. En pratique, le groupe ayant pour politique de faire exceptionnellement appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple sont peu fréquents.

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont le modèle économique est le suivant:

- ces contrats et les matériels sous-jacents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels ;
- cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location ;
- les loyers dûs par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi déchargé du risque d'insolvabilité de ses clients.

Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à la date de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'il honore son engagement de rachat. Dans certains cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Econocom agit en qualité de bailleur distributeur et reconnaît ainsi une marge dès l'origine du contrat sur le principe des paragraphes 42 à 46 de la norme IAS 17. Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et

l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IAS 17 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. Les dispositions de nos conditions générales de location définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de livraison.

Les contrats sont comptabilisés comme suit :

Bilan

Pour chaque contrat de location, l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués (défini en note 11.1) est porté à l'actif du bilan et l'engagement brut de valeur résiduelle financière (défini en note 11.2) est porté au passif du bilan.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimums (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location).

Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement.

Les effets d'actualisation n'impactent que les postes d'engagement brut de valeur résiduelle financière (cf. note 11.2) et d'intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (cf. note 11.1).

Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif.

L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée.

4.1.2.2. Les contrats de location simple

Le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location puisqu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif.

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

4.1.2.3. Les prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

4.2. FRAIS DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2017	2016
Salaires et traitements	(402,1)	(365,3) ^a
Charges sociales	(148,1)	(135,6) ^a
Autres charges de personnel	(10,5)	(12,2)
Total	(560,7)	(513,2)

^a Une subvention française (le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été reclassée des salaires et traitements vers les charges sociales en prévision de l'allègement de cotisations patronales prévu pour remplacer cette subvention à compter de 2019.

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies, incluses dans les autres charges de personnel, concernent les filiales en France, en Italie, en Belgique et en Autriche. Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

4.3. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées soit en moins des coûts (salaires par exemple), soit dans les autres produits et charges d'exploitation, selon leur nature.

Les subventions publiques ne sont comptabilisées que lorsque le groupe a une assurance certaine qu'il les recevra. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (ou subventions d'investissement) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif. Les subventions liées au résultat sont reconnues en compensation des coûts qu'elles couvrent.

Crédits d'impôt assimilables à des subventions pour la recherche et Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en fonction du traitement fiscal appliqué dans chaque pays :

- si le crédit d'impôt est calculé uniquement sur la base de dépenses précises, s'il ne modifie pas le calcul du résultat taxable de la filiale, s'il n'est pas limité par la dette d'impôt de cette dernière et s'il peut être remboursé en trésorerie, alors il

correspond à une subvention au sens d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et est comptabilisé en résultat opérationnel ;

- sinon, il est comptabilisé en impôt.

Les crédits d'impôts français dénommés « Crédit d'Impôt Recherche (CIR) » et « Crédit pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) » sont comptabilisés comme des subventions publiques.

4.4. CHARGES EXTERNES

Les charges externes se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2017	2016
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(56,6)	(49,9)
Services extérieurs (loyers, entretiens, assurances, ...)	(37,5)	(33,1)
Commissions agents	(27,1)	(26,0)
Autres charges externes (sous-traitances, relations publiques, transports, ...)	(73,3)	(62,1)
Total	(194,5)	(171,1)

4.5. DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2017	2016
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce ¹	(14,2)	(12,3)
Immobilisations corporelles données en location	(0,6)	(0,7)
Immobilisations corporelles : autres immobilisations	(11,5)	(8,6)
Dotations aux amortissements¹	(26,3)	(21,6)
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	(1,4)	10,4
Total	(27,7)	(11,2)

¹ Dont 4,2 millions d'euros (en 2016 et 2017) au titre des amortissements des actifs incorporels d'acquisition.

4.6. PERTE NETTE DE VALEUR SUR ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>en millions €</i>	2017	2016
Perte de valeur sur stocks	(6,3)	(2,1)
Reprise de perte de valeur sur stocks	4,0	6,6
Perte nette / Gain net - stocks	(2,2)	4,5
Perte de valeur sur créances douteuses	(8,7)	(6,4)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	7,0	7,2
Gains et pertes sur réalisations de créances	0,6	(0,7)
Pertes nettes / gains nets - créances commerciales	(1,1)	0,1
Gains et pertes sur réalisations d'autres actifs	(3,2)	(3,9)
Total	(6,4)	0,7

4.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS

Les autres produits et charges d'exploitation courants se décomposent comme suit :

<i>en millions €</i>	2017	2016
Refacturations et indemnités reçues	13,1	8,6
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,5)	(1,2)
Refacturations et indemnités versées	(3,3)	(1,6)
Total	9,3	5,8

4.8. RÉSULTAT FINANCIER OPÉRATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature :

<i>en millions €</i>	2017	2016
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	12,6	12,0
Produits financiers opérationnels divers	0,9	0,4
Total produits financiers opérationnels	13,5	12,4
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(9,5)	(5,3)
Charges financières opérationnelles diverses	(1,7)	(2,1)
Différence de change	(1,4)	(1,1)
Total charges financières opérationnelles	(12,6)	(8,5)
Total	0,9	3,9

Les produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing résultent de la désactualisation sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles financières, des intérêts résiduels du groupe ainsi que des encours de location.

Les différences de change nettes au résultat portent principalement sur la fluctuation monétaire des GBP et USD.

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent notamment :

- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les coûts liés aux différentes opérations de croissance externes (honoraires d'acquisitions) ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité ;
- les variations de valeur sur les dettes d'acquisition (compléments de prix) ; les variations de valeurs des options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres.

<i>en millions €</i>	2017	2016 ajusté ¹
Coûts liés à des réorganisations	(17,3)	(10,0)
Coûts liés à des acquisitions	(2,2)	(1,2)
Autres charges	(3,9)	(1,1)
Autres charges opérationnelles	(23,4)	(12,3)
Autres produits	3,6	-
Autres produits opérationnels	3,6	-
Total	(19,9)	(12,3)

¹ Ajusté du changement de méthode comptable sur les variations de juste valeur des dettes sur options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires qui sont désormais reconnues en capitaux propres : l'application rétrospective de ce changement conduit à reclasser en capitaux propres le produit net des variations de juste valeur qui s'élevait à fin 2016 à 5,5 millions d'euros.

Les coûts liés aux réorganisations résultent des plans d'amélioration de la performance menée au cours de l'exercice. Les coûts liés à des acquisitions correspondent aux différentes opérations de croissance externe.

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les dotations/reprises suivantes :

<i>en millions €</i>	2017	2016 ajusté
Dotations aux provisions pour risques	(2,8)	(5,0)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(0,9)	-
Reprises sur provisions pour risques	5,2	3,7
Reprises sur provisions pour dépréciation	0,7	0,5

6. RÉSULTAT FINANCIER

<i>en millions €</i>	2017	2016
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Autres produits financiers	0,2	0,5
Produits financiers	0,2	0,5
Charges d'intérêt sur emprunts obligataires	(6,5)	(7,6)
Perte sur rachats d'ORNANE ¹	(0,3)	(4,5)
Amortissement accéléré des frais d'Émission ¹	(0,5)	-
Charges de dettes long terme	(0,3)	(0,4)
Composante financière des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	(0,7)	(0,7)
Intérêts sur financements à court terme	(1,4)	(2,1)
Charges financières d'affacturage	(2,8)	(2,4)
Autres charges financières	(0,2)	(0,2)
Charges financières	(12,7)	(17,9)
Autres charges et produits financiers	(12,5)	(17,4)
ORNANE – ajustement à la juste valeur du dérivé ¹	4,1	(37,9)
Résultat financier	(8,4)	(55,3)

¹ A fin 2017, les éléments non récurrents sont composés de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE pour + 4,1 millions d'euros. Par ailleurs, le rachat par Econocom de 2 698 900 ORNANE génère un coût de 0,3 million d'euros (avant prise en compte de l'économie d'impôt correspondante de 3,2 millions d'euros) et la conversion anticipée de 10 050 928 ORNANE entraîne une charge d'amortissement accéléré des frais d'émissions de 0,5 million d'euros.

Retraité de ces éléments non récurrents, le résultat financier s'élève à (11,7) millions d'euros en légère amélioration de 1,3 million d'euros par rapport aux (13) millions d'euros de 2016.

7. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts

d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

7.1. COMPTABILISATION DE L'IMPÔT COURANT ET DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ

en millions €	Notes	2017	2016 ajusté
Impôt courant		(35,4)	(36,4)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	16	1,1	0,5
Impôt différé	7.2	3,1	0,2
Total		(31,2)	(35,7)

Rationalisation du taux d'impôt

en millions €	2017	2016 ajusté
Résultat avant impôt	121,9	68,6
Impôt sur le résultat	(31,2)	(35,7)
Taux effectif d'impôt rapporte au résultat avant impôt	25,6 %	52,1 %
Taux effectif d'impôt sur le résultat retraité	25,0 %	29,7 %

La charge d'Impôt sur les Sociétés s'établit à 24,6 millions d'euros auxquels s'ajoutent 6,6 millions d'euros de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) et d'IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive en Italie), soit un total de 31,2 millions d'euros.

Compte tenu d'un résultat avant impôt publié de 121,9 millions d'euros, le Taux Effectif d'Impôt (TEI) publié atteint 25,6 % (52,1 % à fin 2016) ; retraité de l'ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE (un produit de + 4,1 millions d'euros non taxable en 2017 vs une charge de 37,9 millions d'euros non déductible en 2016), le TEI retraité ressort à 25,0 % en 2017 (29,7 % en 2016).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

en millions €	2017	2016 ajusté
Résultat avant impôt	121,9	68,6
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (2017 et 2016 : 33,99 %)	(41,4)	(23,3)

Rapprochement

en millions €	2017	2016 ajusté
Impacts relatifs à la variation de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE	1,4	(12,9)
Impact relatif aux rachats d'ORNANE	3,1	1,1
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(2,0)	(4,2)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	1,0	3,5
Régularisation d'impôt courant et différé	(0,2)	(0,3)
Effet des taxes en charge d'impôts ¹	(6,6)	(6,1)
Effet des taux d'impôt étrangers et de leurs changements	6,9	5,4
Crédits d'impôts et assimilés ²	9,6	4,8
Autres différences permanentes	(3,0)	(3,7)
Total des différences	10,2	(12,4)
Charge réelle d'impôt	(31,2)	(35,7)

¹ Les taxes classées en charge d'impôts correspondent aux taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS12. Il s'agit chez Econocom de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée en France (nette d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive) en Italie.

² La variation s'explique en partie par l'effet du suramortissement fiscal en Italie (« Superammortamento ») permettant à Econocom de bénéficier d'une économie d'impôt complémentaire.

7.2. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

<i>en millions €</i>	31 déc. 16	Produit / charge de l'exercice (résultat)	Autres éléments du résultat global (capitaux propres)	Reclassements	Variation de périmètre	31 déc. 17
Engagements de retraite	13,3	(2,1)	(0,6)	-	-	10,6
Différences temporelles sur provisions	3,5	(0,7)	-	0,4	0,6	3,8
Autres actifs et passifs	8,3	0,8	(0,2)	(0,2)	-	8,7
Reportes fiscaux déficitaires	8,2	3,3	-	0,1	0,2	11,8
Effet de la compensation IDA/IDP	(19,4)	-	-	4,7	-	(14,7)
Total Actifs d'impôts différés	13,9	1,3	(0,8)	5,0	0,8	20,2
Imposition différée sur l'activité TMF	(15,3)	(0,5)	-	-	-	(15,8)
Actifs incorporels amortissables	(10,0)	1,4	-	(0,2)	-	(8,8)
Autres actifs et passifs	(0,4)	0,9	-	(0,1)	-	0,4
Effet de la compensation IDA/IDP	19,4	-	-	(4,7)	-	14,7
Total Passifs d'impôts différés	(6,3)	1,8	-	(5,0)	-	(9,5)
Solde net d'impôts différés	7,6	3,1	(0,8)	-	0,8	10,7

<i>en millions €</i>	2017	2016
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	5,2	4,4
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	5,5	3,2
Solde net d'impôts différés	10,7	7,6

Actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires

Au 31 décembre 2017, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :

<i>en base et en millions €</i>	2017	2016
2018	-	-
2019	0,1	-
2020	-	0,8
Au-delà	2,5	0,7
Sans limite	103,4	87,7
Total	106,0	89,2

La hausse des reports fiscaux déficitaires concerne principalement Econocom Group suite aux opérations de rachats d'Ornane et d'abandon de créance.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au titre de reports déficitaires s'élèvent à 16,5 millions d'euros contre 20,1 millions d'euros en 2016, en baisse suite aux effets de changements de taux en France et en Belgique alors que la base reste stable à 64,2 millions d'euros contre 63,3 millions d'euros.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dûs sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où il contrôle la politique de distribution de dividendes de celles-ci. Dans le cas où il perdrait le contrôle de ces filiales, la charge d'impôt relative à la distribution de dividendes serait de 8,2 millions d'euros.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net, par du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en excluant prorata temporis des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Résultat par action

<i>en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions</i>	2017	2016 ajusté ^b
Résultat net consolidé part du groupe	86,4	33,4
Résultat net consolidé récurrent part du groupe ¹	94,5	83,0
Nombre moyen d'actions en circulation ^a	232 763 830	215 443 594
Résultat net par action, part du groupe (en €)	0,371	0,155
Résultat net récurrent par action, part du groupe ¹ (en €)	0,406	0,385

¹ Le résultat net récurrent part du groupe correspond au résultat net part du groupe, avant prise en compte des éléments suivants :

- amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et charges opérationnels non courants, nets des effets fiscaux ;
- ajustements à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE ;
- autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

^a L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mai 2017 a approuvé la division par deux des actions Econocom Group (split de l'action). Dans un souci de simplification, l'information financière sur le résultat par action présentée dans cette annexe est retraitée rétrospectivement pour tenir compte sur la période passée de la division par deux des actions.

^b Changement de méthode : les variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires sont dorénavant reconnues en capitaux propres ; ce changement de méthode étant d'application rétrospective, les 5,5 millions d'euros de reprises de dettes bonifiant les « autres produits et charges opérationnels non courants » en 2016 sont ici retraités (cf. note 1).

Résultat dilué par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions	2017	2016 ajusté ^b
Résultat net dilué part du groupe	86,4	33,4
Nombre moyen d'actions en circulation	232 763 830	215 443 594
Impact des stocks options	3 830 772	3 795 454
Impact des actions gratuites	359 943	267 142
Impact des ORNANE ¹	-	-
Nombre moyen dilué d'actions en circulation ^a	236 954 545	219 506 190
Résultat net dilué par action part du groupe (en €)	0,365	0,152

¹ Le nombre d'ORNANE était de 12 768 688 à fin 2016, donnant accès à 25 537 376 actions (après split de l'action). Au cours l'exercice 2017, l'ORNANE a été converti intégralement.

^a L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 mai 2017 a approuvé la division par deux des actions Econocom Group (split de l'action). Dans un souci de simplification, l'information financière sur le résultat par action présentée dans cette annexe est retraitée rétrospectivement pour tenir compte sur la période passée de la division par deux des actions.

^b Changement de méthode : les variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires sont dorénavant reconnues en capitaux propres ; ce changement de méthode étant d'application rétrospective, les 5,5 millions d'euros de reprises de dettes bonifiant les « autres produits et charges opérationnels non courants » en 2016 sont ici retraités (cf. note 1).

La charge relative aux stock-options reconnue en résultat n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

9. ÉCARTS D'ACQUISITION ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

9.1. DÉFINITION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) comme correspondant à ses trois activités : Technology Management & Financing, Services et Products & Solutions.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

9.2. ALLOCATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour les besoins des tests de dépréciation, réalisés chaque année au 31 décembre, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

En 2017, les goodwill liés aux sociétés acquises ont été affectés à l'UGT Services pour les sociétés LP Digital Agency, Jade, Aciernet ainsi que le fonds de commerce Biboard et à l'UGT Products & Solutions pour les sociétés BIS et Energynet.

<i>en millions €</i>	Technology Management & Financing	Services	Products & Solutions	Total
2017				
Écarts d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2017	114,6	405,7	18,8	539,1
Ajustements sur coût d'acquisition	-	0,5	-	0,5
Acquisitions	-	41,5	18,5	60,0
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	-	(0,8)	-	(0,8)
Dépréciation	-	-	-	-
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2017	114,6	446,9	37,3	598,8
dont montant brut	114,6	451,2	37,3	603,1
dont dépréciation cumulée	-	(4,3)	-	(4,3)

En 2016, les goodwill liés aux sociétés acquises ont été affectés à l'UGT TMF s'agissant de la société Cinéolia, à l'UGT Services pour les sociétés MC NEXT (devenue Infeeny), Asystel Italia et Gigigo et à l'UGT Products & Solutions pour la société Caverin.

<i>en millions €</i>	Technology Management & Financing	Services	Products & Solutions	Total
2016				
Écarts d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2016	108,7	360,2	14,6	483,5
Ajustements sur coût d'acquisition	-	0,5	-	0,5
Acquisitions	5,9	43,9	4,2	54,0
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	-	1,1	-	1,1
Dépréciation	-	-	-	-
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2016	114,6	405,7	18,8	539,1
dont montant brut	114,6	410,0	18,8	543,4
dont dépréciation cumulée	-	(4,3)	-	(4,3)

9.3. TESTS DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les tests de dépréciation consistent à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme, construits sur un horizon maximal de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de la valeur est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redvient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

A la cession d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

Conclusion des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

	2017		2016	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Technology Management & Financing	8,00 %	1,00 %	7,70 %	1,00 %
Services	8,00 %	1,50 %	7,70 %	1,50 %
Products & Solutions	8,00 %	1,00 %	7,70 %	1,00 %

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital ont été revues en accord avec l'ensemble des données globales de marché.

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il convient de souligner que le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le plan d'affaires est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

en millions €	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux de trésorerie
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	(1,0 %)	+ 0,5 %	(0,5 %)	(10 %)
Technology Management & Financing	(113,9)	152,5	52,8	(45,8)	(157,7)
Services	(92,6)	126,7	44,5	(38,1)	(177,1)
Products & Solutions	(25,8)	34,5	11,9	(10,4)	(42,5)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à + 1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;

- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 10 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

10.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre 3 et 7 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre 3 et 7 ans.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (Multi-period Excess Earning Method) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

La marque Osiatis a été valorisée selon la méthode réalisée à partir d'une approche d'évaluation assise sur des redevances futures, ces redevances représentant des pourcentages de chiffre d'affaires et d'EBIT cohérents avec les comparables du marché.

Durée d'utilité	En années
Fonds de commerce amortissable	3 - 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 - 7
Systèmes d'information	3 - 7
Marque Osiatis	4

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie en dehors des écarts d'acquisitions présentés en note 9.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2017

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2016	54,2	35,5	62,2	3,0	154,9
Acquisitions	-	4,6	20,0	0,9	25,4
Cessions	-	(1,6)	(1,4)	(0,8)	(3,7)
Variations de périmètre	-	0,1	0,5	3,6	4,2
Transferts et autres	-	0,8	(0,3)	0,2	0,7
Valeur brute au 31 décembre 2017	54,2	39,4	81,0	6,9	181,5
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(21,6)	(28,9)	(34,8)	(2,0)	(87,3)
Dotations	(4,4)	(3,0)	(6,2)	(0,6)	(14,2)
Cessions	-	1,6	0,6	0,8	3,0
Variations de périmètre	-	(0,1)	-	(2,9)	(3,0)
Transferts et autres	-	0,3	(0,7)	-	(0,4)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	(26,0)	(30,1)	(41,1)	(4,7)	(101,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	32,6	6,6	27,4	1,0	67,6
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	28,2	9,3	39,9	2,2	79,6

Les fonds de commerce, marques et portefeuilles clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise, amorties sur les durées d'amortissement présentées plus haut.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leurs durées de validité.

Les systèmes d'information sont essentiellement issus de développements réalisés par le groupe et les sociétés qui le rejoignent, et sont amortis selon les durées mentionnées plus haut.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2016

<i>en millions €</i>	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2015	53,4	31,1	56,3	3,4	144,2
Acquisitions	-	2,4	11,4	0,5	14,3
Cessions	-	(0,2)	(0,9)	(5,1)	(6,2)
Variations de périmètre	-	0,6	2,2	0,1	2,9
Transferts et autres	0,8	1,6	(6,8)	4,1	(0,3)
Valeur brute au 31 décembre 2016	54,2	35,5	62,2	3,0	154,9
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(16,2)	(26,2)	(35,0)	(2,7)	(80,1)
Dotations	(4,4)	(2,7)	(4,9)	(0,3)	(12,3)
Cessions	-	0,1	0,5	4,9	5,5
Variations de périmètre	-	(0,3)	(0,7)	(0,1)	(1,1)
Transferts et autres	(1,0)	0,2	5,3	(3,8)	0,7
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(21,6)	(28,9)	(34,8)	(2,0)	(87,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	37,2	4,9	21,3	0,7	64,1
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	32,6	6,6	27,4	1,0	67,6

10.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	En années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	5 – 10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériels de transport	4 – 7
Mobilier	5 – 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés

par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation » ou dans les « Produits des activités ordinaires » si cette cession intervient dans le cadre du cycle d'exploitation.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges de dettes long terme » inclus dans la note 6 détaillant le résultat financier.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2017

<i>en millions €</i>	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2016	27,7	58,2	11,9	3,9	5,4	107,1
Acquisitions	1,9	8,7	4,5	3,6	-	18,7
Cessions	(0,3)	(3,5)	(1,8)	(0,4)	(0,2)	(6,2)
Variations de périmètre	0,4	0,2	0,2	6,6	-	7,4
Écarts de conversion	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	(3,6)	5,2	2,2	(2,4)	(1,0)	0,4
Valeur brute au 31 décembre 2017	26,1	68,7	17,0	11,3	4,2	127,3
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(10,8)	(43,3)	(8,0)	(0,2)	(3,4)	(65,7)
Dotations	(1,2)	(7,9)	(1,7)	(0,7)	(0,6)	(12,1)
Cessions	0,2	3,3	1,5	0,4	-	5,5
Variations de périmètre	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(5,4)	-	(6,0)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	0,1	0,1
Écarts de conversion	-	0,1	-	-	-	0,1
Transferts et autres	1,5	(0,9)	(1,8)	(0,2)	0,5	(0,9)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	(10,5)	(48,9)	(10,2)	(6,0)	(3,3)	(78,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	16,9	14,9	3,9	3,7	2,0	41,4
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	15,6	19,9	6,8	5,3	0,9	48,4

Les autres immobilisations correspondent à des immobilisations en cours.

Par ailleurs, le groupe comptabilise à son bilan dans les immobilisations corporelles les actifs loués en location-financement :

<i>en millions €</i>	Valeur Brute 2017	Valeur Nette 2017	Valeur Brute 2016	Valeur Nette 2016
Constructions	5,1	1,2	5,1	1,3
Mobilier et Matériel roulant	8,2	3,3	3,7	1,5

La dette et les décaissements futurs liés à ces contrats sont présentés en note 14.2 et 19.2.4.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2016

<i>en millions €</i>	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2015	26,9	44,9	9,9	4,9	1,9	88,5
Acquisitions	3,5	10,6	1,2	3,5	-	18,8
Cessions	(3,0)	(0,3)	(0,2)	(0,3)	-	(3,8)
Variations de périmètre	0,2	1,3	0,8	-	2,2	4,5
Écarts de conversion	-	(0,2)	0,1	-	-	(0,1)
Transferts et autres	0,1	1,9	0,1	(4,2)	1,3	(0,8)
Valeur brute au 31 décembre 2016	27,7	58,2	11,9	3,9	5,4	107,1
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(12,3)	(37,0)	(7,0)	(0,3)	(1,8)	(58,4)
Dotations	(1,5)	(6,0)	(1,0)	-	(0,8)	(9,3)
Cessions	2,2	0,3	0,1	-	-	2,6
Variations de périmètre	(0,1)	(0,7)	(0,1)	-	-	(0,9)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	0,2	-	-	-	0,2
Transferts et autres	0,9	(0,1)	-	0,1	(0,8)	0,1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(10,8)	(43,3)	(8,0)	(0,2)	(3,4)	(65,7)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	14,6	7,9	2,9	4,6	0,1	30,1
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	16,9	14,9	3,9	3,7	2,0	41,4

10.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents ainsi que les dépréciations durables sont comptabilisés en résultat.

<i>en millions €</i>	Participations dans des sociétés non consolidées ¹	Participations dans des sociétés mises en équivalence ²	Autres immobilisations financières ³	Total
Solde au 31 décembre 2015	0,8	0,5	22,9	24,2
Variation de BFR ⁴	-	-	0,7	0,7
Augmentations	0,6	-	1,7	2,3
Remboursements / Cessions	-	-	(0,8)	(0,8)
Variations de périmètre	-	-	0,7	0,7
Écarts de conversion	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	(0,2)	(0,2)
Résultat des participations mises en équivalence	-	(0,2)	-	(0,2)
Solde au 31 décembre 2016	1,4	0,3	25,0	26,7
Variation de bfr ⁴	-	-	1,6	1,6
Augmentations	-	-	2,7	2,7
Remboursements / Cessions	-	-	(0,5)	(0,5)
Variations de périmètre	0,1	0,1	0,2	0,4
Écarts de conversion	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	-	-
Résultat des participations mises en équivalence	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	1,5	0,4	29,0	30,9

¹ Il s'agit de participations du groupe dans des entités non contrôlées pour 1,5 million d'euros, dont principalement 0,7 million d'euros de titres Histoverly, 0,5 million d'euros de titres Kartable et 0,2 million d'euros de titres Magic Makers.

² Au 31 décembre 2017, il n'y a qu'une seule entité mise en équivalence (JTRS). En 2016, il s'agissait des titres Norcod Solutions Santé, entité désormais en liquidation.

³ Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements.

⁴ Les variations de BFR correspondent à des décaissements nets au titre des cautions sur opérations d'affacturage, classés en variation du besoin en fonds de roulement dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

Echéancier des immobilisations financières

2017 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	1,5	1,5
Participations dans des sociétés mises en équivalence	-	-	0,4	0,4
Dépôts de garanties – affacturage	18,6	-	-	18,6
Autres participations	-	-	4,4	4,4
Autres dépôts et cautionnements	2,0	4,0	-	6,0
Total	20,6	4,0	6,3	30,9

2016 en millions €	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	1,4	1,4
Participations dans des sociétés mises en équivalence	-	-	0,3	0,3
Dépôts de garanties – affacturage	11,8	5,0	-	16,8
Autres participations	-	-	2,6	2,6
Autres dépôts et cautionnements	4,6	1,0	-	5,6
Total	16,4	6,0	4,3	26,7

10.4. AUTRES CRÉANCES À LONG TERME

en millions €	2017	2016
État, subventions à recevoir à long terme	7,6	5,8
Autres créances à long terme	4,8	4,3
Autres créances	12,5	10,1

Le poste «Etat, subventions à recevoir à long terme» correspond à des créances à recevoir au titre de subventions publiques (dont au 31 décembre 2017 : CIR pour 6,1 millions d’euros et CICE pour 0,8 million d’euros). Les autres créances correspondent à des prêts accordés au personnel ou à des entités associées.

Les valeurs comptables des autres actifs non financiers, tels que les autres créances à long terme, sont examinées à chaque date de clôture au regard d’indices de pertes de valeur éventuels ; dans le cas où la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Par échéance

en millions €	2017	2016
1 an < x < 5 ans	12,0	8,3
> 5 ans	0,5	1,8
Total	12,5	10,1

11. INTÉRÊTS RÉSIDUELS DANS LES ACTIFS DONNÉS EN LOCATION ET DETTES D'ENGAGEMENTS BRUTS DE VALEURS RÉSIDUELLES FINANCIÈRES

11.1. INTÉRÊTS RÉSIDUELS DANS LES ACTIFS DONNÉS EN LOCATION

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle.

Cet intérêt résiduel porté en immobilisations financières est calculé de la manière suivante :

- pour tous les contrats de durée fixe, la valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque équipement. C'est

donc un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standards qui restent limités ;

- pour les contrats renouvelables de gestion de parc, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements.

en millions €	2017	2016
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part non courante (1 an < x < 5 ans)	105,5	77,4
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part courante (<1 an)	35,9	29,7
Total	141,4	107,1

Le groupe procède à des mises à jour régulières de l'estimation de ses intérêts résiduels dans les actifs donnés en location par l'application d'une méthode statistique résultant de son expérience des marchés de seconde main.

Pour les actifs les plus récents, pour lesquels les données de marché sont insuffisantes pour produire une valorisation précise, une approche prudente est privilégiée qui peut être ajustée lorsque le groupe dispose du recul historique nécessaire.

Dans un souci de cohérence avec ce qui a été fait pour les autres types de contrats depuis 2015, cette mise à jour a été appliquée cette année essentiellement aux actifs IT loués dans le cadre de contrats renouvelables de type Technology Refresh Option (TRO). Conjuguée à la reconnaissance d'intérêts résiduels sur les autres contrats de location conduit à un montant de valeur résiduelle à fin décembre 2017 de 141,4 millions d'euros sur un portefeuille d'actifs donnés en location de 5,6 milliards d'euros (prix d'achats des actifs à l'origine), soit un ratio

intérêts résiduels / portefeuille d'actifs de 2,5 % (2,0 % à fin Décembre 2016).

La variation des intérêts résiduels sur l'exercice 2017 est très majoritairement issue de la fort développement des affaires et dans une moindre mesure de la mise à jour des valeurs résiduelles des actifs IT loués dans le cadre des contrats TRO qui représentait l'essentiel de la variation sur le premier semestre 2017 et est sans impact significatif sur le résultat du second semestre.

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels se monte à 9,8 millions au 31 décembre 2017 contre 6,5 millions d'euros en 2016, soit des valeurs avant actualisation de 151,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 113,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location concernent des actifs IT et des actifs industriels pour respectivement 126,9 et 14,5 millions d'euros (contre 103,4 et 3,7 millions d'euros à fin décembre 2016).

11.2. DETTES D'ENGAGEMENTS BRUTS DE VALEURS RÉSIDUELLES FINANCIÈRES

Le groupe rachète à ses refinanceurs les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « engagements bruts de valeurs résiduelles financières ». Elles constituent une dette, en général à

long terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat de référence. Cette dette est portée en dettes financières mais est exclue de l'endettement net (cf. 14.3).

en millions €	2017	2016
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières part non courante (1 an < x < 5 ans)	59,6	52,5
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières part courante (<1 an)	17,9	15,8
Total	77,5	68,3

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brute de valeurs résiduelles » long terme et court terme se monte à 77,5 millions d'euros, l'impact cumulé de l'actualisation est de 11,3 millions

d'euros en 2017 contre 10,7 millions en 2016, soit 88,8 millions d'euros avant actualisation au 31 décembre 2017 et 79,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

12. ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION

12.1. STOCKS

Au sein du groupe, les stocks sont :

- des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité et évalués à la plus faible valeur entre leur coût de revient (coût moyen pondéré) ou leur valeur nette de réalisation ;
- ou des matières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services et comptabilisées au coût de revient et dépréciées selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles elles sont destinées.

en millions €	2017			2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Équipements en cours de refinancement	12,0	(1,4)	10,6	11,8	(0,6)	11,2
Autres stocks	69,1	(17,2)	51,8	42,9	(14,9)	28
Matériels informatiques et télécoms	46,6	(3,3)	43,3	21,9	(1,3)	20,6
Pièces détachées	22,5	(14,0)	8,5	21,0	(13,6)	7,4
Travaux en cours ¹	1,5	-	1,5	-	-	-
Total	82,6	(18,6)	63,9	54,7	(15,5)	39,2

¹ Le poste « travaux en cours » a été créé en 2017. A fin 2016, les actifs correspondants (1 million d'euros) étaient classés en charges constatées d'avance, dans les autres actifs.

Valeur brute

en millions €	31 déc. 16	Variation de stocks	Variation de périmètre	Autres variations	31 déc. 17
Équipements en cours de refinancement	11,8	0,2	-	-	12,0
Autres stocks	42,9	8,1	18,8	(0,7)	69,1
Matériels informatiques et télécoms	21,9	8,2	18,8	(2,3)	46,6
Pièces détachées	21,0	(0,1)	-	1,6	22,5
Travaux en cours	-	0,1	0,4	1,0	1,5
Total	54,7	8,4	19,2	0,3	82,6

Dépréciation

<i>en millions €</i>	31 déc. 16	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 17
Équipements en cours de refinancement	(0,6)	(1,0)	0,2	-	-	(1,4)
Autres stocks	(14,9)	(5,3)	3,8	(0,9)	-	(17,2)
Matériels informatiques et télécoms	(1,3)	(1,7)	0,6	(0,9)	-	(3,3)
Pièces détachées	(13,6)	(3,6)	3,2	-	-	(13,9)
Travaux en cours	-	-	-	-	-	-
Total	(15,5)	(6,3)	4,0	(0,9)	-	(18,6)

12.2. CLIENTS, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANT

<i>en millions €</i>	2017			2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	1 082,8	(49,7)	1 033,1	849,5	(47,4)	802,1
Autres débiteurs	94,9	(5,4)	89,5	84,7	(4,6)	80,1
Total clients et autres débiteurs	1 177,7	(55,1)	1 122,6	934,2	(52,0)	882,2
Autres actifs courants	62,2	-	62,2	52,9	-	52,9

Dans un contexte de croissance de 17,5 % du chiffre d'affaires et de forte activité au quatrième trimestre, les créances clients augmentent de 231 millions d'euros principalement en raison de la

forte croissance des encours de locations et des variations de périmètre chez Services et P&S avec les acquisitions respectives d'Acinet et BIS notamment.

Le poste clients est présenté ci-après par activité, net des dépréciations.

en millions €	31 déc. 17				31 déc. 16			
	Créances facturées nettes des dépréciations	En-cours de location	Facture à émettre	Total	Créances facturées nettes des dépréciations ¹	En-cours de location	Facture à émettre	Total
Technology Management & Financing	260,0	460,2	8,4	728,6	255,9	331,5	8,4	595,7
Clients refinancés ou en cours de refinancement	97,8	460,2	-	558,0	96,1	331,5	-	427,5
Clients utilisateurs (encours de loyers refinancés mais facturés par Econocom)	162,2	-	8,4	170,6	159,8	-	8,4	168,2
Services	140,6	-	96,2	236,8	106,7	-	58,1	164,8
Products & Solutions	48,5	-	19,2	67,7	30,3	-	11,3	41,6
Total	449,2	460,2	123,7	1033,1	392,8	331,5	77,7	802,1

¹ Après reclassement, à fin 2016, des dépréciations dans la poste en-cours de location

Sur les 460,2 millions d'euros d'encours de location, la part à long terme s'élève à 164,8 millions d'euros. Elle correspond aux encours de location autoportés. La part à court terme s'élève à

295,4 millions d'euros et correspond aux encours destinés à être refinancés c'est-à-dire lorsqu'il existe un accord de refinancement (par exemple : déploiement, Technology Refresh Option).

Les créances sont dépréciées dès qu'un doute sérieux relatif à leur recouvrabilité apparaît :

en millions €	31 déc. 16	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Reclassement	31 déc. 17
Perte de valeur sur créances douteuses	(47,4)	(9,0)	7,0	(0,7)	0,4	(49,7)

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances sur le Trésor Public et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, factor...) :

<i>en millions €</i>	2017	2016
Créances fiscales hors impôt	33,3	30,1
Créances d'affacturage	21,6	18,4
État, subventions à recevoir	10,3	15,0
Fournisseurs débiteurs	11,4	10,0
Autres	12,9	6,6
Autres débiteurs	89,5	80,1

Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent essentiellement à des charges constatées d'avance pour 62,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 et

52,9 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le solde des autres actifs courants correspondent aux instruments dérivés pour 0,2 million d'euros (cf. 13.2)

12.3. FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS

<i>en millions €</i>	2017	2016
Fournisseurs	735,0	635,6
Autres créditeurs	226,1	272,4
Total Fournisseurs et autres créditeurs	961,1	908,0

Les autres créditeurs se décomposent comme suit :

<i>en millions €</i>	2017	2016
Dettes fiscales et sociales	217,5	220,2
Rémunération des actionnaires à payer	1,1	0,6
Dérivé incorporé de l'ORNANE ^a	-	45,4
Clients créditeurs et autres	7,5	6,2
Autres créditeurs	226,1	272,4

^a Suite à la conversion/remboursement de l'ORNANE au cours de l'exercice 2017, il n'y a plus de dette de dérivé à fin décembre 2017.

12.4. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

<i>en millions €</i>	<i>Notes</i>	2017	2016
Dettes d'acquisitions – part courante	2.4	13,2	4,6
Produits constatés d'avance		156,2	136,4
Autres passifs		6,1	6,4
Autres passifs courants		175,5	147,4

12.5. AUTRES DETTES NON COURANTES

<i>en millions €</i>	<i>Notes</i>	2017	2016
Dettes d'acquisitions – part non courante	2.4	88,6	82,5
Autres dettes long terme ¹		10,5	8,7
Autres dettes non courantes		99,1	91,2

¹ Dont 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 de cautionnements divers reçus en numéraire, contre 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les immobilisations financières (à l'exception des participations dans des sociétés mises en équivalence), les autres créances à long terme, les créances clients et autres débiteurs, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ;
- et d'instruments dérivés.

13.1. MÉTHODES DE COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers correspond, en fonction de leur nature, soit à la juste valeur, soit au coût amorti :

	Méthode d'évaluation ultérieure	Contrepartie
Actifs financiers		
Actifs en juste valeur par résultat	Juste valeur	Résultat
Actifs détenus jusqu'à échéance	Coût amorti	Résultat
Prêts et créances	Coût amorti	Résultat
Actifs disponibles à la vente	Juste valeur	Capitaux propres
Passifs financiers		
Passifs en juste valeur par résultat ¹	Juste valeur	Résultat
Autres passifs financiers	Coût amorti	Résultat

¹ Instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments dérivés ou instruments désignés volontairement par l'entité (option juste valeur, applicable sous conditions).

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Evaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante : « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

Le coût amorti correspond à la juste valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet de tests de valeur, effectués dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

La comptabilisation des instruments financiers, lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- Le taux de coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;
- Le taux d'intérêt effectif ;
- Les taux de marché qui correspondent au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le Groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers (cf. note 21).

13.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Etant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devise sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Le groupe utilise un Swap de taux pour couvrir son exposition à taux variable sur une tranche à taux variable de son nouvel emprunt Schuldschein. Cet instrument financier est désigné comme un instrument de couverture des flux futurs de trésorerie et la comptabilité de couverture s'applique conformément à IAS 39.

Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisé directement dans les « autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. Les réserves de couvertures sont alors transférées au compte de résultat.

Par ailleurs, dans le cadre du traitement comptable de l'ORNANE, le groupe avait choisi de séparer le produit dérivé incorporé, valorisé à la juste valeur et la partie obligataire, valorisée au coût amorti. Ce dérivé était enregistré à la juste valeur par résultat. Suite à la conversion de l'ORNANE au cours de l'exercice 2017, le solde du dérivé a été incorporé aux capitaux propres.

	Notes	31 déc. 16	Variation par résultat ²	Autres éléments du résultat global ³	Effet conversion de l'ORNANE en capital	31 déc. 17
Instruments dérivés actifs		-	-	0,2	-	0,2
Instruments dérivés passifs ¹	12.3	45,7	(13,7)	(0,3)	(31,7)	-
Total résultat		-	13,7	0,5	-	-

¹ Suite à la conversion de l'ORNANE, il n'existe plus de dérivé passif au 31 décembre 2017.

² Variation de valeur par résultat découlant des rachats d'ORNANE

³ Variation de valeur sur l'instrument de couverture du Schuldschein

13.3. CATÉGORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatif sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur de niveau 1.

13.3.1. ACTIFS FINANCIERS

Au titre de l'exercice 2017, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

en millions €	Catégorie IAS 39 ¹	Notes	Valeur comptable		Niveau de juste valeur		
			Coût amorti	Juste valeur par résultat	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilisations financières	P&C	10.3	29,0	-	-	29,0	-
Immobilisations financières	JVR	10.3	-	1,5	-	1,5	-
Créances long terme	P&C	10.4	12,5	-	-	12,5	-
Clients	P&C	12.2	1 033,1	-	-	1 033,1	-
Autres Débiteurs	P&C	12.2	89,5	-	-	89,5	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVR	14.1	-	237,9	237,9	-	-
Total des actifs financiers			1 164,1	239,4	237,9	1 165,4	-

¹ P&C : Prêts et Créances, JVR : Actifs en Juste Valeur par Résultat ; la juste valeur des actifs financiers s'assimile à la valeur comptable

13.3.2. PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédi- teurs est considérée comme étant une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communé- ment utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

en millions €	Valeur comptable				Niveau de juste valeur		
	Notes	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ¹	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Rubriques du bilan							
Endettement brut	14.2 14.1	511,5	5,1	-	5,1	511,5	-
Obligations non convertibles		251,8	-	-	-	251,8	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres		130,9	5,1	-	5,1	130,9	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours		124,1	-	-	-	124,1	-
Dettes de location-financement		4,7	-	-	-	4,7	-
Passifs non courants ne portant pas intérêt¹	12.5	10,5	0,4	88,2	-	10,5	88,6
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	77,5	-	-	-	77,5	-
Fournisseurs	12.3	735,0	-	-	-	735,0	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	12.3	226,1	-	-	-	226,1	-
Autres passifs courants (financiers)¹	12.4	7,1	0,6	11,6	-	7,1	12,2
Total des passifs financiers		1 567,7	6,1	99,8	5,1	1 567,7	100,8

¹ Les variations de valeur des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires sont dorénavant reconnues en capitaux propres.

Les passifs non courants ne portant pas intérêt et les autres passifs courants estimés à la juste valeur par résultat (niveau 3) correspondent aux dettes de compléments de prix sur acquisitions de sociétés pour 1,0 million d'euros (cf. note 2.4).

Les passifs non courants ne portant pas intérêt et les autres passifs courants estimés à la juste valeur par capitaux propres (niveau 3) correspondent aux dettes sur options croisées de rachat de minoritaires pour 99,8 millions d'euros (cf. note 2.4).

Les dettes de compléments de prix sont évaluées selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

Au vu des informations détenues par le groupe, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

14. TRÉSORERIE, ENDETTEMENT BRUT, ENDETTEMENT NET

14.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires. La décomposition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à fin 2016 et 2017 se présente comme suit :

en millions €	2017	2016
Disponibilités	222,5	335,9
Caisses	0,1	0,3
Comptes à vue	222,4	335,6
Équivalents de trésorerie	15,4	12,8
Comptes à terme	14,4	11,1
Valeurs mobilières de placement	1,0	1,7
Trésorerie active	237,9	348,7
Découverts bancaires	(5,1)	(0,2)
Trésorerie nette des découverts bancaires	232,9	348,5

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration globale mais non détenues à

100 % par Econocom, représente 49,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 5,4 millions d'euros sur les acquisitions 2017) contre 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

14.2. ENDETTEMENT BRUT

en millions €	31 déc. 17	31 déc. 16
Dettes obligataires convertibles (ORNANE)	-	135,5
Dettes obligataires non convertibles (Euro PP)	99,5	99,4
Dettes obligataires non convertibles (Schuldschein)	147,1	147,0
Autres emprunts	19,0	6,6
Dettes de location financement	74,5	2,4
dont dettes sur contrats de location refinancés avec recours ¹	71,0	-
dont dettes de location-financement	3,5	2,4
Passifs non courants portant intérêt	340,1	390,9
Dettes obligataires convertibles (ORNANE) (part à moins d'un an)	-	2,0
Dettes obligataires non convertibles (Euro PP) (part à moins d'un an)	2,6	2,6
Dettes obligataires non convertibles (Schuldschein) (part à moins d'un an)	2,6	2,6
Emprunts bancaires	111,8	57,3
Dettes d'affacturage ²	12,2	8,6
Autres emprunts et dettes assimilées avec recours	3,1	2,9
Dettes de location financement et assimilés	39,0	66,8
dont dettes sur contrats de location refinancés avec recours ¹	37,8	65,9
dont dettes de location-financement	1,2	0,9
Passifs courants portant intérêt	171,4	142,7
Total de l'endettement brut³	511,5	533,6

¹ La dette sur contrats refinancés avec recours est adossée aux loyers de nos clients mais le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation ». A compter de l'exercice 2017, la part non courante est présentée distinctement de la part courante ; ce qui n'est pas le cas pour les 65,9 millions d'euros au 31/12/16 présentés intégralement en passifs courants.

² Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels sur les contrats d'affacturage.

³ Hors concours bancaires courants

Emprunts obligataires convertibles

A fin décembre 2017, Econocom n'a plus d'emprunt convertible, l'ORNANE ayant été convertie/ remboursée au cours du premier semestre 2017.

Emprunts obligataires non convertibles

Euro PP

En mai 2015, Econocom Group SE a émis auprès de huit investisseurs institutionnels, un emprunt obligataire (EuroPP) de 101 millions d'euros, réparti en deux tranches de 45,5 et 55,5 millions d'euros, de maturités respectives de 5 et 7 ans. Les obligations sont assorties de coupons à taux fixe (2,364 % à 5 ans et 2,804 % à 7 ans) et remboursables in fine.

Schuldschein

Fin novembre 2016, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 150 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable in fine, se décompose en trois tranches (13 millions d'euros à 7 ans, 22 millions d'euros et 115 millions d'euros à 5 ans). Les coupons attachés aux deux premières sont à taux fixe (2,088 % à 7 ans et 1,611 % à 5 ans). Les coupons attachés à la troisième tranche incluent une part à taux fixe de 1,5 % et une part à taux flottant indexé sur l'Euribor 6 mois. Un Swap de taux a été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ce taux flottant. Le Swap couvre un risque de hausse de taux mais sa construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

Autres emprunts

Les autres emprunts non courants augmentent de 12,4 millions d'euros, d'une part en raison de nouvelles lignes de crédit à long terme (19 millions

d'euros) compensées par les paiements des échéances des emprunts issues des entités acquises (dont Osiatis en France, Nexica et Gigigo en Espagne).

Les emprunts bancaires courants correspondent principalement à des billets de trésorerie à hauteur de 102 millions d'euros et à des lignes de crédit à hauteur de 3 millions d'euros.

Depuis octobre 2015, Econocom a diversifié ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie « Econocom Group Société Européenne Billets de Trésorerie ». A travers ce programme, plafonné à 300 millions d'euros, le groupe diversifie et optimise à court terme ses ressources financières pour accompagner son développement. En complément du financement bancaire, ce programme permet au groupe d'accéder à des ressources financières à court terme à des conditions favorables et de façon transparente : il emprunte à cette occasion sur le marché des Titres de Créances Négociables.

Analyse par échéance des passifs non courants portant intérêt

2017 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	71,0	71,0	-
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	0,7	0,6	0,1
Dettes sur immobilisations en location-financement-mobilier	2,8	2,5	0,3
Emprunts obligataires	246,6	246,6	-
Autres emprunts	19,0	19,0	-
Total	340,1	339,6	0,4

2016 en millions €	Total	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	-	-	-
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	1,1	0,4	0,7
Dettes sur immobilisations en location-financement-mobilier	1,3	1,3	-
Emprunts obligataires	381,9	314,6	67,3
Autres emprunts	6,6	6,3	0,3
Total	390,9	322,6	68,3

14.3. ENDETTEMENT NET

La notion d'endettement net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement brut (cf. note 14.2) diminué de la trésorerie brute (cf. note 14.1 - trésorerie active). L'endettement brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers. Sont exclus :

- les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) et les intérêts résiduels à l'actif ;
- la composante dérivé de l'ORNANE (applicable uniquement à fin 2016) et l'instrument dérivé de couverture du Schuldschein.

en millions €	31 déc. 16	Flux monétaires	Flux non monétaires				31 déc. 17
			Entrée de périmètre	Coût amorti de l'emprunt	Conversion	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	348,7	(115,8)	6,0	-	(1,0)	-	237,9
Concours bancaires **	(0,2)	(4,7)	(0,2)	-	-	-	(5,1)
Trésorerie nette des concours bancaires¹	348,5	(120,5)	5,9	-	(1,0)	-	232,9
Dettes bancaires et billets de trésorerie	(63,9)	(67,1)	-	-	0,2	-	(130,8)
Trésorerie nette	284,6	(187,6)	5,9	-	(0,8)	-	102,0
Dettes obligataires convertibles (ORNANE)	(137,5)	31,0 ²	-	(1,7)	-	108,2 ²	-
Dettes obligataires (Euro PP)	(102,0)	2,6 ³	-	(2,7)	-	-	(102,1)
Dettes obligataires (Schuldschein)	(149,6)	2,8 ³	-	(2,9)	-	-	(149,7)
Contrats de location avec recours	(65,9)	(42,9)	-	-	-	-	(108,8)
Dettes d'affacturage avec recours	(8,6)	(2,8)	(0,8)	-	-	-	(12,2)
Autres dettes avec recours	(2,9)	(0,2)	-	-	-	-	(3,1)
Dettes de location-financement	(3,3)	(1,4)	-	-	-	-	(4,7)
Sous-total	(469,8)	(10,9)	(0,8)	(7,3)	-	108,2	(380,6)
Endettement net	(185,2)	(198,5)	5,1	(7,3)	(0,8)	108,2	(278,6)

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 0,2 million d'euros au 31 décembre 2016.

¹ La variation de la trésorerie nette de (115,6) millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des (120,5) millions d'euros de flux monétaires, des 5,7 millions d'euros d'entrée de périmètre et des - 1,0 million d'euros d'écart de conversion.

² ORNANE : le flux monétaire correspond principalement au paiement du coupon pour 2,0 millions d'euros et à la part de la dette éliminée suite aux rachats d'ORNANE par Econocom pour 28,9 millions d'euros. Ces coupons payés sont présentés en « intérêts décaissés » dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Le décaissement total relatif aux rachats d'ORNANE intervenus sur le premier trimestre 2017 s'élève à 38,8 millions d'euros et intègre non seulement la diminution de la dette présentée ici (pour 28,9 millions d'euros) mais aussi une part de diminution du dérivé de l'ORNANE (pour 9,6 millions d'euros, cf. 12.3). Par ailleurs, la conversion de 10 050 928 ORNANE sur la période a généré une diminution de la dette de 108,2 millions d'euros.

³ Les flux monétaires sur les dettes obligataires non convertibles correspondent à 5,4 millions d'euros de coupons payés sur l'année. Ces coupons payés sont présentés sur la ligne « intérêts décaissés » de l'état des flux de trésorerie consolidés.

Le taux de financement effectif moyen pondéré ressort à 1,30 % en 2017 contre 1,37 % en 2016 (hors coûts de rachats des ORNANE)

Endettement Net 2016

en millions €	31 déc. 15	Flux monétaires	Flux non monétaires				31 déc. 16
			Entrée de périmètre	Coût amorti de l'emprunt	Conversion	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	209,6	134,1	5,8	-	(0,8)	-	348,7
Concours bancaires**	(0,2)	-	-	-	-	-	(0,2)
Trésorerie nette des concours bancaires¹	209,4	134,1	5,8	-	(0,8)	-	348,5
Dettes bancaires et billets de trésorerie	(66,0)	7,2	(4,8)	-	(0,3)	-	(63,9)
Trésorerie nette	143,4	141,3	1,0	-	(1,1)	-	284,6
Dettes obligataire convertible (ORNANE)	(173,6)	42,4 ²	-	(6,3)	-	-	(137,5)
Dettes obligataire (Euro PP)	(101,9)	2,6 ³	-	(2,7)	-	-	(102,0)
Dettes obligataire (Schuldschein)	-	(150,0)	-	(0,3)	-	0,7 ⁴	(149,6)
Contrats de location avec recours	(37,2)	(28,7)	-	-	-	-	(65,9)
Dettes d'affacturage avec recours	(10,8)	5,3	(3,1)	-	-	-	(8,6)
Autres dettes avec recours	(2,9)	-	-	-	-	-	(2,9)
Dettes de location- financement	(3,4)	0,7	(0,6)	-	-	-	(3,3)
Sous-total	(329,8)	(127,7)	(3,7)	(9,3)	-	0,7	(469,8)
Endettement net	(186,4)	13,6	(2,7)	(9,3)	(1,1)	0,7	(185,2)

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015.

¹ La variation de la trésorerie nette de 139,1 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des flux monétaires de 134,1 millions d'euros, de 5,8 millions d'euros d'entrée de périmètre et - 0,8 million d'euros d'écart de conversion.

² ORNANE : le flux monétaire correspond au paiement du coupon (2,6 millions d'euros) et à la part de la dette éliminée suite aux rachats d'ORNANE par Econocom (39,8 millions d'euros). Ces coupons payés sont présentés en « intérêts décaissés » dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Le décaissement total relatif aux rachats d'ORNANE intervenus au 31 décembre 2016 s'élève à 48,7 millions d'euros et intègre non seulement la diminution de la dette présentée ici (- 0,8 million d'euros) mais aussi une part de diminution du dérivé de l'ORNANE (pour 4,4 millions d'euros) et une charge (de 4,5 millions d'euros) impactant le résultat financier.

³ Les flux monétaires sur les dettes obligataires non convertibles correspondent à 2,6 millions d'euros de coupons payés sur l'année. Ces coupons payés sont présentés sur la ligne « intérêts décaissés » de l'état des flux de trésorerie consolidés.

⁴ Les autres flux non monétaires sur le Schuldschein correspondent aux frais d'émission.

15. ÉLÉMENTS SUR CAPITAUX PROPRES

15.1. ÉLÉMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions			Valeur en millions €		
	Total ¹	Auto-contrôle ^{1 2}	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Net
Au 31 décembre 2015	112 519 287	5 791 437	106 727 850	21,6	189,1	(43,1)
Achats de titres d'autocontrôle	-	3 523 831	(3 523 831)	-	-	(38,4)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(756 904)	756 904	-	-	6,4
Remboursement de la prime d'émission	-	-	-	-	(19,7)	-
Levées d'options	-	(3 160 000)	3 160 000	-	-	24,6
Au 31 décembre 2016	112 519 287	5 398 364	107 120 923	21,6	169,4	(50,5)
1^{er} janvier 2017 (après split de l'action)	225 038 574	10 796 728	214 241 846	21,6	169,4	(50,5)
Ventes de titres d'autocontrôle adossées à des rachats d'ORNANE	-	(5 160 040)	5 160 040	-	-	18,7
Achats nets de titres d'autocontrôle	-	4 033 105	(4 033 105)	-	-	(27,3)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(140 000)	140 000	-	-	1,0
Augmentation de capital et prime d'émission suite à la conversion de l'ORNANE	20 101 856	-	20 101 856	1,9	108,1	-
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(24,5)	-
Au 31 décembre 2017	245 140 430	9 529 793	235 610 637	23,5	253,0	(58,1)

¹ Par simplification, le nombre d'actions est présenté pour l'ensemble de la période 2017 après le split des actions Econocom Group approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017.

² Dont à fin décembre 2017, 9 338 102 actions en compte propre et 191 691 actions dans le cadre du contrat de liquidité (après split de l'action par deux).

³ L'écart de 16,7 millions d'euros entre la prime d'émission des comptes statutaires d'Econocom Group et les primes liées au capital dans ses comptes consolidés IFRS est expliqué par une différence de méthode dans la valorisation des titres Osiatis lors des différentes phases de prise de contrôle de ce groupe au cours de l'exercice 2013.

Le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 181 450 606.

Le nombre d'actions nominatives est de 63 689 824.

Titres aux porteurs

Un total de 548 958 titres (avant split*) avaient été inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'issue de l'opération de dématérialisation des titres intervenue en novembre 2015.

Au cours de l'exercice 2017, 2 036 titres (avant split*) ont été réclamés par des actionnaires à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les titres déposés deviendront la propriété de l'Etat à défaut de réclamation avant le 31 décembre 2025. En attendant, ils sont suspendus de droit de vote.

Après le split de l'action (effectué le 2 juin 2017), le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans notre registre nominatif s'élève donc à 1 093 844 titres.

15.2. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres part du groupe s'élevaient à 380,8 millions d'euros (201,4 millions d'euros au 31 décembre 2016). L'évolution est présentée ci-après :

<i>en millions €</i>	
Au 31 décembre 2016	201,4
Résultat global	85,0
Augmentation de capital et prime d'émission suite à la conversion de l'ORNANE	110,0
Augmentation des autres réserves suite à la conversion de l'ORNANE	29,4
Ventes de titres d'autocontrôle adossées à des rachats d'ORNANE ¹	36,3
Paievements fondés sur des actions (nets d'impôt)	0,9
Remboursement de la prime d'émission (net)	(23,7)
Autres opérations sur actions propres ²	(27,4)
Variations de valeur de dettes de put	1,3
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(20,6)
Divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations) ³	(11,8)
Au 31 décembre 2017	380,8

¹ Dont plus value de cessions d'ORNANE, nette d'impôt (+ 17,6 millions d'euros).

² Dont acquisitions nettes d'actions propres sur la période (- 27,3 millions d'euros) et moins-values de cessions d'actions propres, nettes de frais et d'impôts (- 0,1 million d'euros).

³ Le détail du divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations) est le suivant :

<i>en millions €</i>	
	2017
Capitaux propres part du groupe	(11,1)
Reclassement réserves part du groupe/ par des minoritaires suite aux acquisitions complémentaires	(0,8)
Prix payé sur les acquisitions complémentaires	(10,2)
Diverses transactions affectant les réserves	(0,8)
Impact sur les capitaux propres part du groupe	(11,8)

15.3. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NE TRANSITANT PAS PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

15.3.1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS D'ECONOCOM GROUP

Des plans d'options d'achats, de souscription d'actions ou d'actions gratuites sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée linéairement en « Charges de personnel » durant la période d'acquisition des droits,

en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révisé ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

15.3.1.1. Plan d'attribution de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres. En fonction du nombre prévu d'options

qui seront acquises, la juste valeur des options octroyées est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant du produit reçu.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes. A noter que les options consenties restent inchangées mais que, du fait du split de l'action, le nombre de droits attaché à chaque option est doublé).

Plans d'options	2013	2014 ¹	2015 ¹	2016 ¹	2017 ²	Total
Options non encore exercées au 31 déc. 2016	875 000	2 015 000	360 000	105 000	-	3 355 000
Options attribuées sur la période	-	-	-	-	1 950 000	1 950 000
Options exercées sur la période	-	-	-	-	-	-
Options expirées ou perdues	-	(202 500)	(2 500)	-	-	(205 000)
Options non encore exercées au 31 déc. 2017	875 000	1 812 500	357 500	105 000	1 950 000	5 100 000
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2016	1 750 000	4 030 000	720 000	210 000	-	6 710 000
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2017	1 750 000	3 625 000	715 000	210 000	1 950 000	8 250 000
Prix d'exercice moyen (en euros)	5,96	5,52	7,7	11,3	6,04	-
Prix d'achat d'une action (en euros)	2,98	2,76	3,85	5,65	6,04	-
Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Date limite d'exercice	déc.-18	déc.-19	déc.-20	déc.-21	déc.-23	-

¹ Le Conseil d'Administration a approuvé en décembre 2014 un plan d'émission de 2 500 000 droits de souscription. Ces options ont été attribuées par le Comité de Rémunération à hauteur de 2 075 000 sur l'exercice 2014, 360 000 sur l'exercice 2015 et 105 000 sur l'exercice 2016. La formule retenue permettra à Econocom Group d'émettre des actions nouvelles lors de l'exercice de ces options.

² Le Conseil d'Administration a approuvé en mai 2017 un plan d'émission de 2 000 000 droits de souscription, dont 1 950 000 ont été attribués en décembre 2017 par le Comité de Rémunération. Ces options seront également servies en actions nouvelles à émettre.

Les justes valeurs des options ont été évaluées à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton. Les évaluations ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Informations générales	Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2					
	Options non encore exercées	Juste Valeur	Volatilité	Durée d'acquisition	Dividende futur estimé en %	TISR ¹
2013	875 000	1,21	24 %	4 ans	2 %	1,14 %
2014	1 812 500	0,71	28 %	4 ans	2 %	0,32 %
2015	357 500	0,98	28 %	4 ans	2 %	0,35 %
2016	105 000	1,65	30 %	4 ans	2 %	0,02 %
2017	1 950 000	0,96	29 %	4 ans	2 %	0,13 %

¹ TISR : taux d'intérêt sans risque.

Conformément à la norme IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution.

La volatilité est calculée par un actuaire sur la base d'un historique de 4 ans de cours quotidiens précédant la date d'attribution des options, en adéquation avec la maturité des options

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10 du Rapport de gestion.

15.3.1.2. Plan d'actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2016 a autorisé le Conseil d'Administration

d'Econocom à procéder à l'attribution gratuite de 2 250 000 actions existantes (après split), soit 1,0 % du capital d'Econocom. L'acquisition pourra être conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et/ou collectifs, internes et/ou externes au groupe Econocom. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration d'Econocom du 19 mai 2016 a attribué 440 000 actions gratuites à un dirigeant. Au 31 décembre 2017, il reste 300 000 actions non acquises, après exercice de 140 000 actions de la première tranche et report de 20 000 actions sur les tranches suivantes. Les nombres d'actions mentionnés ici s'entendent après split de l'action par 2.

Après split de l'action par 2	Nombre d'actions	Date de transfert de propriété
Tranche 2	160 000	Mai-18
Tranche 3	140 000	Mai-19
Total	300 000	

Chaque tranche est conditionnée à la présence dans le groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance et de cours de bourse.

15.3.1.3. Charges de paiement fondé sur des actions Econocom Group dans le compte de résultat

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2017 au titre des paiements en actions s'élève à 1,3 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant. Un effet d'impôt a été constaté à hauteur de 0,4 million d'euros.

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2016 au titre des paiements en actions s'élève à 1,4 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant. Un effet d'impôt avait été constaté à hauteur de 0,5 million d'euros.

15.3.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.4. RÉMUNÉRATION DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,12 euro par action. Le tableau ci-dessous présente également le montant de la rémunération par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs.

	Proposition de remboursement de prime d'émission en 2018	Prime d'émission remboursée en 2017	Prime d'émission remboursée en 2016
Rémunération totale en millions € ¹	29,4	24,5	19,7
Rémunération par action en € (après split de l'action)	0,12	0,10	0,088 ²

¹ Déterminé à partir du nombre d'actions totales en circulation au 31 décembre de chaque clôture.

² Montant unitaire ajusté suite au split par 2 du nombre total d'actions.

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les États financiers au 31 décembre 2017.

15.3.3. ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Les titres d'autocontrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction, est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2017, après split de l'action, le groupe détient 9 529 793 actions d'autocontrôle (soit 3,89 % du nombre d'actions total) par l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE. Le nombre total d'actions détenues ne peut excéder 20 % du nombre total d'actions émises constituant le capital social.

Le coût net d'acquisition des titres achetés et le produit de cession des titres vendus ont été imputés respectivement en diminution et augmentation des capitaux propres.

15.3.5. RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres (part du groupe et part des intérêts minoritaires) s'élèvent à - 6,2 contre - 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling, Real brésilien, Franc suisse et Zloty polonais.

15.4. ÉVOLUTION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 31 décembre 2017, les intérêts minoritaires s'élevaient à 102,4 millions d'euros (77,6 millions d'euros au 31 décembre 2016). Leur évolution est détaillée ci-après :

en millions €	
Au 31 décembre 2016²	77,6
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	4,1
Dividendes distribués	(0,4)
Évaluation à la juste valeur de l'entrée des minoritaires	22,1
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(1,8)
Reclassement réserves part du groupe/ par des minoritaires suite aux acquisitions complémentaires	0,8
Au 31 décembre 2017¹	102,4

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à + 4,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 (0,7) million d'euros en 2016.

15.5. INFORMATION RELATIVE AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au 31 décembre 2017, les intérêts minoritaires concernent principalement les entités « Satellites » d'Econocom :

- Au sein l'activité Services : Aciernet, Alter Way, ASP Serveur, Asystel Italia, Bizmatica, Econocom Digital Security, Exaprobe, Gigigo, Helis, Infeeny (ex. groupe MC Next), Econocom Brasil (ex. Interadapt) et sa filiale Syrix, Jade (groupe Northern Technology Investments Ltd), Nexica, Rayonnance (groupe Mobis), SynerTrade ;
- Au sein l'activité Products & Solutions : Caverin, EnergyNet ;
- Au sein l'activité Technology Management & Financing : Cinéolia.

Ces sociétés contribuent en cumul à hauteur de 23,5 % du total du bilan et 15,9 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total du bilan ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Les prêts consentis par Econocom Finance SNC à ces sociétés s'élevaient au 31 décembre 2017 à 21,0 millions d'euros.

Après élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe, ces entités ont contribué au chiffre d'affaires pour 434,9 millions d'euros en 2017¹ contre 241,0 millions d'euros en 2016².

¹ Au 31 décembre 2017, il s'agit des données cumulées des entités suivantes : Aciernet, les filiales du groupe Digital Dimension non détenues à 100% (Digital Belgium, ASP Serveur, Rayonnance, Synertrade, Gigigo) ainsi qu'Exaprobe, Helis, Alter Way, Econocom Digital Security, Econocom Cyber Security, Bizmatica, Asystel Italia, Infeeny (ex groupe MC Next), Econocom Brasil (ex. Interadapt), Syrix, Caverin, Jade, Energy Net et Cinéolia.

² Au 31 décembre 2016, il s'agit des données cumulées des mêmes entités auxquelles se rajoutent les entités ayant fait l'objet d'un rachat de minoritaires sur l'exercice 2017 à savoir la mère du groupe Digital Dimension et ses filiales détenues à 100% (Aragon, Digital Dimensions SLU et Nexica) et dont sont à retirer les acquisitions de la période à savoir le groupe Aciernet et les sociétés Jade et Energy Net.

16. PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque le groupe a, à l'égard de tiers, une obligation (juridique ou implicite) actuelle provenant d'événements passés et qui provoquera probablement une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes connues à la date d'arrêté des comptes.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices et concernent des risques sociaux. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour des litiges issus du cycle normal d'exploitation et qui devraient probablement trouver une issue dans les 12 mois à venir.

Elles couvrent principalement :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux (litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales) ;
- les commissions différées (calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat) ;
- les autres provisions.

Certains litiges sont décrits dans la note 24 - Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude.

Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 19, le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

Variation des provisions entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017

en millions €	31 déc. 16	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 17
Restructurations et Risques sociaux	11,8	1,1	3,8	(2,8)	(4,1)	-	9,8
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	13,5	3,4	8,2	(4,5)	(1,2)	(0,1)	19,4
Commissions différées	1,0	-	-	-	(0,1)	-	0,9
Autres risques	11,8	0,4	0,4	(0,3)	(1,6)	1,5	12,2
Total	38,1	5,0	12,4	(7,6)	(7,0)	1,4	42,3
Long terme	1,8	0,4	-	(1,2)	(0,3)	0,4	1,1
Court terme	36,3	4,6	12,4	(6,4)	(6,7)	1,0	41,2
Impact Résultats des dotations/reprises							
Résultat opérationnel courant			9,6	(4,6)	(3,7)	-	-
Résultat opérationnel non courant			2,8	(2,5)	(2,7)	-	-
Impôt			-	(0,6)	(0,6)	-	-

L'impact net des dotations et des reprises est positif de 2,2 millions d'euros. En revanche, les dotations nettes des reprises de provisions non utilisées impactent négativement le résultat de 4,8 millions d'euros.

Variation des provisions entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016

en millions €	31 déc. 15	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 16
Restructurations et Risques sociaux	15,6	1,8	5,3	(0,6)	(9,7)	(0,6)	11,8
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	14,4	2,9	2,3	(4,6)	(2,7)	1,2	13,5
Commissions différées	0,9	-	0,1	-	-	-	1,0
Autres risques	7,1	1,6	1,7	(0,1)	(1,3)	2,8	11,8
Total	38,0	6,3	9,4	(5,3)	(13,7)	3,4	38,1
Long terme	4,8	0,6	1,0	(1,6)	(3,3)	0,3	1,8
Court terme	33,2	5,7	8,4	(3,7)	(10,4)	3,1	36,3
Impact Résultats des dotations/reprises							
Résultat opérationnel courant			3,9	(4,3)	(10,0)	-	-
Résultat opérationnel non courant			5,0	(0,1)	(3,6)	-	-
Impôt			0,5	(0,9)	(0,1)	-	-

17. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

17.1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandenbroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies :

A compter du 1^{er} janvier 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées dépend du rendement des obligations belges sur 10 ans mais doit être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier, il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

17.1.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité.
 - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.
- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia et Asystal Italia, les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2017.

Le transfert vers un fonds tiers ou un fonds de trésorerie n'étant obligatoire en Italie qu'à partir d'un seuil d'effectif, une partie des droits a été conservée par le groupe chez l'entité Bizmatica.

- les assurances « groupe » en Belgique :
 - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.

- plans dits à prestations définies, offrant un capital ou une annuité équivalente en fonction du salaire et du nombre d'années de service ou une indemnité en cas de décès pendant l'emploi.

- La retraite d'entreprise en Autriche : versée en fonction des années de service, elle couvre aussi les risques de décès et d'invalidité et inclut une reversion au conjoint survivant.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France, en Belgique et en Autriche. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les sommes qu'Economoc s'attend à verser directement au cours de l'année 2018 au titre de la part employeur aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1,2 million d'euros.

17.2. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays	
	2017	2016	2017	2016
Âge de départ à la retraite	63-65 ans	63 - 65 ans	60 – 65 ans	60 - 65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	2,25 %	1,75 % à 2,25 %	2,00 % - 2,25 %	1,00 % - 2,00 %
Taux d'inflation	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
Taux d'actualisation des engagements	1,40 %	1,50 %	1,40 %	1,50 %
Table de mortalité	INSEE 2012-2014	INSEE 2012-2014	-	-

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 point du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 1,5 million d'euros. Une

hausse de 0,25 point entraînerait une diminution de la provision de 1,6 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

en millions €	2017	2016
Valeur actuelle de l'obligation (a)	64,9	63,2
Valeur actuelle des actifs (b)	19,6	20,0
Provision au bilan (a) – (b)	45,3 ¹	43,2

¹ A fin décembre 2017, les provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés s'élevaient à 45,7 millions et incluent 45,3 millions d'engagements postérieurs à l'emploi et 0,4 million d'euros au titre de médailles du travail sur certaines entités françaises (précédemment classés dans le poste « autres créditeurs courants »)

17.3. DÉTAIL DES CHARGES ET DES PRODUITS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT

Éléments des coûts de retraite

en millions €	2017	2016
Coût des services rendus	(4,6)	(4,2)
Réduction / cessation	1,0	0,6
Coût financier	(1,0)	(1,1)
Rendement attendu des actifs de couverture	0,3	0,4
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(4,3)	(4,3)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,3	(4,2)

Les coûts des services rendus comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « frais de personnel ». Les coûts financiers qui correspondent au coût de l'actualisation sont comptabilisés en « charges financières ». Les réductions / cessations sont principalement comptabilisées dans le résultat opérationnel non courant.

17.4. MOUVEMENT DE LA PROVISION AU BILAN

Variation de la provision 2017

en millions €	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts actuariels ¹	Clôture ²
France	36,6	0,2	2,9	(0,5)	(0,2)	39,0
Autres pays	6,6	-	1,4	(1,6)	(0,1)	6,3
Total	43,2	0,2	4,3	(2,1)	(0,3)	45,3

¹ Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élevait à (6,8) millions d'euros en 2017 contre (7,1) millions d'euros en 2016, soit une variation de 0,3 million d'euros.

² Le total correspond uniquement aux avantages postérieurs à l'emploi. A fin décembre 2017, les provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés s'élevaient à 45,7 millions et incluent 45,3 millions d'engagements postérieurs à l'emploi et 0,4 million d'euros au titre de médailles du travail sur certaines entités françaises (précédemment classés dans le poste « autres créditeurs courants »).

Variation de la provision 2016

en millions €	Ouverture	Effet p�rim�tre	Compte de r�sultat	Prestations directement pay�es	�carts actuariels	Cl�ture
France	31,4	0,2	3,0	(1,7)	3,7	36,6
Autres pays	4,9	1,4	1,3	(1,6)	0,5	6,6
Total	36,3	1,6	4,3	(3,3)	4,2	43,2

17.5. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

Variation des actifs de couverture 2017

en millions €	Ouverture	Effet p�rim�tre	Rendement attendu	Prestations pay�es par l'employeur	Prestations pay�es par le fond	R�duction/cessation	�carts actuariels	Cl�ture
France	4,8	-	0,1	-	(0,2)	-	-	4,7
Autres pays ⁽¹⁾	15,2	-	0,2	1,4	(2,1)	-	0,2	14,9
Total	20,0		0,3	1,4	(2,3)	-	0,2	19,6

¹ Dont 14,2 millions d'euros au 31 d cembre 2017 sur les entit s belges. d'euros en 2017 contre (7,1) millions d'euros en 2016, soit une variation de 0,3 million d'euros.

Variation des actifs de couverture 2016

en millions €	Ouverture	Effet p�rim�tre	Rendement attendu	Prestations pay�es par l'employeur	Prestations pay�es par le fond	R�duction/cessation	�carts actuariels	Cl�ture
France	4,9	-	0,1	-	(0,3)	-	-	4,8
Autres pays	14,5	-	0,3	1,6	(1,2)	-	0,1	15,2
Total	19,4		0,4	1,6	(1,5)	-	0,1	20,0

R partition des actifs : 100 % Assurances.

17.6. D CAISSEMENTS ATTENDUS DES R GIMES   PRESTATIONS D FINIES (SANS ACTUALISATION)   HORIZON 10 ANS

Pr sentation des  ch anciers de d caissements attendus des principaux r gimes   prestation d finies qui seront vers s aux employ s soit par les fonds (actifs de couverture), soit par Econocom directement s'il n'y a pas d'actifs de couverture :

en millions €	Moins d'un an	Entre 1 � 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 10 ans	Total
D�caissements attendus	0,8	1,1	1,6	3,1	28,6	35,2

18. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, elle est présentée nette des découverts bancaires. Ces variations de trésorerie 2016 et 2017 sont présentées dans le tableau suivant :

en millions €	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	348,5	209,4
Variation de la trésorerie nette	(115,6)	139,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	232,9	348,5

18.1. COMMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à (55,2) millions d'euros en 2017 contre + 130,6 millions d'euros en 2016 ; ils résultent :

- d'une capacité d'autofinancement qui s'élève à 129,7 millions d'euros en 2017 contre 121,5 millions d'euros en 2016 en hausse de 5,9 % ;
- du financement de contrats innovants dédiés à des offres digitales ou non IT dans l'activité Technology Management & Financing (via l'entité de refinancement en Irlande et plus généralement via les contrats autoportés) pour 55,9 millions d'euros en 2017 (26,8 millions d'euros en 2016) ;
- d'autres augmentations du besoin en fonds de roulement de 87,7 millions d'euros en 2017 (diminution de 67,3 millions d'euros en 2016) ; cette augmentation est principalement liée aux variations de périmètre, à la forte croissance de l'activité en toute fin d'année et à la non répétition d'opportunités qui avaient impacté favorablement le besoin en fonds de roulement des activités TMF et Services fin 2016 ;
- de l'impôt décaissé, avant imputation des crédits d'impôts, en hausse de 9,9 millions d'euros par rapport à 2016 : cette augmentation est à rapprocher de la croissance de la charge d'impôt courant au cours des deux exercices précédents (36,4 millions d'euros en 2016 contre 30,8 millions d'euros en 2015).

18.1.1. CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

en millions €	Notes	2017	2016
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		-	0,2
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10.1 / 10.2	26,3	21,6
Dotations (reprises) nettes sur provisions pour risques et charges		(1,0)	(9,1)
Variation de provisions pour retraite et engagements assimilés		2,6	1,1
Perte de valeur sur immobilisations financières		-	-
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants		4,3	(5,4)
Total provisions, depreciations et amortissements		32,2	8,2
Incidence de l'ajustement à la juste valeur du dérivé de l'ORNANE	6	(4,1)	37,9
Variation des intérêts résiduels des actifs donnés en location¹		(31,8)	(7,7)
Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières		(1,2)	(0,4)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,4	1,0
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	2.4	(1,3)	-
Charges calculées liées aux paiements en actions		1,3	1,4
Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration		0,6	0,1
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		0,8	2,1
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie		(2,9)	40,7

¹ La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare d'une année à l'autre la valeur actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation de la période sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

18.1.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif de coûts d'endettement présenté dans le TFT se détaille comme suit :

en millions €	Compte de résultat consolidé 2017	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2017
Résultat financier d'exploitation	0,9	(1,2)	1,5	1,2
Autres charges et produits financiers	(12,5)	0,7	(0,2)	(12,0)
ORNANE - Variation de la juste valeur du dérivé incorporé	4,1	(4,1)		-
Total	(7,5)	(4,6)	1,3	(10,8)

18.1.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

en millions €	Notes	31 déc. 16	Var. BFR 2017	Total autres variations ¹	31 déc. 17
Autres créances à long terme Brut	10.4	10,1	2,5	(0,1)	12,5
Stocks – Brut	12.1	54,7	8,4	19,5	82,6
Clients – Brut	12.2	849,5	193,5	39,8	1 082,8
Autres débiteurs – Brut	12.2	84,7	10,0	0,2	94,9
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location ²	11.1	107,1	-	34,3	141,4
Actifs d'impôts courants		5,6	-	3,6 ³	9,2
Autres actifs courants	12.2	52,9	6,7	2,6	62,2
Stocks et autres actifs d'exploitation		1 164,6	221,1	99,9	1 485,6
Autres dettes non courantes	12.5	(91,2)	12,6	(20,5)	(99,1)
Fournisseurs	12.3	(635,6)	(70,5)	(28,9)	(735,0)
Autres créditeurs	12.3	(272,4)	16,9	29,4 ⁴	(226,1)
Passifs d'impôts courants		(19,0)	-	1,8 ³	(17,2)
Autres passifs courants	12.4	(147,4)	(29,4)	1,2	(175,5)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	(68,3)	(7,2) ⁵	(2,0)	(77,5)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		(1 233,9)	(77,5)	(19,0)	(1 330,4)
Total Variation du besoin en fonds de roulement, dont :		-	143,6	-	-
Investissements dans les contrats TMF autoportés		-	55,9	-	-
Autres variations		-	87,7	-	-

¹ Correspond principalement aux mouvements de périmètre, aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion.

² La variation des intérêts résiduels donnés en location est constatée dans la capacité d'autofinancement.

³ Le flux monétaire est matérialisé sur la ligne « Impôts décaissés net des crédits d'impôts » du tableau des flux de trésorerie.

⁴ Inclut l'annulation du dérivé de l'ORNANE pour 31,7 millions d'euros.

⁵ Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation.

18.2. DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement s'expliquent principalement par :

- 44,2 millions d'euros de décaissements liés aux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles dans les infrastructures et applicatifs informatiques du groupe (cf. note 10) et surtout

- 60,5 millions d'euros de décaissements liés aux acquisitions de la période (cf. note 2) ainsi que par les paiements des compléments de prix et dettes différés ; les flux nets de trésorerie sur les acquisitions s'analysent comme suit :

en millions €	Notes	
Prix d'acquisition décaissés (acquisitions 2017) ¹	2.2	(50,0)
Prix d'acquisition décaissés (acquisitions complémentaires et mises en équivalence)		(10,6)
Trésorerie nette acquise	14.3	5,9
Paiement des dettes d'acquisitions sur les acquisitions antérieures	2.4	(5,9)
Régularisation de prix sur acquisitions antérieures		0,1
Décaissement net au titre des acquisitions		(60,5)

¹ Dont 0,8 million d'euros au titre du remboursement des dettes antérieures d'une société acquise, soit un coût d'acquisition net de 49,2 millions d'euros.

18.3. DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie sur les opérations de financement s'expliquent principalement par :

- 38,8 millions d'euros de décaissements liés aux rachats de 2,698 millions d'ORNANE intervenus au cours du premier trimestre ; concomitamment, le groupe a cédé 5,2 millions d'actions propres (après split) pour un encaissement de 36,5 millions d'euros ; l'impact net est donc de (2,3) millions d'euros ;
- 27,3 millions d'euros de décaissements liés aux rachats nets d'actions propres ;
- 23,6 millions d'euros de rémunération des actionnaires décaissés au cours de l'exercice (remboursement de primes d'émission) ;

- 42,8 millions d'euros d'encaissement nets liés à l'augmentation des dettes de refinancement des contrats de location et des dettes sur contrats autoportés ;
- 52,0 millions d'euros d'encaissements nets suite à l'émission de billets de trésorerie ;
- 19,5 millions d'euros d'encaissements nets suite à l'utilisation de lignes de crédit ;
- 13,7 millions d'euros de paiements d'intérêts financiers intervenus sur la période (dont les coupons versés sur les emprunts obligataires ORNANE, Schuldschein et Euro PP).

19. GESTION DES RISQUES

19.1. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le gearing, ou Ratio d'endettement financier net / fonds propres, ressort à 57,7 % au 31 décembre 2017 (contre 66,4 % au 31 décembre 2016).

Il est calculé à partir de l'endettement financier, tel que décrit dans la note 14, diminué de la trésorerie,

et les capitaux propres totaux du bilan à la clôture.

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

19.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités Services et Products & Solutions.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

19.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de SWAP et les couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

19.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Le tableau ci-dessous récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du Groupe à une variation de plus ou moins 10 % des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devise étrangère.

Sensibilité du compte de résultat

	Contribution aux comptes consolidés							Sensibilité à une variation de	
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Peso Mexicain	Zloty Polonais	Autres devises	Total	+10 %	(10 %)
<i>en millions €</i>									
Produits des activités poursuivies	2 682,0	111,9	85,1	15,9	39,2	45,6	2 979,7	(27,1)	33,1
Résultat opérationnel courant	137,2	2,8	8,1	0,1	1,6	0,4	150,2	(1,2)	1,5
Résultat net	82,7	2,1	5,0	(0,3)	1,2	-	90,7	(0,7)	0,9

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, gère des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats est tel que le risque de change est

naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

19.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les revenus opérationnels d'Econom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au niveau de l'endettement brut, le tableau ci-dessous présente la répartition des dettes à taux fixes et celles à taux variables :

<i>en millions €</i>	Au 31 déc 2017		Au 31 déc 2016	
	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe ¹	360,6	71 %	455,1	85 %
Taux variable ²	150,9	29 %	78,7	15 %
Dette brute ² (cf. note 14.2)	511,5	100 %	533,8	100 %

¹ Dont la totalité de l'emprunt « Schuldschein ». Une des tranches de l'emprunt (115 millions d'euros) est à taux variable ; une couverture de taux a été mise en place dès l'origine ce qui transforme l'exposition à taux variable en taux fixe.

² Hors concours bancaires courants

Au 31 décembre 2017, l'endettement du groupe est en partie à taux variable ; il est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit, billets de trésorerie) ainsi que de l'affacturage, également à court terme.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre que l'impact sur le résultat avant impôt d'une hausse des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de 1,9 millions d'euros.

19.2.3. RISQUE DE VARIATION DE PRIX

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif, se prémunissant ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1.

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

19.2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle, des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant ;
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit et les billets de trésorerie négociés au 31 décembre 2017 sont présentés ci-après :

2017 en millions €	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées ¹	67,5	-
Lignes de crédit à échéance à moins de deux ans	85,0	12,3
Lignes de crédit à échéance à plus de deux ans	120,0	22,5
Sous-total lignes de crédit	272,5	34,8
Billets de trésorerie	300,0	102,0
Sous-total billets de trésorerie	300,0	102,0
Total lignes de crédit et billets de trésorerie	572,5	136,8

¹ Échéance de remboursement non définie.

Les lignes de crédit permettent de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement, et ce, au moindre coût.

En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 300 millions d'euros et l'encours au 31/12/2017 est de 102 millions d'euros.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 14.2.

La Direction du groupe estime, compte tenu des projections financières actuelles, qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2017 en millions €	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement	4,7	1,2	3,1	0,4
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	88,8	20,5	68,3	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	124,1	53,1	71,0	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	130,8	111,8	19,0	-
Emprunt obligataire convertible (ORNANE)	-	-	-	-
Emprunt obligataire non convertible (Euro PP)	272,5	5,1	254,1	13,3
Fournisseurs	735,1	735,1	-	-
Autres créiteurs (hors dérivés)	226,0	226,0	-	-
Autres passifs courants (financiers)	19,4	19,4	-	-
Passif non courant ne portant pas intérêt	99,1	10,0	89,1	-
Total	1 700,5	1 182,2	504,6	13,7

2016 en millions €	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement	3,3	0,9	1,7	0,7
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	79,0	18,3	60,7	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	77,3	77,3	-	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	64,1	57,4	6,3	0,3
Emprunt obligataire convertible (ORNANE)	148,6	2,0	146,6	-
Emprunt obligataire non convertible (Euro PP)	277,7	5,2	201,9	70,6
Fournisseurs	635,6	635,6	-	-
Autres créiteurs (hors dérivés)	226,7	226,7	-	-
Autres passifs courants (financiers)	11,0	11,0	-	-
Passif non courant ne portant pas intérêt	91,1	8,3	82,9	-
Total	1 614,4	1 042,7	500,1	71,6

19.2.5. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques ; les contrats de location pour lesquels Econocom porte

le risque de contrepartie représentent 10 % de l'encours de l'activité TMF. Le groupe a décidé de concentrer ces opérations stratégiques avec risque crédit dans sa filiale Econocom Digital Finance Limited afin d'assurer une gestion uniformisée.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 13.1).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

	Valeur comptable	Créances non échues	Répartition par échéances			
			Total	Moins de 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
2017 en millions €						
Clients – Refinanceurs – valeur brute	97,8	62,9	34,9	32,0	0,6	2,3
Autres clients – valeur brute	985,0	773,1	211,9	102,5	19,3	90,1
Perte de valeur sur créances douteuses	(49,7)	(12,6)	(37,1)	(0,8)	(0,5)	(35,8)
Total clients et comptes rattaches nets	1 033,1	823,4	209,7	133,7	19,4	56,6

19.2.6. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en autodétention au 31 décembre 2017 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

20. ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1. ENGAGEMENTS REÇUS LIÉS AUX ACQUISITIONS

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2017

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les acquisitions de 2017 est plafonné à 9,6 millions d'euros ; leur validité s'étend jusqu'en 2019, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

Garanties de passif relatives aux acquisitions antérieures à 2017

Le total des garanties de passif, non expirées, accordées par les vendeurs sur les acquisitions antérieures à 2017 est plafonné à 16,4 millions d'euros ; leur validité s'étend jusqu'en 2019, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

20.2. ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX CESSIONS

A fin 2017, il n'y a plus d'engagements donnés.

20.3. COVENANT BANCAIRE

Il n'existe qu'un seul covenant qui est associé à l'emprunt obligataire de placement privé Euro PP ainsi qu'à l'emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand). Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA pro-forma. Ce ratio ne peut dépasser 3 pendant deux exercices consécutifs.

20.4. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>en millions €</i>	Garanties données totales 2017
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement et de ses emprunts ¹	291,5
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom ²	251,2
Garanties données aux clients dans le cadre des activités commerciales du groupe et aux fournisseurs	39,9
Total des garanties données	582,6

¹ Dont 82,1 millions d'euros ont été constatés en dettes financières. Le montant de garanties relatives à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2017 s'élève à 209,4 millions d'euros contre 256,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

² Dont 173,1 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2017, dont 108,8 millions d'euros au bilan au titre des dettes de contrats de location financement avec recours. Le montant de garanties données aux refinanceurs qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2017 s'élève à 78,1 millions d'euros contre 63,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

<i>en millions €</i>	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Engagements donnés	42,8	338,0	201,8	582,6	572,8
Garanties données aux banques	21,0	270,5	-	291,5	293,0
Garanties données aux refinanceurs	5,1	45,1	201,0	251,2	256,1
Garanties données aux clients et fournisseurs	16,7	22,4	0,8	39,9	23,7
Engagements reçus¹	1,3	5,0	-	6,3	74,6
Cautions et Gages	1,3	5,0	-	6,3	74,6

¹ Au 31 décembre 2017, les engagements reçus portent exclusivement sur les cautions et gages reçus sur en-cours de locations non consommés et crédits bancaires. A titre de comparaison, au 31 décembre 2016, selon la même approche, le niveau d'engagements reçus s'élevait à 8,3 millions d'euros.

20.5. LOCATIONS SIMPLES ET ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX

Charges de location simple sur la période

<i>en millions €</i>	2017	2016
Location simple – Immobilier	(19,9)	(16,0)
Location simple – Véhicules	(8,9)	(8,4)
Total	(28,8)	(24,4)

Les charges de location simple s'élèvent à 28,8 millions d'euros sur l'exercice (y compris des charges locatives à hauteur de 4,1 millions d'euros) dont 19,9 millions d'euros au titre des locations immobilières et 8,9 millions d'euros au titre des véhicules et des autres équipements.

Par échéance, les engagements de location simple (hors charges locatives) s'analysent comme suit :

Paiements futurs minimaux

en millions €	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Engagements de location simple – Immobilier	17,6	40,0	9,5	67,1	60,3
Engagements de location simple – Véhicules	7,8	13,5	-	21,3	17,9
Total paiements futurs minimaux	25,4	53,5	9,5	88,4	78,2

21. INFORMATION SUR LE TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

21.1. DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Transfert uniquement des flux de trésorerie

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Conservation de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Conservation du contrôle de l'actif financier

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Décomptabilisation totale

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Décomptabilisation partielle

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulé, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage. L'affacturage entraîne, via la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IAS 39 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

21.2. INFORMATIONS SUR LES TRANSFERTS D'ACTIFS – ACTIFS NON INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Cession de créances commerciales

En vue d'optimiser la gestion de la trésorerie de ses activités Products & Solutions et Services, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses créances à des sociétés d'affacturage. A fin décembre 2017, la société a présenté des balances

de 258,4 millions d'euros aux sociétés d'affacturage, obtenant un financement sans recours de 205,9 millions d'euros. Le montant non financé de 40,2 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances incessibles (dépôts de garantie).

en millions €	2017	2016
Créances présentées au factor :	259,2	230,6
Dettes	12,2	8,6
Créances non cédées	40,2	35,4
Créances cédées sans recours*	206,8	186,6

* Les créances cédées excluent la part financée avec recours qui est classée en dette.

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 2,8 millions d'euros en 2017 contre 2,4 millions d'euros en 2016 et 1,6 million d'euros en 2015.

Refinancement avec recours

Dans certains cas très minoritaires, le groupe Econocom conserve le risque de crédit sur des encours transférés. Il est à noter que, dans cette situation, le groupe transfère au refinanceur, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Cependant, par simplification, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif brut (« implication continue » au sens de la norme IAS39) enregistré en créances clients pour un montant de 108,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 37,2 millions d'euros en 2015.

21.3. INFORMATIONS SUR LES TRANSFERTS D'ACTIFS RELATIFS AU REFINANCEMENT – ACTIFS DÉCOMPTABILISÉS

21.3.1. NATURE DES IMPLICATIONS CONTINUES

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf cas très minoritaires, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

- encours cédés en cession simple: Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS7 sur ces contrats ;
- encours cédés en cession de créances: Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs ;
- encours cédés par des contrats de location-financement : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients, et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

21.3.2. COMPTABILISATION AU COMPTE DE RÉSULTAT

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'affacturage des créances clients ont en revanche une nature financière et sont classés en résultat financier. Les gains et coûts de désactualisation liés aux intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et aux engagements bruts de valeurs résiduelles financières sont considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

21.3.3. RÉPARTITION DES TRANSFERTS LORS DE LA PÉRIODE

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan. Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques, télécoms et plus largement numériques.

22. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

L'objet de cette note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le groupe et ses parties liées.

22.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du groupe sont le Président, le vice-Président, les Administrateurs Délégués, les membres du Conseil du Président.

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération.

en millions €	2017	2016
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	(1,5)	(2,3)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de départ	(0,2)	(1,4)
Paielements fondés sur des actions	(0,9)	(1,0)
Jetons de présence ¹		
Total	(2,6)	(4,7)

¹ Seules les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont présentées ci-dessus, ce qui exclut les jetons de présence versés aux administrateurs non-exécutifs.

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Conseil du Président et les administrateurs délégués. Les rémunérations sont présentées sur 12 mois. Ce tableau exclut les honoraires facturées aux entités du groupe Econocom par les dirigeants, ces honoraires sont reportés dans la note 22.2 ci-après.

Le nombre de membres du Conseil du Président (qui exerce les pouvoirs précédemment attribués au Comité Exécutif) est resté relativement stable

entre fin 2015 (4 membres), fin 2016 (3 membres), et fin 2017 (4 membres en plus du Président).

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1.

22.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les

principales opérations réalisées avec le Président du Conseil d'Administration, son Vice-Président, ses Administrateurs Délégués et Exécutifs ou avec les sociétés dans lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable. Ces transactions excluent les éléments de rémunérations déjà présentés dans le paragraphe précédent.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

en millions €	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Econocom International BV (EIBV)	2,1	0,4	(3,2)	(2,4)	0,2	-	-	-
SCI de Dion-Bouton	-	-	(2,4)	(2,4)	2,1	2,1	-	-
SCI Maillot Pergolèse	-	-	(0,9)	(0,5)	0,2	0,2	-	-
SCI JMB	-	-	(1,1)	(0,7)	0,2	0,2	-	-
APL	-	-	(0,1)	(0,2)	-	-	-	0,1
GMPC	-	-	(0,4)	(0,1)	-	-	-	-
Bay Consulting SPRL	-	-	(0,7)	-	-	-	0,4	-
Total	2,1	0,4	(8,9)	(6,3)	2,7	2,5	0,4	0,1

Relations avec les entités contrôlées par Jean-Louis Bouchard

La SCI Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux a perçu 2,4 millions d'euros au titre des loyers de 2017 (2,4 millions d'euros en 2016).

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient directement 36,21 % du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2017. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 3,2 millions d'euros en 2017 (2,4 millions d'euros en 2016). Elle a par ailleurs supporté 2,1 millions d'euros de refacturation par les entités du groupe Econocom.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés à Clichy, et dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard gérant, concernent des loyers sur 2017, pour 0,9 million d'euros.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé 12 mois de loyers au groupe, pour un total de 1,1 million d'euros sur 2017. Les montants en créances correspondent au dépôt de garantie pour 0,2 million d'euros.

Relations avec les entités contrôlées par Robert Bouchard

La société APL, dont Robert Bouchard est Président, a facturé le groupe pour des prestations de maintenance à hauteur de 0,1 million d'euros sur l'année 2017.

La société Gestion Management de la Petite Ceinture (GMPC) a facturé pour 0,4 million d'euros de prestations de conseil à Digital Dimension.

Autres relations avec des parties liées

La société BAY Consulting SPRL, dont Martine Bayens est Associée-Gérante, a facturé le groupe pour des prestations de conseil à hauteur de 0,7 million d'euros sur l'année 2017.

Par ailleurs, le groupe a constaté des dettes d'engagements de rachat des minoritaires de la société Alterway pour 0,3 million d'euros envers l'un des Administrateurs Délégués.

De plus, la société EIBV dont Jean-Louis Bouchard est associé, a cédé ses titres Helis (soit 20 % du capital) à Econocom Osiatis SAS pour un montant de 2,2 millions d'euros.

Econocom Group s'est engagé à souscrire un montant de 3 millions d'euros dans le fonds d'investissement Educapital I FCPI, géré par une société de gestion (Educapital SAS) dont Marie-Christine Levet, administratrice indépendante d'Econocom Group, est présidente et actionnaire.

La société Orionisa Consulting, contrôlée par Jean-Philippe Roesch, a réalisé des prestations de conseil, pour un montant de 0,4 million d'euros.

Enfin, une transaction a été conclue avec Georges Croix, ancien Administrateur d'Econocom Group, afin d'acquérir les titres détenus par ce dernier dans la société Digital Dimension (soit 49,9 % du capital de la société).

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Le 1^{er} mars 2018, le groupe a profité de bonnes conditions de marché pour émettre avec succès des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant d'environ 200 millions d'euros. Cette émission permettra à Econocom d'accroître ses

ressources financières, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « e for excellence 2018-2022 » annoncé le 3 octobre 2017. Ce plan doit permettre à Econocom de poursuivre sa stratégie de croissance mixte associant développement organique et acquisitions.

24. APPRÉCIATIONS ÉMISES PAR LA DIRECTION ET SOURCES D'INCERTITUDE

Les principaux sujets où la Direction du groupe a exercé son jugement sont les suivants :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (note 9.3) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe des écarts d'acquisition est revue annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuariaire selon la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et aux taux de rotation.

- La valorisation des plans de stock-options octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1).
- La valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location : cette valorisation est établie selon la méthode décrite dans la note 11.1 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.
- L'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 7 sur l'état des reports déficitaires).
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte de façon prudente des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Comme la plupart des sociétés de services numériques (ESN), Econocom bénéficie en France du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE). Les conclusions des contrôles fiscaux menés à bien confortent les positions retenues dans les comptes du groupe.

Enfin, les options comptables retenues dans le cadre des acquisitions sont décrites dans la note regroupement d'entreprises.

07

RAPPORT

DU COMMISAI
RE
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2017



Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de votre société (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée Générale du 17 mai 2016, conformément à la proposition du Conseil d'Administration émise sur recommandation du Comité d'Audit et sur présentation du Conseil d'Entreprise. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons débuté le contrôle légal des comptes consolidés d'Econocom Group SE antérieurement à 1990.

Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Etats Financiers Consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève EUR 2.427,7 millions et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice - part du groupe - de EUR 86,4 millions.

À notre avis, ces Etats Financiers Consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des Etats Financiers Consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points Clés de l'Audit

Les Points Clés de l'Audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions (« goodwill »)

Point clé de l'audit Les comptes consolidés du Groupe Econocom montrent à l'actif un montant de EUR 598,8 millions au 31 décembre 2017 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwill »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (voir annexe 9 des comptes consolidés).

Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 25% du total de l'actif au 31 décembre 2017 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le Conseil d'Administration repose sur des hypothèses liées entre autres au plan d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge, besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.

Traitement du point clé durant l'audit Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition du Groupe Econocom, et avons vérifié de manière satisfaisante le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes.

Lors de ces travaux, nous avons été épaulés par nos experts internes du département de valorisation. Nous avons entre autres comparé les hypothèses à celles de marché et aux prévisions économiques. Nous avons également évalué la procédure de préparation du plan stratégique d'Econocom Group qui a été approuvée par le Conseil d'Administration de la société. Nous avons par ailleurs obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles du management qui résulteraient en une réduction de valeur. Nous avons attaché une attention particulière à l'UGT « Services » qui reprend la plus grande partie des écarts d'acquisition (EUR 446,9 millions). Nous avons également analysé le caractère raisonnable des prévisions de trésorerie futures actualisées par comparaison de ces derniers à la capitalisation de marché du Groupe.

*Intérêts résiduels des actifs donnés en location**Point clé de l'audit*

Les intérêts résiduels des actifs donnés en locations (voir annexe 11 des comptes consolidés) s'élèvent à un montant de EUR 141,4 millions au 31 décembre 2017, soit EUR 35,9 millions au sein des actifs courants et EUR 105,5 millions au sein des actifs non courants. Globalement les intérêts résiduels représentent au 31 décembre 2017, 2,5% de la valeur d'achat historique du portefeuille d'actifs loués par le Groupe Econocom.

Ces intérêts résiduels correspondent à la prévision à la date de début d'un contrat de location de la valeur de marché des actifs au terme de ce contrat. La valeur comptable de ces actifs dépend de méthodes de calculs différentes, qu'il s'agisse de contrats de durée fixe ou de contrats renouvelables (« TRO »). Dans les deux cas, la valeur comptable des actifs dépend d'hypothèses basées sur les statistiques historiques des valeurs de cession des actifs réalisés au terme des contrats de locations, mais également d'hypothèses en termes de taux d'actualisation en ce qui concerne les contrats à durée fixe. Le groupe met régulièrement à jour ces hypothèses sur la base de son expérience des marchés de revente ou de relocation de matériels de seconde main. Nous considérons les intérêts résiduels des actifs donnés en location comme un point clé de l'audit, car ces estimations influencent d'une part le rythme de comptabilisation en résultats de ces contrats, et il existe d'autre part un risque de réduction de valeur dans le cas où ces prévisions seraient supérieures à la valeur de marché.

Traitement du point clé durant l'audit

Nous avons obtenu les estimations des intérêts résiduels des actifs donnés en location et testé le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes, ainsi que des changements d'hypothèses d'un exercice à l'autre. Nous avons vérifié que la procédure mise en place par la direction d'Econocom Group avait été correctement appliquée lors de ces estimations et, pour un échantillon sélectionné, que les données des contrats ont été rentrées sans erreur dans le système. Nous avons ensuite recalculé, sur la base des hypothèses de la direction, la valeur des intérêts résiduels des actifs donnés en location pour l'ensemble de la population. Enfin, nous nous sommes assurés que les marges réalisées sur la réalisation des actifs en fin de contrat de location étaient positives. Nous avons considéré ces hypothèses cohérentes et en ligne avec nos attentes.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Etats Financiers Consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des Etats Financiers Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Etats Financiers Consolidés, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Société, ainsi que de celle des sociétés constituant le Groupe, à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Société, ou une des sociétés constituant le Groupe en liquidation ou de cesser leurs activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettrait de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du dispositif de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société, ainsi que de celle des sociétés constituant le Groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Commissaire sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du Commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société ou des sociétés du Groupe à cesser leur exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Etats Financiers Consolidés et évaluons si les Etats Financiers Consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les Etats Financiers Consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'Audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au Comité d'Audit une déclaration sur notre respect des règles déontologiques pertinentes concernant notre indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au Comité d'Audit nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du Commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du Commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les Etats Financiers Consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément au projet de la norme belge complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Etats Financiers Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les Etats Financiers Consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les Etats Financiers Consolidés, celui-ci concorde avec les Etats Financiers Consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des Etats Financiers Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Etats Financiers Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir notamment :

- L'essentiel;
- La présentation du groupe;
- La responsabilité sociétale d'entreprise;
- Les facteurs de risque;
- La déclaration du Président;
- Les états financiers non consolidés simplifiés; et
- L'historique des chiffres clés consolidés.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion qui fait partie de la section 3 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au les principes du Pacte Mondial des Nations Unies précité. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Etats Financiers Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des Etats Financiers Consolidés.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 27 mars 2018

Le commissaire**PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL**

Représenté par



Damien Walgrave
Réviseur d'Entreprises

08

DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Nous attestons qu'à notre connaissance, les Etats financiers consolidés clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 20 mars 2018

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration



Jean-Louis Bouchard,
Président du Conseil d'Administration

09

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS*

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SE

En application de l'article 105 du Code des sociétés, les précisions suivantes sont apportées: les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

* Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belges.

1. BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2017

Actif

<i>en milliers €</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2106
Frais d'établissement	867	1 808
Actifs immobilisés	697 594	640 610
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	12	35
Installations, machines et outillage	12	12
Mobilier et matériel roulant	0	23
Immobilisations financières	697 582	640 575
Entreprises liées	691 164	636 404
Participations	590 164	535 404
Créances	101 000	101 000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	467	0
Participations	467	0
Créances	0	0
Autres immobilisations financières	5 951	4 171
Actions et parts	4 547	3 288
Créances et cautionnements en numéraire	1 404	883
Actifs circulants	78 964	138 053
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Stocks	0	0
Créances à un an au plus	20 496	84 231
Créances commerciales	8 202	7 727
Autres créances	12 294	76 504
Placements de trésorerie	57 724	52 190
Actions propres*	56 769	50 465
Autres placements	955	1 725
Valeurs disponibles	545	1 492
Comptes de régularisation	199	140
Total de l'actif	777 425	780 471

* Dont dépréciation 1 281 k€.

Passif

<i>en milliers €</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres	408 681	317 371
Capital	23 490	21 564
Capital souscrit	23 490	21 564
Capital non appelé	-	-
Primes d'émission	236 246	152 629
Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
Réserves	60 818	53 039
Réserve légale	2 349	2 156
Réserves indisponibles	58 051	50 465
Pour actions propres	58 051	50 465
Réserves disponibles	418	418
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	80 684	39 833
Résultat de l'exercice	4 923	47 786
Provisions et impôts différés	7 128	9 500
Provisions pour risques et charges	7 128	9 500
Autres risques et charges	7 128	9 500
Impôts différés	-	-
Dettes	361 616	453 599
Dettes à plus d'un an	251 000	390 565
Dettes financières	251 000	390 565
Emprunts obligataires non subordonnés	251 000	390 565
Dettes commerciales	0	0
Acomptes reçus sur commandes	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	110 616	63 034
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 697	4 274
Dettes financières	102 000	50 000
Établissements de crédit	102 000	50 000
Autres emprunts	0	0
Dettes commerciales	4 786	5 583
Fournisseurs	4 786	5 583
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 386	2 943
Impôts	747	1 949
Rémunérations et charges sociales	639	994
Autres dettes	747	234
Comptes de régularisation	-	-
Total du passif	777 425	780 471

2. COMPTE DE RÉSULTAT NON CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2017

en milliers €	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ventes et prestations	25 543	32 513
Chiffre d'affaires	21 884	28 939
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	3 659	3 574
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coût des ventes et des prestations	22 750	29 945
Approvisionnements et marchandises	-	-
Services et biens divers	21 596	25 076
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	3 483	8 943
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	5	118
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	0	(11)
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	(2 373)	(4 200)
Autres charges d'exploitation	11	19
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	28	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	2 793	2 568
Produits financiers	37 162	63 255
Produits financiers récurrents	18 157	61 444
Produits des immobilisations financières	13 366	56 637
Produits des actifs circulants	941	815
Autres produits financiers	3 850	3 993
Produits financiers non récurrents*	19 005	1 810
Charges financières	35 048	17 350
Charges financières récurrentes	9 404	8 257
Charges des dettes	6 742	8 078
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	1 317	29
Autres charges financières	1 345	150
Charges financières non récurrentes*	25 644	9 093

* Reclassification en 2016 de l'incidence des rachats d'ORNANE.

<i>en milliers €</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	4 907	48 473
Prélèvements sur les impôts différés	-	-
Transfert aux impôts différés	-	-
Impôts sur le résultat (+)/(-)	(16)	687
Impôts	103	687
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	(119)	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	4 923	47 786
Prélèvements sur les réserves immunisées	-	-
Transfert aux réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	4 923	47 786

<i>en milliers €</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	92 542	94 088
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	4 923	47 786
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	87 619	46 302
Prélèvements sur les capitaux propres	-	0
sur le capital et les primes d'émission	-	-
sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	6 935	6 469
au capital et aux primes d'émission	-	-
à la réserve légale	192	-
aux autres réserves	6 743	6 469
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	85 607	87 619
Intervention d'associés dans la perte	-	-
Bénéfice à distribuer	-	-
Rémunération du capital	-	-
Administrateurs ou gérants	-	-
Employés	-	-
Autres allocataires	-	-

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017

en milliers €	31 décembre 2017	31 décembre 2106
Résultat net	4 923	47 786
Charge d'impôts constatée	-	-
Amortissements et réductions de valeurs actés	11 468	107
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	(2 372)	(4 200)
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus des participations financières	(10 251)	(49 062)
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	(3 033)	(7 575)
Résultat sur cessions actions propres	(16 710)	3 740
Marge brute d'autofinancement (a)	(15 975)	(9 204)
Variation des créances à un an au plus	63 140	(32 830)
Variation des autres actifs courants	(59)	(106)
Variation des dettes commerciales	(797)	2 391
Variation des dettes fiscales, sociales, ... à un an au plus	(1 557)	(658)
Variation des autres passifs courants	444	(86)
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	61 171	(31 289)
Charge d'impôt constatée (c)	(16)	687
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a+b+c)	45 180	(39 806)
Frais d'établissement et de constitution	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(10)	(4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	28	-
Acquisitions de participations financières	(64 941)	(28 378)
Cessions de participations financières	-	16
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	-	(101 000)
Remboursements de créances financières à plus d'un an	-	155 391
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(2 228)	(2 322)
Cessions d'autres immobilisations financières	-	2
Dividendes reçus des participations financières	10 251	9 062
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	3 033	7 575

<i>en milliers €</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2106
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	(53 867)	40 342
ORNANE – rachats	(38 621)	(48 746)
ORNANE – conversion	(208)	-
ORNANE – charges financières suite aux rachats	9 263	9 093
ORNANE – frais d'émission	709	659
ORNANE – charges financières	124	2 672
ORNANE – coupons	(2 020)	(2 625)
Euro PP – frais d'émission	106	106
Euro PP – charges financières	2 632	2 632
Euro PP – coupons	(2 632)	(2 632)
Schuldschein – placement privé (sur marché allemand)	-	150 000
Schuldschein – frais d'émission	126	(634)
Schuldschein – charges financières	2 751	250
Schuldschein – coupons	(2 781)	-
Billets de trésorerie	52 000	(2 500)
Variation des dettes financières à un an au plus	-	(77 165)
Variation des dettes financières à plus d'un an	-	-
Acquisitions d'actions propres	(32 832)	(38 410)
Cessions d'actions propres	41 956	27 340
Dividendes payés durant l'exercice / prime d'émission	(23 603)	(18 790)
Variation des autres dettes	-	(718)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	6 970	532
Variation de la trésorerie (a+b+c+d+e)	(1 717)	1 068

10

HISTORIQUE
DES CHIFFRES
CLÉS CONSOLIDÉS

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2012 publié dans le RA 2013	2013 publié dans le RA 2014	2014 retraité	2015	2016 Ajusté Publié dans le RA 2017****	2017
Nombre d'actions (au 31/12 de l'exercice)						
Ordinaires	96 691 588	106 517 314	112 519 287	112 519 287	225 038 574	245 140 430
AFV	-	-	-	-		
Total	96 691 588	106 517 314	112 519 287	112 519 287	225 038 574	245 140 430
Flottant	48,08 %	48,44 %	57,67 %	53,82 %	54,20 %	59,68 %
Nombre moyen d'action en circulation	96 241 520	95 940 400	109 938 391	108 508 895	215 443 595	232 763 830
Données par action (en €)						
Rémunération nette (actions ordinaires) *	0,08	0,09	0,15	0,175	0,100	0,120
Rémunération brute (actions ordinaires) *	0,10	0,12	0,15	0,175	0,100	0,120
Pay-out ^d	0,21	0,29	0,52	0,34	0,67	0,34
Résultat opérationnel courant **	0,78	0,95	0,84	1,05	0,63	0,65
Résultat opérationnel **	0,74	0,81	0,62	1,00	0,57	0,56
Résultat avant impôts **	0,69	0,71	0,51	0,83	0,32	0,52
Résultat net (part du groupe) **	0,48	0,46	0,28	0,53	0,15	0,37
Capacité d'autofinancement consolidé **	0,86	0,82	0,77	0,92	0,56	0,56
Capitaux propres du groupe ***	1,60	2,44	2,31	2,03	0,89	1,55
Rapport cours / Résultat net ^b	12	18	23	16	45	16
Rapport cours / capacité d'autofinancement ^c	7	10	8	9	12	11
Rendement net ^d	1,26 %	1,08 %	2,29 %	2,05 %	1,43 %	2,01 %
Rendement brut ^d	1,68 %	1,44 %	2,29 %	2,05 %	1,43 %	2,01 %
Données boursières (en €)						
Moyen	4,55	6,20	7,10	7,70	5,69	6,82
Au 31 décembre	5,95	8,32	6,56	8,55	6,97	5,96
Le plus haut	5,95	8,35	9,15	8,98	7,17	8,00
Le plus bas	3,56	4,98	4,83	6,02	3,69	5,75
Return annuel (à fin décembre) ^e	55 %	41 %	-19 %	33 %	-17 %	-13 %
Volume annuel (en unités)	19 746 496	21 489 188	29 095 420	24 880 553	13 549 676	101 853 451
Volume moyen par jour	77 437	84 938	114 100	97 190	52 722	399 425
Volume annuel (en valeur) (M€)	89,0	140,4	201,1	191,5	77,0	695,0
Capitalisation boursière (31/12) (M€) ^f	575	886	738	962	1 569	1 460
Place de cotation ^g	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié au 31/12	3 700	8 195	8 587	9 134	10 008	10 760

* Avant 2014 : distribution de dividendes. Sur les exercices 2014, 2015 et 2016 : remboursement de primes d'émission.

** Rapporté au nombre moyen d'actions en circulation.

*** Rapporté au nombre total d'action.

**** Dans le tableau 2017, le nombre d'actions est présenté après le split approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017.

a Pay-out = rémunération brute / résultat net part groupe avant dépréciation ou sortie de goodwill.

b Cours au 31 décembre / Résultat net.

c Cours au 31 décembre / Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

d Rémunération nette (brute) / cours au 31 décembre de l'exercice.

e Return annuel = (variation du cours entre le 31 décembre de l'exercice et le 31 décembre de l'exercice précédent + rémunération nette) / cours au 31 décembre de l'exercice précédent.

f Capitalisation boursière = Nombre d'actions totale au 31 décembre de l'exercice x Cours au 31 décembre de l'exercice.

g Place de cotation = Bruxelles depuis le 09/06/1988. A partir du 16/03/2000, l'action est cotée au Marché à terme continu (TC).

Direction de la communication du groupe Econocom
40 quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
FRANCE
email : communication.groupe@econocom.com
www.econocom.com

Conception : Direction de la Communication
Réalisation : Philippe Simon – philippe.simon32@free.fr

Avril 2018

ADRESSES DU GROUPE ECONOCOM

ECONOCOM

Allemagne

Herriotstr. 8
D-60528 Francfort-sur-le-Main
Tél.: +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Autriche

Franzosengraben 12
A – 1030 Vienne
Tél.: +43 1 79520 0
office@econocom-austria.at

Belgique

Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars, 5/B14
1050 Bruxelles

Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél.: +32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Canada

249 St. Jacques Street
Suite 302
Montréal
Québec H2Y 1M6
Tél.: + 1 514 664 1192

Espagne

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4
28016 Madrid
Tél.: +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

C/ Pallars, 99
08018, Barcelona
Tél.: +34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

États-Unis

149 East 36th Street
New York, NY, 10016
Tél.: +1 514 664 1192

France

40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél.: +33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com

21 avenue Descartes
Immeuble Astrale
92350 Le Plessis-Robinson
Tél.: +33 (0)1 73 23 87 00
contact@econocom.com

Irlande

3rd Floor IFSC House
Custom House Quay
Dublin 1
Tél.: +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél.: +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél.: +352 39 55 50-226
info.lu@econocom.com

Maroc

Technopolis
Bâtiment B1
11100 Sala Al Jadia
Tél.: +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

1^{er} étage, Résidence Boissy
322 Bd Zerkoutou
20270 Casablanca
Tél.: +212 (0) 522 789 032
info.ma@econocom.com

Mexique

Paseo de la Reforma N° 389
Piso 19, Col. Cuauhtémoc
06500 México DF.
Tél.: + 52 55 4752 3083
Tél.: + 52 55 4753 7367
info.es@econocom.com

Pays-Bas

Rond het Fort 38
NL-3439 MK Nieuwegein
KvK 30110081 / KvK 32071903
Tél.: +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Ulica Marszałkowska 111
00-102 Varsovie
Tél.: +48 22 528 53 33
info.pl@econocom.com

République tchèque

Anděl Parc
Radlická 14/3201 – Smíchov
150 00 Prague 5
Tél.: +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appartement nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél.: +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18/24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél.: +44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

Suisse

Route de Champ-Colin 12
CH-1260 Nyon
Tél.: +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

SATELLITES

Allemagne

Energy Net GmbH

Gutleutstraße 169-171
60327 Frankfurt
Tél. : +49 69 97697090
info@energy-net.de

Brésil

Econocom Brésil

Av. Sagitário, 138 - 24º andar
Torre City – Alpha Square Offices
Alphaville – SP
Cep : 06473-073
Tél. : +55 11 4195-9663
commercial-brazil@econocom.com

Espagne

Econocom Caverin Solutions

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4.
28016 Madrid
Tél. : +34 91 375 10 57
info@caverin.com

Gigigo

Calle Dr. Zamenhof, 36 bis,
28027 Madrid, Espagne
Tél. +34 91 743 1436
business@gigigo.com

Nexica

C/ Acer, 30-32, 1r 4a
08038 Barcelona
Tél. : + 34 902 202 223
hola@nexica.com

France

Alter Way

1 rue Royale, Bâtiment D
227, les Bureaux de la colline
92210 Saint-Cloud
Tél. : +33 1 41 16 34 95
contact@alterway.fr

Aragon-eRH

Tour Vista
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 01 41 67 32 40
contact@aragon-erh.com

ASP Serveur

785 voie Antiope
13600 La Ciotat
Tél. : 0 805 360 888
contact@aspserveur.com

Cineolia

51 avenue du Maréchal Joffre
92000 Nanterre
Tél. : + 33 9 67 85 13 01
service-clients@cineolia.fr

Digital Dimension

Tour Vista
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 33 03
contact@digitaldimension.fr

Digital Security

50 avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : + 33 1 70 83 85 85
info@digitalsecurity.fr

Les Collines de l'Arche
76 route de la Demi-Lune
Immeuble Madeleine D
92057 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 1 39 62 00 20
commercial@econocom-security.com

Exaprobe

13 B avenue Albert Einstein
CS90217
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Helis

6 rue Royale
75008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Infeeny

5 rue d'Uzès
75002 Paris
Tél. : +33 1 49 70 81 33
contact@infeeny.com

Rayonnance

25 rue de Ponthieu
75008 Paris
Tél. : +33 1 42 33 34 05
contact@rayonnance.fr

Italie

Asystel Italia S.p.A.

c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 38 084 1
info@asystelitalia.it

Bizmatica

c/o Econocom Village
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 8312 4001
info@bizmatica.com

Luxembourg

Synertrade

12 Rue Guillaume Schneider
2522 Luxembourg
Tél. : +352 09 29 27 26
contact@synertrade.com

Royaume-Uni

Jade Solutions

Laurel House,
Woodlands Park, Ashton Road,
Newton-le-Willows, Merseyside
WA12 0HF
Tél. : +44 1925 295400
mberry@jade-solutions.co.uk

JTRS Ltd

Suite 1 Fulshaw Hall
Alderley Road,
Wilmslow Cheshire
SK9 1RL
Tél. : 0330 223 0500
info@jtrs.co.uk

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

N°Vert

0800 716 715 (France)

+33 800 716 715 (International)



econocom